

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023

ÉDITO

L'actualité géopolitique, économique et écologique de 2023 alourdit un peu plus le constat inquiétant que nous pouvons réaliser depuis 2020. Mouvements de protestation nationaux et internationaux, guerres, dérèglement climatique, rythment nos vies et génèrent bien naturellement un climat anxieux dans nos sociétés.

Notre pays a également connu son lot de crises tout au long de l'année, engendrées entre autres par la réforme des retraites, l'inflation, les mouvements populaires et la violence qui les ont accompagnées, les conséquences du conflit israélo-palestinien et dernièrement le projet de loi relatif à l'immigration.

Préserver la cohésion sociale du pays est une mission majeure, dans cet environnement perturbé, que les acteurs du monde social et médico-social remplissent au quotidien.

Malgré les incertitudes, les difficultés de recrutement, les contraintes organisationnelles, L'Escale et tous ses salariés, auront tout au long de l'année écoulée rempli leur mission avec détermination et conviction, je les en remercie chaleureusement.

Leur volonté de garantir une qualité d'accueil et de prise en charge et répondre ainsi à la commande publique aura permis de concrétiser de nombreux projets.

Nous pourrons prochainement nous féliciter de l'agrandissement de notre accueil de jour sur la commune de Niort, de l'ouverture d'une antenne de notre PFR à Poitiers ou encore de la rénovation du bâtiment des Cordeliers à La Rochelle. Malheureusement, l'inflation a pour l'heure eu raison de notre projet de construction de Pension de Famille sur la commune de Bressuire. Notre résilience nous permettra, je l'espère, de le concrétiser en 2024.

Depuis 2001, L'Escale œuvre pour favoriser l'intégration des bénéficiaires de la protection internationale. Cette volonté doit être perçue comme l'application concrète des valeurs républicaines de notre pays. C'est pourquoi nous nous sommes positionnés pour mener dans les Deux-Sèvres le programme d'Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés (AGIR), dont l'objectif est de favoriser l'insertion socioprofessionnelle de ces derniers, en apportant une réponse coordonnée en matière d'accès à l'emploi, à la formation et au logement. Notre expertise a été reconnue par les services de l'Etat pour mener cette mission. Nous saluons leur reconnaissance.

Enfin, la démarche qualité, conforme aux dispositions contenues dans la loi du 24 juillet 2019 qui vise à réformer les évaluations des Établissements Sociaux et Médico-Sociaux a rythmé une partie du quotidien de certains de nos établissements cette année. Si nous ne remettons pas en cause l'intérêt que ce travail peut présenter dans certains établissements dont la prise en charge par le soin est le cœur du projet, nous nous autorisons à porter un regard critique sur l'enjeu de cette même action auprès d'un Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile, pour ne citer qu'un exemple parmi d'autres. Nos autorités de tarification devraient réinterroger la pertinence de l'exercice, tel qu'il est proposé et attendu dans l'ensemble du champs social et médico-social.

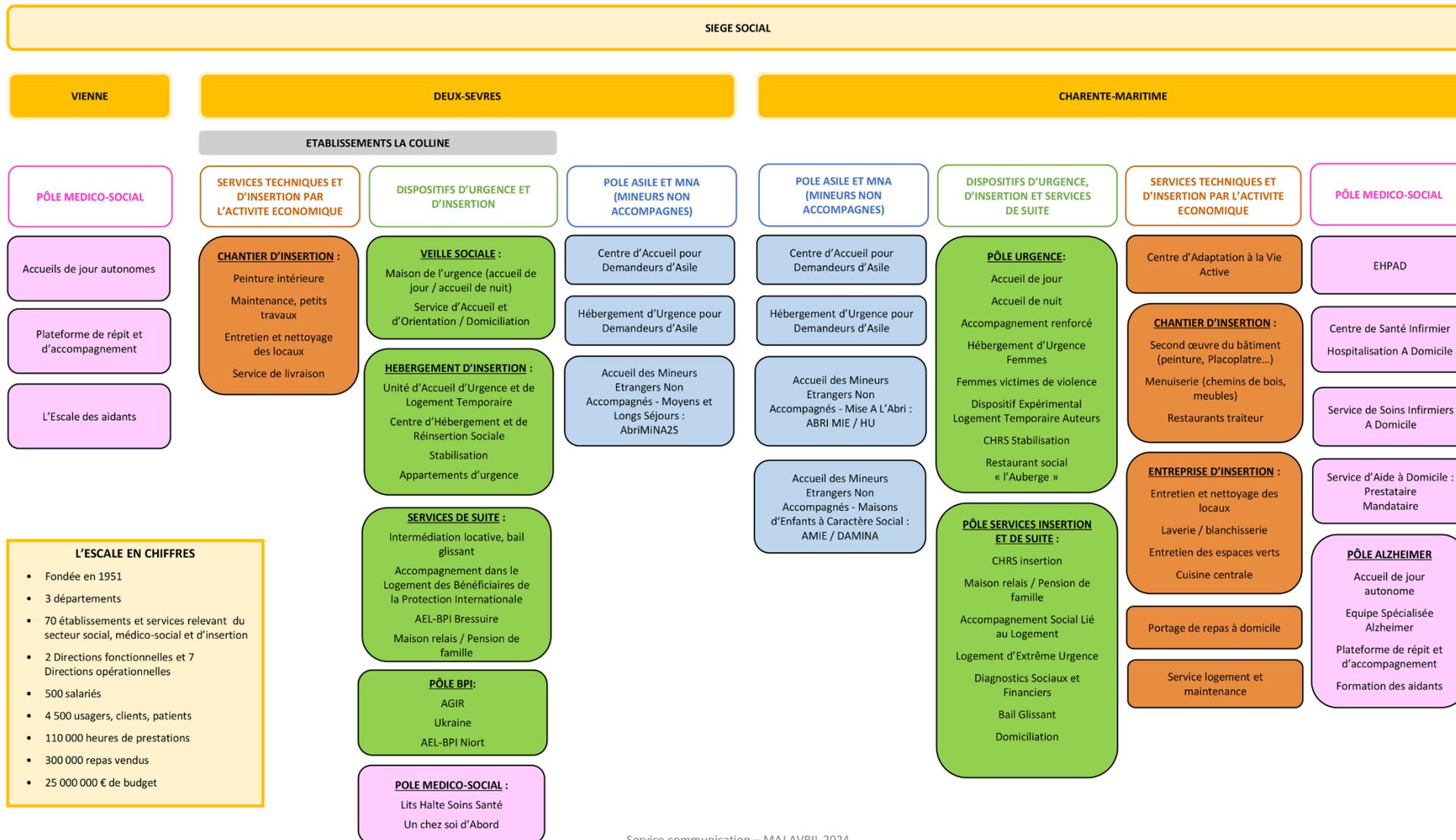
Plus globalement, nous, acteurs du terrain regardons les personnes à travers une réalité et non pas au travers d'une modélisation basée sur des tableaux de bord et du reporting, qui exclut plus qu'elle n'insère. Espérons un jour être entendus et compris.

Le Directeur Général de l'Association
Stéphane JEAN

ORGANIGRAMME DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES DE L'ASSOCIATION

L'Escale est une association laïque et humaniste qui a été fondée en 1951, avec pour missions de :

- Créer, développer, gérer tous établissements et services destinés à recevoir, héberger, aider et accompagner toute personne en difficulté morale et/ou matérielle, physique et/ou psychologique, afin de faciliter son insertion sociale, socioprofessionnelle et son autonomie.
- Favoriser une action sanitaire et sociale, préventive et éducative à tous les âges de la vie.
- Promouvoir, créer, administrer toute activité annexe pouvant faciliter les buts visés ci-dessus.

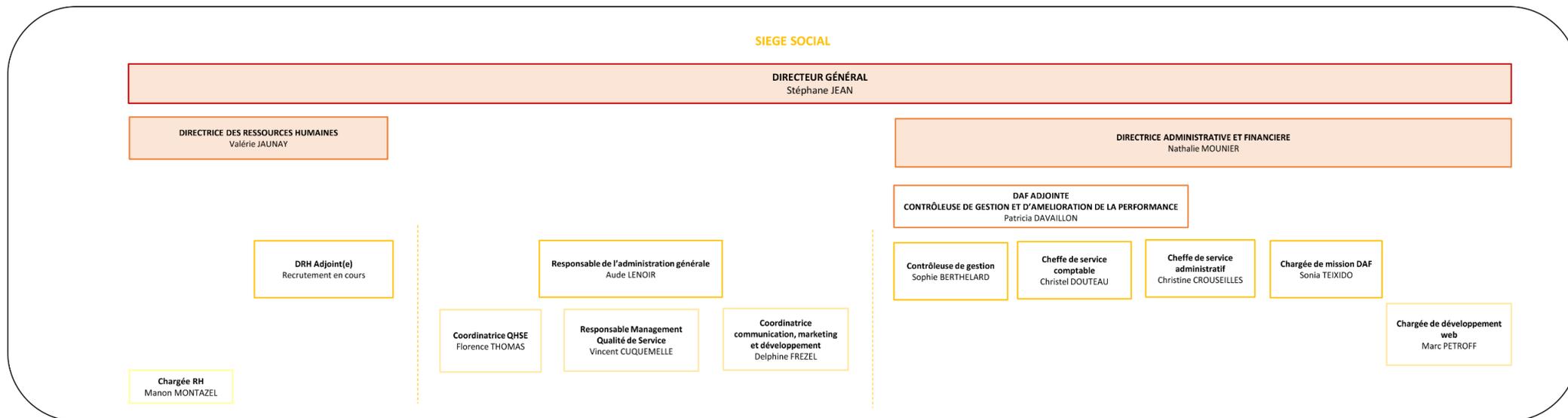


L'ESCALE EN CHIFFRES

- Fondée en 1951
- 3 départements
- 70 établissements et services relevant du secteur social, médico-social et d'insertion
- 2 Directions fonctionnelles et 7 Directions opérationnelles
- 500 salariés
- 4 500 usagers, clients, patients
- 110 000 heures de prestations
- 300 000 repas vendus
- 25 000 000 € de budget

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Président : Henri LAMBERT

SIEGE SOCIAL



SOMMAIRE

LE SIÈGE SOCIAL.....	P.7
LES DISPOSITIFS D'URGENCE ET D'INSERTION DE LA ROCHELLE.....	P.22
LE PÔLE ASILE ET MNA (MINEURS ISOLES ACCOMPAGNES).....	P.57
L'EHPAD.....	P.94
LES SERVICES DE SOINS, D'AIDE À DOMICILE ET LE PÔLE MALADIE NEURO-DÉGÉNÉRATIVE....	P.99
LES SERVICES TECHNIQUES ET D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ÉCONOMIQUE.....	P.115
LES ÉTABLISSEMENTS LA COLLINE.....	P.133
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES.....	P.168
NOS FINANCEURS.....	P.174

LE SIÈGE SOCIAL

INTRODUCTION.....	P.8
LA PRÉVENTION, SANTÉ, SÉCURITÉ.....	P.9
LA DÉMARCHE QUALITÉ.....	P.11
LES RESSOURCES HUMAINES.....	P.13
LE SERVICE FINANCIER.....	P.18

INTRODUCTION

Le Siège Social de L'Escale regroupe l'ensemble des fonctions supports, communes aux différentes structures relevant de l.312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ainsi que des structures dont le financement est assuré de façon quasi-pérenne et qui ne repose pas sur des produits d'activité.

Ces services transversaux se répartissent sur les établissements et services gérés actuellement sur les différents sites implantés sur 3 départements (la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vienne).

Compte tenu de la taille de l'Association qui encourage à l'indépendance des services, le Siège Social reste pour tous une véritable banque de ressources, car il est constitué :

- D'une **Direction Générale** qui impulse les orientations de l'Association aux différentes directions de pôle, dans le respect de l'objet social et après validation du Conseil d'Administration. Elle est le lien entre les différentes directions opérationnelles et les partenaires financiers et politiques du territoire et du secteur.
- D'une **Direction Financière** qui contrôle la gestion et assure l'équilibre financier de l'Association. Elle définit la politique d'achat et centralise les opérations financières (économiques et sociales). Elle gère les contrats fournisseurs, clients, de garanties et d'assurances et la trésorerie de l'Association.
- D'une **Direction des Ressources Humaines** qui veille à la bonne application des règles de fonctionnement et au respect des obligations légales et conventionnelles. Elle met en œuvre les actions prévues dans le cadre du projet social (GPEC, plan de formations...). Elle suit les entrées et sorties de personnel (recrutements, mesures disciplinaires, visites médicales...). Elle est en relation avec les partenaires sociaux et les instances représentatives (Comité Social et Économique, représentants du personnel). Elle assure également la gestion de la paie et des charges afférentes.
- D'un **service administratif** qui assure les missions administratives générales du Siège Social, de l'Association et celles transversales aux services. Il pilote les actions de communication interne et externe de l'Association et veille à l'harmonisation des outils d'organisation, de fonctionnement et de diffusion.
- De **fonctions périphériques et transversales**, indispensables à l'ensemble des services telles que l'informatique, la qualité et la sécurité des biens et des personnes et également le suivi de la maîtrise d'ouvrage qui permet à l'Association de proposer la réalisation de bâtiments adaptés aux exigences et aux nécessités des services gérés.

À travers ses missions, le Siège Social assure dans sa globalité la gestion et l'organisation de l'Association. À cela, ajoutons les services et les salariés, qui tous ensemble, participent à l'amélioration de la qualité des prestations et à la réussite des actions de l'Association.



LA PRÉVENTION, SANTÉ, SÉCURITÉ

La Coordinatrice QHSE accompagne l'Association dans les domaines de la sécurité, la qualité et l'environnement autour de différentes missions :

- L'accompagnement de chaque service en matière de prévention des risques (gestion des produits chimiques, mesures de poussières de bois, formations ...).
- La conception, avec la participation aux dossiers d'ouverture des nouveaux sites.
- Le maintien des dispositifs de sécurité présents sur les sites, en lien avec les organismes de contrôle.
- La veille réglementaire pouvant impacter les activités de l'Association.

Ces actions sont inscrites dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et lorsque cela est requis, réalisées en collaboration avec des organismes externes (médecine du travail, CARSAT, Bureaux de contrôles et de maintenance).

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

L'Association enregistre 59 accidents du travail répartis de la façon suivante :

- 23 avec arrêt,
- 3 avec soin, mais sans arrêt,
- 33 sans consultation.

Pour 59% des accidents, la typologie reste la même que les années précédentes :

- La manutention manuelle (27 %).
- La circulation de plain-pied (19 %).
- Gestion incidents (13 %).

■ POINTS MARQUANTS 2023

Une démarche de prévention des risques liés à la manutention manuelle a été initiée en 2022 sur l'ensemble du pôle soin. Accompagné par l'équipe mobile QVCT (Projet expérimental, soutenu par l'ARS) et avec l'aide de l'outil de la CARSAT « TMS Pro » L'Escale a poursuivi ses actions afin de diminuer l'absentéisme lié aux pathologies associées aux troubles musculosquelettiques.

La circulation sur le site du SIAE a été étudiée afin de sécuriser les déplacements au sein de l'établissement. Pour faire suite aux études réalisées par l'ergonome de L'APAS 17, des aménagements ont été mis en place à la laverie.

Concernant l'atelier menuiserie, les relevés de poussière de bois (élément classé agent chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction - CMR) se sont poursuivis afin de vérifier l'efficacité des moyens de protection en place.

Pour la troisième année consécutive, l'Association a participé aux journées de la prévention routière en entreprise. À ce titre, une sensibilisation aux risques routiers a été réalisée auprès des salariés de L'Escale. Avec le soutien financier des départements des Deux-Sèvres et de la Charente-Maritime des ateliers ont été proposés aux salariés. Ces moments d'échanges

réalisés dans un esprit convivial, ont réuni près de 80 professionnels.

L'Escale a souhaité poursuivre l'accompagnement des professionnels se trouvant face à des situations d'usagers de plus en plus complexes. Pour cela, une convention a été renouvelée avec une psychologue du travail, permettant à chaque professionnel d'échanger, de façon anonyme, sur les difficultés rencontrées.

Dans le cadre des enjeux environnementaux, des changements de technologies ont été mis en œuvre (remplacement des appareils de chauffage, des luminaires ...) et le suivi des consommations d'énergie s'est poursuivi.

En 2023, L'Escale a souhaité faire évoluer et améliorer sa politique de prévention en matière de sécurité et santé de ses salariés. À ce titre, la Coordinatrice QHSE de l'Association a obtenu la certification de formatrice Sauveteurs Secouristes du Travail (SST). Elle est à présent habilitée pour dispenser ces formations en interne. La 1^{ère} session s'est tenue en fin d'année. Cette nouvelle compétence permet à l'Association de former son personnel afin d'agir au niveau de la prévention des risques professionnels et d'intervenir face à un accident du travail.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Suivre les exercices d'évacuation des sites de la MAHUT, des Cordeliers, de l'EHPAD et de la Maison de l'urgence de Niort.
- Poursuivre les campagnes de mesure du taux d'empoussièrement à l'atelier menuiserie du SIAE.
- Suivre et analyser les consommations électriques, eau et gaz.
- Accompagner les personnes en situation de handicap. Etudes et aménagements des postes en collaboration avec l'OETH. Participation aux rencontres des référents handicap de l'AGEFIPH.
- Intégrer et mettre à jour des études de poste dans le DUERP.
- Accueillir la commission sécurité sur le site des Cordeliers.
- Vérifier la bonne maîtrise des gestes liés à l'hygiène alimentaire sur les structures de L'Escale qui proposent des repas.
- En lien avec l'accidentologie et le DUERP de l'Association :
 - **Risques routiers :**
 - Organiser des animations lors des journées de la sécurité routière au travail en mai 2024.
 - Finaliser l'aménagement de la circulation sur le site du SIAE.
 - Renouveler régulièrement le parc automobile.
 - **Violences externes :**
 - Poursuivre les temps d'échanges mis en place depuis 2020.
 - Maintenir la convention de mise à disposition d'une psychologue du travail.
 - Mettre en place les formations liées à cette thématique (Premier secours en santé mentale, gestion de l'agressivité et pathologie psy...).
 - **Chutes de plain-pied/manutention :**
 - Poursuivre le travail réalisé par le groupe de travail TMS Pro, sur le pôle soin via le comité de pilotage QVCT.
 - Déployer les formations « aide à la mobilité ».
 - Finaliser l'aménagement de la laverie sur le site du SIAE en lien avec les études réalisées par l'ergonome de l'APAS 17.

Formation SST interne – Décembre 2023



LA DÉMARCHE QUALITÉ

La démarche qualité est un processus d'amélioration continue qui vise à améliorer la qualité de prise en charge, la satisfaction des usagers et la performance globale de toute l'organisation. Inscire l'établissement dans un processus d'amélioration continue est impératif puisqu'elle permet d'une part d'améliorer le fonctionnement de l'établissement de manière continue mais aussi de répondre aux obligations légales de l'établissement en matière de qualité.

L'Escale a nommé un Responsable management et qualité des services qui :

- Accompagne les établissements et les services dans leurs processus d'évaluation.
- Anime des réunions d'informations, des groupes de travail portant sur la démarche d'amélioration continue.
- Assure et pilote le suivi du plan d'amélioration continue de la qualité.
- Réalise une veille permanente réglementaire du secteur.
- Détermine les projets prioritaires d'amélioration continue, élaborer et planifier les plans d'action préventive et corrective.

■ POINTS MARQUANTS 2023

L'année 2023 a été marquée par la mise en vigueur de la loi du 24 juillet 2019, visant à réformer les évaluations des établissements sociaux et médico-sociaux. De nombreux changements ont eu lieu, notamment :

- la mise en place d'un référentiel national commun à tous les ESSMS,
- la mise en place de rapports identiques,
- la fréquence des évaluations passant de 7 à 5 ans,
- une diffusion plus élargie,
- de nouvelles exigences pour les organismes évaluateurs.

Cette nouvelle évaluation est désormais pilotée par la Haute Autorité de Santé.

Pour l'Association, l'année a été rythmée par 3 évaluations qui comprenaient un total de 7 services. Du mois de juin au mois de décembre se sont donc des établissements en Deux-Sèvres qui ont été audités et évalués par le Cabinet Eliane Conseil : les Lits Halte Soins Santé, le CADA, le CHRS Insertion, la Stabilisation, l'Accueil de Jour, l'Accueil de Nuit et le SAO.

À la suite de ces évaluations, un plan d'action a été proposé pour corriger les critères impératifs qui ne répondaient pas à la norme. Un comité de pilotage qualité a été déployé au niveau de la gouvernance associative (Directeurs, Responsable qualité) pour répondre aux exigences du référentiel, notamment en ce qui concerne la production de documents cadres (chartes associatives) comme les événements

indésirables, la promotion de la bientraitance, les plaintes et réclamations et le plan de continuité de l'activité.

Avec l'arrivée prochaine de la modification de la législation, les SPASAD seront systématiquement labellisés "Service autonomie mixte". Le SPASAD de L'Escale profite de cette évolution pour améliorer la coordination du service, notamment au niveau de la démarche qualité. Pour ce faire, un comité de pilotage qualité a été créé. Il comprend la démarche d'amélioration continue, la qualité de vie au travail ainsi que l'hygiène et sécurité avec la présence de la Coordinatrice qualité hygiène sécurité environnement de L'Escale (QHSE) qui intervient dans la prévention des troubles musculosquelettiques.

Ce comité de pilotage, animé par le Responsable qualité de L'Escale, est composé de cadres et d'intervenants terrain du SPASAD afin de travailler sur des thématiques communes en vue d'harmoniser les pratiques. Cette démarche va permettre de mener une amélioration continue de la qualité. Pour cela, une structuration autour d'un process métier est nécessaire. Le groupe va élaborer une cartographie du processus du service autonomie qui permettra de rédiger des procédures qui harmoniseront les pratiques professionnelles et amélioreront l'accueil des nouveaux salariés. Le comité de pilotage se prépare à l'évaluation externe prévue en juin 2024 en réalisant une auto-évaluation.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Créer un comité de pilotage qualité associatif regroupant plusieurs Directeurs et le Responsable qualité de L'Escale, dans le but de répondre à un objectif qualité au niveau associatif.
- Préparer les prochaines évaluations de 2025 : l'Association n'ayant pas d'évaluation de prévue pour l'année 2024, ce temps disponible sera mis à disposition afin de préparer les futures évaluations, notamment en s'auto-évaluant et en travaillant plus précisément sur les critères impératifs.
- Refonte du service comptabilité : afin de suivre l'évolution de l'activité de l'Association et pour répondre aux nouveaux besoins, le service comptabilité de L'Escale doit être repensé, ajusté et amélioré. Des audits internes au service, ainsi que des échanges avec les établissements seront planifiés afin d'ajuster les besoins et créer de nouvelles procédures.
- Restructurer le service entretien des locaux du SIAE de L'Escale : une analyse interne du fonctionnement du service aura lieu sur tout le premier semestre de 2024. L'analyse aura pour but de cibler les dysfonctionnements et d'en apporter des solutions. Cela passera notamment par la création de nouvelles procédures et la création d'un plan d'actions.

Établissements et services de L'Escale concernés par les évaluations

Etablissement ou service	Date évaluation
CAVA	31/12/2027
EHPAD	01/06/2025
SAD	10/06/2024
Equipe Mobile	01/06/2024
SSIAD	01/06/2024
A. Jour Alzheimer	01/06/2025
Plateforme de répit	01/06/2025
CADA 17	30/06/2026
CADA 79	31/12/2023
ABRIMIE 2	
ABRI-MIE 1	
DAMINA	
L'AMIE	
CHRS Insertion 17	01/01/2027
CHRS Stabilisation 17	01/01/2027
CHRS Accueil de jour 17	31/12/2027
CHRS Accueil de nuit 17	31/12/2027
CHRS Accueil de Nuit 79	31/12/2023
CHRS Accueil de jour 79	31/12/2023
CHRS Insertion 79	31/12/2023
CHRS Stabilisation 79	31/12/2023
SAO 79	31/12/2023
Lit Halte Soins Santé 79	30/06/2023
AJA 86	01/01/2027

LES RESSOURCES HUMAINES

1. GESTION ADMINISTRATIVE ET MOUVEMENTS DE PERSONNEL

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

L'Association compte dans ses effectifs, 456 salariés représentant 422.05 ETP au 31/12/2023. Ce nombre de salariés est en légère hausse en 2023 puisqu'en 2022, l'Association affichait 441 salariés. Le nombre d'ETP a légèrement augmenté en toute logique puisqu'il affichait 404.53 ETP en 2022.

Il est à noter également que des postes à pourvoir en CDD longue durée (6 mois et 12 mois) voire en CDI sont proposés très régulièrement par l'Association pour ses différents services. Pour autant, la durée pour trouver des candidats est restée toujours aussi longue en 2023 (de deux à quatre mois en moyenne) au regard des tensions à l'embauche constatées sur tous les corps de métiers liés à la prise en charge et ce, quelles que soient les zones géographiques. Néanmoins, en fin de second semestre 2023, une difficulté grandissante est venue accentuer les problématiques de recrutement. Après les métiers « sociaux » ou « médico-sociaux », ce sont les postes en administratif (RH, Comptable) et en production (Menuisier, Cuisinier, Peinture) qui sont devenus plus difficiles à pourvoir. A ce jour, aucune solution n'a été trouvée pour l'activité menuiserie à Aytré malgré des offres d'emploi réactualisées, la sollicitation de nombreuses agences d'intérim ou l'approche directe notamment en sollicitant le vivier France Travail.

L'Escalpe rencontre à ce jour les mêmes difficultés de recrutement que les autres associations avec qui elle échange. A ces difficultés, il faut ajouter le choix des professionnels qui, à ce jour, privilégient clairement les contrats à durée déterminée et les contrats d'intérim à la place des contrats à durée indéterminée. Cela leur permet de travailler à la carte, en fonction de leurs impératifs personnels, et de percevoir une indemnité supplémentaire liée à la précarité,... Depuis l'épidémie de Covid19, cette tendance se confirme très largement au sein du milieu associatif social, médico-social mais aussi dans les autres secteurs de l'Association (administratif, production...).

Mouvements du personnel en nombre de personnes physiques sur une année :

Entrées :
☞ 291

Sorties :
☞ 271

PRINCIPAUX MOTIFS DE SORTIE	2022	2023
Fin de CDD	228	171
Rupture de CDD d'un commun accord	8	13
Fin période d'essai à l'initiative de l'employeur	10	13
Fin période d'essai à l'initiative du salarié	5	11
Rupture d'un CDD à l'initiative du salarié	14	11
Rupture CDD à l'initiative de l'employeur	1	1
Fin de contrat d'apprentissage	1	3
Mise à la retraite	-	-
Départ à la retraite	2	2
Démission	32	30
Rupture conventionnelle	8	11
Décès du salarié	1	2
Licenciement pour cause réelle et sérieuse	1	-
Licenciement pour faute grave	-	-
Licenciement pour inaptitude d'origine professionnelle	-	-
Licenciement pour inaptitude d'origine non professionnelle	3	3
TOTAL	314	271

Au 31 décembre 2023 :

- 71% en CDI soit 323 salariés
- 2% en contrats aidés soit 8 salariés (PEC)
- 6% en CDD soit 29 salariés
- 20% en CDDI soit 92 salariés (Entreprise et Chantiers d'insertion)
- 0.5% en apprentissage soit 4 apprentis
- 0.5% en stage gratifié soit 3 stagiaires (le montant minimum de la gratification est fixé à 4.35 € par heure en 2024. L'exonération de cotisations sociales est applicable dans cette limite).

Le nombre de travailleurs handicapés reconnus par la MDPH est de 22 salariés. L'Association n'a pas forcément connaissance des salariés qui bénéficient d'une RQTH. Une communication régulière est faite au sein de l'Association pour les inviter à faire connaître leur situation de handicap afin d'étudier avec les organismes partenaires tels que l'AGEFIP des aménagements possibles de travail, du matériel adéquat pour lesquels des subventions peuvent être obtenues, etc... Une nouvelle communication sur ce sujet est prévue en 2024.

Le suivi médical : il reste difficile d'obtenir des rendez-vous pour les visites médicales d'embauche et de suivi. Les services de santé sont débordés et manquent cruellement de médecins du travail. Des tensions constantes sont rencontrées avec le Médecin du travail des SIST 79 : manque d'impartialité, de probité, échanges avec l'employeur en présence systématique avec le salarié, Un courrier de demande de changement de médecin du travail a été adressé fin mars 2024. Le SIST 79 n'a pas encore répondu à l'heure où ce présent rapport d'activité est écrit.

L'index 2022 égalité femmes/hommes est de 96 sur 100 au lieu de 84 en 2022.

Cela s'explique par la neutralité de l'indicateur portant sur l'augmentation dans l'année suivant un retour de congé maternité. La maternité n'a aucune incidence sur l'ancienneté de la salariée qui poursuit, en maternité ou non, son avancée dans la grille. C'est pourquoi il a été décidé de neutraliser cet indicateur comme il est possible de le faire afin d'obtenir un index plus en lien avec la réalité.

En détail, il apparaît que pour les 4 autres indicateurs, les résultats sont les suivants :

- Rémunération : 39/40
- Taux d'augmentation : 20/20
- Taux de promotion : 15/15
- Hautes rémunérations : 10/10
- Augmentation dans l'année suivant un retour de congé maternité : non calculable

■ POINTS MARQUANTS 2023

L'organisation des élections professionnelles sous forme de vote électronique avec la création d'un troisième collège, celui des Agents de maîtrise, nouvellement créé à la suite de l'application de l'avenant 43 de la BAD qui positionne notamment les infirmiers dans cette catégorie. Afin de formaliser ce nouveau collège, un accord d'entreprise a été porté à la signature des Délégués syndicaux qui l'ont validé en l'état. Puis un protocole préélectoral a été présenté et validé par l'ensemble des organisations syndicales présentes. Les résultats des élections en novembre 2023 ont donné la CFDT majoritaire dans les 3 collèges. La CGT a un membre titulaire. Le syndicat Sud Santé Sociaux a désigné son membre suppléant comme Représentant syndical ce qui l'amène à être présent au CSE sans être invité aux Négociations Annuelles Obligatoires. Quant au syndicat CFE-CGC, le candidat n'a pas été réélu.

La dématérialisation des tickets restaurant sous forme de carte Groupe Up a permis d'alléger la

gestion administrative de ce dispositif : plus de commande mensuelle à passer, de réception de tickets restaurant à répartir, de remise contre émargement à faire, plus d'envoi pour les retours éventuels... A ce jour, les cartes sont remises à chaque nouveau salarié lors de leur entrée et sont, par la suite, créditées automatiquement à de chaque début de mois. Les personnes paraissent plutôt satisfaites de ce système.

Organisation de la Direction RH : Une des deux Secrétaires RH est tombée malade en septembre et reste toujours absente à ce jour. La Chargée de formation est arrêtée depuis octobre 2023. La Responsable RH a quitté L'Escale en décembre dernier. Une nouvelle organisation a été envisagée. Une réunion de rentrée début janvier 2024 a défini les objectifs et les attentes de la Directrice. Cette dernière reprend le lien hiérarchique avec les 8 personnes qui composent cette Direction. Les personnes en arrêt maladie ont été remplacées.

La Direction RH retrouve ainsi une organisation fonctionnelle et peut continuer à parfaire les procédures, suivre les entretiens professionnels,

améliorer le dispositif de formation en créant un catalogue et créer des fiches pratiques RH pour l'encadrement.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Structurer de manière pérenne l'organisation de la Direction RH en recrutant un(e) Adjoint(e) RH.
- Terminer le déploiement Octime (prévu au plus tard fin décembre 2024).
- Déterminer les nouvelles orientations générales de formation sur les années 2024-2026.
- Envisager un nouvel accord d'adaptation permettant la planification des Négociations Annuelles Obligatoires pour les années 2024-2026.
- Projeter de présenter un accord d'entreprise portant sur l'annualisation du temps de travail pour le personnel rattaché à la convention collective Branche d'Aide à Domicile afin de permettre une souplesse dans l'organisation du travail, des tournées et assurer ainsi une prise en charge de qualité.
- Envisager l'actualisation des accords d'entreprise portant sur la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels et sur l'Égalité professionnelle.
- Établir un projet d'accord d'entreprise relatif à la Qualité de Vie et des Conditions de Travail.
- Poursuivre la tenue des commissions (formation, logement, égalité H/F, santé sécurité et conditions de travail).
- Porter une attention particulière aux négociations d'Axess pour le personnel rattaché aux Accords CHRS car il est envisagé une classification à critères classants – c'est-à-dire évaluation de l'autonomie, des responsabilités..., dans le poste – en opposition à la classification Parodi appliquée à ce jour qui retient comme critères, l'emploi et l'ancienneté dans cet emploi. Les syndicats employeurs et salariés ont une obligation posée par l'Etat de négocier un accord cette année sur les rémunérations avant fin juin 2024 et sur les classifications avant fin décembre 2024.
- Prévoir d'élaborer des tableaux d'indicateurs RH mensuels qui mettraient en exergue les arrêts maladie, leur durée par établissement, les démissions, les ruptures de période d'essai, le nombre de CDD, le nombre d'heures supplémentaires, complémentaires... et fiabiliser le bilan social.
- En lien avec le service Communication, poursuivre l'organisation des matinées d'intégration très appréciées et travailler sur la marque employeur pour attirer de nouveaux candidats et fidéliser les collaborateurs.

2. BILAN DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

L'Association poursuit en 2023 une politique de formation ambitieuse pour accompagner le développement des compétences des salariés puisqu'elle continue de verser un pourcentage bien supérieur au minimum légal, à savoir 2.65% investis pour 2% obligatoires. Par ailleurs, elle intensifie l'accueil d'apprentis et le dispositif des Pro A en faveur des salariés en CDI pour leur permettre de suivre une formation diplômante en lien avec les besoins de l'Association sans pour autant impacter le budget Formation de l'Association.

■ DONNEES CHIFFREES 2023

	2022	2023
Montant consacré à la formation continue (hors formations sortant du plan de développement des compétences)	159 104€	187 440€
% de masse salariale consacré à la formation	2.65%	2.65%
Budgets supplémentaires obtenus (fonds mutualisés de branche ; PIC IAE ; Conseil Régional, DREETS)	90 680.22€	87 669€
Budget supplémentaire obtenu pour l'alternance	59 246€	84 420€
Nombre de salariés formés 2023 (hors contrat de professionnalisation, alternance, Pro A) :		
• Femmes	432	385
• Hommes	188	120

Soit 505 stagiaires en 2023 contre 620 en 2022.

Nombre moyen d'heures de formation par salarié formé (hors contrat de professionnalisation, alternance, Pro A) :	16.38
Nombre de stagiaires non-cadres ayant suivi une formation	247
Nombre de stagiaires agents de maîtrise et techniciens ayant suivi une formation	183
Nombre de stagiaires cadres ayant suivi une formation	75
Nombre d'heures de formation en 2023 (hors contrat de professionnalisation, alternance, Pro A)	8 272

■ POINTS MARQUANTS 2023

L'optimisation du plan de développement des compétences continue d'être privilégiée par le versement d'une contribution volontaire donnant ainsi accès à des fonds mutualisés complémentaires. Parallèlement, une enveloppe pour les CDDI accueillis sur l'entreprise et les chantiers d'insertion est versée en complément par l'Opco santé.

La mise en place des dispositifs Pro A pour certains salariés en vue d'obtenir un diplôme d'Aide-soignant ou de Moniteur éducateur est maintenue. Pour rappel, ce mode de prise en charge permet de prendre l'ensemble des coûts de formation et de frais annexes (repas, transport, logement) ainsi que la rémunération chargée du stagiaire durant ses cours théoriques sur un autre budget que celui du plan de formation. Un effort sur la prise en charge des formations dédiées au CDDI a également été fourni permettant l'obtention de plus de 28 175 euros pour l'année 2023.

Les principaux thèmes déclinés en formation cette année ont concerné les formations obligatoires ainsi que celles en lien avec l'accompagnement des personnes accueillies et la poursuite de la maîtrise des outils informatiques.

Une priorité a été donnée aux formations obligatoires tels que gestes de premiers secours, HACCP, etc... ainsi qu'aux formations collectives.

Les temps consacrés à l'analyse de la pratique ont été reconduits et ont été une variable d'ajustement pour le plan de formation car pour obtenir des fonds

supplémentaires, il faut que le plan de formation soit engagé à 50 % fin juin et 80 % en octobre.

À noter pour 2024 : ces conditions ont été modifiées. Les employeurs devront avoir engagé leurs fonds à hauteur de 50% à fin avril et 80% à fin septembre sous peine de ne pas bénéficier de fonds mutualisés. Une autre modification apportée concerne l'effort de l'Association au niveau du financement. Au regard des dépenses énergétiques notamment en très forte hausse, il a été décidé de conserver l'effort de former à hauteur de 1.30% au lieu des 1.65% habituels. Pour rappel, l'obligation pour l'Association serait égale à 1% uniquement.

Des actions sur les savoirs de base ont continué à être organisées au profit des CDDI. À cet effet, il est envisagé pour 2024 d'internaliser la formation sur les savoirs de base et l'apprentissage du français notamment en Charente-Maritime.

En termes d'internalisation, un autre pan de formation va être assuré par une salariée de l'Association, il s'agit de la Coordinatrice Qualité Hygiène Sécurité Environnement qui a été formée Formatrice SST. Elle a déjà commencé à délivrer des formations SST initiales auprès du personnel de l'Association. Elle va également assurer les recyclages.

La DRH formée à la médiation et gestion des conflits délivrent également des formations en interne et notamment sur la communication non violente et la gestion des entretiens professionnels.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Porter la contribution à 0.30 au lieu des 0.65 habituels au regard de l'explosion des autres postes de dépense notamment l'énergie.
- Définir les nouvelles orientations générales qui resteront principalement basés sur les formations métiers et sur les formations obligatoires telle que la prévention face à l'amiante par exemple.
- Promouvoir l'utilisation du CPF par les salariés.
- Organiser en intra des formations par des salariés de l'Association afin de limiter les coûts. Exemple : formation sur la communication non violente déclinée par la Direction des Ressources Humaines, formations SST assurées par la Coordinatrice QHSE.
- Répondre aux besoins individuels pour des formations métiers en les regroupant en formations collectives avec définition du cahier des charges, recherches d'organismes de formation, négociations des coûts...
- Développer des tableaux de bord RH susceptibles d'anticiper la fin de CDD, de mettre en exergue les accidents de travail et les arrêts maladie par structure, de piloter mensuellement les effectifs, la formation, les visites médicales, de participer à l'élaboration de la BDESE, du bilan social, etc...
- Revoir éventuellement ces outils pour les rapprocher du logiciel métier EIG.

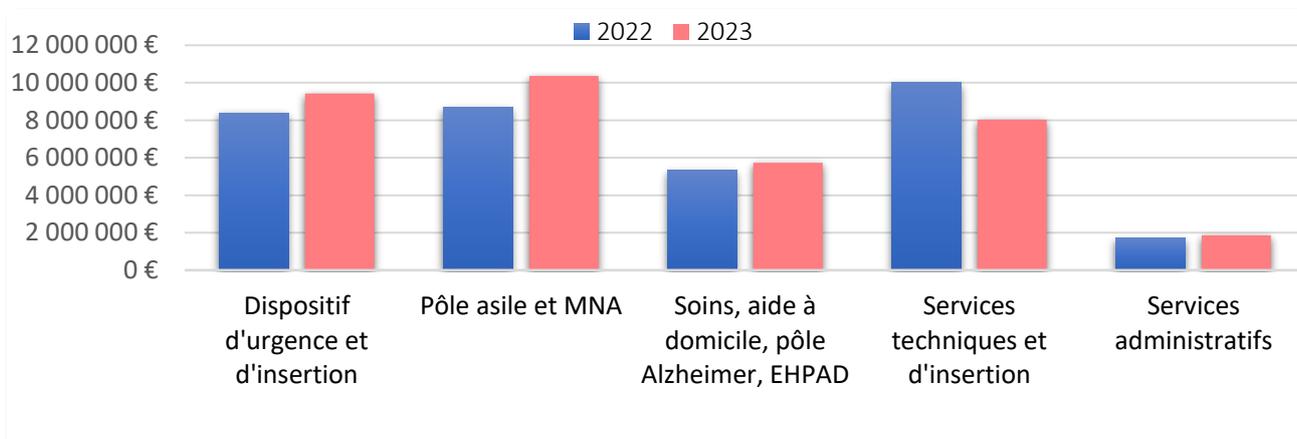
Emailing interne pour le lancement du vote électronique des élections professionnelles



LE SERVICE FINANCIER

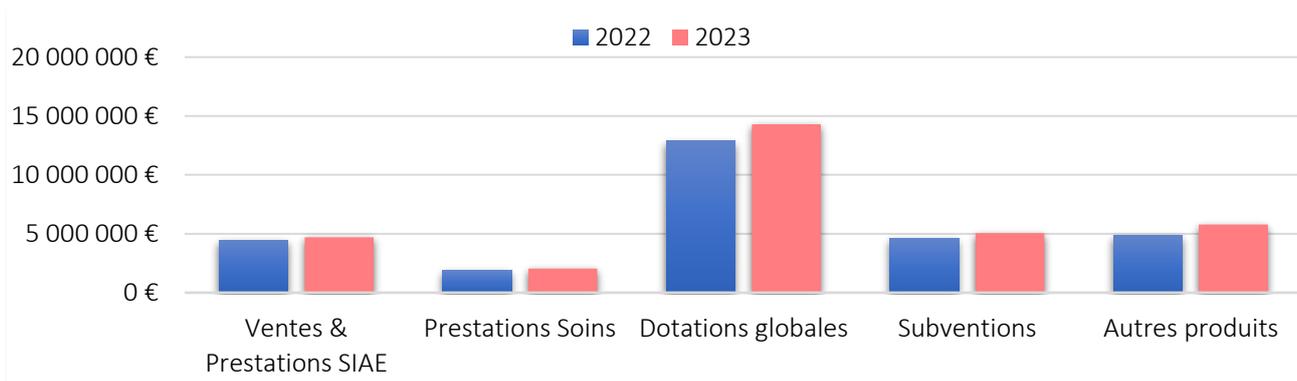
■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

RÉPARTITION DES PRODUITS



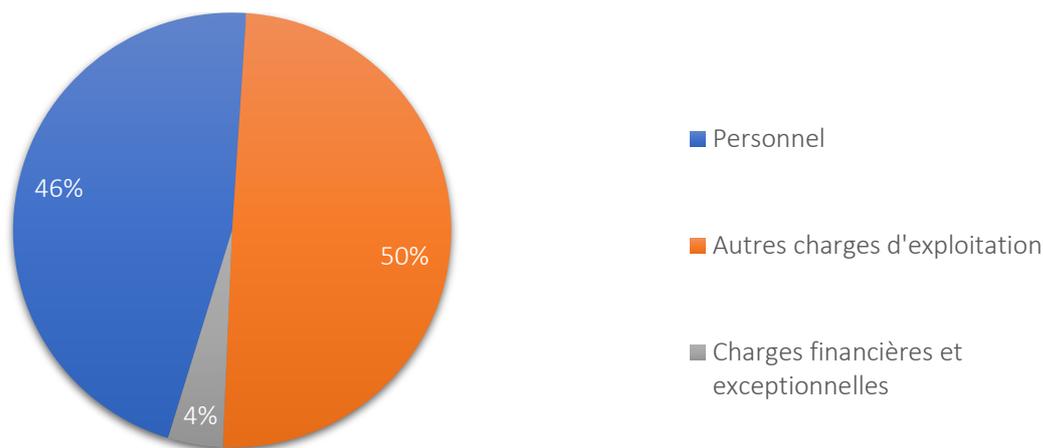
SERVICES	2022	2023	Variation	
Dispositif d'urgence et d'insertion	8 385 926 €	9 423 900 €	1 037 974 €	12 %
Pôle asile et MNA	8 690 124 €	10 356 719 €	1 666 594 €	19 %
Soins, aide à domicile, pôle Alzheimer, EHPAD	5 317 774 €	5 722 955 €	405 181 €	8 %
Services techniques et d'insertion	10 006 951 €	8 026 655 €	-1 980 296 €	-20 %
Services administratifs	1 701 859 €	1 871 922 €	170 064 €	10 %
Total des produits	34 102 634 €	35 402 151 €	1 299 517 €	4 %

RÉPARTITION DES PRODUITS D'EXPLOITATION



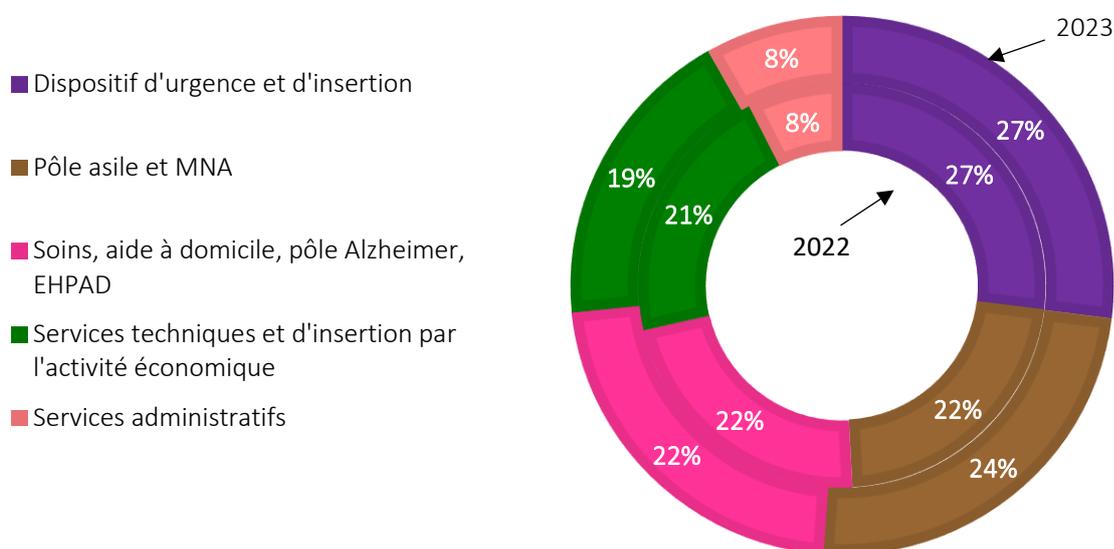
DETAILS	2022	2023	Variation	
Ventes & Prestations SIAE	4 436 050 €	4 706 329 €	270 280 €	6 %
Prestations Soins	1 887 715 €	2 054 487 €	166 772 €	9 %
Dotations globales	12 869 269 €	14 290 979 €	1 421 711 €	11 %
Subventions	4 612 250 €	5 045 961 €	433 710 €	9 %
Autres produits	4 832 620 €	5 771 491 €	938 871 €	19 %
Total des produits exploitation	28 637 904 €	31 869 248 €	3 231 344 €	11 %

RÉPARTITION DES CHARGES 2023



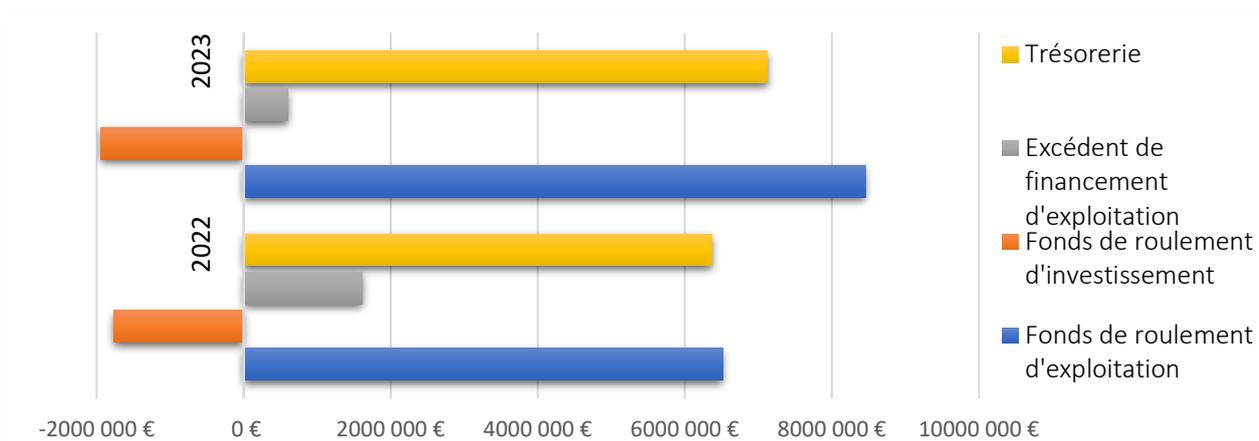
POSTES	2022	2023	Variation	
Personnel	15 569 020 €	16 182 220 €	613 200 €	4 %
Autres charges d'exploitation	15 662 339 €	17 353 472 €	1 691 132 €	11 %
Charges financières et exceptionnelles	2 853 673 €	1 411 505 €	-1 442 169 €	-51 %
Total des charges	34 085 032 €	34 947 196 €	862 164 €	3 %

MASSE SALARIALE



SERVICES	2022	2023	Variation	
Dispositif d'urgence et d'insertion	4 196 738 €	4 362 818 €	166 081 €	4 %
Pôle asile et MNA	3 457 963 €	3 907 235 €	449 272 €	13 %
Soins, aide à domicile, pôle Alzheimer, EHPAD	3 471 741 €	3 609 390 €	137 649 €	4 %
Services techniques et d'insertion par l'activité économique	3 274 753 €	2 975 325 €	-299 429 €	-9 %
Services administratifs	1 167 824 €	1 327 452 €	159 627 €	14 %
Total charges du personnel	15 569 020 €	16 182 220 €	613 200 €	4 %

BILAN FINANCIER



POSTES	2022	2023	Variation	
Fonds de roulement d'exploitation	6 513 137 €	8 456 105 €	1 942 968 €	30 %
Fonds de roulement d'investissement	-1 763 710 €	-1 940 446 €	-176 736 €	10 %
Excédent de financement d'exploitation	1 615 693 €	604 287 €	-1 011 406 €	-63 %
Trésorerie	6 365 119 €	7 119 946 €	754 827 €	12%

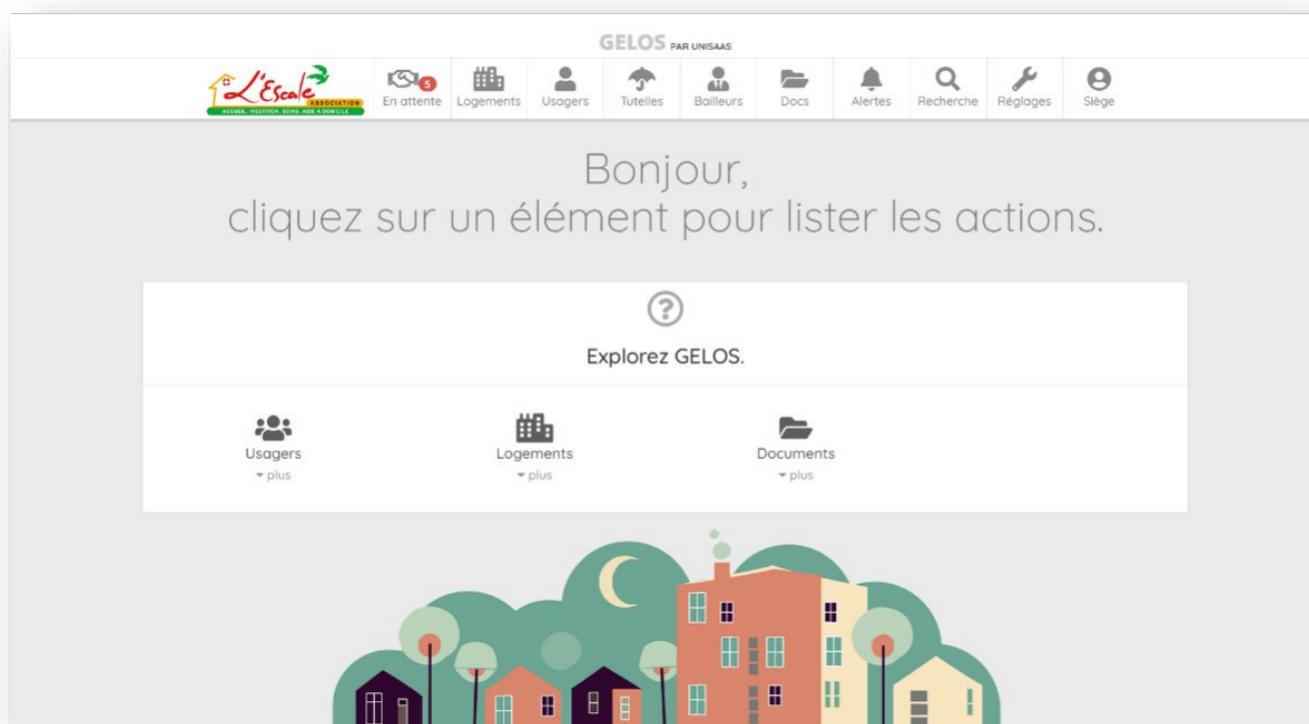
■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Les dispositifs spécifiques destinés à l'accueil et à l'accompagnement des réfugiés en provenance de l'Ukraine se sont maintenus sur les deux départements de La Charente-Maritime et des Deux-Sèvres sur tout l'exercice. Des places supplémentaires de MNA ont également été ouvertes sur ces deux départements. Ces activités expliquent l'augmentation des produits de l'année 2023 par rapport à ceux de 2022 sur le Pôle Asile et MNA.
- L'impact des évolutions du coût des énergies a commencé à impacter quelques sites notamment sur le département des Deux-Sèvres du fait de contrats arrivant à échéance fin 2022. Certains sites ont donc subi de très fortes augmentations de coût malgré des diminutions de consommation constatées. En effet, les mesures de sensibilisation et de rééquipement des locaux lancées dès 2022 ont permis d'atténuer les augmentations subies sur ces postes de dépenses. En parallèle, le travail de suivi des consommations et surconsommations constatées dans les logements en lien avec les équipes éducatives a permis de sensibiliser et de récupérer des participations financières qui ont entraîné une atténuation de façon marginale de ces surcoûts sur certains services fortement impactés. Les contrats de fourniture de gaz et d'électricité de la majorité des sites gérés par L'Escale sont arrivés à leur terme fin 2023. Le travail du service achat de l'Association avec des groupements d'achats sur l'année 2023 a permis de signer sur le second semestre de nouveaux engagements d'une durée de 24 mois sur l'ensemble de ce périmètre avec des conditions tarifaires, bien qu'en très forte augmentation par rapport à celles des précédents contrats, qui restent très inférieures à celles que l'Association a connu courant 2022 sur les sites ayant dû être renouvelés avant cette échéance.
- Le recrutement d'un poste de chargé de mission en développement informatique a permis la mise en place de nouveaux outils pour les services de maintenance sur les départements de La Charente-Maritime et des Deux-Sèvres. Ces outils offrent un meilleur suivi des demandes et de la facturation, mais également une meilleure communication entre les services demandeurs et les SIAE. La solution GELOS utilisée dans un premier temps pour les activités de gestion locative a également continué à évoluer pour devenir le dossier de suivi de l'utilisateur auprès de nombreux services d'hébergement et d'accompagnement sur le 17 et le 79. Des journées de formation en interne ont été proposées par le service financiers aux différents services utilisateurs des 2 départements. Le développement de cette solution continuera sur 2024 pour travailler sur des outils de requêtes et de statistiques, ainsi que sur des alertes afin de faciliter le travail de tous et d'assurer une vision commune entre les services du Siège Social et les établissements.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Poursuivre le travail d'audit interne mis en place fin 2023 avec le personnel du service financier afin d'identifier les difficultés rencontrées pour le traitement des informations en comptabilité. Les points de difficultés recensés ont permis d'identifier le besoin et de revoir les procédures afin de fluidifier les informations transmises par les établissements au service comptable. Des groupes de travail seront constitués dans le but d'échanger avec les services et d'optimiser la qualité des informations réceptionnées par les comptables et ainsi d'améliorer le traitement de celles-ci. Ce travail est une étape indispensable pour permettre le bon fonctionnement de l'ensemble du service administratif et financier afin que celui-ci puisse répondre aux besoins et attentes des différents établissements gérés par L'Escale.
- Recruter un personnel supplémentaire sur le service « Achats » afin de poursuivre le suivi des factures de gaz et d'électricité pour identifier les surconsommations en lien avec les services, et d'ouvrir différents comptes fournisseurs auprès des entités auprès desquelles les établissements se servent. Cette démarche permettra de limiter les volumes de documents réceptionnés et traités, mais également d'assurer une meilleure traçabilité des achats par services.
- Mettre en place progressivement la Gestion Electronique de Documents (GED) sur 2025.
- Suivre les dossiers de travaux de constructions et de rénovations lancés sur 2023 ou en cours de lancement : travaux d'humanisation du 105, du bâtiment des Cordeliers, pensions de famille, ...
- Suivre les nouveaux services et/ou activités : AGIR, Equipe Mobile LHSS, nouvel AJA, ...
- Signer le CPOM EHPAD/AJA en Charente-Maritime et mettre en place des EPRD et ERRD sur ce périmètre global.
- Lancer le CPOM communs des établissements et services CHRS de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres.
- Renouveler l'Autorisation de Frais de Siège pour la période 2025-2029

Développement en interne de la solution GELOS



LES DISPOSITIFS D'URGENCE, D'INSERTION ET SERVICES DE SUITE DE CHARENTE-MARITIME

LA VEILLE SOCIALE.....	P.23
1. L'accueil de nuit.....	P.23
2. L'accueil de jour.....	P.25
3. L'accompagnement social renforcé.....	P.28
4. L'hébergement de stabilisation.....	P.30
5. Hébergement d'urgence femmes.....	P.32
6. Accompagnement social des femmes victimes de violences depuis leur domicile.....	P.35
7. Les auteurs de violences conjugales.....	P.37
LA DOMICILIATION.....	P.39
LE RESTAURANT SOCIAL L'AUBERGE.....	P.41
LE CHRS INSERTION.....	P.42
LES SERVICES DE SUITE.....	P.47
1. La maison relais / La pension de famille / Informations communes.....	P.47
2. L'ASLL / Le LEU / Le BG-Colocation / Les DSF	P.52

1. L'ACCUEIL DE NUIT

L'accueil de nuit est un centre d'hébergement d'urgence temporaire situé dans des locaux sécurisés à la Maison d'Accueil et d'Hébergement d'Urgence et Temporaire (MAHUT). Il est réservé au public en grande précarité, sans résidence stable ou de passage. Il répond gratuitement à la détresse, à un danger, apporte une protection et offre gîte, couvert, hygiène, écoute et premier diagnostic sanitaire et social.

	2022	2023
Ouverture	365 nuits	365/365
Nombre de places habilitées	35	35
Taux d'occupation	94.49 %	97.08%
Nombre d'utilisateurs	587	728
Nombre de passages d'utilisateurs	1 051	1 381
Nombre de passages de chiens	194	431
Nombre de nuitées	12 071	12 402
Répartition par sexe :		
• Hommes	436	509
• Femmes	151	219
Composition du ménage par passage :		
• Adultes seuls	907	1 167
• Adultes seuls avec enfant(s)	48	90
• Couples seuls	80	69
• Couples avec enfant(s)	16	55
Répartition par âge par passage :		
• < 3 ans	11	30
• 3 à 17 ans	38	98
• 18 à 25 ans	138	164
• 26 à 35 ans	228	277
• 36 à 45 ans	208	316
• 46 à 55 ans	189	204
• 56 ans et +	239	292
Durée moyenne de séjour (cumul des durées de séjour par personne)	20.56 nuits	17.03 nuits
Nombre d'utilisateurs AN bénéficiant d'un Accompagnement Social Renforcé (ASR)	26	13
Nombre d'utilisateurs AN entrés sur le dispositif de stabilisation	16	7

Nombre de nuitées	2022		2023	
	Nombre de personnes par durée de séjour en discontinu	Nombre de personnes par durée de séjour en continu	Nombre de personnes par durée de séjour en discontinu	Nombre de personnes par durée de séjour en continu
Entre 20 et 29	27	30	50	29
Entre 30 et 39	27	14	33	13
Entre 40 et 49	18	11	32	1
Entre 50 et 59	7	6	25	2
Plus de 60	47	8	27	1
Total	126	69	167	46

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

Le dispositif accueille les personnes pour une durée de 7 nuits/mois. La période peut être prolongée de quelques jours en fonction des situations.

Le taux d'occupation est de 97.08 %, soit 12 402 nuitées. Le nombre de personnes différentes accueillies a augmenté de 141 par rapport à 2022 passant de 587 à 728. Ce qui représente une augmentation de 62% en 2 ans (448 en 2021). Cette forte augmentation permet de vérifier que la période Covid est passée, l'accueil de nuit est redevenu un dispositif d'urgence.

Le cumul des durées de séjour par personne s'est réduit, passant de 20.56 nuits à 17.03. Pour autant, 28 personnes ont passé en continu ou en discontinu plus de 60 nuits sur l'accueil en 2023. Cette année, notre attention s'est portée sur les durées de séjours inférieures ou égales à 5 nuits, elles concernent 199 personnes, soit environ 27% de l'ensemble des usagers.

Il y a une augmentation de prise en charge de toutes les tranches d'âge confondues. Le nombre d'accompagnement social renforcé a diminué en raison d'une baisse de situation de jeunes (de moins de 25 ans) nécessitant la mise en place d'un suivi.

■ POINTS MARQUANTS 2023

En 2022, il a été observé une augmentation de la fréquentation du dispositif par un public de personnes âgées (plus de 60 ans). En 2023, ce constat est renforcé avec une hausse de fréquentation des usagers de plus de 55 ans par rapport à l'année précédente. Des personnes avec un âge oscillant entre 60 et 87 ans ont fait des séjours réguliers sur l'accueil de nuit. Il s'agit de personnes qui, pour la plupart, rencontrent des difficultés sociales et des problématiques de santé importantes.

Les partenaires ainsi que les autorités ont été alertés sur ces situations qui ne relèvent pas de l'accueil de nuit car la structure n'est pas adaptée à ce public. En effet, la prise en charge peut nécessiter des soins quotidiens (aide à la toilette ...) en raison d'une diminution de l'autonomie dans les gestes de la vie quotidienne, et une présence importante de professionnels médicaux (pertes de repères spatio-temporels, troubles de la mémoire, difficultés à se déplacer ...). Ce public est en errance à la suite d'expulsions locatives, de fins d'hébergement chez un tiers ou de logements insalubres...

Le dispositif continue à accueillir des familles et des femmes avec enfants demandeurs d'asile ou déboutés.

La fréquentation des personnes avec des troubles psychiques est toujours d'actualité.

Les faits de violences commis par des usagers sont importants et engendrent des exclusions pour non-respect du règlement de fonctionnement. Ce cadre

est nécessaire afin d'assurer la sécurité des personnes accueillies, des professionnels, et leur accueil dans des conditions adaptées. Il est important d'y veiller afin d'éviter la démobilité des grands précaires.

L'adaptation permanente du dispositif accueil de nuit, la souplesse acceptée par le personnel, l'implication de l'ensemble des équipes et des cadres permettent le bon fonctionnement du service.

Le travail en réseau, à l'échelle locale, de manière hebdomadaire (réunion de concertation, présences de la PASS- EMPP-Tremplin 17, CCAS, Cordia, Cap Altéa, Samu social, Spada, SIAO-115 ...) permet une meilleure coordination avec l'ensemble des partenaires dans le but d'accompagner au mieux les personnes en situation de précarité et en situation sociale complexe. L'objectif est d'assurer une organisation des prises en charge médicales et sociales avec des propositions d'orientation plus ou moins rapides sur les services sanitaires (hôpital, Cordia) et d'insertion.

En raison de la saturation des dispositifs d'accompagnement et d'hébergement d'insertion, l'accueil sur ce dispositif tend à s'allonger, et les entrées sur des solutions pérennes sont plus longues.

En 2023, une nouvelle collaboration avec l'association Tremplin 17 a été mise en place. Un infirmier intervient un mardi soir sur deux à l'accueil de nuit auprès du public dans un objectif de réduction des risques en addiction.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Les formations collectives, droits des étrangers et addictologie, ont été très appréciées par les salariés et demandent à être renouvelées en 2024.
- Des ateliers centrés sur le soin et le bien-être ont été coordonnés sur la MAHUT. Ouverts aux usagers des dispositifs d'urgence et des services de suite, ils sont maintenus pour l'année 2024.
- L'analyse de la pratique est toujours nécessaire et appréciée par l'équipe.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Maintenir le plan de formation collective (santé mentale, droits, addictologie).
- Continuer l'analyse de la pratique.
- Continuer les « Ateliers » créés en 2020 dans le cadre du renforcement de l'accueil de jour, ateliers de bien-être pour dynamiser les services et aller à la rencontre des plus démunis.
- Réécrire le projet d'établissement accueil de jour, accueil de nuit.
- Favoriser la coordination des actions et des dispositifs afin de permettre une prise en charge adaptée facilitant une solution pérenne évitant un retour à la rue.
- Changer de logiciel Ophélie 4 pour Mano.

2. L'ACCUEIL DE JOUR

L'accueil de jour est destiné à l'accueil d'un public en grande précarité. L'accueil de jour propose des services élémentaires, des prestations pour les moins de 25 ans, la possibilité d'être accompagné socialement et de rencontrer des partenaires qui interviennent sur le champ sanitaire.

L'accueil de jour reçoit en accès libre toutes personnes majeures, sans distinction de situation administrative, de sexe, d'âge, de situation de famille ou de nationalité. Celles-ci sont sans domicile fixe, hébergées en structure d'urgence (accueil de nuit, hôtel...), vivent en squat, ou en logement et sont très isolées.

	2022	2023
Nombre de passages (un seul passage par jour est compté)	14 475	16 494
Répartition par âge par passage :		
• < 25 ans	2439	2 485
• > 25 ans	12 135	14 009
Usagers	777	1 164
Répartition par âge par usager :		
• < 18 ans	29	63
• < 25 ans	172	169
• > 25 ans	576	932
Répartition par sexe :		
• Hommes	640	931
• Femmes	137	233
Situation :		
• De passage à La Rochelle	2	-
• Dans un logement	50	75
• Hébergé(e) chez des amis	180	164
• Hébergé(e) dans une structure	270	300
• A la rue	545	918
• Squat	25	16
Changement de situation sur l'année	1 072	1 473
Ressources par passage :		
• RSA-API	531	455
• Indemnités chômage	11	12
• AAH, pension	135	108
• Autre	63	213
• Sans ressource	1 164	1 811

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

Les données de fréquentation de l'accueil de jour sont en très forte augmentation par rapport à l'année 2022. Le nombre d'usagers a augmenté de 49%, soit 1 164 et dépasse les données de 2019 (avant Covid 19). Il est à noter que le nombre de femme a augmenté de 70% par rapport à l'année 2022.

Il y a une hausse également du nombre de passages, 16 494 (un seul passage est décompté par jour et par personne). En 2023, il y a 63 passages en moyenne par jour.

Il y a une augmentation du public de moins de 18 ans, ce qui correspond aux familles qui bénéficient des prestations (machine à laver, téléphone ...). Régulièrement, des mineurs non accompagnés sont orientés par les partenaires. En raison de leur minorité, ils ne peuvent accéder aux dispositifs.

Le public personne âgée (+ 60 ans) utilise l'accueil de jour en complément de l'accueil de nuit. Une proportion importante reste des demi-journées, voire des journées entières sur le dispositif, ce qui peut créer rapidement un important collectif à gérer et rend difficile la mise en œuvre de suivi individuel.

Comme en 2022, la question des grands précaires reste une priorité. Par conséquent, les maraudes réalisées par l'équipe continuent d'aller à leur rencontre, à raison de deux à trois fois par semaine, avec la présence de l'infirmière de la PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé) une fois par semaine. En 2023, 388 personnes ont été rencontrées lors de ces 62 maraudes (soit 6,2 passagers rencontrés en moyenne).

Les difficultés de recrutement et les absences pour maladie des professionnels fragilisent l'organisation et contraignent le service à supprimer des maraudes afin d'assurer la gestion du collectif.

En 2023, la PASS a réalisé 1 218 consultations médico-sociales à l'accueil de jour, ce qui correspond à une diminution de 22 % par rapport à 2022.

Depuis novembre 2023, des chèques auberge sont attribués aux « grand précaires » et personnes âgées après évaluation ; ce don n'a rien d'automatique. Les professionnels l'utilisent également pour créer et renforcer la relation avec ce public.

L'accompagnement social

Un travail social adapté, en lien avec les partenaires compétents, doit favoriser la reprise d'un parcours d'insertion. Les usagers peuvent bénéficier d'accompagnement ponctuel, intermédiaire ou renforcé contractualisé. Les accompagnements renforcés sont destinés aux jeunes de moins de 25 ans et aux grands précaires en lien avec Cap Altéa.

Le temps passé à gérer le collectif contraint à limiter le travail social. Par conséquent, les accompagnements nécessitant un temps individuel plus long ont diminué par rapport à l'année dernière, sauf les suivis ponctuels qui ont augmenté de 66 % par rapport à 2022.

	Accompagnement ponctuel	Accompagnement intermédiaire	Accompagnement renforcé
Nature de l'accompagnement	À la demande du passager, un professionnel intervient et accompagne la personne dans ses démarches (emploi, logement, administratif).	Le passager fait appel régulièrement au même référent, la confiance est établie, un projet commence à se construire.	L'accompagnement social individualisé est contractualisé. Le passager dispose alors d'un référent unique.
Passagers de moins de 25 ans	34	5	18
Passagers de plus de 25 ans	292	30	5
TOTAL	326	35	23

L'accompagnement du public de moins de 25 ans

L'équipe éducative a en charge l'accompagnement du public de moins de 25 ans, éloigné des dispositifs (Mission Locale, CLLAJ ...). Si le nombre de 18-25 ans reste constant, il apparaît une forte évolution dans la situation administrative de ces jeunes. Nombre d'entre eux sont étrangers, reconnus majeurs par le Conseil Départemental et sont orientés vers la MAHUT. Ils sont présents sur l'accueil de jour et bénéficient des aides financées par le Fond d'Aide aux Jeunes. L'accompagnement social les concernant est très limité dans la mesure où ils sont en situation irrégulière sur le territoire. Certains sont pris en charge par des associations caritatives.

En 2023, le Conseil Départemental a renouvelé le Fond d'Aide aux Jeunes pour financer des aides ponctuelles (tickets services, chèques auberge, timbres fiscaux ...). Des temps de permanence sont organisés afin que les personnes puissent en bénéficier sur évaluation sociale. Ces aides sont des vecteurs utilisés par les référents pour rencontrer ce public et proposer un accompagnement.

En 2023, 229 jeunes ont été reçus à l'accueil de jour pendant les temps des prestations, dont 83 ont bénéficié des tickets services.

Prestations destinées aux moins de 25 ans	Tickets service	Chèques Auberge	Tickets de bus
Nombre de tickets/chèques remis en 2023	2 022	1 627	142

Les jeunes ont également bénéficié de bons photos (10), de timbres fiscaux (14x25€) pour les cartes d'identité, de toiles de tente (8), de prescription domiciliation Escale, d'achats divers tels que cartes de téléphone, tickets de bus (142). À l'occasion des permanences, l'équipe fournit également de la vêtture, été et hiver, (dessous, chaussettes, ceintures, produits d'hygiène, sacs de couchage, sacs à dos, sacoches...).

■ POINTS MARQUANTS 2023

La fréquentation du public âgé de 60 à 87 ans est en augmentation (39 situations environ) par rapport aux années précédentes. Les problématiques liées au vieillissement sont importantes (diminution de l'autonomie, absence de repères spatio-temporels, troubles cognitifs, problèmes de santé physiologique dont l'incontinence...). Les dispositifs d'urgence ne sont pas adaptés à ce public et les personnels ne sont pas formés pour assurer une prise en charge correcte.

De nombreux signalements auprès du procureur, des services de l'État et du Conseil Départemental ont été réalisés. Ces alertes ont conduit à l'introduction d'une fiche spécifique dans le nouveau schéma de l'autonomie 2023-2028 « le vieillissement des personnes précaires » et des axes de travail ont été définis.

L'objet des maraudes de la veille sociale est d'aller à la rencontre des plus précaires pour les « ramener » ou leur faire découvrir les dispositifs existants. Les grands précaires sont repérés et mobilisés. Plusieurs sont revenus à la MAHUT.

Le plan canicule a été déclenché une fois (3 jours) durant l'été. Les passagers de l'accueil de jour et de nuit ont bénéficié d'un espace climatisé, de la mise à disposition de bouteilles d'eau et du plan des fontaines à eau de la ville. En moyenne, 29 passagers ont bénéficié de cette mesure exceptionnelle.

Le dispositif hivernal intermédiaire a été déclenché cinq fois (soit 19 jours). En moyenne, il y a eu 17.7 passages. L'accueil de jour (ouverture samedi et dimanche après-midi) a reçu 83 personnes sur les deux jours, et la salle climatique 51 passagers sur les deux nuits.

Pendant la période estivale, l'accueil de jour était fermé le mardi après-midi afin de permettre aux référents d'avoir un temps dédié pour les ASR et les accompagnements physiques. Un temps avec un infirmier de l'EMPP et l'équipe a été mis en place afin d'échanger sur les situations et les suivis. Ce moment n'a pu être prolongé au-delà en raison d'une absence de disponibilité respective.

L'équipe a rencontré des difficultés à recruter des animateurs sociaux par manque de candidatures. Le poste de coordinateur de la MAHUT créé en juillet 2022 a été occupé par un professionnel jusqu'en février 2023. Le nouveau professionnel est arrivé en août 2023. Il a la charge de piloter l'accueil de jour et l'accueil de nuit. Son arrivée a permis d'assurer un encadrement de proximité, un accompagnement auprès des équipes et d'apporter du soutien et de l'apaisement dans la gestion quotidienne des services. L'équipe a accueilli, en octobre 2023, une stagiaire en 1^{ère} année de formation de moniteur éducateur.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Les formations collectives programmées ont eu lieu et ont été appréciées (droits des étrangers, addiction, équipier de première intervention ...).
- Les maraudes ont été développées avec la participation de la PASS.
- Le travail partenarial (EMPP, PASS, Tremplin 17) a été renforcé autour de l'accompagnement des grands précaires.
- Réunion de concertation avec la présence régulière des partenaires et collaboration par rapport aux prises en charge.

- Mise en place sur l'accueil de jour de temps privilégiés de soins, d'ateliers coiffure et pédicure :
 - L'atelier coiffure, organisé 1 fois par mois, a permis de réaliser 113 coupes (augmentation de 200% par rapport à 2022).
 - L'atelier pédicure, mis en place deux fois par mois (en moyenne), a permis la réalisation de 52 actes. Plusieurs séances ont été annulées en raison d'indisponibilité des professionnels.

Toutes ces actions qui ont rencontré un franc succès, contribuent à apporter du soutien, du bien-être, de la dignité et un sentiment de revalorisation aux usagers de l'urgence. Elles renforcent également la dynamique et l'ambiance positive des services.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Réaliser l'écriture du projet d'établissement 2023-2028.
- Repenser le projet accueil de jour pour conduire les usagers à se mettre en mouvement et être plus actifs dans leurs démarches.
- Poursuivre les formations collectives et l'analyse de la pratique (création d'un nouveau groupe : animateurs sociaux, veilleurs de nuit, agents de service).
- Faire vivre le plan d'action continu et poursuivre la démarche qualité.
- Développer, valoriser et formaliser l'accompagnement intermédiaire fait par les piliers (moniteurs éducateurs).
- Renforcer les maraudes 3 fois par semaine en lien avec la PASS.
- Renforcer l'équipe pour assurer à la fois les maraudes et l'ouverture de l'accueil de jour.
- Développer l'accompagnement social renforcé du public de moins 25 ans et développer l'accompagnement social des grands précaires et des personnes âgées.
- Développer des actions collectives sur l'accueil de jour et maintenir celles existantes.
- Développer les accompagnements intermédiaires par les animateurs sociaux.
- Organiser un séjour de rupture pour 5 personnes en situation de précarité dans le but d'initier un accompagnement et une demande d'hébergement.
- Changer de logiciel.

3. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL RENFORCÉ

	2022	2023
Nombre d'usagers concernés	49	34
Répartition par sexe :		
• Hommes	37	21
• Femmes	12	13
Composition du ménage (parfois une seule personne du couple est accompagnée) :		
• Adultes seuls	47	32
• Couples seuls	2	1
Répartition par âge :		
• Moins de 25 ans	30	25
• 26 à 45 ans	15	5
• 46 à 55 ans	-	1
• 56 à 65 ans	2	3
Durée moyenne du suivi	189 jours	140 jours
Hébergement pendant l'ASR :		
• Parc privé	3	3
• Structure médico-sociale/judiciaire	1	-
• Famille	8	3
• Hébergement d'urgence	4	12
• Sans logement	30	15

• Logement précaire	3	-
• Logement temporaire	-	1
Emploi :		
• CDD < 6mois	4	4
• CDI	2	3
• IAE, AVA	1	-
• Stage, formation	1	2
• Sans info	-	3

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

34 personnes, dont 25 jeunes de moins de 25 ans, ont bénéficié d'un accompagnement contractualisé. Le référent social et la personne s'engagent sur un projet d'accompagnement social, sur 6 mois, renouvelable une fois. En fin d'année, les référents ont contractualisé avec le public personne âgée. En effet, lorsque ce public est pris en charge à l'accueil de jour/nuit, il est souvent dans une situation de grande précarité à la fois sur le plan administratif et sur le volet santé (troubles cognitifs, problèmes de santé liés au vieillissement, problème de mobilité ...). Par conséquent, il est nécessaire de pouvoir les accompagner au plus près de leur quotidien.

Cette année, 22 personnes sont sorties d'un ASR : 1 vers une structure médico-sociale ; 6 en logement/ famille ; 1 vers un logement temporaire ; 1 vers un hébergement précaire ; 6 sans solution et 6 pour lesquels le service n'a pas l'information. Il apparaît que peu de personnes ont obtenu une solution stable à la sortie de l'accompagnement.

■ POINTS MARQUANTS 2023

Accès au soin et à la santé à l'accueil de jour

L'Escale, consciente des problèmes de santé du public et de ses difficultés à faire le premier pas vers le soin, poursuit ses partenariats et a choisi de développer les permanences sur l'accueil de jour :

- Équipe Mobile Précarité et Psychiatrie (EMPP) : des infirmiers en psychiatrie travaillent avec les référents sociaux auprès des usagers ayant des troubles psychiques et les accompagnent vers le soin. Une psychologue est spécifiquement dédiée aux psycho-traumatismes de la population migrante. Ils sont intervenus sur 52 matinées en 2023.
- Une éducatrice du pôle addictologie est présente à l'accueil de jour le mardi matin tous les 15 jours.

Un infirmier est présent un mardi soir sur deux à l'accueil de nuit. Ils sont intervenus sur 42 ½ journées en 2023.

- La Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) est composée d'un médecin, d'une infirmière et d'un assistant social qui interviennent sur l'accueil de jour. Leur rôle est de faciliter l'accès aux soins des plus démunis.
- Un infirmier et une éducatrice de pôle addictologie réalisent aussi des dépistages des maladies sexuellement transmissibles à l'accueil de jour plusieurs fois par an.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Evolution du public accompagné (plus de 25 ans), ce qui correspond au changement de public fréquentant l'accueil de jour/nuit.
- Diminution de la fréquentation des jeunes de l'accueil de jour sur les permanences Fond d'Aide aux Jeunes.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Poursuivre un travail autour de l'accompagnement social renforcé et la tenue des dossiers de la personne avec les référents sociaux de l'accueil de jour. Rendre plus visible l'accompagnement intermédiaire.
- Développer la prise en charge des femmes victimes de violences au départ de l'accueil de jour et de nuit.
- Développer l'accompagnement social pour les grands précaires, les personnes âgées, en lien avec Cap Altéa.
- Mobiliser le public jeune pouvant bénéficier d'ASR.
- Maintenir la dynamique des ateliers centrés sur la personne pour créer ou renforcer le lien et tendre vers l'accompagnement global.

- Le Fond d'Aide aux Jeunes : mieux répartir les enveloppes budgétaires afin de pouvoir mettre en place des actions individuelles et collectives adaptées aux besoins.
- Privilégier la mobilisation à la distribution.
- Poursuivre les maraudes (3 demi-journées par semaine) et développer le partenariat. Les référents sociaux participeront à des maraudes avec des partenaires pour aller vers le public jeunes (moins de 25 ans). L'objectif est de les amener vers l'accueil de jour afin de créer un accompagnement plus ciblé et répondre à leurs besoins.

4. L'HÉBERGEMENT DE STABILISATION

Le CHRS Stabilisation est un dispositif d'hébergement associé à un accompagnement social. Il vise à donner à la personne un temps de repos propice à se poser, à réfléchir sur sa situation actuelle et à un projet de sortie. Ce dispositif permet de se projeter sur un parcours de soin, d'hébergement/logement et d'emploi. La durée de séjour est de 3 mois, renouvelable une fois sous certaines conditions.

Les usagers ont chacun un référent social attitré. Après avoir régularisé l'accès aux droits (carte d'identité, dossier CMU, CAF, RSA, AAH...), le référent est chargé d'élaborer avec la personne un projet à court terme, conduisant pour certains à une acceptation du soin (accompagnement physique dans le soin) et pour d'autres, à une recherche de dispositif d'insertion, de logement, d'hébergement ou d'emploi-formation.

	2022	2023
Ouverture	365/365	365j/365
Nombre de places habilitées	15	15
Taux d'occupation	96.13 %	97.08%
Nombre d'usagers	48	35
Répartition par sexe (personnes de plus de 18 ans) :		
• Hommes	30	25
• Femmes	18	10
Composition du ménage :		
• Adultes seuls	40	33
• Couples seuls	5	1
Répartition par âge :		
• 18 à 25 ans	13	8
• 26 à 35 ans	14	8
• 36 à 45 ans	10	7
• 46 à 55 ans	5	7
• 56 à 65 ans	5	5
• > 65 ans	1	-
Ressources :		
• RSA	19	12
• ASSEDIC	2	5
• AAH	2	2
• Revenu d'activité	5	4
• Sans ressource	14	12
• Autre	3	-
Durée moyenne de séjour * (Cumul des durées de séjour des personnes sorties dans l'année)	171 jours	201 jours

Prescripteurs (personnes entrées) :		
• Cap ALTEA (115)	28	1
• Veille Sociale	12	24
• Samu social	-	-
• Institutions :		
○ Tremplin 17	-	-
○ Mission Locale	3	-
○ Marius Lacroix (Structure sanitaire)	-	4
○ CLAJJ	3	-
• DT / CCAS	1	2
• Autres	1	4
Logement à la sortie par ménage :		
• Famille, logement gratuit	6	-
• Résidence sociale	8	-
• Logement durable public	-	-
• Logement durable privé	-	1
• IML	-	1
• 115 Rue	-	5
• Inconnue	-	3
• HUF		2
• Maison relais Pension Famille	3	2
• CHRS	5 (4 CHRS Escale)	8 (CHRS Escale)
Emploi à la sortie : CDD ou CDI > à 6 mois	4	3

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

35 demandes de stabilisation ont été pourvues. Le taux d'occupation avoisine les 97% et la durée moyenne de séjour a augmenté, passant de 171 jours à 201 jours. Cette augmentation s'explique par un délai d'attente long pour intégrer un CHRS insertion, une maison relais ou un logement.

22 personnes sont sorties et parmi elles, 14 ont trouvé une solution d'hébergement ou de logement.

Les animations ont été variées : jeux de société, ateliers bien-être tel que la socio-esthétique, et des repas hebdomadaires à thème.

■ POINTS MARQUANTS 2023

Une infirmière du CSAPA (hôpital) a proposé, tous les deux mois, des ateliers collectifs auprès des personnes hébergées pour aborder la consommation de produit ou d'alcool (jeu-questions sur la consommation de tabac et autres drogues, relaxation/méditation, échange lors d'un repas collectif). Certaines actions ont été mutualisées avec l'HUF. Une convention a été signée entre l'Escale et le CSAPA.

Une action boxe et sophrologie, réservée aux femmes victimes de violences, a été réalisée par Pluri'elles. La première session s'est déroulée sur 10 séances. Ces actions ont été mutualisées avec l'HUF. 4 femmes hébergées au sein de la Stabilisation ont participé.

Un repas collectif a été organisé une fois par semaine. Ces actions visent à développer la socialisation et à constituer le groupe.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Développer et renforcer le partenariat avec les centres sociaux.
- Créer un partenariat avec la salle de spectacle LA SIRÈNE dans un objectif de création avec les résidents.
- Mettre en place, de manière mensuelle, un atelier de sensibilisation aux consommations d'alcool et de produits toxiques mené par une infirmière du pôle addictologie TREMPLIN 17 et coanimé avec l'animateur social.
- Organiser des ateliers de prévention et de sensibilisation à l'hygiène et la santé mais également aux addictions en lien avec le CSAPA de l'hôpital.
- Accroître les actions transversales en interservices.
- Faire vivre le plan d'action après l'évaluation externe.

5. HÉBERGEMENT D'URGENCE FEMMES

À sa création en 2001, l'accueil temporaire était un dispositif d'accueil et d'hébergement d'urgence destiné aux femmes avec ou sans enfant, en situation de détresse, dont celles victimes de violences. Jusqu'en juin 2019, l'accueil temporaire était doté de 13 places dont 5 étaient dédiées aux Femmes Victimes de Violences (FVV).

Depuis 2019, le dispositif s'est développé ; il est actuellement composé de deux unités de 10 places sur le site des Cordeliers :

- 10 places d'hébergement d'urgence dédiées uniquement aux FVV et à leurs enfants. Un contrat est signé pour une durée de 15 jours puis 1 mois, renouvelable 3 fois.
- 10 places d'hébergement d'urgence dédiées aux femmes avec ou sans enfant, en situation de détresse et/ou victimes de violences. Un contrat est signé pour une durée de 15 jours, renouvelable 1 fois.

Ces 20 places permettent de répondre aux urgences. L'accueil sur le site est possible 24h/24. La présence de personnel sécurise les femmes accueillies.

Les services orienteurs sont majoritairement le 115, Cap Altéa, le service veille sociale de L'Escale, les assistantes sociales de secteur, les travailleurs sociaux des structures sanitaires et sociales, les services de police et de gendarmerie (sollicitations en direct ou via le 115), l'hôpital et le service maternité.

Depuis le 1^{er} mai 2020, l'Association s'est dotée d'appartements diffus localisés sur le secteur de La Rochelle. En 2022, 4 logements sont dédiés à la prise en charge de femmes victimes de violences conjugales (avec ou sans enfant). Ils peuvent accueillir 10 personnes, parfois en colocation. Les admissions se font en semaine après orientation et évaluation du degré d'autonomie de la personne et de son évolution sociale. Un contrat est signé pour une durée de 3 mois, renouvelable une fois. Des avenants de 1 mois peuvent être mis en place par la suite. Ces places en logement permettent de répondre à des besoins grandissants de mise à l'abri en urgence en désengorgeant le site des Cordeliers. Il est à noter une baisse du nombre d'entrées la nuit et le weekend car les places sont généralement occupées en fin de journée. Donc les demandeurs sont orientés sur le 115.

Le dispositif est composé de deux référentes sociales, une apprentie en travail social et une animatrice sociale. Un agent d'accueil spécifique est présent le samedi.

	2022	2023
Ouverture	365/365	365/365
Amplitude horaire :		
• Du dispositif	24h/24	24h/24
• Équipe éducative	9h/17.30	9h/17.30
• Surveillant de nuit	20h – 8h	20h – 8h
Nombre de places habilitées	26	30
Taux d'occupation	97%	100.53%
Nombre d'usagers	162	136
Nombre de nuitées	9 946	11 008
Répartition par genre :		
• Femmes	103	82
• Hommes	-	1
• Enfants	59	53
Composition du ménage :		
• Adultes seuls	70	46
• Adultes seuls avec enfant(s)	41	37
• Couples avec ou sans enfant	-	-
Répartition par âge :		
• Moins de 3 ans	28	25
• 3 à 17 ans	31	26
• 18 à 25 ans	34	20
• 26 à 35 ans	32	26
• 36 à 45 ans	16	18
• 46 à 55 ans	13	14
• 56 ans et +	7	7

Durée moyenne de séjour	61 jours	95 jours
Femmes victimes de violences (Déclaratif à l'entrée)	63 femmes + 32 enfants	55 femmes + 1 homme + 47 enfants
Femmes entrées (parfois la nuit ou le week-end) (Orientation police/gendarmerie ou 115)	16 femmes + 11 enfants	15 femmes + 16 enfants
Prescripteurs par passage :		
• CAP Altéa/VS Escalé/115	61	46
• DT	4	5
• Police/Gendarmerie	4	2
• Structures sanitaires	3	8
• Autres (dont associations)	14	22
Logement à la sortie par ménage :		
• Structure médico/sociale/judiciaire	19	27
• Dont CHRS Escalé	6 femmes + 4 enfants	10 femmes + 10 enfants
• Famille, logement gratuit	25	10
• Condition de logement inconnue	12	11
• Accueil de nuit, hôtel	12	9
• Sans logement	2	2
• Logement durable public	8	5
• Logement durable privé	4	6
Ressources :		
• RSA /API	7	13
• ASSEDIC	3	3
• AAH	5	3
• Revenu d'activité	17	12
• Sans ressource	31	28
• Retraite-pension-prestations	19	9
• En attente d'avantages ou rémunération	2	1
• Prestations familiales	-	1

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

Le taux d'occupation est de 100.53% pour 136 personnes accueillies.

La durée moyenne de séjour a nettement augmenté et passe de 61 à 95 jours.

Certaines femmes sont en situation administrative complexe et alternent accueil de nuit, 115, HUF avec de très jeunes enfants.

Le nombre de femmes entrées la nuit ou le week-end sur le service est légèrement en baisse car le dispositif est régulièrement complet. Les orientations se font principalement par le 115 ou le service de veille sociale ou les travailleurs sociaux de secteur.

Le nombre d'adultes accompagnés d'enfant(s) est en baisse (53 enfants sur 2023).

Le nombre de personnes sans ressource reste élevé et concerne essentiellement les personnes déboutées.

Les solutions de sortie du dispositif se font principalement sur une structure d'urgence pour les personnes déboutées.

La présence de l'animatrice sociale a permis de proposer des activités de loisirs, culturelles et culinaires (748 participations enregistrées) mais également d'effectuer des accompagnements physiques en extérieur. Les temps d'animation ont été transversaux avec les autres services d'urgence et d'insertion de La Rochelle.

Sur les 70 personnes sorties du dispositif en 2023, 57 ont trouvé une solution d'hébergement ou de logement à la sortie du dispositif.

■ POINTS MARQUANTS 2023

Les durées de séjour ayant augmenté, le nombre de personnes accueillies a donc diminué.

Les résidents se sont beaucoup investis dans les ateliers de loisirs (boxe), de création et de bien-être mis en place à l'accueil de jour avec des intervenants extérieurs.

L'animatrice sociale a continué à mettre en place une réunion hebdomadaire afin de rassembler l'ensemble des femmes et enfants du service. Ce temps est un lieu de rencontre, d'échange et de partage.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Les usagers de l'HUF ont bien participé aux multiples activités proposées.
- Les travaux du bâtiment et des chambres ont démarré.
- Une bonne dynamique de groupe a été observée.
- Les usagers se saisissent de l'accompagnement social.
- Les relations avec les partenaires se sont renforcées et développées cette année (PMI, CDIFF17, Associations caritatives).

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Élargir et renforcer le partenariat avec les acteurs locaux ayant pour mission l'accompagnement des femmes en difficulté sociale.
- Favoriser la transversalité interservices dans les actions à mener.
- Développer des temps de prévention sur des sujets importants tels que l'emprise administrative, les violences numériques, l'autonomie financière, la santé physique et psychique, les addictions, la sexualité, la prostitution.

5.1 L'ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Spécificité des 20 places dédiées aux FVV (sur les 30 places de l'HUF)

Dans le cadre du dispositif d'Hébergement d'Urgence, l'Association accueille, protège, rassure et accompagne socialement les femmes (ou les hommes) victimes de violences conjugales, seul(e)s ou avec leurs enfants, en situation d'urgence et habitant la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ou le département.

L'accompagnement de ce public trouve sa spécificité dans la prise en charge de l'urgence et des priorités à traiter dès l'entrée sur le service (administratif, santé, justice). Lors de cette entrée, la référente sociale doit évaluer l'état psychologique et physique de la victime et faire ressortir les urgences. Un transport physique au domicile conjugal peut être organisé afin de récupérer des affaires personnelles ainsi que des papiers administratifs.

La professionnelle propose un accompagnement global en partenariat avec les services de justice, de soin et les instances publiques. Elle effectue en urgence les démarches administratives (ouverture de compte bancaire, transfert de CAF, demande de logement, recherche d'emploi...), juridiques (dépôt de plainte, droits auprès d'un avocat...), de soins (mise en lien avec le CIDFF, l'hôpital...) et auprès des associations caritatives (Croix Rouge, Restos du cœur bébé...).

La présence de professionnels au quotidien et 24h/24h sur site apporte un sentiment de sécurité.

En complément à l'accompagnement social, l'animatrice sociale, par ses actions de proximité, propose un travail autour des gestes du quotidien, de l'organisation et du rythme de vie. Des temps d'animation sont proposés autour du bien-être (pédicure, socio-esthétique, manucure, coiffure).

La prise en charge des femmes victimes de violences conjugales nécessite une approche particulière et une écoute suffisamment bienveillante et apaisante pour créer un climat de confiance. La relation d'aide est essentielle pour donner la dynamique nécessaire aux démarches d'insertion. Les entretiens sont l'occasion de sensibiliser ces femmes et hommes sur leurs droits afin de les faire valoir mais également de les rassurer sur les différentes perspectives afin qu'ils s'extirpent de la situation complexe dans laquelle ils se trouvent.

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

Cette année, 56 personnes (55 femmes et 1 homme) sont entrées sur le dispositif car elles étaient identifiées comme victimes de violences conjugales. Elles étaient accompagnées par 47 enfants. Cet accueil permet d'apporter une observation sur l'état de santé physique et psychologique de la famille ainsi qu'une évaluation de la relation mère/enfant. En cas de besoin, les services de l'ASE peuvent être interpellés.

■ POINTS MARQUANTS 2023

Les professionnels ont été formés sur différentes thématiques : violence et genre, médiation familiale, gestion de crise suicidaire.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- La référente sociale a participé à diverses formations et colloques afin d'approfondir ses connaissances quant à la prise en charge des femmes victimes de violences.
- Dans le cadre de l'appel à projet FIPD, la prise en charge des femmes victimes de violences de la rue sur les services d'urgence s'est développée.
- Un travail, en partenariat avec les acteurs locaux agissant pour la protection des victimes de violences, a été amplifié au regard du nombre de situations complexes.
- La coordinatrice a participé à l'animation du réseau FVV du territoire.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Mettre en place des ateliers de sensibilisation autour des différentes problématiques rencontrées par ce public, mais aussi des ateliers d'expression, de création, de bien-être qui renforceront un développement personnel et une socialisation.
- Développer des actions de prévention autour de thèmes tels que l'emprise, la protection numérique, l'autonomie administrative, le consentement, les addictions, la prostitution.
- Maintenir et développer l'implication dans le réseau et le partenariat rochelais de lutte contre les violences intra-familiales.

6. ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES DEPUIS LEUR DOMICILE

Ce dispositif créé le 1^{er} janvier 2022 comporte 10 mesures en file active pour une durée de 3 mois, renouvelable une fois. La prise en charge est gratuite. Les femmes sont locataires ou propriétaires de leur logement ou hébergées de manière stable. Le périmètre d'intervention comprend l'agglomération de La Rochelle et de Rochefort.

Ce projet d'accompagnement particulier au domicile doit répondre au dénuement rencontré par certaines femmes à la suite de l'éviction par la justice d'un conjoint violent. Ces femmes ne sont pas à la recherche d'un hébergement spécifique pour FVV, mais en demande d'un accompagnement social adapté.

Les orientations se font par le biais d'une note sociale motivée auprès de la coordinatrice du service. Les prescripteurs sont les partenaires du secteur médico-social, de la justice ou des associatifs. L'auteur des faits ne doit plus être au domicile.

Une référente sociale a la charge de l'accompagnement de ces femmes avec ou sans enfant, elle propose des rencontres et échanges hebdomadaires. Le passage au domicile est régulier.

Il s'agit de femmes qui ont besoin pour la plupart d'être accompagnées physiquement pour accomplir des démarches judiciaires (avocat, dépôt de plainte, audience). Les interventions portent également autour de la parentalité (le fait de retrouver leur place de mère), autour de conseils et de stratégies en matière de protection (arriver à « dire non », protéger les enfants - démarches JAF, arriver jusqu'au positionnement et la prise de décision). La référente apporte une écoute et un soutien dans l'ensemble de la prise en charge.

	2022	2023
Ouverture	365/365	365/365
Nombre de places habilitées	10	10
Nombre de ménages	10	16
Nombre de journées de suivi	1 466	1 254
Répartition par genre :		
• Femmes	10	16
• Enfants	8	30
Composition du ménage :		
• Adultes seuls	3	5
• Adultes seuls avec enfant(s)	7	11
Répartition par âge :		
• Moins de 3 ans	1	6
• 3 à 17 ans	7	18
• 18 à 25 ans	2	7
• 26 à 35 ans	4	2
• 36 à 45 ans	3	9
• 46 à 55 ans	1	3
• 56 ans et +	-	1
Durée moyenne d'accompagnement en journée	71 jours	162 jours
Prescripteurs par passage :		
• SIAO/VS Escalé/115	-	1
• Service social Départemental	3	5
• Police/Gendarmerie	-	-
• Structures sanitaires	2	-
• Autres (dont associations)	5	10
Logement/ hébergement actuel :		
• Structure médico/sociale/judiciaire	1	1
• Famille, logement gratuit	2	1
• Logement durable public (locataire)	7	13
• Logement durable privé	-	1
Situation géographique :		
• La Rochelle	7	14
• Couronne rochelaise	2	2
• Rochefort	1	-
Ressources :		
• RSA /API	6	6
• ASSEDIC	-	2
• AAH	-	2
• Revenus d'activité	3	4
• Sans ressource	1	1
• Retraite –pension-prestations	-	1
• En attente d'avantages ou rémunération	-	-
Mesure judiciaire :		
• Victime d'une tentative de meurtre	2	1
• Bénéficiaires d'un TGD	2	1
• Bénéficiaire d'une mesure d'éloignement	1	1
• Mesure AEMO pour la fratrie	1	1

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

La durée moyenne d'accompagnement est de 162 jours. Les orientations ont été réalisées par les services de police, le CIDFF, l'UDAF, les services sociaux de secteur.

La composition des ménages représente majoritairement des femmes avec enfants. Les personnes ont toutes des ressources. Toutes les femmes ont un hébergement et l'une d'entre elles a un hébergement précaire.

■ POINTS MARQUANTS 2023

De nombreuses rencontres partenariales ont été menées pour exposer la création du dispositif VAD FVV (La Rochelle, Rochefort).

Le service a été présenté aux différents réseaux des violences intrafamiliales du département.

Le contrat de prise en charge au-delà des 6 mois, en fonction des besoins a été prolongé.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Identifier les instances qui n'ont pas sollicité le service afin de proposer une nouvelle rencontre.
- Développer le partenariat avec des professionnels de la santé psychique pour adulte et enfant.
- Faire participer la référente sociale du dispositif au réseau des violences intrafamiliales du bassin rochelais.
- Développer les partenariats avec les institutions et associations intervenant auprès des femmes victimes de violences.

7. LES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES

Le dispositif expérimental orienté vers les auteurs de violences conjugales de l'Association a débuté en mars 2022. Il est conditionné à une demande d'orientation effectuée par le SPIP ou l'AEM (post sentenciel) et une préadmission faite avec le chef de service. La prise en charge est de 3 mois, renouvelable 2 fois, soit 9 mois au total. Une participation financière est demandée à chaque personne accueillie. Pour le renouvellement, un contrat tripartite est signé avec le SPIP, L'Escale et l'utilisateur. Des synthèses sont organisées tous les 2 mois. Ces hommes doivent être en accord avec le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil. Ils doivent adhérer au travail sur la problématique des violences conjugales.

Ce dispositif a pour vocation de prévenir la récidive et de proposer à ces auteurs une solution à leur sortie d'incarcération. L'évidence d'une solution d'hébergement pour les personnes sortant de maison d'arrêt permet de ne pas retomber dans les rouages liés aux comportements déviants.

Pour certains, la difficulté est d'arriver à stopper tout contact avec leur ex-compagne, en sachant que certaines tentent d'entrer en relations avec eux. Il est important de les rassurer et de travailler autour du risque de récidive.

Afin d'éviter l'oisiveté, l'accent est mis sur l'insertion, ou réinsertion, professionnelle. Cela permet d'établir un fil conducteur.

Certains rencontrent des difficultés à respecter leurs obligations, ce qui peut conduire à une nouvelle incarcération. D'autres, saisissent l'opportunité de ce dispositif, et mettent en œuvre un projet de vie.

	2022	2023
Ouverture	365j/365	365j/365
Nombre de places habilitées	4	4
Taux d'occupation	43.31%	69.04%
Nombre d'utilisateurs	6	5
Nombre de nuitées 2023	544	1 008
Répartition par âge :		
• 18 à 25 ans	-	-
• 26 à 35 ans	2	2
• 36 à 45 ans	3	2
• 46 à 55 ans	-	1
• 56 ans et +	1	-

Durée moyenne de séjour	83 jours	299 j ours
Prescripteurs par passage :		
• SPIP	6	5
• AEM	-	-
Logement à la sortie du dispositif :		
• Structure médico/sociale/judiciaire	-	-
• Dont CHRS Escale	-	-
• Prison	2	-
• Famille, logement gratuit	1	-
• Condition de logement inconnue	-	-
• Accueil de nuit, hôtel	-	1
• Sans logement	1	-
• Logement durable public	-	1
• Logement durable privé	-	1

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

14 demandes d'orientation ont été effectuées exclusivement par le SPIP (Rochefort, Saintes, Bedenac et Vivonne). 9 préadmissions ont été réalisées sur les lieux d'incarcération. Un travail préalable à l'admission est conduit.

Le taux d'occupation est de 69% pour 5 personnes prises en charge. Ce chiffre peut paraître faible mais il trouve son explication dans la lenteur de la procédure. Entre la demande d'orientation, la rencontre en maison d'arrêt, l'accord du juge d'application des peines et la sortie d'incarcération, il s'écoule en moyenne un mois et demi. Les places sont donc bloquées mais vacantes en attendant la décision finale de la justice.

Il est à noter que ces hommes ne disposaient d'aucune ressource à la sortie d'incarcération, donc le premier travail consistait à l'ouverture des droits.

■ POINTS MARQUANTS 2023

Un accompagnement socio-éducatif

L'accompagnement est spécifique et renforcé en fonction des besoins repérés et en lien avec les partenaires existants sur l'accès et le maintien dans l'emploi, la parentalité, les démarches administratives, la gestion budgétaire, le logement et le soin afin de faciliter l'investissement dans le parcours. Des axes d'action sont prioritaires comme l'ouverture des droits, une orientation vers la banque alimentaire mais également aller récupérer des affaires chez l'ex conjointe. Pour certains, il est nécessaire de proposer un accompagnement de proximité.

Ce dispositif porte aussi sur l'entretien d'un logement, la gestion administrative et budgétaire. Cette prise en charge peut demander pour certaines situations des rencontres régulières et des accompagnements physiques pour l'ensemble de leurs démarches.

L'accompagnement social tient compte de l'autonomie, la motivation et l'adhésion au projet individualisé. Il s'effectue autour d'un projet de séjour établi avec l'auteur et revisité au cours de synthèses tripartites (3 au minimum au cours du séjour).

Les freins repérés

- Prise en charge en colocation, générateur de conflit et de consommation de produit et/ou alcool.
- Aucun droit ouvert à la sortie de détention.
- Aucune ressource à la sortie de détention.
- Travail d'accompagnement nécessitant une prise en charge plus ou moins longue.
- Aucune information de la part des maisons d'arrêt où les personnes ont été incarcérées.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Réunion partenariale de préparation du projet (Procureur, DDTES, SPIP, AEM).
- Réunion partenariale de présentation du dispositif (SPIP, AEM).
- Rencontre du réseau et partenariat pour présentation de l'évolution du dispositif HUF/DELTA.
- Participation de la référente sociale à un colloque autour de la prise en charge des auteurs.

PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Développer le partenariat avec des professionnels de la santé psychique.
- Faire participer la référente sociale du dispositif à des formations sur le thème des auteurs de violences.
- Développer des partenariats avec les associations et instances travaillant autour des personnes auteurs de violences.
- Bénéficier de l'apport du CPCA (Centre de Prise en Charge des Auteurs de violence).

LA DOMICILIATION

Depuis 1988, L'Escale est agréée pour assurer un « service de domiciliation ». La domiciliation permet aux personnes sans domicile stable d'avoir une adresse administrative pour faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux. Sur le département de la Charente-Maritime, 3 associations sont agréées pour assurer ce service.

Depuis janvier 2022, le service est équipé d'un nouveau logiciel (Adiléos) qui permet une meilleure connaissance des personnes domiciliées et apporte plus de confort aux usagers.

DONNÉES CHIFFRÉES 2023

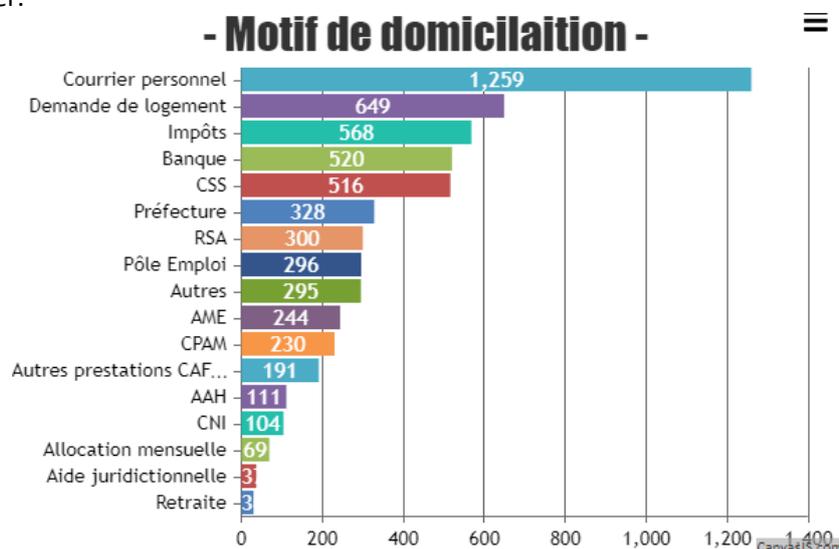
	2022	2023
Nombre de personnes différentes domiciliées	1 110	1 149
Nombre de personnes se redomiciliant dans l'année	312	323
Nombre de personnes domiciliées sur l'année	1 422	1 472

En 2023		
Nombre de première domiciliation (2)	Nombre de renouvellement de domiciliation (3)	Nombre total d'attestations de domiciliation délivrées
647	323	970

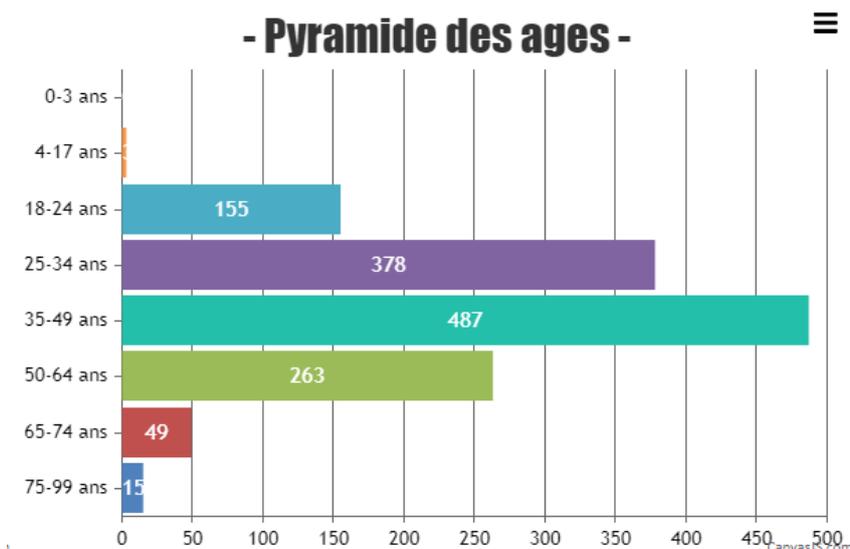
(2) Première domiciliation dans l'année, personnes nouvelles ou revenant après un arrêt de domiciliation d'au moins un mois.

(3) Renouvellement de domiciliation dans l'année (les domiciliations ont une durée de 1 an, au-delà il s'agit d'un renouvellement sans rupture de domiciliation).

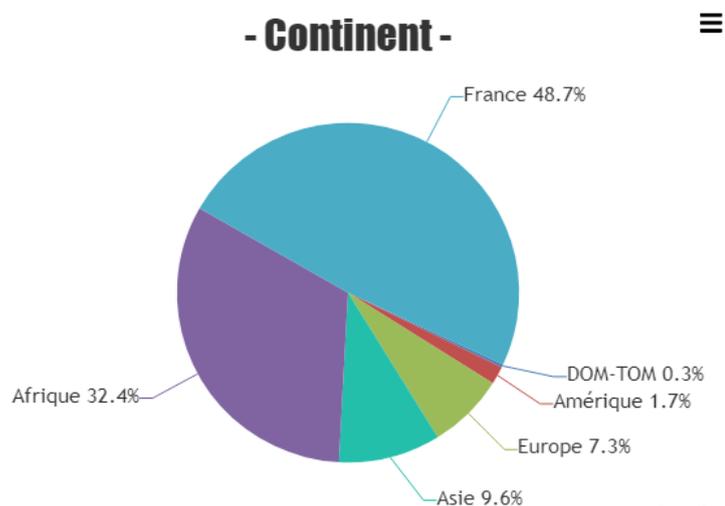
Le turnover se confirme cette année encore, 647 personnes nouvelles se sont domiciliées en 2023 et globalement autant ont arrêté leur domiciliation. Le logiciel a permis de comptabiliser la réception de 14 437 courriers, la transmission de 1 796 SMS dont 592 pour signaler des avis de passage (recommandés), des rappels pour se redomicilier et éviter les ruptures et 991 entretiens ont été réalisés. Les personnes domiciliées se sont connectées 91 754 fois pour vérifier si elles avaient du courrier à retirer et 9 417 passages pour retirer le courrier sont à comptabiliser.



Les données de « pyramide des âges » indiquent que 64 personnes ont plus de 65 ans, dont 15 plus de 75 ans.



Comme en 2022, le graphique ci-dessous, indique que plus de la moitié des personnes domiciliées sont nées sur un autre continent.



■ POINTS MARQUANTS 2023

Depuis décembre 2021, le service Domiciliation a été renforcé avec l'intervention de deux professionnelles. L'amplitude des horaires d'ouverture a été augmentée et a permis de réduire les délais d'attente pour une demande de domiciliation : 2 mois auparavant contre 2 à 3 semaines en 2023.

Un nouveau logiciel, installé en 2022, permet d'offrir aux personnes domiciliées une qualité de service non

négligeable. Elles sont informées de façon digitalisée (internet ou sms) de la réception d'un courrier, d'un recommandé, d'un rendez-vous avec le service...

Un service d'écrivain public est toujours proposé et répond aux besoins. Les usagers sont très satisfaits de toutes ces nouveautés.

■ CONVENTION CPAM

Cette convention doit permettre de renforcer l'accès aux droits des usagers. Depuis la signature de la Convention en 2014, et le suivi trimestriel de 2016, l'équipe constate une stabilité (par rapport aux années précédentes) du nombre d'assurés présentant des droits à jour (régime obligatoire + complémentaire). Le nombre de domiciliés est en constante augmentation depuis 2019.

Bilan 2023 : 89.4 % (94.1 % en 2022) des domiciliés ont une couverture sociale, dont **82.1 %** bénéficient d'une complémentaire. L'objectif fixé en 2023 (80%) a été atteint et il est renouvelé pour 2024.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Contribuer au repérage, par les professionnels, des personnes identifiées comme étant « grands précaires » sur le territoire rochelais afin d'éviter les ruptures de droits. Signaler aux dispositifs d'urgences les personnes en fin de domiciliation.
- Réaliser les objectifs fixés avec la CPAM.
- Réduire à deux semaines les délais pour se domicilier.

LE RESTAURANT SOCIAL « L'AUBERGE »

Le restaurant social l'Auberge permet à toutes les personnes qui le souhaitent, en particulier les publics en situation de précarité, de se restaurer. Il propose des menus chauds et équilibrés dans un cadre agréable pour se poser et rencontrer des travailleurs sociaux. Le prix du menu varie en fonction des revenus de chacun. Un chenil jouxtant l'Auberge permet aux propriétaires de chiens de déjeuner et assure la tranquillité du voisinage. Le restaurant est ouvert uniquement le midi, du lundi au samedi, et propose 2 services : 12h et 13h30.

	2021	2022	2023
Nombre de repas consommés	6 656	13 868	15 793

	2019	2022	2023
Nombre de repas réglés sur place	1 511	1 890	1 965

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

En 2023, le nombre de repas servis est en augmentation.

■ POINTS MARQUANTS 2023

Le restaurant a rencontré cette année des difficultés de recrutement concernant les postes d'animateurs sociaux et de service, ce qui a complexifié la mise en œuvre des services du lundi au samedi.

La présence d'un public jeune de moins de 25 ans, orienté par l'accueil de jour, se poursuit en s'appuyant sur des chèques auberge attribués gratuitement et financés par le Fond d'Aide Aux Jeunes (1 179).

Les personnes en grandes précarité reçoivent également des chèques auberge après évaluation.

Cette remise intervient dans le cadre d'un accompagnement social initié depuis l'accueil de jour.

Le nombre de chèques auberge acheté directement au restaurant a encore augmenté cette année. Il s'agit principalement d'habitant du quartier disposant de faibles ressources. Pour ce public, le restaurant est également un lieu de sociabilisation.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

La clientèle est de retour, la reprise doit se poursuivre.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Rechercher des financements pérennes pour permettre aux grands précaires d'accéder à l'Auberge.
- Communiquer davantage auprès des gens du quartier.

LE CHRS INSERTION

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) accueille des hommes et des femmes, seul(e)s ou en couple, avec ou sans enfant, en grande difficulté sociale. Il s'inscrit dans la démarche du Plan Départementale d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2023-2028. En effet, le logement est une des conditions pour accéder à l'autonomie, à l'insertion et à la stabilisation de la situation du

ménage. Cette condition peut nécessiter au préalable un accueil en hébergement accompagné afin d'ancrer l'insertion du ménage de façon durable.

En CHRS insertion, les personnes bénéficient d'un accompagnement social global individualisé, pendant 3 ou 6 mois, renouvelable. Les axes de travail sont définis dans un contrat de séjour avec l'utilisateur, en fonction des difficultés rencontrées et repérées conjointement : accès aux droits, emploi, formation, justice, santé, recherche de logement, dettes, gestion budgétaire...

Les usagers sont hébergés en appartement sur la communauté d'agglomération de La Rochelle, en studio de proximité Rue des Voiliers ou en semi-collectif sur le site des Cordeliers.

	2022	2023
Ouverture	365/365	365/365
Nombre de places habilitées	103	103
Taux d'occupation	85.19%	64.18%
Nombre d'usagers	144	127
Répartition par genre :		
• Hommes	29	23
• Femmes	53	48
• Enfants (- 18 ans)	62	56
Composition du ménage :		
• Adultes seuls	32 (dont 19 hommes)	33 (dont 19 hommes)
• Adultes seuls avec enfant(s)	38	34
• Couples seuls	4	1
• Couples avec enfant(s)	2	1
Répartition par âge :		
• < 3 ans	18	17
• 3 à 18 ans	44	39
• 18 à 25 ans	27	14
• 26 à 35 ans	23	27
• 36 à 45 ans	7	18
• 46 à 55 ans	3	10
• 56 à 65 ans	1	2
	} Âge des enfants à l'entrée en CHRS	
La demande d'entrée en CHRS		
Nombre de ménages en liste d'attente au 31 décembre	153	109
Nombre de personnes prises en charge par le Conseil Départemental	16 Isolées + 16 enfants	14 femmes + 14 enfants
Personnes venant d'un autre dispositif de l'Escale :		
• HUF	6 femmes + 4 enfants	15 femmes + 17 enfants
• Stabilisation	4	21
• Accueil de nuit	1	1
• CADA	1	3 femmes + 3 enfants
• LEU	-	1 homme + 1 enfant
Personnes venant d'une autre structure :		
• Sortie de prison	1	1
• Placement extérieur sous-écrou	-	1
Résidents CHRS ayant bénéficié du SIAE de L'Escale :		
• AVA	1	-
• Chantier insertion	1	2
Durée de séjour		
Des hommes seuls ou couples (adultes) :		
• < 30 jours	1	3
• De 30 à 60 jours	2	-
• De 60 à 90 jours	1	3
• De 90 à 180 jours	4	2
• De 180 à 360 jours	6	3
• + 360 jours	11	9

Des femmes seules enceintes ou avec enfant(s), (adultes) :		
• < 30 jours	1	1
• De 30 à 60 jours	3	5
• De 60 à 90 jours	2	2
• De 90 à 180 jours	3	-
• De 180 à 360 jours	7	7
• + 360 jours	32	17
Durée moyenne de séjour (cumul des durées de séjour des personnes sorties dans l'année)	520 jours	464 jours
Situation à la sortie		
Ressources par ménage :		
• Revenus d'activité (emploi, stage)	14	15
• Indemnités chômage	4	4
• Pension, AAH	9	2
• RSA	7	6
• Sans ressource	3	3
• Autres (retraite, allocation d'insertion)	7	2
Logement à la sortie par ménage :		
• Structure médico/ sociale/judiciaire	2	4
• Famille, logement gratuit	7	5
• Condition de logement inconnue	2	2
• Sans logement	4	2
• Logement durable public	18	16
• Dont bail glissant	5	-
• Logement durable	-	1
• Maison relais	1	1
• Décès	-	1
Emploi à la sortie :		
• CDD ou CDI > à 6 mois	8	8

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

Le taux d'occupation

En 2023, le taux d'occupation a continué à diminuer. Malgré la volonté de stabiliser l'équipe, il a été très difficile de recruter des professionnels qualifiés et expérimentés pour accompagner un public souvent très complexe. Cette difficulté s'inscrit dans le contexte global de l'évolution du monde du travail, mais aussi la crise des vocations que connaît ce secteur. Les emplois proposés étaient principalement des CDD, puisqu'en remplacement de professionnels en arrêt maladie. Cela n'a pas facilité les recrutements de personnes qualifiées avec des diplômes d'état. Malgré une forte mobilisation dans la dynamique de recrutement, il y a eu des désistements de personne le jour de leur embauche, des personnes dont la période d'essai n'a pas été concluante et des fins de CDD non renouvelé. Cette problématique a de fait eu un impact direct sur le taux d'occupation puisque sans personnel, il n'était pas envisageable de prendre en charge des ménages qui ont un besoin accru d'accompagnement. De plus, l'intégration de nouveaux collaborateurs est longue et nécessite du temps.

Elle implique un accompagnement important de l'équipe d'encadrement pour permettre de prendre des repères forts dans l'organisations, la philosophie, les fonctionnements et attentes vis-à-vis des publics accompagnés. Pour autant, il a aussi fallu soutenir les professionnels en place souffrant parfois de l'instabilité de l'équipe, de la nécessité d'adaptation face à l'arrivée et au départ de professionnels et de la nécessité de pallier un manque de personnel sur certaine période. Ce double mouvement d'intégration et de stabilisation a demandé une vigilance et une implication importante de la part de l'équipe d'encadrement. Ces mouvements se sont opérés concomitamment avec la mise en œuvre du nouveau projet d'établissement. C'est dans ce contexte, que la direction a encore permis de réguler les entrées afin de maintenir une qualité d'accompagnement et de préverser les salariés en place et mobilisés.

Les ménages accueillis

69 ménages ont été pris en charge sur le CHRS contre 76 en 2022. Sur ces 69 ménages, la proportion de personnes isolées et des ménages monoparentaux avec enfant(s) est quasi identique (47% contre 49%).

proportion d'hommes isolés, pris en charge cette année, a augmenté passant de 13.1% des effectifs totaux à 27,5%.

La durée de séjour

La durée de séjour est passée de 520 jours à 464 jours, soit 56 jours de moins qu'en 2022. Cela représente 24 128 nuitées, avec 52 ménages sortis dont 26 ménages avec une prise en charge de l'Etat et 6 ménages avec une prise en charge du Conseil Départemental. Pour 2 ménages sortis en 2023, les fins de prises en charge ont été prononcées par l'Etat avec la notification d'un non-renouvellement du financement du séjour de la personne.

La durée de prise en charge peut paraître toujours un peu élevée, cependant les situations accueillies sur un CHRS restent très complexes et le temps de la reconstruction de la personne est toujours long et multifactoriel. Il est nécessaire, dans l'accompagnement, d'accepter ce temps pour permettre à la personne de repartir avec des fondements solides et éclairés. L'accompagnement mis en œuvre au CHRS est expliqué tout au long de la phase d'accueil et de la prise en charge. Il est pensé comme dynamique (un rendez-vous par semaine minimum) mais aussi centré sur le pouvoir d'agir des personnes (l'usager est responsable et au centre de ses décisions).

Pour accompagner au mieux les ménages accédant à un logement et finaliser leur parcours, un accompagnement "Hors les murs" est proposé. En 2023, 14 ménages ont bénéficié de cet accompagnement, soit 23 personnes (14 adultes et 9 enfants ; 2 femmes isolées ; 5 hommes isolés et 7 femmes isolées avec enfants). Cet accompagnement a pour vocation de conforter les repères pris par les personnes tout au long de l'accompagnement CHRS et d'éviter un effondrement de la situation en lien avec des changements importants et un nouvel environnement. Cela permet un passage en douceur entre un accompagnement CHRS renforcé et l'accès à une autonomie totale. Cette proposition vient allonger les durées de PEC.

Le service est toujours confronté au problème d'accès au logement pour le public prêt à être relogé. Malgré un travail partenarial important avec les offices HLM à travers des rencontres trimestrielles, l'envoi de tableaux mensuels, la cotation SYPLO, les estampillages ILHL, l'accès au logement reste problématique à La Rochelle et son agglomération.

■ POINTS MARQUANTS 2023

Une équipe pluridisciplinaire qui continue de se reconstruire

Dans la lignée de 2022, l'année 2023 a permis de consolider l'équipe de référents. Ces derniers bénéficient de riches expériences professionnelles auprès de publics variés. Cette polyvalence profite à l'équipe qui se nourrit de compétences multiples et permet un accompagnement au plus près des besoins des usagers.

Le poste de TISF (technicien de l'intervention sociale et familiale) a été gelé au regard des contraintes budgétaires.

La reconstruction de l'équipe du CHRS insertion de L'Escale prend du temps et est en lien avec les éléments évoqués précédemment. Cependant, malgré une fin 2023 avec des moments difficiles, la dynamique est très positive avec une équipe volontaire, engagée, participative et où chaque membre sait identifier sa place et reconnaître sa complémentarité.

Accueil des nouveaux salariés

La réflexion engagée en 2022 s'est concrétisée et finalisée en 2023. Une procédure d'accueil a été mise en place pour chaque nouveau collaborateur afin de faciliter la prise de repères au sein des organisations et une affiliation aux valeurs associatives et propres au projet d'établissement.

Des réunions d'équipe participatives et partenariales

Le déroulement des réunions d'équipe a été repensé et finalisé. Ces réunions de 3 heures se déroulent tous les mardis après-midi. Les horaires de travail sur ce jour ont été modifiés pour permettre à l'ensemble des référents de finir à 18h ou à 20h, et ainsi finaliser correctement ces temps d'échanges assez denses. L'organisation et le déroulement de ces réunions ont été pensés de façon collaborative :

- L'ordre du jour est préparé en amont sur un serveur que chacun peut venir enrichir. Il doit avoir été consulté avant la réunion.
- Cette réunion est découpée en 2 temps :
 - ✓ Un temps sur des thématiques et/ou informations institutionnelles et/ou réflexion sur des outils et/ou sur l'accueil de partenaires.
 - ✓ Un temps sur les situations.
- Le compte rendu est assuré par le référent du soir et est validé par la CSE. Il est ensuite mis à la disposition de tous.

Afin de bien repérer les dynamiques partenariales, de parfaire la culture territoriale et de comprendre les systèmes, une des deux coordinatrices du service devait programmer l'intervention de partenaires extérieurs mais aussi inviter d'autres acteurs internes de L'Escale.

Ainsi sur 2023, 17 rencontres ont eu lieu :

- 12 partenaires extérieurs sont venus (UDAF, SPIP, Altéa Cabestan, Alizée 17, Wemoov, ALPMS...).
- 5 rencontres avec des services internes : le service Ressources Humaines, le SIAE, la coordinatrice QHSE de L'Escale est intervenue sur 2 thématiques : la sécurité et le protocole « punaises de lit » accompagnée du prestataire extérieur SUBLIM, la Directrice du pôle social 17, sur l'histoire du CHRS.

Sur le quatrième trimestre, pour pallier l'absence d'encadrement sur les services de l'urgence, la réunion a été ouverte, de façon expérimentale, au service de la stabilisation et de l'ASLL. Son déroulement a dû être revu en proposant de partager un premier temps avec l'ensemble des acteurs pour évoquer toutes les questions d'ordre général, les informations diverses, les interventions extérieures et les situations des services de la stabilisation et de l'ASLL. Ce temps a permis de renforcer les liens entre collègues, la connaissance des professionnels du pôle social 17 et de repérer la transversalité au sein des services. Cette dynamique, pour servir les personnes accompagnées, doit contribuer au bien-être des salariés en luttant contre l'isolement.

Une procédure d'admission affinée

Déjà bien réfléchi en 2022, l'année 2023 marque la finalisation de la procédure d'admission qui définit les rôles et missions de chacun. Une fiche outil permet aux référents d'identifier les étapes et donne une lisibilité de là où en est l'accueil de la personne. Cette procédure est enrichie de 17 annexes qui restent à peaufiner en 2024. Une version papier est disponible dans chaque bureau et est également proposée en version numérique.

Des projets de séjour redéfinis dans la dynamique du pouvoir d'agir

À l'approche de chaque fin de prise en charge, un projet de séjour est initié. Il permet de faire un point

sur le parcours et les démarches du ménage et doit définir les axes de l'accompagnement restant à travailler. C'est à partir de ce projet de séjour qu'est rédigé la demande de prolongation auprès des financeurs.

Cette année, le service voulait que les personnes soient plus actrices de cette étape. Pour cela, il a été demandé aux référents de préparer ces temps de rencontre afin de définir en quoi l'accompagnement au sein du CHRS est encore nécessaire en repérant les besoins et les moyens d'y répondre. Cette étape est cruciale dans le parcours au CHRS. En proposant cette préparation, la posture même de l'utilisateur change, il est acteur de sa demande de prolongation, qui n'est, de fait, plus considérée comme acquise.

Lors de ces projets de séjour, l'accent est mis sur les réalités réciproques :

- Des fins de prise en charge possible du fait des financeurs, de l'Association.
- Des modalités d'accompagnement proposées dans le cadre du CHRS où le rôle et les fonctions de chacun sont définis et où le ménage est invité à reconnaître sa responsabilité.

Permanences CPAM aux seins des Cordeliers

Un projet partenarial CPAM - SIAO - CAF, au profit des publics hébergés dont l'objectif est « d'aller vers », a permis de mettre en place 3 permanences sur l'année au sein des Cordeliers.

Ces permanences organisées à travers une inscription et l'envoi d'un fichier en amont, doivent permettre de débloquent des situations en lien avec les droits des assurés. Les retours sont très positifs, les permanences ont débloquent des situations administratives et/ou donné l'accès à des aides ponctuelles existantes au sein de l'Assurance Maladie.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- La finalisation de la construction de l'équipe n'est pas encore aboutie puisqu'un salarié est encore en arrêt maladie non remplacé. Ce remplacement a été temporisé avec l'intégration de nombreux collaborateurs au cours de l'année, nécessitant beaucoup de temps pour les recrutements, l'intégration, l'accompagnement à la montée en compétences. Cette démarche est chronophage, puisqu'il est nécessaire de rester attentif au maintien de la qualité de l'accompagnement et de soutenir l'équipe en place, tout en intégrant les nouveaux collaborateurs.
- Les procédures et outils permettant d'être en phase avec le projet d'établissement n'ont pas encore été revus.
- Les réunions d'équipe ont été totalement réorganisées et permettent :
 - ✓ D'avoir une bonne et même connaissance de l'environnement de travail et des évolutions.
 - ✓ De créer une dynamique au sein de l'équipe/du pôle social 17.
 - ✓ D'impulser une réflexion collective et riche.
 - ✓ De rassembler les acteurs.

- ✓ « De ralentir » une fois dans la semaine le temps et de se poser dans un cadre sécure.
- L'organisation mise en place a permis d'avoir une bonne dynamique pour s'inscrire dans le réseau partenarial afin de mieux le connaître mais aussi être davantage connu.
- Les membres de l'équipe ont poursuivi l'appropriation, la connaissance et la maîtrise des différents outils informatiques mis à leur disposition : Gelos, SharePoint, Caf partenaire, Syplo, Imhoweb, SI SIAO grâce à des temps de formation spécifiques.
- Grâce au travail de collaboration rapprochée impulsé par les coordinatrices (VAD/points individuels...), la qualité de l'accueil proposé est rentrée dans les habitudes et a été intégrée dans la procédure d'accueil. Ainsi les référents préparent l'arrivée des ménages à travers tous les spectres : administratifs, matériels...
- La CSE continue ses rencontres régulières avec la CSE du SIAE afin de faire remonter, au-delà des procédures habituelles, les dysfonctionnements et/ ou les points bloquants dans leur travail partenarial.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Finaliser la constitution de l'équipe avec le remplacement du référent absent.
- Avoir un taux d'occupation proche des 100%.
- Poursuivre le travail de redéfinition et de réécriture des procédures et outils : sur les aspects de l'accompagnement et de la sortie.
- Poursuivre la dynamique partenariale grâce à des invitations et/ou des visites extérieures.
- Mettre en place des ateliers collectifs ciblés en fonction des besoins identifiés des personnes.
- Accompagner et redynamiser les séances d'analyse de la pratique avec la participation des coordinateurs et la mise en place d'une réflexion commune avant la séance, grâce notamment à l'élaboration d'un outil permettant de guider l'équipe dans l'exposé des situations et la mise en forme des questionnements.
- Continuer de réfléchir à la dynamique des réunions transversales avec le pôle urgence.
- Remettre en place la responsabilité pour chaque référent de porter des thématiques spécifiques au sein du service (réseau parentalité, réseau PVV...).
- Travailler autour de la dynamique du collectif : pour les studios de proximité (salle collective, animations...), dans les colocations autour de l'accompagnement à la cohabitation.
- Poursuivre et étendre les rencontres partenariales avec les offices HLM pour promouvoir l'accès au logement autonome des publics accompagnés.
- Continuer à penser la construction de l'accompagnement sur le pôle extérieur à travers la création d'outils, de nouveaux partenariats et de temps collectifs.

L'année 2023 a permis de poursuivre les chantiers impulsés en 2022. L'équipe se dessine plus clairement, avec une dynamique et un esprit d'équipe qui se construisent. Les procédures d'accueil ont avancé et permettent de bien définir, avec le public accueilli, ce qu'il est possible, attendu et proposé en CHRS, rendant tous les acteurs responsables de la place qu'ils occupent. La direction générale a soutenu cette reconstruction lente du service à travers notamment l'acceptation d'effectifs accueillis pour respecter les suivis en cours et les professionnels en place. 2024 devrait permettre de retrouver un fonctionnement « normal » et abouti du CHRS insertion et démarrer le travail sur le plan de développement continu.

LES SERVICES DE SUITE

1. LA MAISON RELAIS / LA PENSION DE FAMILLE

La maison relais et la pension de famille sont deux formes de résidences sociales qui contribuent à la mise en œuvre de la politique du « logement d'abord » ou « logements adaptés ». Depuis 2019, 6 places supplémentaires ont été ouvertes en logement diffus sur 4 appartements.

Ces établissements associent la notion de logements privés et de lieux collectifs. Une équipe pluridisciplinaire intervient 6j/7. Elle est chargée d’animer le collectif, d’accompagner les projets individuels et de soutenir les personnes dans leur quotidien.

La mission de ces dispositifs, implantés sur deux sites différents et en diffus, est de répondre à la commande sociale de lutte contre la précarité en offrant des logements à loyers abordables en vue de rompre avec l’isolement, la précarité et l’exclusion sociale.

Pour répondre au second plan du « logement d’abord 2023-2028 », qui préconise le développement de places de maison relais, L’Escale a proposé la création de 5 places, en diffus, sur 2 logements dédiés aux femmes victimes de violences conjugales, seules ou avec des enfants. Ces 5 places sont adossées à la maison relais d’Aytré. Cette proposition a été validée en décembre 2023.

Ce projet a pour vocation de proposer une stabilité à travers le logement permettant aux femmes et à leurs enfants ayant vécu des traumatismes profonds (violences, séquestrations, viols, prostitution forcée) de se poser et de bénéficier d’un lieu sécurisant et dans un temps non défini. Il a pour vocation de travailler autour de l’autonomie et des repères dans les gestes de la vie quotidienne qui ont pu être annihilés durant les années de violences subies.

La fin de l’année 2023 a permis de capter deux logements, de les équiper et de travailler avec les équipes sur l’orientation et l’accueil de familles. Les professionnels intervenants sont une Référente de l’HUF et la Maitresse de maison qui interviennent spécifiquement sur tous les logements Soleil. Une première famille a été identifiée et a accédé au logement. A la suite de la tempête, le second logement a été inondé et il n’a pas été possible d’orienter avant la fin de l’année.

■ LA MAISON RELAIS

La Maison Relais d’Aytré a ouvert en 2006 avec 18 logements (T1, T1 bis, T2) sur un site regroupé. En 2019, l’émergence du Projet Soleil a permis une augmentation de la capacité d’accueil de 6 places, sur 4 logements diffus sur les villes d’Aytré et de La Rochelle. La capacité d’accueil est désormais de 24 places.

Ce dispositif s’adresse aux hommes, femmes ou couples, isolés, en situation de précarité, désocialisés, sans limitation de durée, avec ou sans animaux. Trois logements sont accessibles aux PMR. L’accueil des mineurs de façon pérenne n’est pas autorisé sur ce dispositif.

	2022	2023
Ouverture	365/365	365/365
Nombre de places habilitées	24	24 + 5 au 01/12/2023
Nombre d’usagers	28	24
Durée moyenne de séjour	1 714 jours	1 801 jours (4 pers sorties)
Nombre de nuitées en 2023	-	8 140
Taux d’occupation	91.75%	91.36%
Répartition par sexe :		
• Hommes	22	21
• Femmes	6	3
Répartition par âge :		
• 18 à 35 ans	3	6
• 36 à 60 ans	21	17
• + de 60 ans	4	1
Moyenne d’âge	51 ans	46 ans
Principaux partenaires intervenants :		
• Service de tutelle	14	11
• Service social de secteur	4	2
• Hôpital psychiatrique	12	8
• Hôpital général	9	2
• Service d’aide à domicile	6	4
• Famille	9	10
• Infirmières, médecin généraliste	10	18
• Soins infirmiers	10	7
• IAE/AVA	2	3

Logement avant l'entrée :		
• Logement autonome	4	2
• CHRS	15	15
• Logé par un tiers	1	3
• Accueil d'urgence	1	1
• Hôpital	2	1
• Maison de convalescence	1	-
• Résidence sociale	-	-
• Pension de famille	-	-
• EPHAD	-	-
• ACT/LHSS	4	2
Logement à la sortie :		
• Structure médico-sociale (EHPAD)	1	-
• Résidence sociale	-	-
• Logement durable privé	1	2
• Décès	1	-
• Hôtel au mois	-	-
• Pension de Famille	1	-
• Fin de prise en charge	2	2
• Hospitalisation	1	-
La demande d'entrée en Maison Relais		
Nombre de ménages en liste d'attente au 31/12/23	39	32

Ancienneté sur la Maison Relais et rotation								
Année d'entrée	2011	2013	2016	2019	2020	2021	2022	2023
Personnes toujours présentes au 31/12/23	1	1	1	5	2	2	4	3

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

Les nouveaux habitants de la maison relais viennent de 3 horizons différents : un était en CHRS insertion, l'autre en Stabilisation et le dernier était hébergé dans sa famille. Ces orientations montrent que la maison relais peut répondre à des personnes qui ont des parcours différents.

4 personnes sont sorties en 2023 : 2 en logement autonome et 2 sans solution.

Les 2 personnes qui ont pu accéder à un logement, avaient un temps de présence très différent. La première est restée 14 ans et 11 mois et l'autre 2 ans et 1 mois. Cela démontre, que le dispositif maison relais répond à des besoins divers et que l'équipe se doit de rester attentive aux projets de chaque personne.

Pour les 2 personnes sorties sans solution, leur contrat de mise à disposition a été rompu. L'un avait quitté son logement sans donner suite et le second n'adhérait plus au projet de la maison relais.

■ POINTS MARQUANTS 2023

La dynamique du groupe sur la maison relais a été très fluctuante tout au long de l'année. Pour rappel, le projet propose à chacun un logement individuel sur un collectif. La vie de ce collectif varie en fonction des profils, des besoins des habitants mais aussi de là où chacun en est de la gestion de ses problématiques. Les professionnels doivent être très attentifs à l'équilibre de ce collectif. Il peut vite vaciller et mettre des habitants et/ou les professionnels en difficulté.

L'année 2023 a été traversée par différentes ambiances collectives et parfois problématiques. Des réunions avec les résidents et animées par la CSE ont été organisées. Les comptes-rendus ont été distribués à chaque habitant et rappelaient en outre, les règles de ce collectif. Des avertissements individuels ont été prononcés. Les problématiques ont été régulées, notamment par les 2 départs qui ont permis de ramener plus de sérénité sur les lieux.

Des actions ont été portées par les professionnels pour revoir la dynamique collective au sein de la maison relais, permettre à chacun de retrouver des repères et atteindre les objectifs 2023 :

- Des réunions habitants et professionnels de proximité ont été impulsées.
- Un projet « embellissement des espaces extérieurs » a été porté tout au long de l'été (fabrication/ réhabilitation de jardinière ; plantations...).
- Un libre accès à la laverie a été pensé, organisé et autorisé.
- Le garage à vélo a été rangé et un coin déchetterie a été créé.
- La salle d'animation a été remise en état avec la possibilité pour les habitants de s'y réunir seuls avec autorisation ou d'y faire des ateliers avec les professionnels.
- L'atelier bois a été rangé, remis en état de fonctionnement et utilisé.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Poursuivre, renforcer et pérenniser la dynamique collective engagée.
- Travailler autour des soirées proposées.
- Réfléchir au rythme des réunions résidents et à leur implication dans les animations, activités, projets proposés. Les rendre plus acteurs.
- Finaliser les travaux envisagés : l'aménagement de la cuisine, la réhabilitation de la terrasse et de ses équipements, la réfection de la salle commune.
- Finaliser l'organisation matérielle des professionnels à travers le deuxième bureau mis à disposition.

Les logements Soleil

Les logements Soleil, dont le projet est né en 2019, sont aujourd'hui investis. Ils sont une plus-value au dispositif maison relais et proposent une offre de logements supplémentaires en réponse au « logement d'abord ». Leur spécificité permet d'accueillir des personnes seules ou des couples en offrant une alternative entre le logement regroupé et le logement ordinaire. La proximité des appartements avec les structures permet à l'équipe d'assurer une présence régulière hebdomadaire, de réaliser des visites au logement de façon rapide et simple. Le fait que les logements soient desservis par des lignes de bus et à proximité de commerces, les habitants peuvent venir facilement jusqu'à la maison relais ou la pension de famille et vivre en autonomie tout en bénéficiant du collectif lorsqu'ils le souhaitent. Ces logements sont une belle transition pour les personnes qui souhaitent n'envisager qu'un passage en maison relais avant de se projeter à nouveau sur un logement ordinaire. Cela permet de vérifier l'adaptabilité de la personne dans un environnement global.

■ LA PENSION DE FAMILLE

Située proche du centre-ville sur le site de la MAHUT, la pension de famille a ouvert ses portes en 2016. Composée de 15 logements, elle est destinée à l'accueil d'un public fragilisé, en situation de précarité pour lequel l'accès à un logement ordinaire n'est pas adapté. La pension de famille est sans durée de séjour ; cependant, à l'inverse de la maison relais, elle ne permet pas l'accueil d'animaux.

La pension de famille propose des prestations aux habitants qui sont intégrés dans le règlement de fonctionnement : entretien du linge, repas communs obligatoires, grand ménage de chacun des studios 2 fois par an. La spécificité de ce dispositif repose sur la mise à disposition de 3 places relevant d'une convention partenariale avec l'hôpital Marius Lacroix. Celle-ci permet l'accueil de personnes sortant d'hospitalisation pour lesquelles un véritable travail partenarial entre les acteurs sociaux et médicaux est nécessaire.

	2022	2023
Ouverture	365/365	365/365
Nombre de places habilitées	15	15
Nombre d'usagers	17	15
Durée moyenne de séjour	1 252	1 entrée et pas de sortie
Taux d'occupation	94.54%	99.47%
Répartition par sexe :		
• Hommes	11	12
• Femmes	6	3
Revenus :		
• Salaire	3	6

<ul style="list-style-type: none"> • RSA • Allocation Adulte Handicapé • Pension invalidité, retraite • Pension invalidité plus AAH 	3 9 2 -	8 1 - -
Répartition par âge :		
<ul style="list-style-type: none"> • 18 à 35 ans • 36 à 60 ans • + de 60 ans 	3 12 2	2 11 2
Moyenne d'âge	50	48
Principaux partenaires :		
<ul style="list-style-type: none"> • Service de tutelle • Service social de secteur • Hôpital psychiatrique • Hôpital général • Service d'aide à domicile • Famille • Médecin généraliste • Soins infirmiers sur site • Convention Marius Lacroix • Cordia HLM 	13 1 8 9 5 6 16 - 2 -	12 - 8 - 5 +2 SAMSAH 8 13 8 2 1
Logement avant l'entrée :		
<ul style="list-style-type: none"> • Logement autonome • CHRS insertion ou stabilisation • Logé par un tiers • Accueil d'urgence (Accueil de nuit, Archipel) • Hôpital psychiatrique • Logement précaire • Maison Relais • LHSS/ACT • Détention 	- 8 2 - 2 1 2 2 -	- 6 2 - 2 1 2 2 -
Logement à la sortie :		
<ul style="list-style-type: none"> • Structure médico-sociale (EHPAD) • Logement durable public • Logement durable privé • Décès • Hôpital général • Hôpital psychiatrique • Logé par un tiers • Maison Relais • Structures sociales (IML) 	- 3 - - - - - - -	- - - - - - - -
La demande d'entrée en Pension de Famille		
Nombre de ménages en liste d'attente au 31/12/23	24	17

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

Il y a eu peu de mouvement en 2023. Une personne préalablement sur le service de Stabilisation a été accueillie. Son intégration s'est bien passée et elle a trouvé ses marques au sein de la pension de famille. Une personne désire quitter la pension de famille mais l'attribution d'un petit logement à La Rochelle reste difficile.

La majorité des personnes de la pension de famille sont sous mesure de protection. Le public accueilli est en effet plus vulnérable que celui de la maison relais. Une personne a demandé à ne pas reconduire sa mesure de protection à la fin du mandat. Elle a réussi à reprendre la gestion de son budget et est parfaitement à jour de ses participations financières.

■ POINTS MARQUANTS 2023

Comme tous lieux où il existe un collectif, il est nécessaire de se questionner régulièrement quant à la dynamique engagée. Cette année, les résidents ont fait savoir qu'ils voulaient voir les espaces collectifs évoluer. Le hall d'entrée a été réorganisé en sas d'accueil et la salle à manger a été redéfinie comme une salle commune permettant de faire un salon TV, un coin café, un coin jeux et a permis l'installation d'un jeu de fléchettes.

Les 2 repas servis à la pension de famille ont été pensés dans le réfectoire de l'accueil de nuit, non-utilisé en journée par l'urgence. Les résidents ont demandé à être associés à l'élaboration des menus proposés par la cuisine centrale. Une commission repas a été mise en place pour qu'ils puissent choisir, à partir de menus préétablis, les repas livrés. Les résidents y ont trouvé une réelle plus-value.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Poursuivre une réflexion avec l'équipe sur les réunions résidents : rythme et sujets abordés.
- Réaliser la réfection de la porte d'entrée. Une demande a été faite pour changer la porte d'entrée afin de sécuriser davantage la structure.
- Continuer à repenser les espaces communs et leurs utilisations.
- Permettre des échanges avec les résidents afin de penser la convivialité des repas (présentation des plats, rôle de chacun pendant le temps du repas...).

■ INFORMATIONS COMMUNES MAISON RELAIS / PENSION DE FAMILLE

Cette année, un travail en équipe a été mené sur la thématique de l'animation des espaces et temps collectifs pour permettre à chacun de trouver sa place et de pouvoir impulser une dynamique en fonction de son rôle et de sa fonction.

Différentes propositions pouvant être faites aux habitants ont été définies :

- **Des activités** : portées au quotidien par les maîtresses de maison. Il peut s'agir d'un jeu de société, d'une pétanque, d'une balade, d'un tour au marché... Elles sont ponctuelles, peuvent s'anticiper et se préparer avec les résidents en fonction de leurs besoins ou s'organiser de façon spontanée. Elles peuvent être individuelles ou collectives.
- **Des animations** : portées davantage par l'animatrice, qui pourra être amenée à monter si besoin un dossier de subvention, rechercher des financements. Cette année l'équithérapie et la réflexologie se sont poursuivies.
- **Des projets** : portés par la référente sociale et /ou l'animatrice. Ils s'inscrivent davantage dans le temps et demande une élaboration importante. Cette année, un projet embellissement des abords de la maison relais a été réalisé sur tout l'été 2023. Il a permis de mettre en place des ateliers bois pour rénover des bacs à fleurs et des ateliers jardinages.

Sur 2023, l'ensemble de l'équipe s'est mobilisée. On note environ 84 moments de partage et de convivialité qui ont été mis en place : tournoi de pétanque, visite du musée des commerces anciens, restaurants, marchés de Port Neuf, ateliers peinture, dessert de Noël, formation 1^{er} secours avec le SSIAD de L'Escale, cinéma, jeux vidéo, sortie pêche... Ces temps sont très variés tant dans leur organisation (transversaux ou sur un site), dans le nombre de participants, qu'au moment où ils déroulent (journée ou soirée). Ils sont réfléchis lors de réunions avec l'animatrice et les maîtresses de maison qui définissent un planning au mois, qui est ensuite proposé à l'ensemble des habitants.

Dans le cadre des journées nationales des maison relais/pension de famille, le nouveau préfet de la Charente-Maritime a été accueilli. La mobilisation des habitants a été forte tant en termes de préparation que d'accueil des visiteurs pour la découverte du lieu et d'échanges sur leur parcours.

Des réunions résidents ont eu lieu plusieurs fois dans l'année pour évoquer :

- Les évolutions dans l'organisation des professionnels.
- Ce qu'il est attendu d'eux lors des alarmes incendies.
- Les repas.
- Leur mobilisation dans la dynamique collective.

Ces temps d'échanges sont riches et importants pour améliorer et être au plus près des attendus des habitants.

Ces temps participent à rompre l'isolement, permettent aux habitants de s'inscrire dans la cité et contribuent à une bonne dynamique des groupes. En plus de ces animations, le temps du café du matin est un rituel important sur les 2 sites. Les habitants apprécient de se retrouver tous les matins pour partager ce moment.

5 habitants et 2 maîtresses de maison se sont inscrits cette année dans un groupe de théâtre portée par Force Hébergée. Ils se réunissent une fois par mois avec 5 autres structures de la région pour monter un spectacle. Les retours sont très positifs et les habitants très investis.

Dans la continuité de la dynamique impulsée en 2022 et dans l'optique de maintenir et améliorer l'offre de service, le travail de réflexion sur les fonctionnements et la redéfinition des rôles et fonctions de chaque intervenant se sont poursuivis en 2023.

Ainsi, après différentes séquences de travail avec l'équipe et après avoir interrogé chaque habitant, via un questionnaire, de nouvelles organisations ont été mises en œuvre et de nouvelles interventions définies :

- Les Maitresses de maison sont désormais rattachées à une structure afin de répondre à un besoin de repères et de stabilité reconnu par les habitants. Les objectifs sont de permettre une plus grande réactivité aux besoins techniques repérés, d'impulser une dynamique sur le collectif et d'optimiser le temps de travail des professionnels.
- Les notions d'animation, d'activités et de projets sont redéfinies et portées par l'ensemble des salariés, afin de privilégier le collectif.
- L'accompagnement social est assuré par la Référente sociale et l'Animatrice selon les situations des personnes et l'arbitrage de l'équipe d'encadrement.

D'un point de vue organisationnel, il a été décidé que la présence des professionnels les samedis serait portée par l'ensemble des intervenants et qu'une soirée par mois serait proposée par site. L'existence d'une seule équipe a été réaffirmée. Pour cela, l'organisation des temps de réunions a été redéfinie et les principes rappelés.

Le déploiement des nouveaux fonctionnements a commencé fin 2023, mais il a été impacté rapidement par l'absence prolongée de la Référente sociale et du départ précipité de l'Animatrice remplaçante.

Cette nouvelle organisation va donc devoir se poursuivre et s'accompagner sur 2024.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024 (pour les 2 structures)

- Poursuivre la réflexion sur les animations en rendant les habitants encore plus acteurs.
- Mettre en place les temps d'analyse de la pratique avec les maisons relais des Deux-Sèvres.
- Finaliser la réflexion impulsée en 2023 sur l'organisation, les fonctionnements et la place et le rôle de chacun dans l'équipe.

2. L'ASLL / LE LEU / LE BG / LES DSF

Ce service s'inscrit au cœur du dispositif des services de suite de L'Escale. La convention prévoit en 2023 la réalisation de 270 mois de mesures ASLL et DSF, 44 mois de sous-location (baux glissants, colocation) et l'accompagnement de deux ménages en LEU.

■ L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE AU LOGEMENT

L'ASLL est organisé en 3 étapes :

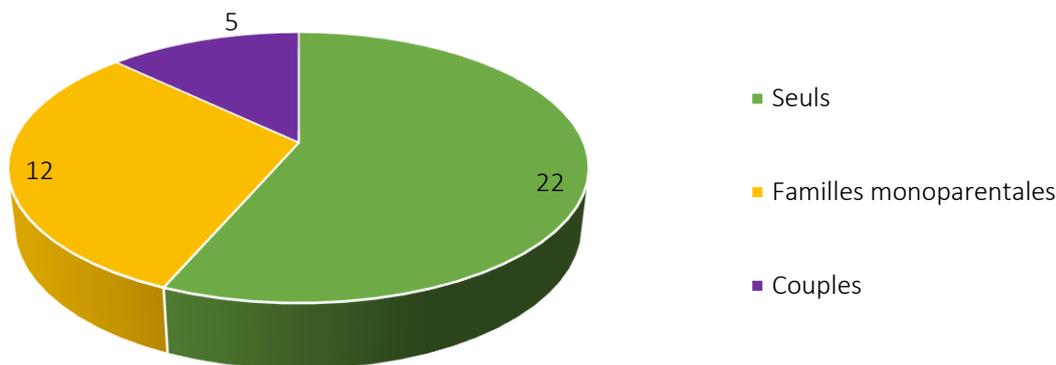
- **La phase d'accueil** : une rencontre tripartite avec le travailleur social à l'origine de la demande et la personne accompagnée, qui a pour objectif de retenir les axes de travail pertinents et contractualiser l'accompagnement.
- **La phase d'accompagnement** : évaluation et mise en œuvre du projet personnalisé.
- **La phase de bilan** (ou de renouvellement) : évaluation de l'action menée avec un bilan ou un renouvellement signé par la famille et envoyé au Conseil Départemental.

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

Sur la base de 43 mesures : 17 mesures commencées en 2022 et finies en 2023, 26 mesures débutées en 2023 et 4 renouvellements. Cela a concerné 39 ménages.

- Mesures ACCÈS (18)
- Mesures DIAGNOSTIC (6)
- Mesures MAINTIEN (19)

Composition des ménages



Répartition par âge et ménage							
15/17 ans	18/24 ans	25/29 ans	30/39 ans	40/49 ans	50/59 ans	60/69 ans	70/79 ans
1	1	9	8	9	5	2	4

Principaux axes de travail

- Préparation à la signature du bail (assurance habitation, informations...).
- Présence au moment de la signature du bail, à l'état des lieux avec une information faite sur les droits et devoirs du locataire.
- Ouverture des compteurs (EDF, GDF, Eau, Internet...).
- Ameublement / appropriation du logement.
- Lien avec le bailleur et la CAF pour le paiement des loyers.
- Découverte du quartier.
- Ouverture des droits.
- Travail budgétaire.
- Accompagnement dans la procédure d'expulsion et/ou pour le maintien dans le logement.
- Evaluation et accompagnement dans le relogement.

Accompagnement social qui s'articule autour

- De démarches administratives liées au logement : entretien au bureau, accompagnement extérieur ou entretien au logement.
- De l'accompagnement dans le logement : appropriation du logement, entretien du logement, médiation avec les voisins.
- D'informations.
- De conseils.
- De repérage et d'orientation sur le droit commun.

Pour cela, 239 RDV physiques ont eu lieu avec les personnes accompagnées.

Cette année, les accompagnements ont été interrompus pendant 4 mois et demi, du fait de l'arrêt maladie de l'intervenante sociale ; ceci explique le nombre de rendez-vous physiques en diminution par rapport à l'année passée (de 308 à 239), mais aussi une diminution de 10 mesures sur l'année.

Le profil des personnes concernées

- Locataires pour la première fois.
- Sortants de structures d'hébergement avec un besoin de finalisation de l'accompagnement mené jusqu'au relogement.
- Personnes relevant du D.A.L.O.
- Personnes sous le coup d'une procédure d'expulsion.
- Personnes en impayés de loyer.

■ LE LOGEMENT D'EXTRÊME URGENCE

L'Association dispose de deux Logements d'Extrême Urgence (LEU) :

- 1 logement à La Pallice de Type 3 (146.43 € de redevance locative).
- 1 appartement de Type 2 dans le quartier Villeneuve-les-Salines (159.62 € de redevance locative).

Ce dispositif est organisé en 3 étapes :

- **Phase d'accueil** : rencontre tripartite avec le ménage bénéficiaire et l'instructeur de la demande. Cette rencontre a pour objectif de retenir les axes de travail pertinents et de contractualiser l'accompagnement.
- **Phase d'accompagnement** : mise en œuvre et évaluation du projet défini.
- **Phase de bilan** : si le ménage a obtenu un logement ou dans le cas contraire reconduction de l'accompagnement après validation par l'ILHL. Envoi du bilan au Conseil Départemental.

La signature d'une Convention de mise à disposition du LEU est organisée en présence de la cheffe de service et de la référente sociale. Dans un deuxième temps, un contrat d'accompagnement social est signé avec l'instructeur de la demande, la référente sociale et la famille.

■ LES DIAGNOSTICS SOCIAUX ET FINANCIERS

La loi ALUR a instauré la mise en place de Diagnostics Sociaux et Financiers (DSF) en lieu et place des enquêtes d'expulsion lors des assignations à comparaître, dans le cadre de l'endettement locatif. Le DSF doit se faire entre l'assignation à comparaître et l'audience au Tribunal (délai de 2 mois entre ces 2 étapes de la procédure d'expulsion).

31 DSF ont été orientés et traités au cours de l'année 2023 (27 de moins que l'année 2022, s'expliquant toujours par l'absence de l'intervenante sociale) :

- 9 ménages ont honoré leur 1^{er} ou 2^{ème} rendez-vous
- 22 ménages n'ont honoré aucun rendez-vous.

Le délai entre la réception du mandatement et la date d'assignation est de 55,03 jours.

64.5% des situations traitées par L'Escale provenaient du parc public. La dette moyenne est de 3865.67€ (2 personnes avaient remboursé leur dette ; la plus importante était de 9454€)

Après avoir fait un point avec le ménage sur sa situation globale, son endettement et ce qu'il souhaite vis-à-vis du logement occupé, les informations recueillies sont transmises au juge via un formulaire CERFA. Dans le second temps de l'entretien, un temps d'information et de préparation du ménage est important ; pour cela, le travailleur social va alors aborder :

- Les différentes étapes de la procédure d'expulsion.
- Le déroulement de la comparution avec une description des locaux et du caractère public de la séance pour préparer au mieux les interlocuteurs. En effet, pour la majorité, c'est une première comparution devant un Tribunal d'Instance.
- Comment présenter leur situation au juge avec une précision sur les documents à fournir.
- La possibilité d'envisager la mise en place d'une mesure ASLL quand la situation le justifie et que le ménage semble enclin à un accompagnement social autour de la problématique logement. En 2023 : 3 mesures ont été proposées, 2 ont été acceptées et mises en place.

■ COLOCATION ET BAUX GLISSANTS

Dans le cadre des baux glissants, L'Escale est locataire du logement dans l'attente que le bail puisse glisser, ou non, au nom de la famille. Les ménages pouvant bénéficier de cette mesure sont des familles, personnes seules ou des familles monoparentales, autonomes dans leur gestion du quotidien et bénéficiant de ressources stables

Dans le cadre de la colocation, il s'agit de la mise à disposition d'une chambre au sein d'un logement partagé. Les ménages pouvant bénéficier de cette mesure sont des personnes seules, autonomes dans leur gestion du quotidien et bénéficiant de ressources stables.

Le bail glissant a pour objectifs de :

- Permettre à un ménage de bénéficier d'un accompagnement personnalisé ciblé sur : l'accompagnement à l'entrée dans un logement, la gestion budgétaire, l'entretien du logement et la relation à l'environnement.
- Faciliter le maintien dans le logement par le glissement et la signature du bail au nom du ménage.

La mesure de colocation avait démarré en avril 2021, avec un appartement de Type 4 sur Port-Neuf, où il était possible d'accueillir 3 personnes seules. En octobre 2022, le dispositif de colocation a évolué vers un logement de type 3 sur le quartier de Laleu pouvant accueillir 2 personnes seules.

L'objectif est de faciliter le relogement dans un délai très court. Le contrat est conclu pour une durée de 6 mois, pouvant aller jusqu'à 18 mois maximum.

Ce dispositif permet ainsi aux personnes prêtes au relogement et sans proposition de logement, d'accéder à plus d'autonomie, d'expérimenter la vie en logement diffus, de continuer à bénéficier d'un accompagnement social et ainsi de conforter la stabilisation de leur situation globale dans l'attente d'une attribution de logement

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

Pour les logements d'extrême urgence

- Le logement de type T2 a accueilli 2 ménages, en 2023 :
 - 1 homme isolé avec un enfant. Après une prise en charge de six mois, le ménage a accédé à un logement dans le parc public.
 - 1 homme isolé et un enfant, toujours présents au 31/12/2023.
- Le logement de type T3 a également accueilli 2 ménages, en 2023 :
 - 1 homme isolé avec un enfant. Monsieur a peu adhéré à l'accompagnement social proposé et le ménage a été orienté vers le CHRS insertion, en octobre 2023.
 - 1 homme isolé, toujours présent début 2024.

Pour la mesure de colocation

Durant l'année 2023, 3 hommes ont été accueillis :

- 1 a été relogé dans le parc public.
- 1 a quitté le logement et une fin de prise en charge anticipée a dû être prononcée.
- 1 est toujours accueilli.

Pour la mesure bail glissant

- Trois ménages différents ont été accueillis au cours de l'année 2023 :
 - Un ménage était présent depuis plus d'un an. Le glissement de bail a pu se faire en avril 2023, avec l'attribution d'un nouveau logement. En effet, le ménage rencontrait des difficultés quant à l'environnement du logement initial et l'accueil de leur enfant en situation de handicap.
 - Un glissement de bail a pu se faire pour un ménage qui était présent depuis plus de 18 mois. Il s'agit d'une famille sortant de CADA pour lequel le bailleur, lors de l'attribution, souhaitait la mise en place « d'un filet de sécurité » dans le cadre de l'accès, puisqu'il s'agissait d'un ménage accédant pour la première fois à un logement en France et avec de faibles ressources (RSA). Des difficultés financières ont en effet été rencontrées par le ménage au cours de l'année 2022, mais leur situation a pu être stabilisée (emploi, budget) en 2023, permettant le glissement du bail.
 - En août 2023, une femme et son enfant de 4 ans ont intégré un logement dans le cadre du bail glissant. Auparavant, la famille était hébergée sur le dispositif HUF de L'Escale.

Les objectifs de ce bail glissant sont de :

- Consolider les connaissances administratives en lien avec un logement.
- S'assurer de la bonne occupation du logement et apporter les conseils nécessaires.
- Travailler sur le budget actuel et le budget prévisionnel lors du glissement de bail avec de nouvelles charges à prendre en considération.

■ POINTS MARQUANTS 2023

De façon globale, la continuité du dispositif ASLL sur l'année 2023 a été impactée par l'absence de l'intervenante sociale environ la moitié de l'année (dont 4 mois et demi consécutifs). La Direction a donc pris la décision de demander la suspension de la convention ASLL qui nous lie au département sur plusieurs mois. Une organisation s'est mise en place pour poursuivre les accompagnements dans les logements dont L'Escale est locataire (baux glissant, colocation, LEU) et un relais pour les mesures ASLL en cours a été pris en charge par la coordinatrice du service. Cette problématique a mis en lumière toute la fragilité d'un dispositif complexe et « marginal » au regard des autres dispositifs déployés par l'Association, reposant sur un seul intervenant.

Une réflexion sur une autre organisation interne a été initiée pour éviter l'intervenant unique. Cependant, le cadre d'intervention de l'ASLL, très spécifique du fait de ses modalités d'intervention, de rendre compte et de temporalité, ne rend pas possible le déploiement

sur d'autres intervenants sociaux à ce stade de développement du pôle social 17.

L'absence de l'intervenante sociale a aussi mis en lumière la nécessité de poursuivre la mise à jour des outils permettant à la coordinatrice et la CSE de suivre les mesures en cours. L'équipe a continué, sur la fin 2023, la mise à jour des outils de l'ASLL et rétabli des temps de rencontres réguliers : tous les 15 jours avec la coordinatrice pour faire des points sur les situations et toutes les 3 semaines avec la CSE pour travailler sur l'amélioration des outils propres à l'ensemble du dispositif.

Un travail a été initié par le département pour uniformiser les déclarations de vacances LEU. En effet, jusqu'alors la diffusion d'une vacance se faisait par chacun des opérateurs en fonction de ses propres critères. Il a été décidé de retravailler sur une liste de diffusion de la vacance, mais aussi sur les informations transmises. Ce travail va se poursuivre en 2024.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024.

- Finaliser la mise à plat des documents, outils et procédures pour chaque dispositif en lien avec la cheffe de service.
- Poursuivre le travail transversal sur la thématique logement permettant d'affiner la connaissance des dispositifs du territoire, des partenaires bailleurs, pour envisager toujours mieux la continuité des parcours et/ou l'accès au logement autonome.
- Pour éviter l'isolement de la professionnelle, l'intégrer systématiquement au début des réunions d'équipe du CHRS lui permettant de pouvoir exposer ses situations complexes et de pouvoir bénéficier de l'ensemble des informations relatives au pôle.

LE PÔLE ASILE ET MNA (MINEURS NON ACCOMPAGNÉS)

EN CHARENTE-MARITIME.....	P.58
1. Le CADA.....	P.58
2. L'HUDA.....	P.61
3. L'AMIE.....	P.62
4. DAMINA.....	P.66
5. L'ABRI-MIE 2.....	P.71
6. L'ABRI-MIE 3.....	P.74
7. HUMNA 1.....	P.76
8. HUMNA 2.....	P.79
9. HUMNA 3 ET SUREFFECTIF	P.81
EN DEUX-SÈVRES.....	P.82
1. Le CADA.....	P.82
2. L'HUDA.....	P.86
3. L'ABRI MINA 2S.....	p.88

1. LE CADA

Les Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) proposent un accueil, un hébergement temporaire et un accompagnement sociojuridique (accès aux soins, scolarisation des enfants, aide dans l'élaboration du dossier OFPRA et recours en CNDA, orientation vers des professionnels du droit qualifiés) pendant tout le temps de leur procédure. Les personnes sont accueillies en hébergements diffus dans les villes de La Rochelle, Aytré, Marans, Rochefort et Saintes.

L'équipe pluridisciplinaire est scindée en deux pour couvrir l'ensemble du territoire. Les bureaux de l'encadrement et d'une partie de l'équipe sont à Périgny et le reste de l'équipe dispose de locaux sur la commune de Tonnay-Charente.

	2022	2023
Ouverture	365 /365	365
Nombre de places habilitées	256	256
Taux d'occupation	92%	91%
Nombre d'usagers	397	426
Nombre d'entrée	170	187
Nombre de sortie	161	188
Répartition par genre :		
• Hommes	165	167
• Femmes	88	99
• Enfants (- 18 ans)	144	160
Composition du ménage :		
• Adultes seuls	151	155
• Adultes seuls avec enfant(s)	50	59
• Couples sans enfant(s)	1	1
• Couples avec enfant(s)	20	20
Répartition par âge :		
• < 3 ans	25	42
• 3 à 17 ans	119	117
• 18 à 25 ans	52	49
• 26 à 35 ans	117	120
• 36 à 45 ans	64	66
• 46 à 55 ans	18	27
• 56 à 65 ans	2	5
Répartition par continent :		
• Europe	12	12
• Asie	162	170
• Afrique	200	211
• Amériques du Sud	23	33
Situation des résidents de la procédure d'asile :		
• Statut de Réfugié	47	39
• Protection subsidiaire	16	8
• Attente de procédure OFPRA/CNDA	274	316
• Rejet CNDA	31	44
• Rejet CNDA et refus de sortie	-	-
• REJET OFPRA	30	17
Durée moyenne de séjour	212.28 nuitées	386.17 nuitées

Situation à la sortie		
Des bénéficiaires d'une protection :		
• IML	9	12
• CLAJ	-	-
• CHRS	-	6
• HLM + logement ALT (bail glissant)	33	29
• Refus de sortie	-	-
• FJT	-	1
• CPH	22	14
• DIHAL	7	5
• Solution personnelle	7	55
Après rejet CNDA (déboutées du droit d'asile) :		
• Refus de sortie	2	-
• Aide au retour	2	9
• Solution personnelle	57	55
• 115	11	28
• Décès	-	1
• Exclusion	-	5
Nombre de sortie avant la fin de la procédure	11	12

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

Les chiffres de l'année 2023 sont très similaires à 2022. Le CADA 17 a accueilli 426 personnes contre 397 en 2022. L'année 2023 s'inscrit dans la continuité concernant l'accélération des procédures. Ce mouvement s'était surtout fait ressentir en 2022. Le public accueilli reste stable dans sa composition, majoritairement des hommes isolés. Le nombre de nuitées a fortement augmenté, 164 408 nuitées ont été réalisées sur l'année 2023.

187 entrées sur le CADA ont été effectuées contre 188 sorties. La rotation est donc fluide. Cela implique que les référents sociojuridiques ainsi que les services du SIAE soient réactifs entre les sorties et les entrées afin d'accueillir les personnes dans les meilleures conditions et de s'assurer que l'hébergement dispose du nécessaire.

Plus de 43% des personnes sont hébergées entre 365 jours et 1 668 jours. Cela explique l'augmentation de la durée moyenne de séjour. Les origines des personnes accueillies sont globalement identiques à celle de 2022, pas d'observation particulière. Le CADA compte un très faible taux de personnes en indues. Les résidents sont considérés indus lorsqu'ils ne quittent pas le lieu d'hébergement à la date de notification de l'OFII. Pour rappel, une personne déboutée doit quitter l'hébergement un mois après la date de décision et pour les BPI, le délai est de 6 mois. En effet, le CADA peut compter sur un soutien fort des dispositifs d'accueil d'urgence sur le département, notamment pour les personnes déboutées. Les résidents font généralement appel à leur propre réseau pour trouver un hébergement mais souvent, ces solutions sont précaires et de courte durée.

Les résidents du CADA bénéficiant d'une protection font face à un engorgement des dispositifs et des possibilités d'hébergement sur le territoire de la Charente-Maritime. Aussi, ils tentent de trouver des solutions alternatives sur d'autres territoires.

■ POINTS MARQUANTS 2023

Plan d'amélioration continu (PAC) : l'équipe pluridisciplinaire a poursuivi la démarche. Des axes d'amélioration prioritaires ont été identifiés pour 2023 et des groupes de travail ont été constitués afin de mettre en œuvre ces améliorations (projet personnalisé, livret d'accueil, gestion des fluides...).

Consolidation de l'accompagnement global par des formations en interne : pour rappel, l'équipe du CADA est composée de travailleurs sociaux et de juristes. Elle a revu ses modalités d'accompagnement en 2022 pour passer à de l'accompagnement global.

Ainsi, un seul référent est en charge à la fois du volet "social" et du volet "asile". Afin d'outiller au mieux les référents, les juristes de l'équipe ont rédigé un livret de formation sur l'accompagnement juridique et les travailleurs sociaux ont réalisé un livret de formation sur l'accompagnement social. Ces deux livrets ont ensuite fait l'objet d'une journée de restitution commune à toute l'équipe et axée autour de cas pratiques et de mises en situation. Ces deux livrets de formation permettent ainsi aux référents de consolider leurs pratiques et leurs connaissances, mais

seront également un outil précieux lors de futurs recrutements.

Rencontres avec les différents CADA de la Charente-Maritime : afin d'échanger sur les pratiques et les problématiques communes, des rencontres inter-CADA ont été initiées en 2022 et poursuivies en 2023. Ces rencontres entre l'encadrement (directeur, chef de service et coordinateur) des 5 CADA de la Charente-Maritime ont notamment permis de porter une parole commune auprès des institutions (OFII et DDETS) pour mettre en lumière certains dysfonctionnements et défendre les intérêts des résidents. Enrichis par ces rencontres, il a été décidé d'étendre ces temps d'échanges inter-CADA à l'ensemble des équipes. Ainsi, deux journées ont été organisées en 2023 avec les équipes des 5 CADA de la Charente-Maritime. Ces rencontres ont été fortement appréciées par les équipes qui ont pu confronter leurs pratiques en mettant en lumière des points de convergence et de divergence et dégager des préconisations sur différentes thématiques.

Journée mondiale des réfugiés et réveillon de Noël : deux temps festifs auront marqué l'année 2023. Le 20 juin, dans le cadre de la journée mondiale des réfugiés, le CADA et l'AAPIQ (centre social de Rochefort) ont organisé une après-midi et une soirée festive et ouverts à tous. Autour de multiples ateliers d'initiation (boxe, danse africaine, cricket, tatouage au henné...), d'une conférence débat sur l'apprentissage du français, d'un repas partagé et d'une scène ouverte, les résidents du CADA, les adhérents de l'AAPIQ et les habitants du quartier ont pu se

rencontrer, échanger et déconstruire quelques préjugés.

Le mercredi 20 décembre, les parents et les enfants du CADA et du CHRS ont pu se retrouver pour un spectacle théâtral et une distribution de cadeau par le Père Noël.

Recrutement : quatre nouvelles référentes sociojuridiques ont été recrutées. Trois pour donner suite à des départs et une dans le cadre d'une création de poste.

Parents déboutés d'enfants protégés : Depuis 2019, la réforme du droit d'asile (loi du 10 septembre 2018) a introduit la distinction possible entre la demande d'asile des parents et celle de leurs enfants. Ainsi, les parents peuvent obtenir une réponse négative à leur demande d'asile alors même que leurs enfants obtiennent une protection. C'est notamment très souvent le cas des petites filles protégées en raison de risques avérés d'excision. Afin de préserver l'unité familiale, les parents ont de plein droit accès à un titre de séjour de 10 ans "parents d'enfants protégés". Cependant, le délai d'obtention de ce titre et la multitude de pièces administratives demandées par la Préfecture rend compliqué l'accès effectif au titre de séjour. Dans l'attente de ce titre, les familles n'ont le droit à aucune aide sociale (RSA, prestation familiale, APL...) ce qui les maintient, souvent pendant de longs mois, dans une très grande précarité. L'absence de ressources ne permet pas le relogement de ces personnes. Les parents déboutés d'enfant protégé représentent ainsi la majorité des indus au CADA 17.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Le CADA a pleinement rempli ses objectifs concernant l'accueil des 256 résidents.
- Le CADA a rempli ses objectifs transverses : plan d'amélioration continu, formation en interne, analyse de la pratique, journée des réfugiés, rencontres inter-CADA.
- Mis en œuvre d'Octime, logiciel de planning et gestion du temps.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'amélioration continu (PAC).
- Collaborer avec les divers services du pôle asile et MNA de L'Escale.
- Initier des temps de travail "juristes" et "sociaux" entre l'équipe du CADA 17 et celle du CADA 79.
- Poursuivre et repenser le format des rencontres entre les équipes des 5 CADA de la Charente-Maritime en repartant des problématiques et préconisations mises en lumière lors des rencontres de 2023.
- Poursuivre le développement du partenariat sur l'ensemble du département.
- Appliquer le nouveau cadre légal concernant l'immigration (loi du 26 janvier 2024).

2. L'HUDA

L'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA) a pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement en urgence ainsi que l'accompagnement sociojuridique des demandeurs d'asile en procédure Dublin ou en procédure normale. Le service propose une prise en charge globale, de l'entrée à la préparation de la sortie de l'HUDA. L'HUDA a ouvert en avril 2020 avec une capacité de 26 places.

Les résidents sont accueillis à Rochefort et Tonnay-Charente.

16 places pour les hommes isolés :

- 3 appartements (soit 10 places) à Rochefort.
- 1 maison (soit 6 places) à Tonnay-Charente.

10 places pour les familles (2 familles de 5 personnes) :

- 1 appartement de 5 places à Rochefort.
- 1 appartement de 5 places à Tonnay-Charente.

Une référente sociale réalise l'accompagnement sociojuridique des 26 résidents. Elle est implantée à Rochefort et partage un bureau avec le service CADA 17 à Tonnay-Charente.

	2022	2023
Ouverture	365 /365	365 /365
Nombre de places habilitées	26	26
Taux d'occupation	91.41%	91.25%
Nombre d'entrées	12	15
Nombre de sorties	16	16
Nombre d'usagers	39	38
Répartition :		
• Hommes	28	28
• Femmes	3	4
• Enfants (-18 ans)	8	6
Composition du ménage :		
• Adultes seuls	26	26
• Couples ou isolée avec enfant(s)	3	2
Répartition par âge :		
• < 3ans	-	-
• 3 à 17 ans	8	6
• 18 à 25	11	9
• 26 à 35	16	18
• 36 à 45	1	1
• 46 à 55	2	2
• 56 à 65	1	2
Répartition par continent :		
• Asie	18	27
• Afrique	15	11
• Apatride	6	-
Situation des résidents de la procédure d'asile :		
• Statut de réfugié	1	10
• Protection subsidiaire	4	7
• Attente de procédure OFPRA /CNDA	26	16
• Procédure DUBLIN	1	1
• Rejet CNDA	4	2
• Rejet OFPRA	3	1
• Autre orientation	-	-
• Retour Pays	-	1

Durée moyenne de séjour	228	539
Situation à la sortie		
CPH	4	2
Sans Solutions /Inconnu /Abandon	11	2
Nombre de sortie avant la fin de la procédure	-	1
ARV (Aide Volontaire de Retour)	-	1
Procédure Dublin	1	-
Logement	-	10

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

6 hommes isolés ont été accueillis en procédure Dublin, dont 5 ont été requalifiés en procédure normale courant 2023. Cette requalification accroît d'autant la durée de séjour en HUDA. Il y a le temps de la procédure Dublin en moyenne 8 mois puis la requalification en moyenne de 8 mois également. Aucune orientation après la requalification n'a été mis en œuvre vers un CADA.

1 famille composée de 5 résidents (couple avec 3 enfants) est toujours en procédure Dublin et devrait être aussi requalifiée en procédure normale.

15 personnes ont été accueillies et 16 ont quitté l'HUDA.

1 logement famille a été en sous occupation durant l'année. Cette sous occupation est liée à la composition de la famille et au nombre de places au sein du logement.

■ POINTS MARQUANTS 2023

Voir CADA 17.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- L'HUDA a pleinement rempli ses objectifs concernant l'accueil des 26 résidents.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

Voir CADA 17.

3. L'AMIE (L'Accompagnement des Mineurs Isolés Étrangers)

Le premier dispositif d'Accueil et d'Accompagnement des Mineurs Isolés Étrangers (L'AMIE), a ouvert ses portes en octobre 2015. L'AMIE est une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS). Ce dispositif assure un accompagnement global, intégrant un suivi social, sanitaire, administratif et éducatif, formalisé dans le cadre d'un projet personnalisé, en vue de favoriser l'autonomie du jeune, et de préparer sa sortie des dispositifs de protection de l'enfance.

L'AMIE est habilitée jusqu'au 31/12/2029 par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime pour accueillir 50 mineurs, filles ou garçons, âgés de 15 à 21 ans, confiés aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance dans le cadre d'un jugement en assistance éducative ou mesure de tutelle jusqu'à la majorité, voir au-delà dans le cadre d'un Contrat Jeune Majeur.

Au cours de l'année 2024, le service est passé de 16 à 20 logements, repartis sur les quartiers de Mireuil, Villeneuve-les-Salines, Puilboreau et Port Neuf.

	2022	2023
Ouverture le 5/10/2015	365/365	365/365
Nombre de places habilitées	50	50
Taux d'occupation	99.60%	99.83%
Nombre de jeunes accueillis	69	70
Répartition par sexe :		
• Garçons	69	70
• Filles	-	-

Répartition par âge :		
• 14 ans	1	-
• 15 ans	3	2
• 16 ans	15	11
• 17 ans	19	17
• 18 ans	17	21
• 19 ans et +	14	19
Répartition par pays d'origine :		
• Mali	18	19
• Guinée	22	15
• Cote d'Ivoire	6	13
• Cameroun	4	3
• Gambie	3	2
• Inde	1	1
• Bangladesh	9	9
• Pakistan	2	2
• Afghanistan	1	-
• Albanie	1	1
• Tunisie	2	2
• Maroc	-	1
• Arménie	-	2
Cursus scolaire avant l'admission		
Situation scolaire :		
• Non scolarisé	21	24
• Peu scolarisé	24	14
• Scolarisé	24	32
Intégration dans les divers dispositifs :		
• RAP/ + 16 ans allophones ou peu scolarisés	1	Dispositif fermé
• Classe/module UPE2A en collège	5	3
• Collège : 5ème, 4ème, 3ème générale	2	-
• Lycée professionnel	1	2
• Centre de Formation d'Apprentis	43	51
• AFPA	-	4
• Non scolarisé	17	10
Nombre de jeunes en situation de travail :	43	61
• Contrat d'apprentissage	nc	54
• CDI	nc	6
• En recherche active	nc	1
Domaine d'activité :		
• Bâtiment	23	38
- Carrelage	-	6
- Couverture	-	5
- Electricité	-	2
- Plomberie	-	4
- Maçonnerie	-	7
- Menuiserie	-	1
- Peinture	-	10
- Plâtre	-	3
• Restauration	10	3
• Métiers de bouche	-	8
- Boucherie	-	1
- Boulangerie	-	5
- Pâtissier	4	2

• Automobile	1	4
• Propreté	-	2
• Espaces verts	1	2
• Chaudronnerie	1	-
• Métallurgie	1	1
• Service à la personne	2	2
• Commerce	1	1
Situation à la sortie :		
Nombre de départs de la structure :	20	20
• En contrat d'apprentissage	-	12
• En CDI	9	5
• Sans contrat d'apprentissage	7	2
• En fugue	2	-
• Réorientation vers d'autres MECS	2	1
Situation après la majorité :		
• Avec un Contrat Jeune Majeur	31	40
• Sans Contrat Jeune Majeur	-	-
• Autre : Fugue ou réorientation vers MECS	-	-
Hébergement à la sortie :		
• Résidence Habitat Jeunes (anciens FJT)	1	2
• Compagnons du Devoir	-	1
• Solution personnelle	10	5
• Logement Privé	4	4
• Réorientation vers autre structure MNA	3	1
• CLLAJ	2	4
• Sans solution	-	3

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

Le nombre de jeunes accueillis reste stable avec une personne de plus pour 2023. Cette année encore le service n'a pris en charge que des garçons.

Le nombre de jeunes majeurs pris en charge par L'AMIE en 2023 a fortement augmenté, passant de 31 à 40, soit plus de 57% des jeunes du service. Cela s'explique par des Contrats Jeunes Majeurs renouvelés plusieurs fois par l'ASE car les situations administratives des jeunes étaient bloquées par des délais préfectoraux allongés jusqu'à la fin de l'été 2023. Seuls deux jeunes de 14 et 15 ans ont été accompagnés par L'AMIE, soit deux fois moins que l'année précédente.

Les nationalités les plus représentées sont les mêmes qu'en 2022. Les jeunes viennent majoritairement du Mali (27%), de Guinée (21%), de Côte d'Ivoire (19%) et du Bangladesh (13%). L'arrivée des jeunes en provenance de Guinée diminue, et à l'inverse, le nombre de jeunes ivoiriens a doublé. L'AMIE accompagne également des jeunes venant de pays plus divers : Maroc, Arménie, Albanie, Tunisie, Inde...

Le nombre de jeunes n'ayant jamais été scolarisés est en hausse. Parallèlement, ceux qui ont eu l'opportunité de connaître un cursus scolaire assez long dans leurs pays d'origine augmente également. Cela montre un écart entre deux profils de jeunes : ceux qui viennent d'un milieu leur ayant permis de bénéficier d'une éducation et d'une instruction, et ceux qui viennent de milieux plus défavorisés, qui ont connu l'errance ou le travail lorsqu'ils étaient enfants. L'équipe a rencontré de nouveaux bénévoles en fin d'année, ce qui a permis l'accompagnement de 5 jeunes de L'AMIE pour des cours de soutien scolaire.

Avec la fermeture de la classe RAP en septembre 2023, les dispositifs en France qui accueillent les élèves de plus de 16 ans sont désormais inexistantes. Les places en UPE2A au collège sont parfois limitées. À la rentrée, 3 jeunes étaient inscrits au collège. Cette baisse s'explique par le fait que la moyenne d'âge a augmenté entraînant un plus grand nombre de jeunes inscrits en CFA en 2023. 61 jeunes sur 70 accueillis, soit 87%, étaient en situation de travail.

Pour les jeunes de plus de 16 ans qui ont besoin de cours de français, de nouvelles pistes de dispositifs ont été explorées comme la Promo 16-18 de l'AFPA. 4 jeunes de L'AMIE ont été inscrits sur ce dispositif.

Les domaines d'activité choisis par les jeunes sont les mêmes que l'année précédente : les métiers du bâtiment en grande majorité (54%), les métiers de bouche (boucherie, pâtisserie et boulangerie : 11%) et les métiers de l'automobile (près de 6%).

Les métiers du bâtiment sont attractifs pour les jeunes car ils sont mieux rémunérés, et il y avait jusqu'en 2023 une très forte demande des employeurs. Avec l'augmentation des prix des matériaux et la hausse des taux d'emprunts, les carnets de commandes des employeurs du secteur sont moins chargés. À noter qu'en fin d'année, il était plus difficile de trouver des stages et des contrats d'apprentissage dans tous les domaines, et en particulier dans celui de la peinture, qui est pourtant le choix de prédilection des jeunes de L'AMIE (10/61 en CAP Peintre).

20 jeunes ont quitté L'AMIE en 2023, soit autant que l'année précédente. 3 jeunes sont sortis sans solution avec des ruptures de Contrat Jeune Majeur. Il devient difficile de trouver un logement autonome dans le parc privé, mais il semble en fin d'année que la Résidence Habitat Jeune et le CLLAJ ouvre de nouveau ses portes aux anciens MNA lorsque ceux-ci possèdent leur passeport.

■ POINTS MARQUANTS 2023

L'année 2023 a été marquée par plusieurs évolutions au sein du Pôle MNA de La Rochelle, et donc du service de L'AMIE. L'ensemble de l'équipe a su s'adapter à ces changements et à leur mise en œuvre.

- Le 20 février 2023, fermeture des 5 places restantes dans le collectif de L'AMIE, afin d'augmenter la capacité d'accueil à l'hébergement d'urgence.
- Fin février, ouverture de 5 places dans 2 appartements supplémentaires à Villeneuve-les-Salines, pour de jeunes du collectif.
- Recrutement d'une nouvelle coordinatrice en janvier, une nouvelle maîtresse de maison en mars, et une nouvelle référente sociale en juin.
- Un nouvel infirmier est arrivé pour un remplacement d'un an sur l'ensemble du Pôle MNA.

En ce qui concerne l'accompagnement des jeunes au quotidien, plusieurs évolutions sont également à noter :

- Mise en place de la carte de paiement Cohésia pour supprimer les transferts de tickets service et d'argent en espèces. Les jeunes possèdent chacun une carte avec code secret, qui est rechargée chaque mois par les secrétaires du service. Cette nouvelle procédure est en place depuis le mois d'avril.
- Fermeture de la classe RAP (Réussir ses Apprentissages Premiers) du lycée Saint Exupéry à la rentrée de septembre 2023. C'est une difficulté dans l'accompagnement des jeunes de plus de 16 ans, qui n'ont plus de possibilité d'être scolarisés.
- Nouveau partenariat pour l'apprentissage du français. L'équipe a travaillé plus en partenariat

avec l'AFPA pour la « Promo 16-18 » et avec Altéa Cabestan pour les cours de français.

- Renforcement des liens avec la Mission Locale de La Rochelle, ainsi qu'avec l'ensemble des membres de la CLIJ pour la partie logement et sortie des jeunes.
- Signature d'une charte de bénévolat avec AGIR ABCD. Deux bénévoles viennent aider les jeunes volontaires dans leurs devoirs, 3h par semaine. Un partenariat est également en place le samedi matin à La Passerelle à Mireuil pour les jeunes qui ont besoin d'approfondir le français oral et écrit.
- Fermeture des comptes Ameli ouverts par les jeunes. Ils deviennent donc moins autonomes sur ce point mais bénéficient d'une couverture CSS plus longue après la fin de leur prise en charge.
- Formation aux gestes de premiers secours pour les volontaires.
- Augmentation des titres de séjours obtenus par les MNA : 16 TDS pour les jeunes de L'AMIE en 2023.
- Plusieurs jeunes ont été inscrits et ont obtenu le Diplôme National du Brevet, ce qui montre que certains d'entre eux ont un bon niveau scolaire et une capacité de travail importante.

La stabilité de l'équipe a permis de remettre en place le projet éducatif avec des sorties culturelles, sportives et conviviales dès le mois de juin : sorties à la plage, bowling, cinéma, piscine, goûter à la Maison de l'Afrique, matches de basket, pique-nique, dîners chez les jeunes.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Mise en œuvre des partenariats avec le Centre Social de Mireuil et de Villeneuve-les-salines, la prévention spécialisée, la PJJ.

- Participation aux réunions de concertation organisées par la CLIJ (actions logements).
- Participation aux réunions partenaires sur la scolarité et le logement.
- Réalisation d'un nouveau partenariat avec les bénévoles pour les cours de français et de mathématiques et d'alphabétisation en interne.
- Amorce du partenariat avec le service environnement et la maîtrise des dépenses énergétiques afin de sensibiliser les jeunes aux économies d'énergie.
- Maintien des budgets éducatifs pour le pôle « collectif » et le « pôle appartements ».
- Accueil des stagiaires : éducateur spécialisé, moniteur éducateur, maître ou maîtresse de maison, infirmier. Une stagiaire CESF a été accueillie pendant 7 semaines.
- Soutenir la signature de contrats d'apprentissage au regard des difficultés de recrutement. **Non atteint (non reconduit)**
- La mise en place d'une réunion trimestrielle « Comité de Pilotage » et la reconstitution d'un nouveau comité n'ont pas été réalisées.
- Actualisation et simplification du contrat de séjour en appartement et la charte des droits et libertés pour les rendre plus compréhensible par les mineurs non francophones ou non scolarisés antérieurement. Non réalisé.
- Finalisation du livret de sortie. Non réalisé.
- Mise en œuvre d'Octime.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Maintenir les partenariats et les développer.
- Organiser un transfert avec 6 jeunes durant deux jours.
- Simplifier et harmoniser les documents de la loi 2002.2 et le livret de sortie.
- Promouvoir le tri sélectif.
- Réorganiser les dossiers uniques des usagers (informatique et papier).
- Organiser une meilleure communication dans l'équipe et mettre en place un cahier de transmission dématérialisé.
- Elaborer un projet de travaux de rénovation et de peinture dans les logements avec des professionnels et des jeunes.
- Faire des fiches des démarches administratives et consulaires par pays.
- Remettre en place une réunion trimestrielle « Comité de Pilotage » et reconstituer un nouveau comité.
- Développer le partenariat avec le service environnement et la maîtrise des dépenses énergétiques afin de sensibiliser les jeunes aux économies d'énergie.

4. DAMINA

Le DAMINA, Dispositif d'Accueil de Mineurs Non Accompagnés, a ouvert en 2017. Après cinq années d'existence, Le Conseil Départemental de la Charente-Maritime a pris un arrêté renouvelant « l'autorisation pour L'Escale de gérer le dispositif d'Accompagnement des Mineurs Isolés Non Accompagnés (DAMINA) pour quinze ans à compter du 16 août 2022 ». Ce dispositif est habilité pour accueillir 67 mineurs, garçons ou filles, âgés de 15 à 21 ans, confiés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

À leur majorité, les jeunes qui souhaitent poursuivre leur accompagnement dans le service éducatif du DAMINA peuvent demander un Contrat Jeune Majeur (CJM) aux services de l'ASE. Ce contrat est signé pour une durée de 3 à 6 mois. Il peut être reconductible en fonction de l'évolution de la situation du jeune. En 2023, Ces contrats ont été maintenus 3 mois après l'obtention du titre de séjour afin de trouver une solution d'hébergement à la sortie des dispositifs de protection de l'enfance.

L'ensemble des jeunes MNA sont accueillis dans des appartements diffus à Rochefort et à Tonnay-Charente. Les missions du service sont de proposer un accompagnement socio-éducatif global et de préparer les jeunes majeurs à être complètement autonomes à la sortie des dispositifs de protection de l'enfance.

Chaque jeune a un référent éducatif au DAMINA et un référent ASE, fil rouge de la prise en charge par le Conseil Départemental. Il bénéficie d'un projet personnalisé dans lequel est décliné le suivi administratif, le suivi santé, la reprise de scolarité, la recherche d'apprentissage, la gestion du budget, l'entretien d'un logement et l'accès au sport, aux loisirs et à la culture. À la majorité, les jeunes majeurs entreprennent des recherches actives de logements autonomes. La plupart d'entre eux souhaitant s'installer durablement en Charente-Maritime.

Au regard du nombre croissant d'arrivées des MNA en avril 2023, le DAMINA a ouvert 4 places supplémentaires en sureffectif, à la demande du Conseil Départemental.

	2022	2023
Ouverture	365/365	365/365
Nombre de places habilitées	67	67
Taux d'occupation	99.10%	104.25%
Nombre de jeunes accueillis	92	109
Répartition par sexe :		
• Garçons	81	92
• Filles	11	17
Répartition par âge :		
• 14 ans	-	1
• 15 ans	4	3
• 16 ans	19	21
• 17 ans	26	34
• 18ans et +	43	50
Répartition par pays d'origine :		
• Guinée	21	28
• Mali	19	15
• Côte d'Ivoire	19	27
• Cameroun	2	1
• Sénégal	2	1
• Pakistan	5	7
• Bangladesh	20	15
• Gambie	2	2
• Algérie	1	1
• Burkina Faso	1	1
• Angola	1	2
• Somalie	1	3
• Sierra Leone	4	-
• Congo	-	1
• Tunisie	-	1
• Egypte	-	2
• Afghanistan	-	1
• Albanie	-	1
Cursus scolaire et stage		
Niveau scolaire :		
• Jamais scolarisé	24	29
• Peu scolarisé	23	23
• Scolarisé	45	57
Situation scolaire :		
• Certificat de qualification professionnelle	1	-
• Classe RAP	7	-
• 3ème UP2A	3	7
• 1ère année de Bac Pro (lycée professionnel)	1	1

• 2ème année de Bac Pro (lycée professionnel)	1	-
• 3ème Générale	2	-
• CFA (1ère année CAP)	38	25
• CFA (2ème année CAP)	22	25
• CFA (3ème année CAP)	1	1
Situation professionnelle :		
• Contrat d'apprentissage	63	64
• Contrat de professionnalisation	1	-
• CDD	-	-
• CDI	1	1
Domaines d'activités des contrats d'apprentissage :		
• Bâtiment	27	37
• Métiers de bouche	28	2
• Automobile	-	3
• Hygiène propreté	4	2
• Vente	1	4
• Espaces verts	-	3
• Service en restauration	1	11
• Coiffure	-	-
• Hôtellerie	1	1
• Métallier	1	-
• Petite Enfance	1	1
• Cuisinier	-	7
• Menuiserie	-	1
• Pâtisserie/Boulangerie	-	2
Situation à la sortie :		36 sorties
• Orienté vers un autre dispositif	1HUF	2
• Fin de prise en charge / levée de placement/ fin CJM	3	3
• Vers leur propre logement	6	17
• Réseau personnel (amis, employeurs)	11	1
• Orienté vers une structure MNA/ CLAJ/FJT	4	11
• Fugues	-	2

■ DONNEES CHIFFREES 2023

En 2023, le taux d'occupation est en hausse avec 104.25%. Ce chiffre s'explique par les 4 places en sureffectif à partir d'avril 2023.

Le nombre de jeunes accueillis au sein du service est passé de 92 en 2022 à 109 en 2023. Cette augmentation s'explique, tout d'abord par la reprise des délivrances de titre de séjour qui a conduit à des sorties du DAMINA et deuxièmement avec l'accueil de jeunes en sureffectif.

Le nombre de jeunes filles accueillies est en augmentation. Elles représentaient 12% en 2022 contre 15.6% en 2023. Le DAMINA a mis 5 logements à disposition des 13 jeunes filles accueillies : 2 appartements de type F3 à Tonnay-Charente et 3 appartements de type F4 à Rochefort.

1 jeune de 14 ans a été admis dans le service et orienté en logement. Malgré son jeune âge, ce projet a été validé avec les services de L'ASE au regard de son degré de maturité et sa capacité à vivre de façon autonome en appartement. Les jeunes de moins de 16 ans en obligation scolaire, sont en augmentation, passant de 31.9% contre 25% en 2022. Ce chiffre s'explique par la sortie du DAMINA d'un plus grand nombre de jeunes majeurs et inversement par l'admission de jeunes de moins de 16 ans.

Concernant les nationalités, les jeunes en provenance d'Afrique Sub-Saharienne représentent 74.3% du nombre de jeunes accueillis avec une forte représentation de la Guinée et de la côte d'Ivoire. La diminution des jeunes en provenance du Mali et du Bangladesh se confirme. Le service a accueilli de nouvelles nationalités comme le Congo, La Tunisie, l'Egypte, l'Afghanistan et l'Albanie

Le nombre de jeunes en contrat d'apprentissage reste encore élevé malgré une diminution pour l'année 2023 passant de 58% contre 68% en 2022. Les jeunes non scolarisés sont inscrits à des cours de français. Concernant les jeunes en recherche d'apprentissage, un partenariat a été amorcé avec l'AFPA de Rochefort proposant un dispositif "promo 16/18 ans". Durant 11 semaines, les jeunes assistent quotidiennement à des ateliers de recherche de stage, rédaction de CV et lettre de motivation, simulation d'entretien de recrutement, visites d'entreprises et découverte de métiers.

Les domaines professionnels les plus représentatifs restent les métiers du bâtiment qui sont mieux rémunérés que les autres apprentissages malgré des difficultés en fin d'année pour les entreprises de ce secteur. Les métiers liés à la restauration, cuisine et service confondus, viennent en deuxième position, les restaurateurs à Rochefort étant en forte demande de recrutement.

A leur sortie, 18 jeunes, soit 50% ont trouvé des solutions dans le parc locatif privé, chez des amis ou grâce au réseau des employeurs. 1 jeune a obtenu un logement via le CLLAJ et 1 autre a obtenu un logement dans la résidence habitat jeunes (ancien FJT). Cela reste peu par rapport au nombre de jeunes sortants. On note une forte réorientation vers d'autres structures MNA principalement vers L'AMIE avec 9 réorientations à La Rochelle afin que les jeunes puissent se rapprocher de leurs employeurs et 2 à Don Bosco. 2 jeunes ont fugué dès l'obtention de leur titre de séjour sans terminer leur apprentissage. 2 jeunes filles ont été orientées "aux passagers du temps", dispositif d'accompagnement mère/enfants. Enfin 3 CJM ont été écourtés avant l'échéance, dû à leur décision de repartir au pays durant plusieurs mois.

■ POINTS MARQUANTS 2023

Une nouvelle coordinatrice est arrivée en janvier 2023 et trois référents éducatifs et une secrétaire ont été recrutés.

Face au manque de places dans le service hébergement d'urgence à La Rochelle, Le Conseil Départemental a sollicité l'Association pour accueillir 4 jeunes en sureffectif, sur des clic-clac, dans 4 logements au DAMINA. À partir d'avril 2023, les professionnels du DAMINA se sont adaptés à une accélération des sorties, des rotations dans les logements et des nouvelles admissions afin de ne jamais laisser de places vacantes. Les sorties et les admissions ont été organisés dans la même journée. Ces accueils en sureffectif ont augmenté le nombre de suivis en file active par référent. 71 jeunes pour 5 référents, soit entre 14 et 15 situations par référent.

Reprise de la délivrance des titres de séjour par la Préfecture, accélérant ainsi la sortie des jeunes majeurs des structures. Renouvellement des CJM, 3 mois après l'obtention des titres de séjour. C'est le temps nécessaire aux jeunes pour trouver des solutions d'hébergement à la sortie. Mise en place de la carte COHESIA en interne pour permettre aux jeunes de régler leurs dépenses alimentaires, hygiène et vêture par carte et limitant les transferts d'argent en espèces entre le Siège Social et le DAMINA. Reprise de l'ouverture des comptes bancaires avec certaines banques permettant en parallèle de clôturer les comptes en ligne ANYTIME.

Les jeunes majeurs ne peuvent plus ouvrir de compte

Améli durant leur prise en charge dans les services de L'ASE y compris à leur majorité dans le cadre d'un Contrat Jeune Majeur. Le seul interlocuteur pour la CPAM reste le Département. Remplacement de l'infirmière durant son congé sabbatique d'un an par un infirmier mis à disposition par le SSI.

Fermeture de la classe RAP pour les plus de 16 ans au lycée St Exupéry à La Rochelle destinée aux élèves non francophones ou non scolarisés antérieurement. Cette fermeture est liée à l'arrêt du financement par le Fond Social Européen (FSE). Cela entraîne des difficultés supplémentaires pour ces jeunes d'avoir de bons résultats scolaires durant leur apprentissage en CFA. Un jeune a obtenu une Obligation à Quitter le Territoire Français (OQTF) pour de mauvais résultats scolaires et non obtention de son CAP alors qu'en parallèle l'employeur mettait en lumière ses capacités professionnelles et sa motivation au travail.

Après un ralentissement de la demande en restauration post-covid, les jeunes ont réussi à signer des apprentissages en cuisine ou en service. La demande dans les métiers du bâtiment à Rochefort est en nette baisse. Beaucoup de jeunes du DAMINA ont cherché des apprentissages à La Rochelle ou à Saintes.

Le Conseil Régional a continué à donner des places gratuites pour les jeunes afin d'assister à des matchs de football, rugby et basketball sur l'ensemble de la "grande Aquitaine".

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- L'ensemble des professionnels a bénéficié de deux formations avec Forum Réfugiés ainsi que 6 séances ADP et de formations obligatoires : manipulation des extincteurs et évacuation des locaux/ SST/ Habilitation électrique.
- Prise de poste d'une nouvelle coordinatrice en janvier 2023, embauche de trois référents éducatifs à la suite de 3 démissions et recrutement d'une nouvelle secrétaire. Les liens avec l'équipe de La Rochelle ont été amorcés (formation communes, sorties sportives, olympiades, fête de fin d'année) mais devront se renforcer en 2024.
- Maintien du suivi sur la participation financière des jeunes et accentuation du travail sur le versement de la caution.
- Meilleure préparation des jeunes à la sortie des dispositifs et finalisation du livret de sortie. Améliorer le suivi des démarches effectuées à la majorité. Objectif non atteint. A reporter en 2024
- Travail sur les états des lieux d'entrée et de sortie en lien le service logement de L'Escale. Objectif à reporter en 2024 en lien avec le SIAE qui devrait mettre en place avec l'ensemble des services de L'Escale un logiciel de suivi des interventions dans les logements.
- Planification sur l'année des projets personnalisés afin que chaque jeune du service puisse avoir un projet actualisé.
- Rapprochement, mutualisation et harmonisation des pratiques entre L'AMIE, l'ABRIMINA2S et le DAMINA, avec des temps d'échanges entre professionnels. Objectif partiellement atteint. Les professionnels du DAMINA, de L'AMIE et de L'ABRI MIE se sont retrouvés pour des formations, il reste à développer les liens de travail et de formation entre les équipes de La Rochelle, de Rochefort et de Niort autour de l'accompagnement des MNA.
- Favoriser l'ouverture des comptes bancaires en lien avec le Siège Social de L'Escale. Objectif non atteint. L'Escale n'a plus la capacité de gérer les comptes bancaires des jeunes via le Siège Social. Des choix ont été faits concernant l'ouverture de compte en ligne (ANYTIME). Cette solution est coûteuse pour les MNA et non satisfaisante pour L'Escale.
- La mise en place des cartes Cohésia pour l'argent de poche, l'habillement, l'alimentaire et l'hygiène a été réalisée. Les MNA mineurs et certains jeunes majeurs perçoivent, au mois, la totalité des versements de L'Escale. Un travail de gestion budgétaire avec les MNA sera à reconduire en 2024.
- Développement de la prévention et l'éducation à la sexualité auprès de tous les jeunes, en lien avec l'infirmière. Les filles accueillies continuent le suivi en centre de planification familial à La Rochelle mais aucun partenaire n'intervient en interne pour les garçons. A reporter pour 2024.
- Réalisation d'activités culturelles et sportives.
- Mise en œuvre des réunions des jeunes (une par trimestre) : établir des ordres du jour et comptes-rendus, envisager l'élection de représentants et la mise en place du Conseil de Vie Sociale.
- Financement pour le suivi psychologique des jeunes qui le demandent pris en charge par le Conseil Départemental.
- Sensibilisation des jeunes sur les économies d'énergie et les surconsommations dans les logements. Le système de bonus /malus prévu n'a pas pu se mettre en place au regard de la lourdeur d'une classification mensuelle. Une participation financière symbolique a été demandée pour les jeunes étant régulièrement dans des dépassements de consommation, durant l'hiver.
- Mise en œuvre d'Octime.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Ecrire le projet de service et préparer l'évaluation du service.
- Poursuivre les formations en proposant des places à l'ensemble des professionnels de Rochefort, La Rochelle et Niort ainsi que les formations obligatoires.
- Organiser des temps de travail entre les professionnels du pôle MNA de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres : Procédures, actualisation et simplification des documents, Charte des droits et liberté, livret d'accueil, DIPC, contrat de séjour, livret de sortie.

- Maintenir la rédaction d'un projet personnalisé/jeune/an.
- Mettre en place des ateliers de prévention santé et sexualité pour les MNA et vaccination en interne.
- Développer le bénévolat pour le soutien scolaire.
- Poursuivre l'ouverture des comptes vers des établissements bancaires en ville.
- Poursuivre l'aide à la gestion budgétaire sur la carte Cohésia.
- Prendre en compte les impacts de la loi immigration pour les jeunes sous OQTF.
- Reconduire les budgets éducatifs. Associer les jeunes à la planification des activités et notamment l'organisation de la fête de l'été et celle de fin d'année.
- Poursuivre les réunions "info jeunes" tous les 2 mois. Les mobiliser pour l'ordre du jour et le compte rendu.
- Améliorer les états de lieux entrant et sortant.
- Travailler en lien avec le SIAE concernant le suivi des interventions dans les logements.
- Poursuivre la sensibilisation des jeunes MNA aux économies d'énergie.
- Renforcer le tri sélectif dans les logements. Valoriser le recyclage en lien avec les maîtresses de maison.

5. L'ABRI-MIE 2

En octobre 2017, le Conseil Départemental de Charente-Maritime sollicite L'Escale pour ouvrir 10 places supplémentaires de mise à l'abri. L'Escale est autorisée à gérer un Lieu de Vie et d'Accueil à caractère expérimental, pour des garçons et filles âgés de 14 à 21 ans. Après 5 ans d'ouverture, l'ABRI MIE 2 a obtenu du Conseil Départemental un agrément de 15 ans soit jusqu'au 7 novembre 2037.

Les mineurs accueillis à l'ABRI MIE sont confiés aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance dans le cadre d'un Jugement en Assistance Educative ordonné par le juge des enfants. Depuis 2021, tous les mineurs accompagnés aux ABRI MIE 2 ont, au préalable, été évalués sur leur minorité. Ils sont tous passés par les services d'Hébergement d'Urgence de l'Association, le HUMNA 1 ou le HUMNA 2 ou HUMNA 3.

Ces adolescents, filles ou garçons peuvent attendre, plusieurs mois dans le service de l'ABRI MIE, une orientation vers une place pérenne en Maison d'Enfants à Caractère Social où ils resteront jusqu'à leur majorité voir au-delà dans le cadre d'un Contrat Jeune Majeur. Ces jeunes peuvent être orientés dans diverses MECS à La Rochelle, Rochefort ou Saintes.

Le service de l'ABRI MIE propose un accueil en collectif sur le site des Cordeliers à La Rochelle. Les 10 jeunes de l'ABRI MIE 2 et les 10 jeunes de l'ABRI MIE 3 sont regroupés dans un seul service. Ils sont accompagnés dans leur quotidien par deux référents éducatifs et deux maîtresses de maison. Les accueillants de nuit prennent le relai de 20h à 8h, 365 jours/an. De fait, la présence d'un professionnel au sein du collectif est assurée 24h/24h.

Les missions sont identiques dans les ABRI MIE 2 et 3 : aide à la reprise de contact avec la famille et reconstitution de l'état civil ; suivi santé ; aide à la reprise de la scolarité dans les dispositifs de l'éducation nationale ; recherche de stage pour les plus de 16 ans afin d'affiner le projet professionnel ; accès aux sports, aux loisirs et à la culture par le biais d'activités en interne ou en externe.

Ces jeunes sont accompagnés dans les gestes de la vie quotidienne en vue d'une orientation en logement autonome. Cet accompagnement vers de plus en plus d'autonomie est primordial car ces jeunes seront rapidement réorientés en appartement.

	2022	2023
Ouverture octobre 2017	365/365	365/365
Nombre de places habilitées	10	10
Taux d'occupation	99.57%	99.94%
Nombre de jeunes accueillis	45	47
Durée moyenne de l'accueil	80 jours	77 jours
Répartition par sexe :		
• Garçons	41	34
• Filles	4	13
Répartition par âge :		
• 13 ans	2	13
• 14 ans	9	8

• 15 ans	11	15
• 16 ans	19	18
• 17 ans	4	5
Répartition par pays d'origine :		
• Egypte	1	2
• Sierra Léone	1	-
• Guinée	12	15
• Gambie	-	-
• Mali	5	3
• Côte-d'Ivoire	12	15
• Cameroun	1	-
• Bengladesh	5	-
• Pakistan	4	1
• Tunisie	2	2
• Algérie	-	1
• Sénégal	1	1
• Albanie	1	-
• Afghanistan	-	3
• Bénin	-	1
• Cameroun	-	2
• Congo	-	1
Cursus scolaire		
Scolarité dans le pays d'origine :		
• Non scolarisé	17	11
• Peu scolarisé	14	14
• Scolarisé	14	22
Intégration dans les dispositifs Education Nationale :		
• Module d'Alphabétisation	2	5
• Niveau primaire classe UPE2A	13	13
• Niveau Collège ordinaire	1	1
• Niveau Lycée ordinaire	-	1
• Classe RAP + 16 ans :	8	5
• Non Evalués et non scolarisés :	21	22
Situation à la sortie :		
• Orientation MECS dans le département	44	47
• Mainlevée de placement/fugue	1	-

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

Le taux d'occupation est resté stable et avoisine les 100%.

La durée moyenne d'accueil est de 77 jours en 2023, soit environ 2 mois ½. Ce temps d'accueil peut être plus long pour les filles dont les places en structures pérennes sont moins nombreuses, ou pour les plus jeunes de 14 ou 15 ans, dont l'orientation au bout de 2 mois en appartement autonome serait prématurée au regard de leur vulnérabilité ou d'un manque d'autonomie.

L'accueil des filles a progressé en 2023, confirmant ainsi qu'elles prennent de plus en plus les routes de l'exil pour rejoindre la France. Le périple migratoire reste plus dangereux pour elles avec des risques de viol ou de prostitution durant le voyage.

L'accueil de mineurs de moins de 16 ans se confirme avec 76% des jeunes accueillis qui ont entre 13 et 15 ans. Cet accueil avant 16 ans leur permet de reprendre une scolarité obligatoire dans les dispositifs de l'éducation nationale.

L'arrivée des mineurs originaires d'Afrique Sub-Saharienne se confirme. Ils sont très largement représentatifs avec 76%. Comme observé en 2022, les jeunes en provenance du Mali sont moins nombreux et inversement, ceux qui arrivent de Côte d'Ivoire sont en augmentation. Les jeunes originaires du Maghreb et en particulier de Tunisie sont en augmentation. Les jeunes en provenance du Bengladesh et du Pakistan sont en baisse et les arrivées d'Afghanistan sont plus importantes. Le service a accueilli cette année de nouvelles nationalités comme le Bénin et le Congo.

Les jeunes non scolarisés antérieurement ou peu scolarisés au pays, représentent 53%. Cela nécessite une scolarité adaptée dans les collèges pour les jeunes non francophones ou ayant un petit niveau scolaire à leur arrivée dans le service. Le soutien scolaire dispensé par les partenaires associatifs reste essentiel pour ces mineurs dont les résultats scolaires seront déterminant pour l'obtention de leur titre de séjour.

45 jeunes sur 47 accueillis ont été réorientés vers des structures en places pérennes.

■ POINTS MARQUANTS 2023 L'ABRI-MIE 2 et 3

Ouverture de 5 places en sureffectif en clic-clac dans 5 appartements de l'AMIE en avril 2023. Accueil provisoire en attente de fluidifier les arrivées massives de Paris et de Nice. Ces places en sureffectif étaient toujours en place en décembre 2023.

En juin 2023, à la demande du Département, l'Office HLM a proposé à L'Escale, 2 logements à Villeneuve-Salines permettant d'accueillir 6 jeunes supplémentaires en sureffectif. Le service dispose de 20 places au sein du collectif (ABRRI-MIE 2 et ABRI-MIE 3) et de 11 places en appartements (ABRI-MIE sureffectif).

La carte ANYTIME a été mise en place pour l'équipe pour l'achat des courses alimentaires, évitant ainsi le transfert d'argent en espèce entre le Siège Social et le collectif des Cordeliers.

Un nouveau protocole pour les dépistages est en place. Les jeunes ont un traitement pour la bilharziose avant le traitement de la tuberculose. Le maintien dans le collectif est prioritaire dans les 15 jours suivant le début de traitement CLAT afin d'observer les effets secondaires et la capacité du jeune à prendre son traitement en toute autonomie.

Des conteneurs jaunes ont été installés dans la cour des Cordeliers afin de préparer les jeunes au tri des déchets au sein du collectif avec l'objectif qu'ils reproduisent ces gestes lorsqu'ils seront orientés en logement.

Avec le lancement des travaux sur le site des Cordeliers, les professionnels ont sensibilisé les jeunes au respect des consignes de sécurité : projection de l'organisation de la vie de groupe durant ces travaux par étage ; commencement au 3ème étage escalier C ; organisation des déménagements des chambres et bureaux ; préparation des repas ; suivi administratif etc..

Une formation HACCP a été menée en janvier 2023 pour l'ensemble des maîtres et maîtresses de maison du pôle MNA de La Rochelle et de Rochefort. Cette formation a permis l'élaboration d'un protocole : traçabilité des achats, livraison de la viande, chaîne du froid, repas témoins, suivi températures des frigos. 3 réunions ont été mise en place en 2023 en lien avec la coordinatrice QHSE de L'Escale, afin de suivre la mise en œuvre de ce protocole et les axes d'amélioration à poursuivre.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023 L'ABRI-MIE 2 et 3

- Intervention des Officiers de La Police Judiciaire du Commissariat de La Rochelle au premier trimestre 2023.
- Participation des accueillants de nuit aux réunions d'équipe pour fluidifier le travail entre les équipes de jour et les équipes de nuit.
- Le budget éducatif a permis de maintenir les sorties culturelles ou sportives tout au long de l'année et de financer la fête des "olympiades" en juin avec l'ensemble du Pôle MNA de La Rochelle et de Rochefort et la fête de fin d'année en décembre.
- Accueil de cinq stagiaires infirmiers durant 3 semaines au sein du collectif, avec la préparation d'un atelier de prévention santé proposé aux jeunes en fin de stage. Un professionnel de l'équipe a entrepris une formation de Moniteur éducateur en cours d'emploi.
- Tous les professionnels ont bénéficié de 2 formations dans l'année avec "Forum Réfugiés". Maintien de 6 séances d'analyse de la pratique pour tous les professionnels et mise en place des formations obligatoires : HACCP, évacuation des locaux et manipulation des extincteurs, SST, Habilitation électrique. Une professionnelle a bénéficié d'une formation de Monitrice éducatrice en cours d'emploi (2023-2025).
- Participation à un tournoi de foot « coupe du monde des quartiers » organisé par la prévention spécialisée en juin 2023.
- Mise en œuvre d'Octime.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024 L'ABRI-MIE 2 et 3

ABRI MIE Collectif

- Maintenir les actions de prévention santé : Atelier de sensibilisation MST, addictologie, planning familiale.
- Poursuivre l'accueil des stagiaires infirmiers et le partenariat avec IFSI.
- Maintenir le tri sélectif au sein du collectif en vue de préparer les mineurs à leur orientation en logement autonome.
- Rester vigilants aux consommations des fluides dans le collectif.
- Prévoir l'installation d'une nouvelle cuisine (2^{ème} étage) durant les travaux aux Cordeliers.
- Maintenir la réunion annuelle « scolarité » avec les partenaires de l'éducation nationale et partenaires associatifs.
- Recruter des bénévoles pour les cours de français et de mathématiques.
- Poursuivre le partenariat avec le GRETA concernant les jeunes de + de 16 ans non Francophones
- Favoriser l'accès aux sports, aux loisirs et à la culture par le maintien du budgets éducatifs 2024. Développer le partenariat avec le centre social de proximité (Christiane FAURE)

ABRI MIE appartements

- Accompagner les mineurs à devenir de plus en plus autonomes dans le suivi de leur santé : Traitement, choix du médecin traitant, prise de RDV spécialistes.
- Rester vigilants aux consommations des fluides dans les logements : transmettre les factures d'énergie aux mineurs pour sensibilisation voire faire une participation financière si surconsommation importante.
- Maintenir « les plans de nettoyage » dans les logements.
- Maintenir une réunion « infos jeunes » par trimestre.
- Faire de l'apprentissage du français et de l'alphabétisation une priorité, prérequis indispensable pour l'obtention du titre de séjour.
- Accompagner les jeunes de plus de 16 ans vers la recherche de stage et la signature de contrat d'apprentissage.
- Maintenir la journée « olympiade », en juin 2024 et le spectacle musical, en décembre 2024 en y associant les jeunes du DAMINA.
- Développer le partenariat avec la Maison de L'Afrique à La Rochelle.
- Favoriser les formations en y associant les professionnels du pôle MNA 17 et 79 et le CADA. Maintenir les séances d'Analyse De la Pratique

6. L'ABRI-MIE 3

En septembre 2018, L'ABRI-MIE 3, Lieu de Vie et d'Accueil, a ouvert ses portes sur le site des Cordeliers à La Rochelle. Ce service propose 10 places au sein d'un collectif. Les missions sont identiques à L'ABRI MIE 2. Les groupes de L'ABRI MIE 2 et 3 peuvent accueillir 20 jeunes qui sont accompagnés dans leur quotidien par quatre professionnels de 9h à 21h, du lundi au vendredi. L'équipe de six accueillants prend le relais la nuit et le WE proposant ainsi une surveillance 24h/24h.

En avril 2023, l'arrivée de mineurs réorientés de Paris ou de Nice par la cellule nationale augmente fortement. Le Conseil Départemental sollicite l'Association pour accueillir des jeunes en sureffectif dans le groupe de L'ABRI MIE 3. Les places dans le collectif étant saturées, 5 places "temporaires" en clic-clac dans 5 appartements de L'AMIE se mettent en place. Cette situation qui se voulait provisoire pour absorber le nombre croissant d'arrivées, perdure. L'Escale obtient 2 logements supplémentaires à Villeneuve-les-Salines. L'ABRI MIE 3 passe ainsi de 5 à 11 places supplémentaires en juin 2023. Un référent éducatif est recruté pour accompagner ces 11 jeunes en appartement. En décembre 2023, les 11 places en sureffectif sont toujours maintenues.

	2022	2023
Ouverture septembre 2018	365/365	365/365
Nombre de places habilitées	10	10+11 sureffectifs
Taux d'occupation	99.44%	169.02%
Nombre de jeunes accueillis	46	77
Durée moyenne de l'accueil	79 jours	80 jours
Répartition par sexe :		
• Garçons	38	65
• Filles	8	12
Répartition par âge :		
• 13 ans	-	1
• 14 ans	2	8
• 15 ans	17	22
• 16 ans	26	40
• 17 ans	1	6
• 18 ans et +	-	-
Répartition par pays d'origine :		
• Guinée	12	24
• Mali	4	1
• Côte-d'Ivoire	11	27
• Gambie	1	-
• Congo	2	3
• Tunisie	3	2
• Egypte	1	4
• Bangladesh	9	3
• Pakistan	1	2
• Afghanistan	1	-
• Albanie	1	-
• Angola	-	2
• Arménie	-	2
• Burkina Faso	-	2
• Nigeria	-	1
• Liberia	-	1
• Maroc	-	1
• Sierra Leone	-	1
• Sri Lanka	-	1
Cursus scolaire		
Scolarité dans le pays d'origine :		
• Non scolarisé	17	25
• Peu scolarisé	14	24
• Scolarisé	15	22
• Non évalué	-	6
Intégration dispositif Education Nationale :		
• Module d'Alphabétisation	29	26
• Niveau Primaire/ UPE2A	9	9
• Niveau Collège/ 4 ^{ème} ou 3 ^{ème} générale	-	12
• Classe RAP + 16 ans ou Altéa Cabestan	6	6
• Non évalué ou non scolarisé : + de 16 ans	2	24
Situation à la sortie :		
• Orientation MECS département	39	55
• Demande de mainlevée/fugue	7	1
• Non évalué	-	21

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

Le taux d'occupation moyen est de 169 %, représentant ainsi un accueil moyen de 7 jeunes supplémentaires par mois pour un effectif de 10 places.

Ces arrivées massives de MNA à La Rochelle s'expliquent, en partie, par des orientations de la cellule nationale vers le Département de la Charente-Maritime pour réorienter ces mineurs étrangers, garçons ou filles.

Beaucoup de mineurs passent par Paris ou les places sont saturées. Les jeunes originaires d'Afrique Sub-Saharienne ou du Maghreb sont nombreux à transiter par l'Italie ou ils ne veulent pas rester. Ces mineurs traversent la frontière en train " Vintimille / Nice". La pression reste très forte à Nice qui ne peut, à elle seule, absorber l'arrivée de tous ces jeunes en provenance d'Italie. Ces jeunes évalués mineurs à Paris ou à Nice sont réorientés vers divers départements en France, comme le prévoit la circulaire TAUBIRA pour la "juste" répartition des MNA sur l'ensemble des territoires Français.

Un mineur de 13 ans a été accueilli et est resté durant plusieurs mois dans le collectif car trop jeune et immature pour que les services de L'ASE envisage une orientation en appartement.

59% des mineurs accueillis avaient plus de 16 ans au moment de leur arrivée à L'ABRI MIE 3. Ces jeunes de plus de 16 ans non soumis à l'obligation scolaire ont été accompagnés par les professionnels pour rechercher des stages en vue de signer un contrat d'apprentissage.

80% des jeunes accueillis sont originaires d'Afrique Sub-saharienne avec une forte représentation de la Côte d'Ivoire (35%) et de la Guinée (31%). Inversement, les jeunes en provenance du Mali sont de moins en moins nombreux alors qu'ils qui étaient très représentatifs entre 2015 et 2020 avec les jeunes Guinéens. Le constat est identique dans les autres services du pôle MNA de La Rochelle. Cette année, de nouvelles nationalités ont été accueillies comme le Maroc, le Nigéria ou le Sri Lanka.

63% des jeunes accueillis n'ont jamais été scolarisés ou peu scolarisés, 2 ou 3 ans dans leur pays d'origine. Cela met en lumière un fort besoin de mettre en place une scolarité dès leur admission dans le service accueil temporaire de L'ABRI MIE. Les jeunes passent tous une évaluation de leur niveau scolaire. L'Inspection Académique préconise ensuite des orientations dans des classes adaptées dans les collèges à La Rochelle, classes spécifiques pour enfants allophones et analphabètes (UPE2A). Pour les plus de 16 ans, les services de l'éducation nationale n'ont rien pu proposer en 2023. Un partenariat a été mis en place avec Altéa Cabestan pour proposer des cours de français et d'alphabetisation durant 6 mois. Ce processus est indispensable pour acquérir les savoirs de base avant d'envisager une entrée en apprentissage.

Tous les jeunes accueillis à L'ABRI MIE 3 ont été pris en charge dans le cadre d'un jugement en assistance éducative, les confiant au Département jusqu'à leur majorité. Ils ont ensuite été réorientés vers des structures pérennes, à L'AMIE, au DAMINA ou vers d'autres structures. 1 fugue est à noter et 21 jeunes non évalués. Ce chiffre indique que 21 jeunes étaient encore présents à L'ABRI MIE 3 au 31/12/2023.

■ POINTS MARQUANTS 2023

Voir ABRI MIE 2

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

Voir ABRI MIE 2

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

Voir ABRI MIE 2

7. HUMNA 1

En décembre 2020, les services de l'Aide Sociale à l'Enfance ont formulé une demande auprès de l'Association pour la création de 10 places d'accueil d'urgence 24h/24h. Ce service est habilité pour accueillir des filles ou des garçons âgés de 14 à 21 ans. Du 1^{er} avril 2021 et jusqu'en avril 2023, les missions attribuées au Foyer de l'Enfance de Puilboreau pour les mineurs étrangers ont été déléguées à L'Escale.

Depuis l'inauguration du HUMNA, tous les mineurs étrangers primo-arrivants en Charente-Maritime sont pris en charge par L'Escale pendant quelques jours en attendant l'évaluation de leur minorité et de leur situation d'isolement sur le territoire.

Si l'évaluation réalisée par les services de l'ASE conclut à une minorité, le jeune est confié dans le cadre d'une ordonnance de placement provisoire émise par le procureur, puis il est dirigé vers les services des ABRI-MIE ou vers une autre structure d'accueil temporaire à Saintes. En cas de conclusion d'une majorité, le jeune est informé par les services de l'ASE d'un refus de prise en charge et est orienté vers le 115.

Le HUMNA accueille les mineurs étrangers évalués par d'autres départements. La cellule nationale de réorientation disperse les MNA sur l'ensemble des départements en France en fonction d'un pourcentage attribué à chaque département.

	2022	2023
Ouverture : 1 avril 2021	365 jours	365 jours
Nombre de places habilitées	10	10
Taux d'occupation	102.45%	99.8%
Nombre de jeunes accueillis	128	70
Durée moyenne de l'accueil	25.5 jours	52 jours
Répartition par sexe :		
• Garçons	119	59
• Filles	9	11
Répartition par âge :		
• 13 ans	-	-
• 14 ans	18	10
• 15 ans	50	31
• 16 ans	54	25
• 17 ans et +	6	4
Répartition par pays d'origine :		
• Guinée	49	25
• Mali	9	3
• Côte-d'Ivoire	31	18
• Cameroun	1	3
• Gambie	2	1
• Sénégal	5	-
• Nigéria	-	1
• Niger	-	1
• République Démocratique du Congo	3	4
• Liberia	-	1
• Burkina Faso	1	-
• Benin	-	1
• Algérie	2	-
• Tunisie	4	3
• Maroc	2	-
• Bangladesh	10	-
• Pakistan	6	2
• Afghanistan	1	2
• Soudan	1	1
• Egypte	-	1
• Inde	-	1
• Angola	-	1
• Arménie	-	1
Modalité d'arrivée		
• Passage par le commissariat	98	18
• Réorientation par la Cellule Nationale MNA	30	52
Situation à la sortie :		
• Orientation ABRI MIE	38	40
• Orientation autres structures	25	18
• Réorientation vers d'autres Départements	2	
• Refus de prise en charge ASE	56	2
• Fugue avant RDV ASE	7	-
• HU 1	-	10

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

L'accueil de 70 mineurs au HUMNA 1 en 2023 représente une diminution d'environ 50% par rapport à 2022. Cette réduction s'explique par la création de l'HUMNA 2. En 2023, le nombre de filles accueillies est en augmentation, passant de 7% en 2022 à 16 % en 2023.

L'accueil mixte des filles au sein d'un groupe de garçons nécessite des aménagements spécifiques, comme des sanitaires dédiés et la proximité des chambres avec les bureaux des professionnels, assurant une surveillance 24/24.

L'accueil des mineurs de 14 ans demeure stable avec 14.3% en 2023.

L'accueil de jeunes âgés de 13 à 15 est en baisse de 40% par rapport à 2022.

Les jeunes accueillis proviennent de 17 pays, avec une majorité en provenance d'Afrique Sub-Saharienne, principalement de la Guinée et de la Côte d'Ivoire. Les jeunes originaires du Mali sont moins nombreux. Le nombre de jeunes en provenance du Maghreb et d'Asie est resté stable avec une légère augmentation pour ceux en provenance d'Afghanistan et du Pakistan.

Le nombre de jeunes évalués par d'autres départements est en forte augmentation, principalement ceux évalués par la région parisienne et réorientés en Charente-Maritime, passant de 23% en 2022 à 74.29% en 2023. Le pourcentage de mineurs reconnus majeurs après une présentation spontanée au commissariat en Charente-Maritime est en forte baisse par rapport à 2022, en raison du grand nombre de jeunes réorientés par la cellule nationale.

■ POINTS MARQUANTS 2023

La durée d'accueil au sein du service d'urgence s'est prolongée, nécessitant une évolution des missions de ce service. À partir de novembre 2022, le nombre d'admissions a augmenté, obligeant à accueillir des jeunes en sureffectif (5 places). Cette tendance s'est accentuée en 2023, conduisant le conseil départemental à ouvrir de nouvelles places et à créer un HUMNA 3 en février 2023. Ce changement marquant s'est traduit par une augmentation de la capacité d'accueil, passant de 20 à 36 places entre novembre 2022 et février 2023, dont 6 en sureffectif.

Le nombre de jeunes réorientés par la cellule nationale est en augmentation et ceux en provenance du commissariat en baisse. Par conséquent, un nombre accru de refus de prise en charge a été enregistré.

La démarche de reprise de contact avec les familles a été amorcée dès l'admission au HUMNA, dans le but de reconstituer rapidement l'état civil des jeunes.

Un nouveau poste d'accueillant a été créé.

En raison de la prolongation du séjour des jeunes à l'urgence, les référents rédigent le suivi du jeune dans une note de situation, au moment de l'orientation mettant en lumière les points suivants : administratif, médical, scolaire, autonomie du jeune.

Des cours de français et d'alphabétisation ont été mis en place avec le concours d'un, nouveau partenariat scolaire, avec l'intervention des bénévoles de l'association AGIR ABCD pour fournir un soutien scolaire.

Un partenariat avec l'association J'EXPRIME a été mis en place pour développer des activités artistiques et des animations culturelles.

La collaboration avec l'association ECO-MER, a permis la participation citoyenne des jeunes MNA à des initiations au ramassage des déchets sur les plages, contribuant ainsi à la préservation de l'environnement.

L'élaboration d'un protocole HACCP englobant divers aspects tels que la traçabilité, la gestion des livraisons de viande, la mise en place de repas témoins, ainsi que la surveillance des températures dans les frigos.

L'initiation au tri sélectif s'est également inscrite dans ces nouvelles mesures, renforçant ainsi l'engagement du service envers des pratiques alimentaires plus responsables.

Les travaux sur le site des Cordeliers ont démarré en décembre. Cette avancée revêt une importance particulière, symbolisant l'engagement continu de l'Association à améliorer les infrastructures.

L'utilisation de l'outil Octime a été mis en œuvre.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Poursuite de la sensibilisation auprès des MNA au tri des déchets, aux économies d'énergie et aux gestes éco-responsables.
- Organisation de « Veillées » avec des thématiques différentes : tournoi de jeux de société, projection vidéo, musique.
- Organisation d'ateliers artistiques grâce au partenariat avec l'association J'EXPRIME, visant à développer des activités artistiques et des animations culturelles.
- Amorçage du partenariat avec le centre social de Mireuil, et établissement d'un partenariat avec celui de Villeneuve-les-Salines.
- Accueil de stagiaires.
- Participation à des sessions d'échanges et de formation avec les professionnels du pôle MNA de La Rochelle et de Rochefort.
- Organisation d'une journée Olympiades en juin 2023 et une fête de fin d'année en décembre 2023.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Élaborer un règlement de fonctionnement simplifié, pouvant prendre la forme de pictogrammes ou d'une bande dessinée.
- Sensibiliser les Mineurs Non Accompagnés (MNA) au tri des déchets et aux économies d'énergie.
- Mettre en place des ateliers artistiques internes.
- Poursuivre des cours de français et de mathématiques dispensés par des bénévoles.
- Accompagner les mineurs dans la reconstitution de leurs documents d'état civil.
- Maintenir le budget éducatif pour garantir l'accès aux activités sportives, de loisirs et culturelles.
- Renforcer le partenariat avec le centre social de Mireuil.
- Maintenir les veillées trimestrielles.
- Favoriser l'accueil de stagiaires.
- Participer au Comité de Pilotage (COPI).
- Reconduire la journée Olympiades en 2024.

8. HUMNA 2

Entre juillet et septembre 2021, La Rochelle a été confrontée à une hausse significative du nombre de Mineurs Non Accompagnés (MNA) arrivant sur son territoire. Cette augmentation soudaine a mis à rude épreuve les ressources disponibles pour accueillir et prendre en charge ces jeunes vulnérables.

Dans cette optique, le HUMNA 2 a été habilité le 15 octobre 2021 pour une période d'un an, offrant ainsi une capacité d'accueil supplémentaire pour dix autres mineurs, qu'ils soient garçons ou filles, âgés de 14 à 18 ans. Toutefois, l'incertitude entourant le renouvellement de son habilitation constitue un défi supplémentaire dans la gestion de cette crise.

Les dix places disponibles au sein du HUMNA 1, initialement prévues pour répondre à ce besoin, se sont rapidement avérées insuffisantes pour faire face à l'afflux constant de nouveaux arrivants. Cette situation a engendré une pression accrue sur les services d'accueil et d'orientation, les demandes de réorientation émanant des départements voisins se sont multipliées, créant ainsi un engorgement du système qui se répercutait sur l'accueil des nouveaux arrivants.

La saturation des structures de mise à l'abri, combinée au faible taux de sortie des jeunes majeurs des Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS), a rendu la situation particulièrement critique. De plus, dans un contexte marqué par l'urgence sanitaire, la nécessité d'une réponse rapide et efficace s'est imposée comme une priorité absolue.

	2022	2023
Ouverture 15 octobre 2021	365 jours	365
Nombre de places habilitées	10	10
Taux d'occupation	90.76%	125.67%
Nombre de jeunes accueillis	126	77
Durée moyenne de l'accueil	26 jours	49 jours
Répartition par sexe :		
• Garçons	110	72
• Filles	16	5
Répartition par âge :		
• 13 ans	3	5
• 14 ans	20	10
• 15 ans	45	31
• 16 ans	45	26
• 17 ans et +	13	5
Répartition par pays d'origine :		
• Guinée	36	31
• Mali	7	2
• Côte-d'Ivoire	34	16
• Sierra Léone	3	2
• Cameroun	4	-
• Gambie	2	-
• Sénégal	4	2
• Algérie	3	1
• Tunisie	9	1
• Bangladesh	8	3
• Pakistan	4	3
• Afghanistan	4	6
• Egypte	3	3
• Lybie	1	-
• Monté negro	1	-
• Arménie	1	1
• Espagne	1	-
• Inde	1	-
• Burkina Faso	-	1
• Maroc	-	1
• RDC	-	1
• Soudan	-	1
• Sri Lanka	-	1
Modalité d'arrivée		
• Passage par le commissariat	79	22
• Réorientation par la Cellule Nationale MNA	47	55
Situation à la sortie :		
• Orientation ABRI MIE	35	38
• Orientation autres structures	23	20
• Refus de prise en charge ASE	47	8
• Fugue avant RDV au Département	1	1
• Présents au 31/12/2022 ou en attente d'évaluation	20	10

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

Le taux d'occupation du HUMNA 2 augmente de façon significative en 2023 et dépasse de 25% de la capacité d'accueil maximale par rapport à celui de 2022 ce qui a rendu la situation particulièrement critique.

Cette augmentation en sureffectif s'explique aisément par la saturation des structures de mise à l'abri, conjuguée au faible taux de sortie des jeunes majeurs des Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS).

Il est constaté lors de la lecture du tableau HUMNA 3 que l'accueil de 77 mineurs au HUMNA en 2023 représente une diminution d'environ 39% par rapport à 2022. Cette réduction se précise par la création de l'HUMNA 3.

■ POINTS MARQUANTS 2023

Voir HUMNA1

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

Voir HUMNA1

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

Voir HUMNA1

9. HUMNA 3 ET SUREFFECTIF

Les places du HUMNA 2 et 3 étant saturées, les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ont été confrontés à une demande croissante et urgente d'intervention. Pour répondre à ce défi, une action immédiate s'est avérée indispensable. Ainsi, le 20 février 2023, l'ASE a sollicité L'Escale pour ouvrir six places supplémentaires en sureffectif dans le collectif des Cordeliers.

Cette décision stratégique a été motivée par plusieurs facteurs critiques. Tout d'abord, le constat d'une pression considérable exercée sur le centre d'accueil HUMNA 2, qui atteignait ses limites en termes de capacité d'accueil. En ouvrant ces nouvelles places, l'objectif était de soulager cette pression et d'éviter une saturation portant ainsi préjudice au bien-être des jeunes déjà accueillis.

L'ouverture des six places supplémentaires en surcapacité sur le site des Cordeliers s'inscrit dans une démarche dynamique, nécessaire et indispensable pour faire face à une situation d'urgence, tout en assurant le bien-être et la sécurité des jeunes pris en charge par l'ASE.

	2023
Ouverture le 20/02/2023	365/365
Nombre de places habilitées	10
Taux d'occupation	134.99%
Nombre de jeunes accueillis	87
Durée moyenne de l'accueil	70 jours
Répartition par sexe :	
• Garçons	77
• Filles	10
Répartition par âge :	
• 13 ans	5
• 14 ans	6
• 15 ans	30
• 16 ans	35
• 17 ans et +	11
Répartition par pays d'origine :	
• Guinée	23
• Mali	10
• Côte-d'Ivoire	29
• Sierra Léone	1
• Cameroun	2
• Gambie	2
• Sénégal	6
• Nigeria	1
• Tunisie	2
• Bangladesh	1
• Afghanistan	5
• Egypte	1
• Maroc	1
• Soudan	1
• Angola	1
• Burkina Faso	1

Modalité d'arrivée	
• Passage par le commissariat	17
• Réorientation par la Cellule Nationale MNA	70
Situation à la sortie :	
• Orientation ABRI MIE	32
• Orientation autres structures	21
• Refus de prise en charge ASE	16
• Fugue avant RDV au Département	4
• Présents au 31/12/2022 ou en attente d'évaluation	14

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

L'ouverture des six places supplémentaires en sureffectif sur le site des Cordeliers s'inscrit dans une démarche dynamique, nécessaire et indispensable pour faire face à une situation d'urgence, tout en assurant le bien-être et la sécurité des jeunes pris en charge par l'ASE.

Le nombre de jeune accueillis au HUMNA depuis son ouverture en avril 2021 est passé du simple au triple en capacité d'accueil. Ceci a induit un sureffectif qui se traduit par une augmentation significative du taux d'occupation du HUMNA 3 en 2023, dépassant environ les 35% de la capacité d'accueil maximale.

L'accueil de jeunes âgés de 16 ans est en hausse de 35 % au HUMNA 3 en comparaison au HU MNA 2 (tableau 2023) . Même tendance concernant le nombre de mineur âgées de 17 ans dont l'accueil a doublé en 2023.

■ POINTS MARQUANTS 2023

Voir HUMNA1

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

Voir HUMNA1

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

Voir HUMNA1

EN DEUX-SÈVRES

1. LE CADA

Le Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) a pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement ainsi que l'accompagnement social et administratif des personnes dont la demande d'asile est traitée par la France, pendant la durée d'instruction de cette demande. Le CADA 79 a une capacité de 126 places réparties dans plusieurs communes du département.

	2022	2023
Ouverture	365/365	365/365
Nombre de places habilitées	126	126
Taux d'occupation	91.64%	94.61%
Nombre d'usagers	185	231
Répartition par genre :		
• Hommes	70	73
• Femmes	59	72
• Enfants (- 18 ans)	56	86
Composition du ménage :		
• Adultes seuls	76	82
• Adultes seuls avec enfant(s)	27	35
• Couples seuls	3	1
• Couples avec enfant(s)	10	13

Répartition par âge :		
• < 3 ans	22	18
• 3 à 18 ans	34	68
• 18 à 25 ans	29	27
• 26 à 35 ans	59	67
• 36 à 45 ans	28	37
• 46 à 55 ans	9	11
• 56 à 65 ans	2	1
• 66 ans et +	2	2
Répartition par continent :		
• Europe	13	5
• Asie	63	82
• Afrique	104	135
• Amérique	5	9
Situation des résidents de la procédure d'asile :		
• Statut de Réfugié	48	53
• Protection subsidiaire	21	19
• Irrecevabilité OFPRA	6	1
• Attente de procédure OFPRA/CNDA	65	63
• Rejet CNDA en 2023	27	62
• Rejet OFPRA avec ARV	-	4
• Rejet CNDA en 2022 et refus de sortie en 2023	3	16
• Arrêt de procédure après un refus OFPRA, avec sortie CADA	2	-
• Exclusion	1	-
• Abandon de l'hébergement sans en informer la structure	5	9
• Enfant français avec parent débouté	1	1
• Enfant français parent en cours de procédure	-	-
• Parent débouté avec enfant réfugié	3	3
• Sortie volontaire avant la fin de la procédure	3	-
Durée moyenne de séjour	439.01 jours	488.25 jours
Situation à la sortie		
Des bénéficiaires d'une protection :		
• HLM	6	13
• HLM avec IML ou ALPBI	10	4
• Logement parc privé	2	3
• Logement parc privé avec IML	1	1
• Solution personnelle	6	10
• CPH	2	6
• Logement AELBPI	2	2
• RHJ	1	-
• Hébergement AFPA	-	1
Après rejet CNDA (déboutés du droit d'asile) :		
• Solution personnelle	16	50
• Départ avec ARV	-	4
• Retour au pays sans ARV	-	3
• Logement parc privé (parents déboutés avec autre titre de séjour)	3	-
• Logement parc public avec IML (parents déboutés avec autre titre de séjour)	-	3
Nombre de sorties avant la fin de la procédure :		
• Départ volontaire	9	9
• Exclusion	1	-
• CPH pour rejoindre conjointe	1	-
Sortie à la suite de l'irrecevabilité OFPRA	3	1

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

Le taux d'occupation a augmenté. Néanmoins, le taux cible de 97% n'a pas pu être atteint compte tenu de la vacance de logements pour les raisons suivantes :

- Vacances de moins de 15 jours : 24 places pour 7 logements (petit ménage, nouveau logement, déménagement interne).
- Vacances de 15 jours à 1 mois : 37 places pour 15 logements (grand ménage, déménagements internes et réorganisation des places avec nouveaux aménagements).
- Vacances supérieures à 1 mois : 37 places pour 12 logements (travaux avec grand ménage, réorganisation de logements, orientations tardives de l'OFII avec en plus des refus des personnes en 1^{ère} orientation, accueil dans le cadre de l'opération APAGAN qui a pris beaucoup de temps d'acheminement de la famille).

Le taux de rotation (rapport entrées et sorties) est de 100.92% en 2023.

En 2023, 46 usagers en plus ont été accueillis, soit une augmentation de +124.86%. Cette évolution est à mettre en relation avec celles des femmes (+122.03%), enfants (+153.57%) et adultes seuls (+129.63%). Ces hausses s'expliquent par le fait qu'au cours de l'année 2022, avec une finalisation en 2023, à la demande de l'OFII et pour tenir compte des évolutions des flux migratoires, le service a transformé des places de grandes familles pour des places de plus petite configuration.

La proportion de la population accueillie est sensiblement équivalente à celle de 2022 en termes d'âge et de zone géographique.

La durée de séjour a augmenté avec 82 jours pour la plus courte durée et 1 204 jours pour la plus longue. Cela s'explique par une très forte hausse des places indues qui a été de 20.94% au total en 2023 dont : 11.44% d'indus déboutés, 5.68% d'indus BPI, 0.82% d'indus irrecevabilité, 2.58% d'indus parents déboutés avec enfant BPI et 0.42% de parents déboutés avec enfant en cours de procédure.

Sur les 231 personnes présentes en 2023, 159 personnes ont reçu une réponse à leur demande d'asile. 72 personnes ont obtenu une protection internationale (soit un taux de protection de 49.68%) et 3 ont obtenu un titre de séjour pour parent d'enfant réfugié. Les populations majoritairement concernées sont : afghanes, guinéennes et syriennes.

La crise du logement en France a un impact pour les bénéficiaires de protection internationale qui n'accèdent pas au logement autonome dans le délai de sortie de 6 mois de l'OFII. Les dispositifs d'hébergement (CPH, AELBPI, RHJ...) sont saturés. Seules 30 personnes sur 75 BPI ou bénéficiaires d'un titre de séjour ont pu accéder à une solution de logement ou d'hébergement. Ceux sans solution se maintiennent en place indue sur le CADA avec comme motifs :

- Absence de proposition de logement.
- Absence d'orientation vers une structure adaptée (CPH, AELBPI...).
- Refus de proposition de logement / à la ville du logement proposé par le bailleur.
- Refus de faire une demande de logement en Deux-Sèvres ou refus d'élargir la demande de logement à l'ensemble du territoire des Deux-Sèvres.

■ POINTS MARQUANTS 2023

L'année a été marquée par un changement de direction avec le départ en retraite de l'ancien directeur et la prise de poste de la nouvelle directrice qui a pris ses fonctions de direction du pôle asile en septembre 2023.

Une évaluation externe s'est déroulée les 13 et 14 novembre 2023. Toute l'équipe s'est mobilisée durant ces 2 jours. L'évaluation est réalisée autour de 3 chapitres (la personne, les professionnels et l'ESMS). Le CADA 79 a obtenu une cotation tout à fait correcte sur les chapitres 1 et 2. Concernant le chapitre 3, beaucoup de procédures sont à créer comme la

bienveillance, la lutte contre la maltraitance, le traitement des événements indésirables.

L'accélération des procédures OFPRA (les premiers chiffres de l'OFPRA précisent que le délai de traitement est passé de 5.2 mois à 4.2 mois en 2023) et CNDA mais de manière moins significative, s'est poursuivie en 2023. Cette accélération ne se fait pas ressentir dans les durées de séjour car le phénomène de maintien en place indue vient s'ajouter.

En fin d'année 2023, l'OFII a fait évoluer le DNA-NG pour fluidifier les orientations. Cette évolution est relative à l'indisponibilité des places du dispositif national d'accueil (DNA) et a vocation à encadrer le

volume de places indisponibles et leurs motifs. À la suite de cette évolution, le CADA a constaté, fin 2023, des délais raccourcis d'orientations et donc d'accueils des publics.

Le délai de L'OFPPRA est relativement long pour adresser les pièces d'état civil aux usagers BPI (de plus de 6 mois à 1 an). Les usagers quittent parfois le CADA avant l'obtention du titre de séjour. Il est alors important d'expliquer les démarches qu'ils devront réaliser seuls. L'absence de ces documents d'état civil peut venir compliquer certains accès à la formation, les démarches administratives... nécessaires à l'intégration des BPI.

La crise du logement ou la saturation des dispositifs d'hébergement impacte fortement les publics BPI à la sortie du CADA. Sans solution dans les délais de sortie impartis, les personnes se maintiennent en place indue et le pourcentage de places indue BPI est en augmentation en 2023. Le titre de séjour est obligatoire pour ouvrir des droits CAF et faire les demandes de logements. Pour rappel, les indicateurs de pilotage doivent tendre vers des taux cibles. Le taux de présence indue des réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire doit être inférieur à 3%. Le non-respect de ces objectifs peut entraîner la mise en œuvre d'une procédure de minoration budgétaire.

L'inflation, l'augmentations des prix des carburants, des fluides... impactent fortement les budgets des services. Il convient donc d'adopter des gestes et attitudes permettant de limiter ces impacts : favoriser le covoiturage, adopter l'écoconduite, être attentif aux consommations de fournitures de bureau, mettre en œuvre des actions permettant la réduction des coûts énergétiques :

- Pour les bureaux : l'ensemble des ampoules ont été changées avec des LED ; éteindre le matériel la nuit (ordinateur, imprimante...), baisser la température du chauffage ; éteindre les lumières non nécessaires en journée (couloirs).
- Pour les logements mis à disposition des usagers : réglage des chaudières et radiateurs afin que la température soit de 19 degrés selon les recommandations gouvernementales.
- Actions auprès des usagers : informations, recommandations, conseils transmis aux usagers quant à la nécessité de réduire les dépenses énergétiques par l'ensemble des salariés et plus particulièrement par la maîtresse de maison. Facturation des surconsommations aux usagers qui ne respectent pas les recommandations après contrôle. Mise en œuvre d'ateliers pédagogiques de lutte contre la précarité énergétique (5 ateliers se sont déroulés en 2023).

- Participation d'une salariée du service au groupe de travail écoresponsable mis en place au sein de l'Association.

Dans le but de poursuivre la réduction des coûts, le service a restitué 2 logements à Bressuire, en réinjectant les places à Parthenay, réduisant ainsi des frais de déplacements et libérant du temps de salarié pour l'accompagnement des publics.

Le travail partenarial mis en œuvre en 2023 a permis :

- De travailler autour d'actions et projets communs comme le village des droits et la journée mondiale des réfugiés. La manifestation organisée pour la journée mondiale des réfugiés n'a pas pu se dérouler en raison des intempéries du 20/06/2023. Néanmoins, le film "NEZOUH" (sur le conflit Syrien) a été diffusé au Moulin du Roc le 13/06/2023.
- D'organiser des rencontres partenariales pour se présenter, mieux se connaître, définir, redéfinir et améliorer le travailler ensemble (mot à mot, rencontres thématiques partenariales OFII, faculté de droit de Poitiers, visite CPH Confolens, intervention au DSDEN des Deux-Sèvres (inspection académique), avec le service Ukraine de l'Association...).
- De participer au comité de pilotage AGIR (Accompagnement global et individualisé des réfugiés).

En 2023, l'équipe a accueilli une stagiaire en Master 2 migration internationale de la faculté de Droits de Poitiers. Elle avait pour missions le suivi individuel d'usagers dans le cadre de leur procédure d'asile, l'organisation de la journée mondiale des réfugiés et la mise en œuvre de l'enquête de satisfaction auprès des usagers.

Diverses animations collectives au sein du service ont été réalisées : 2 ateliers ludiques des familles pour accompagner à la parentalité, 2 ateliers cuisine pour cuisiner pas cher et avec les produits distribués par les associations caritatives, 2 pique-niques avec des activités ludiques, un goûter de Noël avec une distribution de cadeaux pour les enfants et des boîtes cadeau solidaire pour les adultes.

3 formations collectives ont eu lieu : prévenir de l'usure professionnelle, communiquer avec des personnes non francophones et prévention du risque suicidaire. Des participations à des journées d'étude ou formations ont été organisées pour certains professionnels : soutenir le pouvoir d'agir des personnes concernées par la migration, office 365, améliorer votre organisation personnelle, colloque sur la prostitution des mineurs, formation incendie et SST (Sauveteur Secouriste au Travail), violences conjugales, géopolitique de l'Afghanistan et du Bangladesh. L'analyse des pratiques s'est poursuivie en 2023 à raison de 8 séances de 2h.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- La préparation à l'évaluation externe a débuté avec l'arrivée de la nouvelle directrice et en collaboration avec le responsable management qualité des services et l'ensemble des salariés du CADA. L'évaluation externe s'est déroulée les 13 et 14 novembre 2023 et a été réalisée par le cabinet Eliane Conseil.
- Poursuite du travail sur la mise en œuvre des axes d'amélioration dégagés dans le cadre de l'évaluation selon le calendrier établi. Une majorité des axes ont été réalisés. D'autres ont été reportés ou annulés car ils n'étaient plus pertinents au regard de certaines évolutions.
- L'ensemble des formations validées dans le cadre du plan de formation ont été mises en œuvre. A cela s'est ajouté des participations à des colloques, conférences, journées thématiques et une formation sur la prévention du risque suicidaire.
- Les actions relatives à la réduction des coûts énergétiques se sont poursuivies ainsi que les actions auprès du public avec la mise en œuvre des ateliers SOLIHA. Sensibiliser le public est un travail long et difficile. Cette année, la refacturation des surconsommations des fluides a été appliquée quand le public ne respectait pas les consignes transmises et notamment en ce qui concerne le chauffage dans les logements mis à disposition.
- Mise en œuvre de l'outil Octime.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Travailler sur les actions correctives pour donner suite à l'évaluation externe.
- Collaborer avec les divers services du pôle asile et MNA de l'Association.
- Travailler sur la nouvelle Loi Immigration et les impacts pour le service.
- Poursuivre la mise en place d'OCTIME (logiciel de gestion des plannings).
- Participer à des projets partenariaux : village des droits à Niort et à Melle ; Journée mondiale des réfugiés.
- Développer un nouveau partenariat avec AIDES (ateliers sur la sexualité et sur les travailleuses du sexe à destination des usagers et formation d'une demi-journée à destination des salariés).
- Poursuivre la réduction des coûts énergétiques avec la reconduction des ateliers énergétique SOLIHA.
- Poursuivre les rencontres partenariales et la mise en place de conventions de partenariat.
- Poursuivre les animations collectives et les temps conviviaux avec les usagers.
- Mettre en œuvre les formations accordées dans le cadre du plan de formation et participer à des journées thématiques, colloques...

2. L'HUDA

L'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA) a pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement en urgence ainsi que l'accompagnement social et administratif des demandeurs d'asile en attente d'orientation en CADA et ceux en procédure Dublin. L'HUDA a ouvert en juillet 2018 à la suite d'un appel à projet de l'Etat et a une capacité de 20 places.

	2022	2023
Ouverture au 1 ^{er} juillet 2018	365/365	365/365
Nombre de places habilitées	20	20
Taux d'occupation	106.79%	100.52%
Nombre d'usagers	32	34
Répartition par genre :		
• Hommes	4	8
• Femmes	11	10
• Enfants (- 18 ans)	17	16
Composition du ménage :		
• Adultes seuls	-	1
• Adultes seuls avec enfant(s)	7	3
• Couples seuls	-	1
• Couples avec enfant(s)	4	6

Répartition par âge :		
• < 3 ans	10	6
• 3 à 18 ans	7	10
• 18 à 25 ans	5	4
• 26 à 35 ans	6	8
• 36 à 45 ans	3	4
• 46 à 55 ans	1	2
Répartition par continent :		
• Europe	-	-
• Asie	13	16
• Afrique	19	18
Situation des résidents de la procédure d'asile :		
• Statut de réfugié	1	4
• Protection subsidiaire	4	6
• Attente de procédure OFPRA/CNDA	15	8
• Procédure DUBLIN	-	-
• Rejet CNDA	-	8
• Transfert en CADA	4	-
• Parents déboutés avec enfants réfugiés	3	3
• Départ volontaire avant la fin de la procédure	2	5
• Irrecevabilité OFPRA	3	-
Durée moyenne de séjour	172.67 jours	836.92 jours
Situation à la sortie		
Des bénéficiaires d'une protection :		
• HLM	-	-
• Logement parc privé	-	-
• CPH	-	4
Personnes avec autre titre de séjour :		
• Parc public avec mesure ALBPI	-	4
Après rejet CNDA (déboutés du droit d'asile) :		
• Solution personnelle	-	-
Sortie à la suite d'une irrecevabilité OFPRA	3	-
Nombre de sorties avant la fin de la procédure :		
• Solution personnelle	2	5
• Transfert vers un CADA	4	-

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

Cette année, le taux d'occupation est légèrement au-dessus des 100%. Cette suroccupation est liée à la naissance de 2 enfants en 2023.

10 familles ont été accueillies dont 3 monoparentales. Le public est jeune puisque 88.88% des adultes ont moins de 35 ans. 52.94% du public est originaire d'Afrique et les 47.06% restant sont originaires d'Asie.

3 familles ont quitté l'HUDA en 2023 : 1 famille, dont les parents étaient bénéficiaires d'un titre de séjour pour parents d'enfant réfugié, est sortie vers un logement du parc public avec une mesure ALBPI. 1 famille BPI est sortie en CPH. 1 famille est sortie avant la fin de la procédure CNDA vers une solution personnelle. Ces 3 familles ont eu des durées de séjour très importantes au sein de l'HUDA (1 492 jours, pour une famille, 614 et 628 pour les 2 autres). Cela explique la très forte augmentation de la durée moyenne de séjour. Pour la famille dont la durée de séjour est de 1 492 jours, cela s'explique pour 2 raisons :

- L'enfant protégé est né en cours de séjour et des CMA (conditions matérielles d'accueil) ont été réouvertes pour les parents dans l'attente du traitement de la demande d'asile de cet enfant.
- L'obtention du titre de séjour pour parents d'enfant réfugié et les ouvertures de droits ont pris du temps avec l'accès vers une sortie logement tardive (6 mois en place indue).

L'autre famille, dont la durée de séjour est de 628 jours, s'explique par son arrivée en procédure DUBLIN*. En 2023, le service a réalisé 11 entrées dont 3 en procédure normale et 8 en procédure DUBLIN, toujours en attente de réponse en fin d'année.

Le taux d'indus est de 18.08% au total dont : 8.75% d'indus déboutés ; 4.17% d'indus BPI et 5.16% d'indus parents déboutés avec enfant BPI.

**La procédure de Dublin permet d'établir quel pays est responsable pour l'examen de la demande d'asile. Dans ce cas de figure, celui qui demande l'asile peut être transféré vers un autre pays de l'UE, où il est passé en premier, car considéré comme responsable de l'examen de la demande.*

■ POINTS MARQUANTS 2023

Voir CADA

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Le travail mené sur le CADA dans le cadre de la mise en œuvre des axes d'amélioration dégagés dans le cadre de l'évaluation interne ont permis d'alimenter certains outils du service HUDA.
- L'ensemble des formations validées dans le cadre du plan de formation ont été mises en œuvre. A cela s'est ajouté des participations à des colloques, conférences, journées thématiques et une formation sur la prévention du risque suicidaire.
- Les actions relatives à la réduction des coûts énergétiques se sont poursuivies ainsi que les actions auprès du public avec la mise en œuvre des ateliers SOLIHA. Sensibiliser le public est un travail long et difficile. Cette année, la refacturation des surconsommations des fluides a été appliquée quand le public ne respectait pas les consignes transmises et notamment en ce qui concerne le chauffage dans les logements mis à disposition.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Travailler, au dernier trimestre 2024, sur l'éventualité de reprise de 15 places d'HUDA actuellement gérées par la Croix Rouge Française.

3. L'ABRI'MINA 2S

Le service de mise à l'abri de mineurs isolés non accompagnés, a ouvert en avril 2018, à la suite d'un appel à projet du Conseil Départemental des Deux-Sèvres. L'Abri mina 2S accueille des jeunes hommes entre 15 et 18 ans pour une durée de 4 mois maximum, qui sont, soit en attente de l'évaluation de leur minorité, soit confiés au département.

Afin de garantir un accueil 24h/24, une place spécifique a été créée sur l'accueil de nuit de Niort. Les autres places ont été installées dans des appartements diffus en cohabitation sur la ville de Niort.

Les missions du service sont centrées sur une évaluation globale de la situation du jeune, un accompagnement aux premières démarches de santé, de scolarisation, avec un accompagnement éducatif au quotidien (évaluer et construire l'autonomie dans la vie quotidienne : déplacements, courses, alimentation, entretien du logement...). Il s'agit ensuite d'orienter les jeunes vers une structure pérenne (MLS : Moyen et Long Séjour) selon leurs projets et leurs besoins.

En avril 2020, le service a transformé 10 places de MALA (Mise À l'Abri) en MLS, permettant un accueil plus pérenne des jeunes et visant à travailler de façon globale leur projet personnalisé dans toutes ses dimensions : projet professionnel, accès à l'autonomie dans le quotidien, suivi santé, démarches de régularisation du séjour, accès au logement et au droit commun, accompagnement à la sortie du dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance.

	2022		2023	
Ouverture	365/365		365/365	
Nombre de places habilitées	40 puis 34		42 au 31/12/2023	
Taux d'occupation	94.68 %		96.45 %	
Taux d'occupation par dispositif	MALA 92.64%	MLS 99.87%	MALA 95.28%	MLS 99.14%
Temps moyen de séjour en jours	MALA 140	MLS 527	MALA 172	MLS 373

Nombre de jeunes accueillis :	85	81		
• Accueil de nuit	10	6		
• Accueil MALA – MLS	75	75		
- MALA seule (jeunes accueillis uniquement au sein de la MALA)	59	56		
- MLS seul (au cours de l'année)	10	10		
- MALA + MLS (jeunes entrés dans la MALA et orientés ensuite vers le MLS)	6	9		
Répartition par sexe :				
• Garçons	83	81		
• Filles	2	-		
Répartition par âge :				
• Moins de 15 ans	7	10		
• 15 ans	29	18		
• 16 ans	30	33		
• 17 ans	13	15		
• 18 ans et +	6	5		
• Inconnu (Accueil de nuit)	-	-		
Répartition par pays d'origine :				
• Guinée	13	22		
• Mali	19	9		
• Côte-d'Ivoire	15	23		
• Sierra Leone	1	1		
• Algérie	6	2		
• Égypte	-	2		
• Burkina Faso	1	-		
• Mauritanie	1	-		
• Bangladesh	4	3		
• Tunisie	2	2		
• Pakistan	2	1		
• Sénégal	8	1		
• Afghanistan	1	4		
• Gambie	2	4		
• Cameroun	3	4		
• Congo	2	1		
• Maroc	-	1		
• Soudan	-	1		
• France (jeunes fugueurs ASE)	5	-		
Cursus scolaire et stage				
Situation scolaire au pays :				
• Non connue (accueil de nuit ou en attente d'évaluation)	10	6		
• Non scolarisé antérieurement	18	16		
• Peu scolarisé	23	18		
• Scolarisé	34	41		
Scolarités proposées ou accompagnement vers l'emploi ** :	MALA	MLS	MALA	MLS
• Accompagnement mission locale : stages, prépa apprentissage (CFA, CCI...) promo 16/18...	9	2	18	9
• Collège (3ème générale ou UPE2A1 et UPE2ANSA2)	22	1	27	5
• Lycée (CAP, Bac Pro ou module alphabétisation pour + de 16 ans)	19	1	8	-
• Apprentissage –formation CAP	3	12	5	16
• Attente évaluation / affectation ou non évalué (accueil de nuit)	16	-	14	-

Situation à la sortie :	MALA	MLS	MALA	MLS
• Accueil de nuit	10	-	6	-
• Evalué majeur	-	-	-	-
• Fugue	-	-	2	-
• Réorientation vers MLS	33	-	31	-
• Logement personnel avec suivi département	-	4	-	4
• RHJ avec suivi département	-	2	-	2
• Fin d'accompagnement (majeur avec refus CJM par le CD 79, judiciarisation...)	2	-	3	1

**Au cours de l'accompagnement certains jeunes ont pu avoir 2 scolarités et/ou accompagnements vers l'emploi (collège puis apprentissage ou module alphabétisation et apprentissage par exemple) : c'est-à-dire que certains jeunes ont intégré plusieurs dispositifs.*

¹UPE2A : unité pédagogique enseignement pour élèves allophones

²UPE2ANSA : unité pédagogique pour élèves allophones non scolarisés antérieurement

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

Sur demande du Conseil Départemental, la capacité d'accueil, après une baisse en 2022, a été augmentée tout au long de l'année 2023. L'Abri mina 2S est ainsi passé de 24 places MALA à 30 places MALA et de 10 places MLS à 12 places MLS soit 8 places selon le calendrier suivant :

- 01/01/2023 : 24 MALA et 10 MLS
- 16/05/2023 : 26 MALA (+2) et 10 MLS
- 01/09/2023 : 30 MALA (+4) et 10 MLS
- 01/12/2023 : 30 MALA et 12 MLS (+2)

Ce sont 18 places supplémentaires ouvertes par les différentes associations. 8 nouvelles places sont prévues en 2024 dont 3 dans le dispositif MLS de l'Abri mina 2S, passant le nombre d'accueil de 12 à 15.

Cette année, le Conseil Départemental a pris en charge 249 MNA (180 en 2022) soit + 38%. Il s'agit des chiffres les plus élevés depuis 2019. 189 jeunes ont été orientés vers d'autres départements par la cellule nationale mission MNA. Le nombre de jeunes se présentant au Conseil Départemental 79 comme primo arrivants est également en augmentation passant de 103 en 2022 à 177 en 2023, soit +71%. Le taux de jeunes reconnus mineurs reste faible à hauteur de 10.5% des arrivées dans le département soit 19 jeunes en 2023.

Malgré l'augmentation du nombre de places proposées, le nombre de jeunes hébergés dans les hôtels est resté très élevé. Ils étaient 36 à l'hôtel au 31/12/2023. La mission MNA a poursuivi les premières démarches vers la santé et l'évaluation scolaire.

Le service Abri mina 2S a accueilli 81 jeunes dont 6 accueils d'urgence, soit 75 jeunes dans les dispositifs MALA et MLS. L'ouverture des places a été concentré sur le second trimestre et en fin d'année, d'où un nombre stable d'accueils : 56 jeunes en MALA ; 9 jeunes en MALA puis MLS au sein du service ; 10 jeunes en MLS.

Les taux d'occupation sont de 95.28% en MALA et 99.14% en MLS. 56 jeunes ont été accueillis puis 30 ont été orientés vers les MLS dont 9 vers la MLS de l'abri mina 2S.

Le temps moyen de séjour en MALA est en augmentation passant de 140 nuits à 172 nuits, soit 5.5 mois. Certains jeunes accueillis en MALA intègrent un CAP le temps qu'une place en MLS se libère. Cela peut parfois perdurer et impacter la durée moyenne d'accueil en MALA. En MLS, la durée de séjour a diminué, passant de 17 mois à 12 mois. 7 jeunes ont quitté le dispositif (sur 10 places).

75% des jeunes accueillis arrivent avant 17 ans et 25% ont plus de 17 ans. La problématique de l'âge à l'arrivée reste entière surtout si les jeunes parlent peu ou pas du tout le français. Les Contrats Jeunes Majeurs sont plus accessibles depuis 2023 et sur des durées plus longues. Ainsi, la plupart des CJM sont de 6 mois renouvelables, ce qui permet un travail plus efficient.

Les jeunes proviennent de 16 pays en 2023 avec une baisse importante des arrivées de jeunes maliens (9 en 2023 contre 19 en 2022). La Côte d'Ivoire est le premier pays d'origine (28%) suivi de la Guinée Conakry (27%) et du Mali (11%). 15% des jeunes viennent des autres pays d'Afrique de l'Ouest (Cameroun, Gambie...). 10% des jeunes viennent du continent asiatique (Bangladesh, Pakistan et Afghanistan) et 9% sont d'originaires du Maghreb (Algérie, Maroc...). L'arrêt de l'accueil des jeunes fugueurs de l'ASE explique l'absence de jeunes français dans les accueils. (5 en 2022).

Accès à la scolarité et à la formation

45% des jeunes accueillis n'ont pas ou peu été scolarisés dans leur pays d'origine et 55% disent avoir été scolarisés entre 5 et 8 ans. Le niveau scolaire des jeunes reste faible ce qui oblige des adaptations et des dispositifs favorisant l'accès au français, aux mathématiques et aux savoirs de base. Les jeunes bangladais ou pakistanais ont semble-t-il souvent un bon niveau scolaire mais pas d'accès à la langue française. Les réponses sont donc très individualisées et dépendent des dispositifs disponibles sur le territoire et de leur arrivée en France (début, milieu ou fin d'année scolaire, ouverture des dispositifs d'accompagnement...)

En MALA:

27 jeunes ont été scolarisés en collège en classe de 4^{ème} ou de 3^{ème} dont 11 d'entre eux dans des dispositifs UPE2A et UPE2A NSA (dispositif à destination des jeunes ne parlant pas français et/ou n'ayant pas ou très peu été scolarisés dans leur pays). Les jeunes maliens ont été principalement accueillis dans le dispositif NSA, l'accès à la scolarité est souvent très faible dans leur pays.

Les 8 jeunes ont été scolarisés au lycée, dans le module d'accès au français pour les jeunes de plus de 16 ans. Ce dispositif s'est arrêté en juillet 2023 sans autre alternative. Au-delà de 16 ans, les jeunes s'inscrivent à la mission locale et 18 d'entre eux ont intégré des dispositifs travaillant le français et le projet professionnel : stages, promo 16/18 de l'AFPA, prépa apprentissage du CFA, association "retravaillons dans l'Ouest"...

5 jeunes sont entrés en apprentissage au cours de l'année, soit en intégrant directement la formation en septembre (en voie scolaire ou professionnelle) soit grâce à des contrats de plus de 2 ans, en intégrant le CAP d'intégration mis en place par le CFA 79 afin de favoriser les contrats tout au long de l'année et/ou de permettre une remise à niveau et favoriser la réussite professionnelle.

En fin d'année, 6 jeunes attendaient l'évaluation scolaire et 4 jeunes n'avaient pas d'affectation (faute de place ou de dispositif) mais l'équipe s'est mobilisée avec les partenaires tels que le centre socioculturel et l'association la Croix Rouge afin qu'ils bénéficient de cours de français au moins 2 fois par semaine.

En MLS :

5 jeunes ont terminé leur scolarité au collège et 9 jeunes ont été accompagnés par la mission locale et les dispositifs prescrits comme la promo 16/18 de l'AFPA, la prépa apprentissage du CFA ou le contrat engagement jeune de la mission locale.

En 2023, les jeunes en MLS ont été 16 à accéder au CAP, soit par voie scolaire ou avec l'AFPA (3), soit par la voie de l'apprentissage (13).

Au 31/12/2023, 12 jeunes sont présents dans le service MLS : 9 sont en CAP et les 2 autres sont suivis et ont intégrés une formation début 2024.

Les apprentissages en MALA et MLS :

- 9 jeunes ont choisi les métiers du bâtiment : menuiserie, plomberie, maçonnerie, peinture, plâtre/isolation...
- 9 jeunes sont dans les métiers de bouche : 5 en boulangerie, 3 en cuisine, 1 en boucherie.
- 1 jeune s'est formé aux métiers de l'hygiène via l'AFPA.
- 1 jeune en mécanique.
- 1 jeune en soudure avec l'AFPA.

La sortie du service

En MALA :

31 jeunes ont intégré les MLS dont 9 dans le service Abri mina 2S. 22 jeunes ont été accompagnés vers d'autres MLS. C'est toujours un moment délicat pour les jeunes qui se sont installés à Niort et vont devoir trouver d'autres repères ailleurs. 2 jeunes ont fugué : information à la mission MNA, déclaration de fugue selon le protocole établi.

Un jeune a été hospitalisé en psychiatrie après un accompagnement très compliqué de plusieurs semaines. L'arrêt de l'accueil en a découlé.

Un jeune a vu son CJM arrêté pour non-respect du cadre de l'accueil et de l'accompagnement.

Un jeune a été orienté vers un CEF (centre éducatif fermé) à la suite d'actes de délinquance.

En MLS:

7 jeunes ont quitté l'Abri mina 2S pour accéder à leur autonomie. Il est important que le projet professionnel soit suffisamment stable et que le jeune ait développé de bonnes compétences d'intégration et d'autonomie.

- 4 jeunes ont trouvé un logement autonome avec bailleur privé. Il est très difficile d'avoir accès à de petits logements meublés car la vie étudiante se développe beaucoup à Niort et le nombre de logements n'augmente pas suffisamment. De plus, les bailleurs restent prudents face à des jeunes sans garant physique. La problématique d'accès au logement devient importante et freine parfois la sortie des jeunes.
- 2 jeunes ont intégré les RHJ de Niort. La liste d'attente est plus longue, certains étudiants font également des demandes vers ce type de logement. La mixité sociale est également favorisée.
- 1 jeune a été orienté vers un CEF à la suite de faits de délinquance.

■ POINTS MARQUANTS 2023

Les flux migratoires continuent leur progression et le nombre de jeunes accueillis dans les hôtels niortais est constamment élevé (entre 20 et 50 jeunes tout au long de l'année). Au printemps 2023, le Conseil Départemental des Deux-Sèvres a questionné le service sur la possibilité de remettre en place les accueils MALA afin porter à nouveau leur nombre à 30 (+6 places).

2 places ont rapidement pu être proposées en juin 2023 puis les 4 autres en septembre 2023. Il s'agit en effet de louer de nouveaux logements, de faire l'emménagement... Parallèlement, une réflexion pour proposer des places d'accueil en MLS a été menée sur demande du CD79. L'Escale a proposé l'ouverture de 5 places supplémentaires en MLS, accueillant ainsi depuis décembre 13 jeunes en MLS (+2 places). Début janvier 2024, l'ouverture des 3 autres places a pu avoir lieu. Toutes ces ouvertures de places ont été réalisées avec le concours des bailleurs sociaux et du chantier d'insertion de L'Escale La Colline. Afin de répondre rapidement à l'augmentation des places, l'Abri mina 2S a cessé l'accueil d'urgence faute de place, de logement et de financement.

Une nouvelle Maîtresse de maison a été recrutée ainsi qu'une nouvelle Monitrice éducatrice. Un nouveau poste de référent social a été créé, marquant ainsi une nouvelle dynamique d'équipe. Les 2 travailleuses sociales ont bénéficié d'une formation sur la protection et l'accompagnement des MNA avec les équipes de Rochefort et de La Rochelle. Cette

mutualisation des formations est une richesse à développer et a permis de répondre rapidement aux besoins de formation des salariées à leur arrivée afin de soutenir leur intégration et leurs compétences indispensables au quotidien.

L'écriture du projet de service a été finalisée au printemps 2023. Ce fut un travail très riche, porté par l'ensemble de l'équipe et fédérateur autour des missions du service.

Au niveau scolaire et professionnel, les points marquants de cette année sont le non-renouvellement du module FLS (français langue seconde) au lycée Gaston Barré en septembre 2023. Après 16 ans, les jeunes avec ce type de difficultés ont une certaine pression à progresser en français avant de s'orienter vers le projet professionnel. Ce module permettait un accès à la langue. Un partenariat a été développé avec le CSC de la Tour Chabot qui propose un atelier de conversation et la Croix Rouge pour des cours en groupe très restreint. Chacun a su s'adapter pour accueillir les jeunes au fil de leur arrivée et avec des niveaux très hétérogènes. Ce "bain langagier" concourt à quelques progrès.

Le CFA de Niort a créé un "CAP intégration" qui répond à la problématique des jeunes avec un niveau scolaire faible, au manque de place dans certaines formations, au contrat en cours d'année. Il vise à favoriser l'accès au français pour ensuite intégrer et réussir le CAP.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Départ en retrait de l'ancien directeur du pôle asile et arrivée de la nouvelle directrice.
- Finalisation du travail d'écriture du projet de service. Ce travail a permis de questionner les missions du service, son fonctionnement, de valoriser ce qui est mis en œuvre au quotidien et de nommer ce qui peut être amélioré.
- Les séances d'analyse de la pratique se sont poursuivies en partie en présentiel et en partie en visio. Ce dernier format reste cependant moins confortable surtout lorsque l'équipe change et que de nouveaux professionnels l'intègrent.
- Développement du partenariat avec l'association "Expression d'Exil", qui propose du soutien psychologique aux personnes en situation de migration. 2 jeunes ont ainsi été pris en charge pour des rencontres avec un

psychologue bénévole. En fonction de la demande du jeune, il peut s'agir de rencontres ponctuelles ou plus suivies. Une convention est envisagée pour 2024.

- Sur les 4 ateliers avec SOLIHA pour travailler auprès des jeunes le "bien habiter son logement" et les consommations d'énergie, un seul a été réalisé. Les jeunes se sont montrés intéressés et réceptifs. L'équipe souhaite renouveler ces ateliers. Les économies d'énergie restent un réel souci et malgré une surveillance accrue, une sensibilisation dès l'accueil à ces problèmes, et parfois même des sanctions financières sur l'argent de poche, cette problématique reste d'actualité et réclame une poursuite du travail, des efforts.
- Organisation d'activités de loisirs : plage, pique-nique, zoo... et parfois durant les vacances scolaires (cinéma...), favorisant ainsi la découverte de la culture française pour les jeunes, la relation éducative... Une sortie pour aller voir un match de foot à Niort a pu être proposée à un petit groupe de jeunes. Participation à un tournoi de foot inter association - Goûter de Noël dans chaque appartement et un petit cadeau pour chaque jeune. Un moment convivial autour de crêpes et de gaufres pour marquer la fin de l'année. Un tournoi de futsal suivi d'un goûter a également rassemblé une grande partie des jeunes et l'équipe éducative.
- Mise en œuvre de l'outil Octime.
- Plusieurs formations ont pu être suivies :
 - "Accompagner des MNA en provenance des pays du Maghreb" avec FTDA pour les travailleurs sociaux et la coordinatrice. Des collègues de Rochefort et de La Rochelle ont pu participer à cette formation afin de la compléter. Cette mutualisation est à valoriser et à poursuivre.
 - "Favoriser la communication avec des usagers non francophones" avec FTDA. Formation commune avec le service CADA/HUDA à laquelle les Maîtresses de maison et Secrétaires ont été associées.
 - "Prévention du suicide" avec l'hôpital de Niort pour 3 salariées du service.
 - Les nouvelles Référentes sociales ont pu participer à une formation sur "La protection et l'accompagnement des MNA" avec d'autres salariés de L'Escale en Charente-Maritime. Cette nouvelle mutualisation a permis d'être réactif quant aux besoins de formation de ces nouveaux salariés.
 - "Sensibilisation sur les phénomènes de radicalisation : prévenir et prendre en charge", formation proposée par la préfecture des Deux-Sèvres.
 - L'équipe a également pu profiter de conférences en visio auprès de FTDA, l'ORSPERE SAMDARA...

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Systématiser les projets personnalisés pour les jeunes en MLS et les jeunes en MALA qui débutent un contrat d'apprentissage.
- Mettre en place la carte COHESIA pour chaque jeune au printemps 2024 afin de réduire les transactions en argent liquide et la distribution de tickets services aux jeunes (alimentation, argent de poche et achat vestimentaires).
- Poursuivre les partenariats et ateliers avec IREPS et SOLIHA.
- Poursuivre l'accompagnement et le travail en faveur de la réduction des coûts d'énergie, travailler et/ou s'approprier des outils de sensibilisation pour notre public.
- Continuer à proposer des animations collectives et éducatives, des sorties... supports à l'intégration et à la relation éducative.
- Conventionner avec l'association "Expression d'exil" pour l'accompagnement psychologique.
- Conventionner avec l'association "Villovélo" pour la mobilité des jeunes.
- Poursuivre les séances d'analyse de la pratique avec une nouvelle intervenante et en présentiel exclusivement (8 séances de 2h).
- Réaliser les formations obligatoires : SST et reclassement.
- Poursuivre la mise en œuvre des axes d'amélioration de l'enquête sur les risques psycho-sociaux.

L'EHPAD

14 Rue Saint Louis
17000 LA ROCHELLE
Tél. 05.46.50.25.25

L'EHPAD est un établissement entièrement habilité à l'aide sociale. Sa capacité d'accueil est de 19 résidents en hébergement permanent. Il a été primé aux Lauriers de la Fondation de France en 2012. Il est situé en centre-ville de La Rochelle et répond aux exigences et habitudes de vie des résidents.

Les personnes accueillies ont connu des parcours de vie caractérisés par une désocialisation, des pathologies psychiatriques antérieures, des addictions et des difficultés sociales. Des dérogations d'âge sont accordées avant 60 ans.

	2022	2023
Nombre de places habilitées	19	19
Prestations d'hébergement :		
• Tarif/j +60 ans	74.21 €	79.04 €
• Tarif /j -60 ans	89.12 €	95.62 €
Taux d'occupation	99%	100%
Nombres de résidents	24	20
Répartition par sexe :		
• Hommes	16	16
• Femmes	8	5
Nouvelles admissions	5	1
Provenance :		
• Maison de repos	3	3
• Domicile	4	3
• CHRS	-	-
• EHPAD	-	-
• Lit halte soins santé	2	1
• Hôpital	2	1
• Maison relais	7	6
• Famille d'accueil	1	1
• Pension de famille	3	3
• SDF	2	2
Répartition par âge :		
• 55 à 60 ans	2	1
• 61 à 65 ans	4	3
• 66 à 70 ans	4	6
• 71 à 75 ans	6	4
• 76 à 80 ans	4	3
• 81 à 85 ans	3	1
• 86 à 90 ans	1	1
• 91 à 95 ans	-	1
Moyenne d'âge	73	72
Classement grille AGIR :		
• GIR1	3	3
• GIR2	7	3
• GIR3	4	3
• GIR4	8	9
• GIR5	2	2
GMP (tous résidents)	650	621
GMP (résidents + 60 ans)	650	621
Nombre de jours d'hospitalisation	94	12
Nombre de résidents hospitalisés	3	3
Nombre de sorties :	5	1
• Décès :		
- à l'EHPAD	2	-
- à l'Hôpital	1	-
• Autres établissements	2	1

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

Le taux d'occupation pour 2023 est de 100%. C'est un excellent taux pour un EHPAD mais cela traduit implicitement un besoin important en matière d'accueil des personnes marginales vieillissantes. Tout comme l'année précédente la liste d'attente est importante et certaines situations sont extrêmement précaires.

La moyenne d'âge a diminué, elle est toujours extrêmement faible pour un EHPAD. Cela traduit bien notre accueil spécifique auprès d'un public marginal, qui malheureusement du fait de leur vie, vieillissent prématurément.

Le GIR Moyen Pondéré (GMP) a continué sa baisse. Cet élément est à surveiller de près afin de ne pas induire trop de pénibilité dans les métiers du soin.

L'EHPAD accueille toujours une majorité d'hommes malgré l'effort réalisé pour intégrer plus de femmes. Les demandes de femme sont assez à la marge, il est donc difficile d'obtenir une parité à l'EHPAD.

■ POINTS MARQUANTS 2023

Après ces années COVID, l'EHPAD a connu une période d'accalmie. Ce rythme, plus dans la normalité, a permis de se repositionner sur la qualité de nos accompagnements. Ce répit c'est également remarqué avec la stabilité des professionnels, aucun départ n'a été enregistré. Une nouvelle infirmière est arrivée de façon pérenne ce qui a permis de rassurer les professionnels et les résidents.

En 2023, l'EHPAD a enregistré un seul départ, celui d'un Monsieur qui a souhaité retourner vivre chez lui. Ce départ a été mal vécu par les équipes car c'est un retour dans un domicile insalubre et dans des conditions de vie précaires. En tant que professionnel c'est toujours difficile d'accepter un retour en arrière mais il faut respecter le choix des personnes.

En octobre 2023, la résidence a accueilli un Monsieur qui venait de la rue. Le travail des acteurs du médico-social a été primordial dans cet accueil car pour cette personne, qui souhaitait venir à l'EHPAD depuis un an, la marche était grande entre des années de vie à la rue et un établissement. L'adaptation a dû se faire progressivement, les règles ont été quelque peu assouplies sur un laps de temps, mais pour autant il a fallu garder la ligne de conduite pour réussir à accompagner ce Monsieur tant sur le plan de l'hygiène que de la santé.

Le poste d'animatrice n'a pas pu être pourvu par manque de budget. L'EHPAD a dû s'adapter pour trouver des actions de jeux, de stimulation, de divertissement social et de prévention de la perte d'autonomie. Pour ce faire, 2 grandes actions majeures ont été retenues.

La première est la continuité du sport adapté avec un animateur de « Re Santé Vous » et en partenariat avec 7 EHPAD du nord Charente-Maritime. Cette activité permet de favoriser le lien social et d'agir en faveur de la prévention de la perte d'autonomie en pratiquant du sport. L'année a débuté avec un défi sportif à Nieul-sur-Mer entre les 7 EHPAD participant au sport adapté. À l'issue d'une compétition acharnée

de basket-ball, de boxe, de tir à l'arc..., l'EHPAD de L'Escale est sorti grand vainqueur et a remporté de nombreux lots pour les résidents. Ce moment festif a permis d'améliorer l'estime de soi des résidents.

Toujours dans le cadre du sport adapté, une aide-soignante a été formée coach sportif. Elle peut désormais prévoir des actions de façon spontanée tout au long de l'année. C'est ainsi que tous les mardis, avant le repas, elle organise un éveil sportif de 10 minutes. C'est un vrai moment de cohésion auquel tout le monde participe, prend du plaisir et s'amuse.

La deuxième action porte sur l'accueil de deux jeunes en service civique accueillis au mois d'avril 2023. Cette expérience n'a pas été très bénéfique car par manque de motivation des jeunes très peu d'animations ont été menées. Il a fallu au tuteur beaucoup d'énergie et de travail supplémentaire pour motiver et accompagner ces jeunes.

L'EHPAD a demandé une demande de financement auprès de la conférence des financeurs en faveur d'une action de prévention de la douleur et une animation via un casque virtuelle. Celle-ci a été refusée, ce qui est dommage car cet objectif est prévu sur le contrat pluriannuel d'objectif et de moyen CPOM 2024.

L'année a aussi été marquée par l'achèvement des travaux de climatisation. Ce changement de système a notamment permis de mieux maîtriser les températures. Désormais, les températures sont gérées par les professionnels et non plus par les résidents, qui pour certains, demandaient une température à 30 degrés. Le système de chauffeserviettes dans les salles de bains ont aussi été réglés afin qu'ils ne se déclenchent que le matin. L'ensemble de ces efforts a permis de générer une diminution de la consommation électrique de 25% sur l'année. Cette baisse est plus que nécessaire vu les augmentations tarifaires que l'EHPAD va subir en 2024. Il faut poursuivre la limitation de la consommation dans les

actes quotidiens afin qu'ils ne soient plus un effort mais un automatisme.

L'EHPAD continue son partenariat avec la plateforme RH17 et participe activement aux diverses manifestations organisées par celle-ci. En mars 2023, le salon des métiers de l'autonomie a remporté un franc succès. L'EHPAD a également participé aux demi-journées d'informations collectives sur les métiers de l'autonomie. L'objectif étant de faire connaître les métiers et d'attirer les professionnels de demain.

L'engagement dans la démarche Qualité de Vie au Travail (QVT) a repris au printemps 2023. Celle-ci avait été stoppé en 2022 par manque d'adéquation au projet de l'équipe mobile QVT. Un changement des professionnels de l'équipe mobile a permis de remettre à plat les objectifs. Ceux-ci sont plus réalisables pour l'EHPAD et vont permettre de mettre en œuvre un plan d'action pour 2024.

L'ARS et le Conseil Départemental sont venus à l'EHPAD en mai 2023 afin de préparer la signature du futur CPOM. Cette visite s'est poursuivie d'une rencontre à l'agence régionale de santé avec le conseil départemental afin de valider les objectifs. La signature est prévue pour janvier 2024.

À la suite du scandale de l'affaire ORPEA, l'État a diligenté une inspection auprès de tous les EHPAD de France. L'ARS et le Conseil Départemental ont été missionnés pour réaliser cette action. Cette visite inopinée s'est réalisée le 2 novembre 2023. Ce moment d'échange était finalement très positif. L'EHPAD a été félicité pour sa bonne tenue du soin et de la bienveillance apportée aux résidents.

En décembre 2023, l'ensemble du personnel de l'EHPAD a été formé à l'utilisation du nouveau logiciel Netsoins. Ce logiciel a été choisi pour avoir une meilleure utilisation de l'outil informatique et permettre, notamment, de mieux tracer le suivi du médicament, les transmissions et les plans de soins. Cette action est demandée par l'ARS au niveau du futur CPOM.

Les enquêtes 2023 indiquent une baisse de la satisfaction globale. Cette évolution est principalement observée sur la thématique de l'animation. Effectivement, depuis le départ de l'animatrice, peu d'actions sont mises en place et les résidents le soulignent ici.

Cette année a connu peu de mouvements de personnel. La secrétaire de direction est partie en congé maternité en avril et l'a prolongé en congé parental jusqu'en mars 2024. Dès son départ, une nouvelle secrétaire de direction a assuré son remplacement.

Le médecin coordonnateur est parti au mois de juillet mais a continué sa mission en visioconférence, jusqu'en novembre, date à laquelle il a été remplacé.

L'ASG suit une formation de DEAS (diplôme d'état d'accompagnement éducatif et social) depuis septembre et terminera son cursus en avril 2024.

L'analyse de la pratique a été dispensée à raison d'une rencontre tous les deux mois. Une psychologue a assuré ce temps de rencontre et d'échange qui permet aux professionnels de poser les problématiques rencontrées lors de leur pratique.

FORMATION	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Incendie/Evacuation	12
Gestes et Postures	1
Bienveillance	1
Coach sport	1
AFGSU 1	1
AFGSU 2	1
Netsoins	14
Gérer les troubles du comportement	1
Addiction	3
Office	1

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Le groupe qualité continue son action en faveur d'une démarche d'amélioration de la qualité.
- L'objectif de l'analyse de la pratique a été respecté mais dispensé à partir de septembre par la psychologue.
- Les animations ont été en partie réalisées et notamment via le sport adapté.
- Le travail QVT est bien engagé.

- Le plan de formation a été respecté.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Poursuivre le travail du groupe qualité, et notamment la mise à jour des procédures, l'analyse des enquêtes de satisfaction et la préparation à l'évaluation externe.
- Continuer l'analyse de la pratique.
- Former le personnel tout en respectant le plan de formation.
- Proposer de nouvelles animations aux résidents avec la possibilité de recruter une animatrice.
- Développer la démarche QVT.
- Faire vivre le CPOM.

Rencontre sportive inter EHPAD – Janvier 2023



LES SERVICES DE SOINS, D'AIDE À DOMICILE ET LE PÔLE MALADIES NEURODÉGÉNÉRATIVES

LE PÔLE MALADIES NEURODÉGÉNÉRATIVES.....	P.100
1. L'équipe spécialisée Alzheimer.....	P.100
2. L'accueil de jour autonome.....	P.101
3. La formation des aidants familiaux.....	P.103
4. La plateforme de répit et d'accompagnement.....	P.104
LE CENTRE DE SANTÉ INFIRMIER.....	P.106
LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE.....	P.109
LE SERVICE D'AIDE À DOMICILE.....	P.111
1. Le prestataire.....	P.111
2. Le mandataire.....	P.114

LE PÔLE MALADIES NEURODÉGÉNÉRATIVES

Le pôle maladies neurodégénératives est composé de 4 services :

- Une équipe spécialisée Alzheimer de 30 places.
- Un accueil de jour autonome « À l'abri de l'olivier » de 15 places par jour à Lagord.
- La formation des aidants sur les maladies neurodégénératives.
- Une plateforme de répit et d'accompagnement pour les aidants familiaux avec plusieurs activités et du soutien proposés.

1. L'ÉQUIPE SPÉCIALISÉE ALZHEIMER

L'Équipe Spécialisée Alzheimer (ESA) intervient sur 18 communes. C'est une des stratégies thérapeutiques non médicamenteuses dans la maladie d'Alzheimer ou apparentée. Le médecin, souvent le gériatre ou le neurologue, prescrit 12 à 15 séances d'accompagnement et de réhabilitation à domicile. L'ergothérapeute puis l'assistante de soins en gérontologie interviennent 1 fois par semaine sur une période de 3 mois maximum. L'intervention de l'ESA vise à stimuler l'utilisateur dans la participation aux activités du quotidien et à maintenir ses capacités par l'apprentissage de stratégies de compensation. Elle contribue également à gérer l'anxiété avec l'aidant et à travailler sur l'image et la confiance en soi. L'équipe apporte également des conseils sur l'aménagement de l'environnement autour de la qualité de vie et de la sécurisation de l'utilisateur et de l'aidant. C'est une prestation prise en charge par la Sécurité Sociale.

	2022	2023
Nombre de places habilitées	30	30
Taux d'occupation	99%	100%
GMP	359	332
Nombre d'utilisateurs	105	116
Répartition par sexe :		
• Hommes	45	44
• Femmes	60	72
Classement grille AGIR :		
• GIR 1-2	6	3
• GIR 3-4	60	68
• GIR 5-6	39	45
Répartition par âge :		
• Moins de 60 ans	1	4
• de 60 à 69 ans	8	11
• de 70 à 79 ans	45	34
• de 80 à 89 ans	42	52
• de 90 à 99 ans	9	15
Moyenne d'âge :		
• Hommes	78	79
• Femmes	80.2	80.5
• Globale	79.3	79.9
• Âge du plus jeune	56	56
• Âge du plus âgé	95	95
Nombres d'entrées	84	92
Nombres de sorties	81	93
Condition de vie lors de la prise en charge :		
• Seul	40	51
• Avec le conjoint seul	64	63
• Avec une personne de la même génération	-	-
• Avec une personne de la génération suivante	1	2
• Avec une personne d'une génération différente	-	-

DONNÉES CHIFFRÉES 2023

En 2023, 116 usagers ont bénéficié de la prise en charge par l'ESA soit 11 personnes de plus que l'année dernière. Cette différence s'explique par le fait qu'en 2023, 22 personnes sont sorties de ce service avant la fin de la prise en charge contrairement à 9 personnes en 2022. Sur ces 22 personnes, 9 ont cessé la prise en charge à leur demande (notamment dans le cas de prescription faite trop précocement par rapport à l'avancée des troubles cognitifs). 11 accompagnements ont été stoppés avant la fin des séances prescrites car ils ne répondaient pas aux critères d'inclusion pour un accompagnement par l'ESA. Dans ce cas, les aidants de ces patients sont orientés vers la plateforme de répit et d'accompagnement.

■ POINTS MARQUANTS 2023

Des rencontres ont eu lieu durant l'année avec plusieurs partenaires permettant ainsi de refaire un point sur les différents services du pôle maladies neurodégénératives (MND) et du pôle Soins :

Une rencontre a été organisée avec l'équipe du DAC (Dispositif d'Appui à la Coordination), anciennement la PTA (Plateforme Territoriale d'Appui) avec qui l'ESA collabore dans le cas de situations dites complexes.

Fin 2023, une rencontre avec les neurologues de la consultation mémoire a été organisée. L'objectif était de redéfinir les critères d'orientation vers l'ESA et la plateforme de répit des aidants. L'équipe a présenté le nouveau document mis en place pour faciliter l'orientation vers la plateforme (préconisations médicales).

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Rencontre au Centre de Soins pour Personnes Agées avec le nouveau médecin gériatre ainsi que toute l'équipe pluridisciplinaire qui intervient auprès des patients reçus dans ce service et qui effectuent très régulièrement des orientations vers le pôle MND de L'Escale.
- Organisation de la réunion inter-ESA du 17. Toutes les équipes du département de la Charente-Maritime étaient présentes. Cet événement a eu lieu au Siège Social de L'Escale en octobre. Les 21 professionnels ont ainsi pu améliorer leurs pratiques. La caisse de retraite AGIRC-ARRCO est venue présenter les dispositifs à destination des aidants. Le Dr LAPIE est venu échanger sur la prise en soin du déni de la maladie.
- L'objectif de prise en charge des patients de l'Île de Ré se poursuit. Deux accompagnements ont eu lieu en début d'année 2023. À ce jour, l'Île de Ré n'est toujours pas couverte par les ESA. Depuis 2013, l'ESA de L'Escale dispose d'une dérogation sur ce secteur où la population est vieillissante et où de réels besoins existent. Cette dérogation avait été accordée dans l'attente d'un repositionnement des secteurs couverts sur le département par les équipes mobiles.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Faire bénéficier à l'équipe du pôle MND de deux jours de formation Montessori pour personnes âgées vivant à domicile.
- Mettre en place d'un trombinoscope pour le distribuer aux familles. Cela faciliterait l'acceptation des patients pour un accompagnement par l'ESA.
- Organiser un groupe de parole avec le Dr LAPIE dans le but d'échanger sur les pratiques et les éventuelles difficultés de l'équipe qui rencontre, par exemple, des usagers de plus en plus jeunes atteints de troubles cognitifs.

2. L'ACCUEIL DE JOUR AUTONOME

L'accueil de jour « À l'abri de l'olivier » est situé à Lagord. Il peut accueillir 15 personnes par jour du lundi au vendredi de 10h à 17h. Le transport est assuré matin et soir à La Rochelle et sur les 27 communes de la Communauté d'Agglomération. Cet accueil s'adresse aux personnes ayant des maladies neurodégénératives (Alzheimer, sclérose en plaques, maladie de Parkinson...). L'accueil de jour propose un accompagnement individualisé aux personnes accueillies et un soutien important aux aidants souvent épuisés : ils retrouvent du temps pour leurs propres occupations. Il a pour objectif de permettre aux personnes malades, en perte d'autonomie, de rester le plus longtemps possible dans leur cadre de vie habituel.

Il permet de préserver l'autonomie grâce à des activités adaptées. Il contribue également à rompre l'isolement en maintenant un lien social souvent compliqué du fait de l'installation de la maladie qui a bousculé les habitudes du couple et de leur entourage. Enfin, il prépare l'entrée en structure pour l'aidé.

	2022	2023
Nombre de places habilitées	15 places	15
Taux d'occupation	93.5%	102%
GMP	532	552
Nombre d'usagers	116	94
Répartition par sexe :		
• Hommes	51	51
• Femmes	65	43
Classement grille AGIR :		
• GIR 1	4	1
• GIR 2	33	19
• GIR 3	26	26
• GIR 4	39	36
• GIR 5	11	9
• GIR 6	3	3
Répartition par âge :		
• Moins de 60 ans	-	-
• De 60 à 69 ans	7	6
• De 70 à 79 ans	35	34
• De 80 à 89 ans	64	43
• De 90 à 99 ans	10	11
Moyenne d'âge :		
• Hommes	81	81
• Femmes	81	81
• Globale	81	81
Âge :		
• Du plus jeune	61	63
• Du plus âgé	97	98
Nombre d'entrées	60	40
Nombre de sorties	63	40
Condition de vie lors de la prise en charge :		
• Seul	22	13
• Avec le conjoint seul	66	66
• Avec une personne de la même génération	5	3
• Avec une personne de la génération suivante	11	5
• Avec une personne d'une génération précédente	1	1
• Non renseignée	11	6
Circonstance de prise en charge :		
• Non renseignée	46	32
• Sortie d'hospitalisation ou d'établissement pour PA	-	-
• Apparition ou aggravation de la maladie	70	62
Motif de fin de prise en charge :		
• Décès	7	1
• Placement long séjour / EHPAD	28	22
• Arrêt par l'entourage	11	9
• Hôpital / hébergement temporaire	1	-
• Autre	16	8

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

Le taux d'occupation est de 102%. 94 personnes différentes ont bénéficié de journées à « l'Abri de l'olivier ».

■ POINTS MARQUANTS 2023

Un nouveau séjour de répit aidant/aidé a eu lieu du 24 au 31 mars 2023, au village répit famille de Touraine. 36 personnes ont profité de cette semaine de vacances financées par l'enveloppe accordée par l'ARS pour le répit des aidants. En avril, un goûter a été organisé avec un quiz musical et la diffusion d'un diaporama qui retrace tout le séjour.

Fin septembre, 30 personnes ont bénéficié d'une croisière sur la Sèvre Niortaise avec pour objectif de se rencontrer et d'échanger entre aidants. Le déjeuner sur le bateau et la visite commentée ont permis aux personnes présentes, souvent confrontées aux mêmes difficultés dans la vie de tous les jours, de tisser des liens.

En octobre, dans le cadre de la semaine bleue, deux aidants ont été interviewés par la radio RCF afin de parler de leur situation et de l'accompagnement dont ils bénéficient.

Le 15 novembre à 19h, le premier dîner partage réservé exclusivement aux aidants s'est déroulé à l'accueil de jour autonome avec le soutien d'une psychologue. Pendant 2h, les participants ont pu échanger autour d'un buffet Planète Sésame. L'ambiance conviviale a montré l'importance pour les participants de se retrouver, d'échanger des conseils, de parler des difficultés quotidiennes de chacun et d'essayer de trouver des solutions à des problématiques bien souvent similaires.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Réponse à l'appel à projet pour développer 33 places sur 3 zones dans le département de la Charente-Maritime : La Rochelle-Ré Aunis Atlantique (11 places), Saintonge Romane (12 places) et Haute-Saintonge (10 places).
- 11 places ont été demandées au Nord de la Rochelle et seraient positionnées sur la commune de Chatelaillon. Tout le pôle MND a participé activement à la réponse. Le retour devrait être réalisé fin mars 2024 par le Département et l'ARS.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Mettre en place l'accueil de jour de 11 places sur la commune de Chatelaillon avec un fonctionnement similaire à l'accueil de jour de Lagord.
- Mettre en place le nouveau logiciel NETSOIN au 1.01.24 (formation pour chaque salariée organisée en novembre 2023) afin de faciliter le travail de la comptabilité au siège.

3. LA FORMATION DES AIDANTS FAMILIAUX

L'objectif de la formation est d'informer et de sensibiliser les aidants familiaux à la compréhension de la maladie et de ses troubles avec ses retentissements dans la vie quotidienne, mais aussi permettre à l'aidant de prévenir, anticiper et mobiliser les ressources internes et externes pour construire un nouveau projet de vie avec le malade, tout en se préservant.

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

4 sessions de formation des aidants ont eu lieu sur l'année permettant ainsi de former 45 personnes dont 16 sont encore en activité professionnelle.

L'âge moyen des participants se situe entre 60 et 80 ans.

■ POINTS MARQUANTS 2023

Les aidants ont fait la demande à plusieurs reprises de pouvoir bénéficier des supports de la formation. En accord avec les nouveaux intervenants et le Dr MARIE,

les différents supports sont transmis par mail à la fin des 4 sessions aux personnes ayant assisté à la formation des aidants.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- À la suite du départ du Dr COUDREUSE et de Christine LAHLOU, une nouvelle équipe a pris le relai pour assurer la formation des aidants. Le Dr LAPIE, médecin gériatre en retraite, remplace le Dr COUDREUSE. Pauline MAGUIS, coordinatrice de parcours sur le DAC, a repris les 2 sessions de Christine LAHLOU.
- La formation « Accompagnement des aidants » qui était animée par le Dr COUDREUSE et le DR NEDELEC n'a pas eu lieu en 2024.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Organiser des sessions de formation au Siège Social de L'Escale. Le paiement du stationnement à La Rochelle s'est généralisé début 2024 autour des locaux de l'association situé en ville et les aidants nous rapportent de plus en plus de difficulté à se stationner.
- Organiser des groupes de parole avec le DR LAPIE. Dans les questionnaires de satisfaction distribués en fin de formation, les participants ont formulé à plusieurs reprises leur souhait de pouvoir de nouveau échanger sous forme de groupe de parole.

4. LA PLATEFORME DE RÉPIT ET D'ACCOMPAGNEMENT

La plateforme de répit et d'accompagnement (PFR) est un dispositif d'amélioration de l'accompagnement des aidants familiaux des personnes atteintes de la maladies neurodégénératives. Elle couvre le territoire nord du DAC 17. Une autre plateforme couvre le sud du département.

La plateforme de répit propose différents services :

- Le suivi et l'accompagnement par une **psychologue** au domicile ou à L'Escale.
- Un atelier **d'art thérapie** le jeudi tous les 15 jours.
- Des **rendez-vous d'information** à l'Association ou au domicile.
- Des cafés des aidants (convention avec l'association française des aidants).
- **L'Escale Rose** dédiée aux aidants de proches atteints de pathologies cancéreuses.
- Un service « **baluchonnage** » par créneau de 3h au domicile.

Le baluchonnage

	2022	2023
Nombre de créneaux habilités	14	14
Taux de remplissage	95%	97%
Nombre d'usagers présents	27	32
Répartition par sexe :		
• Hommes	12	19
• Femmes	15	13
Nombres d'entrées	13	17
Nombres de sorties	13	18

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

L'art thérapie : 22 ateliers ont eu lieu en 2023 sur les 24 prévus au départ. 13 usagers différents ont pu participer à ces ateliers sur l'année.

Le baluchonnage : 583 créneaux de 3h ont été proposés du lundi au vendredi et assurés par 3 assistants de soins en gérontologie. Les absences ponctuelles de certains usagers sont automatiquement remplacées permettant ainsi d'offrir un maximum de répit aux aidants et ainsi ne pas perdre des créneaux qui sont très demandés.

Sur l'année 2023 :

- 180 personnes ont été suivies par la plateforme.
- 42 personnes ont été accompagnées par les 3 psychologues qui se sont relayés sur l'année.
- 100 suivis psychologiques ont été effectués.
- 9 rendez-vous d'information par l'IDE ou l'ASG de la PFR ont eu lieu à la permanence.
- 45 visites à domicile ont été réalisées par l'IDE ou l'ASG de la PFR.
- 89 entretiens téléphoniques d'écoute active et de soutien ont été réalisés par la plateforme.
- 300 mails et appels ont été émis ou reçus par la plateforme.

Conférence des financeurs : 3 personnes ont participé aux 5 ateliers « Du sport pour soi » animés par une ergothérapeute.

Café des aidants : Sur l'année 2023, les 10 séances du café des aidants de Puilboreau ont rassemblé 26 personnes différentes sur l'année. Les thèmes abordés rencontrent toujours autant de succès (aider sans culpabiliser, et si on continuait à se faire plaisir ? Tout va bien mais je suis épuisé ! Confier mon proche en toute confiance...)

■ POINTS MARQUANTS 2023

Les gériatres et neurologues de l'hôpital de La Rochelle prescrivent un accompagnement par l'Equipe Spécialisée Alzheimer (15 séances) alors qu'il s'agirait plutôt d'une orientation vers la plateforme d'accompagnement des aidants. Un document intitulé « Préconisations médicales » a été créé et transmis lors d'une rencontre aux médecins prescripteurs pour que leurs patients puissent être orientés vers le service le plus adapté à leurs besoins. Cela évite ainsi aux usagers d'être placés sur la liste d'attente ESA retardant parfois des réponses à leurs vrais besoins.

Une assistante de soins en gérontologie est partie à la retraite après de nombreuses années de baluchonnage. Son remplacement a été assuré sans

difficulté et le service a poursuivi son activité sans interruption.

À l'occasion de la Semaine Bleue, l'IDE de la PFR a participé à une réunion d'information à destination des aidants organisée par le CCAS de l'Houmeau. En partenariat avec le CCAS de La Rochelle et à l'occasion de la journée des aidants, un forum a été organisé à la salle de Villeneuve à La Rochelle où différents professionnels étaient présents pour présenter leurs services. 12 kakémonos sur la vie des aidants ont été exposés en partenariat avec l'association « solutions aidants ».

Courant novembre, l'IDE a rejoint l'équipe en charge du « bus de Léa » à Périgny et à Rivedoux (sur 2 matinées), l'objectif est d'aller à la rencontre des aidants de façon itinérante.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Sollicitation par l'association Siel bleu qui dans le cadre de la conférence des financeurs, a présenté un projet pour le couple aidant-aidé. Ainsi, trois professionnels (naturopathe, sophrologue et réflexologue) sont intervenus en complément de l'activité physique adaptée proposée par Siel Bleu. 3 couples suivis par la PFR ont bénéficié de cet accompagnement qui a été très apprécié.
- L'utilisation de PAACO-GLOBULE est instaurée lorsque les usagers sont pris en charge par le DAC (Dispositif d'Appui à la Coordination). Cet outil étant peu utilisé par les autres services de L'Escale, il n'est pas utilisé de façon systématique. Un nouveau tableau permettant le suivi des patients pris en charge par la PFR sur l'année est en place et facilite le suivi des statistiques demandées par l'ARS.
- Orientation de certains aidants de plus de 60 ans vers le dispositif ICOPE en lien avec les IDE du Centre de Soins Infirmiers. Cela s'effectue lorsque les professionnels de la PFR repèrent, chez l'aidant, le risque de présenter un ou des signes de fragilité.
- Création du dispositif « L'Escale Rose ». L'ARS a attribué à chaque PFR une enveloppe pérenne de 25 000€ pour aider et de soutenir les aidants de proches atteints de pathologies cancéreuses. C'est une nouvelle orientation car le champ d'intervention dépasse les maladies neurodégénératives. De nouveaux partenaires ont été rencontrés (service oncologie, la ligue nationale contre le cancer...). Cf encadré « zoom sur L'Escale Rose ».

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Proposer un nouveau séjour répit aidant/aidé avec l'accueil de jour de Lagord.
- Développer le café des aidants sur le nord de la Charente-Maritime. Projet d'ouverture sur plusieurs communes en lien avec les partenaires des territoires permettant ainsi d'aller à la rencontre des aidants plus largement sur la plateforme. Le café des aidants est très prisé. C'est un moment de partage, d'échange qui permet aux aidants de se sentir moins seuls, moins isolés.
- Continuer à diffuser l'information et l'utilité du dispositif L'Escale Rose, notamment auprès des professionnels libéraux afin de répondre aux besoins des aidants. Commencer à réfléchir à un groupe de parole lorsqu'il y aura suffisamment d'aidants.

ZOOM SUR : L'ESCALE ROSE

L'ARS a souhaité développer l'activité des plateformes de répit et d'accompagnement des aidants au profit des proches de personnes qui sont touchées par le cancer.

Deux professionnelles de santé ont été recrutées courant 2023 : une psychologue et une psychomotricienne.

La psychologue accompagne les aidants lors d'un entretien psychologique.

La psychomotricienne aide à rétablir l'harmonie entre le corps physique et le corps émotionnel (relaxation, massage).

L'accompagnement peut avoir lieu de façon individuelle au bureau ou au domicile des aidants, ou en groupe.

Afin de faire connaître ce nouveau service, l'équipe a contacté la ligue contre le cancer. Cette dernière met en place des actions pour les usagers atteints de cancer mais pas pour leurs proches. L'accompagnement de la PFR pour les aidants a donc été très bien accueilli et un travail collaboratif va pouvoir être mené.

Différents professionnels ont été rencontrés au sein du service d'oncologie, de pneumologie, de dermatologie oncologique à l'hôpital de La Rochelle, les soins palliatifs de Marlonges, l'aumônerie. L'information a également été transmise aux professionnels du DAC, aux services de soins de L'Escale, au SSIAD de la mutualité Française.

Sur l'année 2023 :

- 6 personnes ont été accompagnées par les professionnelles de L'Escale Rose.
- 5 entretiens téléphoniques d'écoute active et de soutien ont été réalisés.
- 14 entretiens psychologiques ont été effectués au bureau ou dans les locaux de l'accueil de jour.

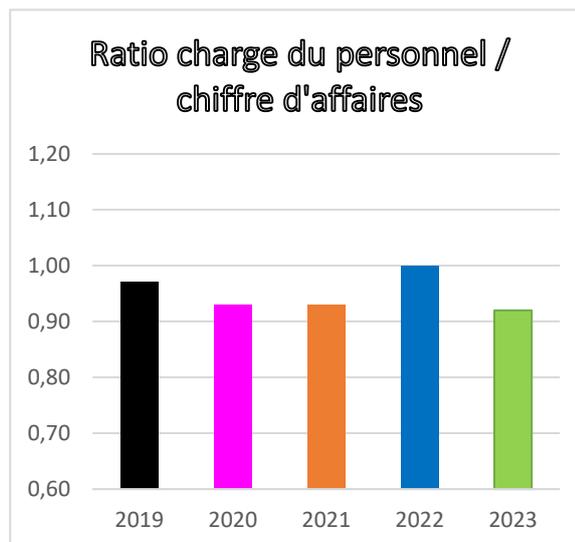
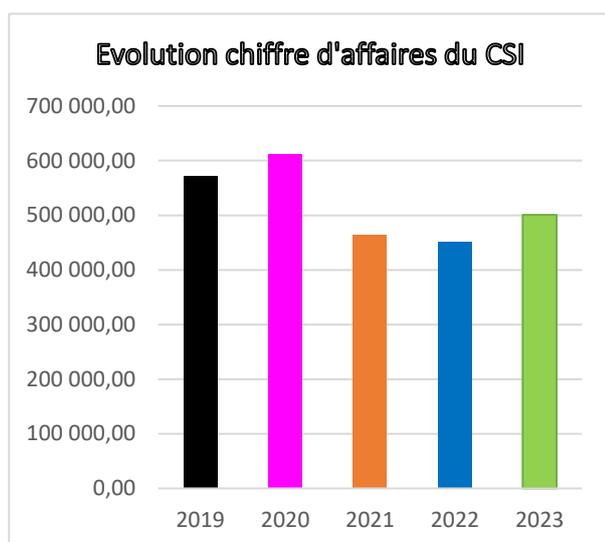
LE CENTRE DE SANTÉ INFIRMIER

Le Centre de Santé Infirmier (CSI) est une structure de proximité dispensant des soins infirmiers. Il assure dans le respect du libre choix des usagers, des activités de soins et participe à des actions de santé publique, de prévention, d'éducation pour la santé ainsi qu'à des actions sociales.

Le CSI continue de développer ses prestations de soins infirmiers, principalement :

- Au centre et à domicile pour le grand public.
- Au sein des structures d'accueil pour Mineurs Non Accompagnés de L'Escale (Rochefort et La Rochelle).

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023



L'objectif du CSI est d'avoir un ratio inférieur à 1.

■ POINTS MARQUANTS 2023

L'année 2023 est incontestablement une bonne année pour le CSI, tant sur le plan de l'équipe que sur le plan de l'équilibre financier du service. Après une période compliquée en 2018-2019, l'équipe s'est mobilisée et toute l'organisation de travail a été retravaillée. Cette étape était nécessaire face aux enjeux économiques. Cette période de transition a permis de prendre de nouvelles habitudes de travail qui s'avèrent plus efficaces. On constate depuis une stabilisation de l'équipe. Les infirmiers apprécient l'ambiance de travail au sein du service. L'organisation, la communication, la cohésion d'équipe et le respect des valeurs du « soin » étant à la base de cette réussite.

La restructuration des tournées est passée par l'étude attentive de toutes les demandes de soins, en analysant les besoins du patient et les différentes ressources au domicile. L'objectif était d'équilibrer le temps des soins d'hygiène et le temps des soins infirmiers techniques (certains infirmiers se plaignaient d'avoir trop de soins de nursing). Il a donc été mis en place des collaborations avec les différents SAD pour s'entraider sur les soins d'hygiène. C'est un vrai travail de coordination en amont pour l'IDEC mais aujourd'hui, les soins sont plus variés.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Le bilan de l'année est positif avec un chiffre d'affaires qui est en augmentation et en adéquation avec les charges. Le service semble avoir trouvé la « recette » pour rester à l'équilibre sans négliger le côté relationnel et qualitatif de la prise en soin des patients.

Concernant la part d'activité HAD, celle-ci est anecdotique pour l'année 2023. L'HAD sollicite de moins en moins le service mais cela n'est plus un problème puisque le CSI a développé d'autres réseaux, notamment avec les différents SAD de l'agglomération rochelaise, le SSIAD du CCAS de La Rochelle et l'Association CORDIA.

Le temps infirmier sur les services des MNA est en constante augmentation, le CSI s'organise pour aménager, au fur et à mesure, un temps de présence infirmier en adéquation avec les besoins des services.

Les difficultés de stationnement énoncées l'année dernière sont toujours d'actualité. Le centre-ville devient de moins en moins accessible aux voitures. Les places de stationnement sont rares et les difficultés de circulation, notamment les jours de marché, rendent impossible la prise en charge des patients qui habitent le cœur de la ville.

En fin d'année, le SIAE a commencé les travaux dans la salle de soin. Ceux-ci vont permettre de proposer des locaux plus accueillants pour les patients et un espace de travail plus agréable pour les soignants. Du matériel de soins sera également acquis progressivement par le service au cours de l'année 2024.

- Le CSI et le SSIAD de L'Escale travaillent conjointement et doivent poursuivre leur collaboration au quotidien pour organiser judicieusement la prise en charge des patients qu'ils ont en commun.
- Deux infirmières ont été formées à la réalisation des évaluations ICOPE : 1er step et gestion des alertes auprès des professionnels médicaux. Sur 2023, le CSI a réalisé 24 évaluations ICOPE. Au-delà de l'aspect financier, c'est surtout un enjeu majeur, pour le CSI, de se positionner dans une démarche de prévention, en lien avec différents partenaires locaux (DAC 17, CPTS).

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Conserver l'équilibre du CSI. Malgré les rebondissements de l'activité (hospitalisations en urgence, entrées en institutions, décès), le service devra rester réactif pour activer son réseau (assistantes sociales, PTA...) et accueillir de nouveaux patients.
- Etudier les demandes de soins. Il ne faut pas accepter des prises en charge qui pourraient mettre le service en difficultés, tant sur le plan humain que sur le plan financier. Une bonne orientation des patients, en amont, sur les différents services du pôle soins (AD-SSIAD-CSI), en fonction des situations, devra être une priorité pour les années à venir.
- L'année 2024 marquera également la fin de la période de transition de la réforme des CPAM concernant les forfaits de dépendance, avec l'application des forfaits de Bilan de Soins Infirmiers à l'ensemble des patients. Ainsi les soins d'hygiène et la réfection des piluliers réalisés par les infirmiers seront mieux valorisés.
- Poursuivre l'implication du CSI dans le repérage des fragilités chez les personnes âgées en formant des infirmières sur le STEP 2 de l'évaluation ICOPE.
- Grâce à une collaboration avec le CADA, un partenariat est envisagé avec un médecin généraliste qui pourrait venir faire des consultations médicales dans les locaux du CSI. Une vraie opportunité pour les usagers de L'Escale d'avoir accès à un suivi médical en interne.
- Mettre en place le service autonomie (aide et soin). Le centre de santé infirmier sera évidemment concerné et impliqué.

Action de sensibilisation aux gestes d'urgence par les infirmiers du CSI auprès des jeunes MNA



LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE

Le SSIAD de L'Escale est doté de 114 places. Pour bénéficier de ce service, Il faut être âgé de plus de 60 ans, habiter La Rochelle (17000) et avoir un GIR compris entre 1 et 4. Une prescription du médecin et une attestation de droits de la Sécurité Sociale dont dépend la personne sont indispensables.

Les interventions ont lieu au minimum 5 fois par semaine le matin, mais en fonction de l'état de dépendance de la personne et de la disponibilité du service, un passage matin et soir, 7 jours sur 7, peut-être envisagé. Le service propose même un 3^{ème} passage l'après-midi pour les personnes les plus dépendantes. Les intervenants au domicile sont des aides-soignants ou des aides médico-psychologiques et des infirmiers.

	2022	2023
Nombre de places habilitées	114	114
Taux d'occupation	59%	57%
GMP	654	641
Nombre d'usagers	98	116
Répartition par sexe :		
• Hommes	29	27
• Femmes	69	89
Répartition par âge :		
• - 60	-	-
• 60 à 69 ans	5	3
• 70 à 79 ans	19	27
• 80 à 89 ans	33	40
• 90 à 99 ans	38	42
• 100 à 104 ans	3	4
Moyenne d'âge (en année) :		
• Femmes	84.1	86.4
• Hommes	79.7	80.5
• Moyenne	82.8	83.4
Classement grille AGIR :		
• GIR 1	10	6
• GIR 2	29	34
• GIR 3	35	37
• GIR 4	24	35
Nombre d'entrées	16	59
Nombre de sorties	40	50

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

Le taux d'occupation moyen sur l'année est resté stable avec 57 %.

Le service a réalisé 59 entrées contre 16 en 2022.

Le nombre d'usagers est passé de 84 au mois de janvier 2022 à 63 en décembre 2022 et de 60 en janvier 2023 à 72 en décembre 2023 montrant ainsi une bonne inversion de la tendance avec une augmentation des entrées.

■ POINTS MARQUANTS 2023

En avril 2023, une nouvelle infirmière coordinatrice et une infirmière référente ont été recrutées. L'infirmière référente travaille le matin en soin au domicile puis 3 après-midis, elle effectue des permanences au bureau pour aider administrativement l'IDEC.

Le manque de personnel n'a pas permis d'exploiter les 14 lits supplémentaires accordés par L'ARS en 2022.

La difficulté de recrutement est toujours très présente notamment pour embaucher des aides-soignants (salaire, coupures, travail un week-end sur deux et peu de reconnaissance en lien avec la pénibilité de la profession).

Un arrêté du 31 octobre 2023 permet une nouvelle sectorisation du SSIAD en lien avec le SPASAD de

L'Escale. Les équipes peuvent intervenir sur La Rochelle et 27 communes limitrophes.

Travail en partenariat avec le Centre de Santé Infirmier

Le travail collaboratif entre les aides-soignants(e)s et les infirmières référentes se poursuit. Ce partenariat est un véritable atout pour les usagers car il permet une meilleure coordination des soins et une meilleure diffusion des informations auprès des intervenants. D'autre part, il permet aux aides-soignants(e)s d'être à la fois autonomes tout en étant sécurisé(e)s.

Nouvelle tarification SSIAD

A compter de 2023, les SSIAD et les SPASAD sont soumis à une nouvelle tarification pour leurs activités de soins. Celle-ci a pour objectif de mieux prendre en compte l'activité des services et le niveau de perte d'autonomie des personnes accompagnées.

Elle doit permettre de donner davantage de moyens financiers aux services lorsqu'ils accompagnent des personnes avec des prises en soins plus importantes.

La réforme tarifaire s'appuie sur un modèle de financement à deux composantes :

- une part socle qui correspond au financement des frais de structure et des frais de transports;
- une part variable qui tient compte du niveau de santé et de perte d'autonomie du patient, des besoins en soins, ainsi que des modalités d'intervention mises en place.

Le déploiement de la réforme s'effectuera progressivement entre 2023 et 2027, date à laquelle le forfait global de soins sera entièrement calculé selon les nouvelles méthodes de financement.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Les annonces diffusées sur France Travail ont été retravaillées avec le service des ressources humaines pour les rendre plus attractives.
- 3 réunions ont été réalisées au cours de l'année autour d'un repas préparé par Planète Sésame.
- Un salarié a été embauché comme aide-soignant en CDI à 35h à la suite de son contrat d'apprentissage. Il a suivi presque 1 an de formation.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Continuer les actions pour le recrutement des aides-soignants (un salon organisé par l'IFSI est programmé en début d'année).
- Conserver le personnel et maintenir l'équipe en place. L'équipe d'encadrement reste très attentive à la qualité de vie au travail. Poursuivre la réunion trimestrielle autour d'un repas préparé par Planète Sésame. Ces réunions sont un moment de convivialité associé à un échange professionnel autour des pratiques et des situations complexes auxquelles les équipes sont parfois confrontées. Il est prévu de mettre en place des groupes de parole avec la psychologue du service permettant d'échanger sur les pratiques.
- Développer la voie de l'apprentissage : une nouvelle apprentie arrive en août et terminera sa formation fin juillet. Embauchée ensuite en CDI, elle intègrera le SSIAD.
- Comprendre et appliquer la nouvelle tarification SSIAD.
- Prévu par la loi de financement de la Sécurité Sociale (LFSS) pour 2022, le décret sur les "services autonomie à domicile" est paru au Journal Officiel du 16 juillet 2023. Les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), les Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD) et les Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) disposant d'une autorisation sont désormais "réputés autorisés en qualité de service autonomie à domicile". Le délai pour se mettre en conformité avec les dispositions du cahier des charges est de deux ans. Le SPASAD devient Service Autonomie mixte. Le décret détaille les missions : des prestations d'aide et d'accompagnement dans les actes quotidiens de la vie, des soins, une aide à l'insertion sociale, des actions de prévention de la perte d'autonomie et de soutien à l'autonomie, éventuellement également, des actions de soutien aux proches aidants de la personne accompagnée. Ils contribuent à repérer les "fragilités" de la personne accompagnée et à prévenir et repérer les situations de maltraitance et les besoins des aidants, et à répondre à ces problématiques. Plus globalement, les SAD "mettent en place une réponse coordonnée aux besoins et attentes de la personne".
- Mettre en place la modulation qui obligera le service à revoir ses pratiques avec le logiciel des ressources humaines.

LE SERVICE D'AIDE À DOMICILE

Le service d'aide à domicile (SAD) de L'Escale a pour objectif de permettre à la personne âgée d'assumer son choix de vivre chez elle en l'aidant et en l'accompagnant dans sa vie quotidienne. L'Association propose des services comme l'entretien du logement, l'aide à la toilette et à l'habillage, l'aide aux repas, les courses, l'accompagnement à l'extérieur du domicile ou de la présence pour soulager le conjoint. Ces services sont proposés en mode prestataire ou mandataire.

1. LE PRESTATAIRE

Le service prestataire apporte une prestation de service aux usagers sans qu'ils aient la responsabilité d'employeur. Dans ce cadre, c'est L'Escale qui est l'employeur.

	2022	2023
Ouverture	365/365	365/365
Week-end ou dimanche	Oui	Oui
Nombre d'heures prises en charge :	19 919	19 081
• Mutuelle	132	182
• MDPH	2 108	2 481
• Caisse de retraite	745	765
• APA	11 040	9 814
• Plein tarif	5 894	5 839
Nombre de salariés dans l'année	40	24
ETP mensuel - moyenne	21	18
Nombre de clients	169	177
Répartition par sexe :		
• Hommes	57	59
• Femmes	117	118
Répartition géographique en nombre d'heures		
La Rochelle	16 167	15 499
Total CDA	3752	3 575
• Lagord	1 037	806
• Aytré	1 164	704
• Nieul-sur-Mer	89	67
• Périgny	522	1 347
• Puilboreau	426	401
• Autre CDA	514	257
Répartition par âge :		
• Moins de 60 ans	11	12
• 60 à 84 ans	61	58
• Plus de 85 ans	80	81
• Plus de 100 ans	5	6
• Non renseigné	12	20
Classement grille AGGIR :		
• GIR 1	4	4
• GIR 2	11	19
• GIR 3	15	17
• GIR 4	46	50
• GIR 5	50	51
• GIR 6	33	30
• Non renseigné	10	6

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

L'activité est restée assez stable en 2023, le manque de personnel empêche toujours de répondre à la demande et de pouvoir augmenter notre nombre d'heures.

Le GIR est resté sensiblement identique en 2023.

La répartition des heures entre la CDA et La Rochelle reste également proportionnelle.

■ POINTS MARQUANTS 2023

Le manque de personnel s'est encore fait ressentir, toutefois, depuis septembre 2023 une augmentation des candidatures a été observée. Cela a permis des recrutements en fin d'année dont un contrat à durée indéterminée. Malgré cela, il manque encore du personnel pour palier à l'ensemble des départs de 2023 et ceux à venir en 2024.

En juillet 2023, le code de l'action sociale et des familles a publié le décret relatif aux services autonomie. Ce décret va apporter un réel changement dans l'organisation interne pour améliorer la qualité de prise en charge de l'utilisateur. Les Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) et les Services d'Aide à Domicile (SAD) devront œuvrer ensemble pour les familles. Seuls les SAD pourront continuer à exercer sous le nom de service autonomie aide. Les SSIAD en revanche devront obligatoirement fusionner ou créer un groupement de coopération social et médico-social (GCSMS) pour former un service autonomie mixte. Les Services Polyvalents d'Aide et de Soins À Domicile (SPASAD) seront systématiquement labellisés service autonomie mixte comme c'est le cas du SPASAD de L'Escale. Cependant, un nouveau cahier des charges s'impose à l'ensemble des structures, un travail sera engagé en 2024 afin de respecter ce nouveau cadre juridique. Le SAD de L'Escale profite de ce changement pour améliorer sa coordination afin d'avoir une réponse aux besoins des usagers adaptés et de qualité. Depuis septembre 2023, certaines actions ont été mises en place :

- Réunion de coordination pour analyser, orienter les nouvelles demandes et assurer une bonne coordination de la prise en charge au domicile.
- Création du comité de pilotage qualité comprenant un groupe qualité de vie au travail avec la participation de la Coordinatrice qualité hygiène sécurité environnement de L'Escale (QHSE) qui intervient dans la prévention des troubles musculosquelettiques.

Ce comité de pilotage, animé par le Responsable qualité de L'Escale, est composé de cadres et d'intervenants terrain du SAD et du SSIAD afin de travailler sur des thématiques communes en vue d'harmoniser les pratiques. Cette démarche va permettre de mener une amélioration continue de la

qualité. Pour cela, une structuration autour d'un process métier est nécessaire. Le groupe va élaborer une cartographie du processus du service autonomie qui permettra de rédiger des procédures qui harmoniseront les pratiques professionnelles et amélioreront l'accueil des nouveaux salariés. Le comité de pilotage se prépare à l'évaluation externe prévue en juin 2024 en réalisant une auto-évaluation.

Fin 2022, le SAD avait mis fin au partenariat avec l'équipe mobile qualité de vie au travail. Au printemps 2023, les intervenants de l'équipe mobile ont changé, relançant ainsi la dynamique de partenariat. Quatre objectifs ont été définis pour 2024 :

- Formation de la Coordinatrice QHSE référente TMS.
- Formation des ambassadeurs qualité à la QVT.
- Rédaction d'une procédure d'accueil des nouveaux salariés.
- Amélioration de l'enregistrement des accidents de travail pour une meilleure analyse.

Le SAD a poursuivi sa collaboration avec la plateforme RH17 en participant aux manifestations organisées, notamment la journée des métiers de l'autonomie qui a remporté un franc succès. L'objectif était d'attirer le public grâce aux diverses informations ; de faire découvrir les métiers à travers des semaines d'immersion ; de former via un panel de formations proposées ; de recruter des nouveaux professionnels. Le service autonomie a accueilli des demandeurs d'emploi via France Travail et la PRH17, afin de les sensibiliser sur les métiers de l'autonomie. De plus, le service d'insertion par l'activité économique (SIAE) a organisé une demi-journée d'information sur les métiers de l'accompagnement et du soin à domicile à laquelle le service autonomie a participé. L'objectif étant de faire découvrir ces métiers aux personnes accompagnées par le SIAE.

Les usagers ont exprimé leur satisfaction à travers les enquêtes annuelles. Le résultat est passé de 96% à 86% de satisfaction globale. Cette baisse s'explique notamment sur la disponibilité des aides à domicile. Par contre une augmentation de la satisfaction des relations avec la Responsable de secteur et les administratifs a été constatée.

Le SAD a signé un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyen (CPOM) afin d'obtenir un financement qui

permettra d'améliorer la qualité des prestations. Des objectifs ont été fixés :

- Accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités.
- Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et jours fériés.
- Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire.
- Apporter un soutien aux aidants des personnes accompagnées.
- Améliorer la qualité de vie au travail des intervenants.

Depuis 2022, les réunions des aides à domicile sont animées par la Responsable de secteur selon une sectorisation des usagers. Cela améliore la communication et le partage d'information entre les professionnels avec comme objectif d'arriver à une organisation de type Buurtzorg, basée sur l'autonomie de l'équipe. L'analyse de la pratique (6 par an) favorise quant à elle les échanges entre salariés qui peuvent exprimer les difficultés rencontrées au domicile notamment sur les situations complexes.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- L'auto-évaluation en vue de l'évaluation externe a démarré et doit se poursuivre en 2024.
- Les recrutements ont sensiblement augmenté sur le 2ème semestre.
- La démarche QVT est bien relancée mais le recrutement d'une stagiaire n'a pas pu être réalisée par manque de candidature.
- Les réunions bimestrielles avec la référente SSIAD se sont poursuivies jusqu'à la fin de son contrat.
- Les équipes autonomes sont lancées avec une montée en charge progressive du dispositif pour de ne pas bouleverser les pratiques des professionnels.
- Le projet de service SPASAD est réalisé mais non validé car avec l'arrivée du service autonomie un certain nombre de points sont à retravailler.
- Le plan de formation a été respecté.

FORMATION	NOMBRE D'AIDE A DOMICILE
Gérer les troubles du comportement	3
Gestes et Postures	2
Bienveillance	2
Accompagnement fin de vie	3
Douleurs chez la personne âgées	3
AFGSU	2
Office	1

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Respecter le plan de formation.
- Poursuivre la démarche d'auto-évaluation.
- Apporter une meilleure réponse aux demandes de prise en charge des usagers grâce à plus de recrutements.
- Respecter les objectifs QVT définis pour 2024.
- Poursuivre la mise en place des équipes autonomes : amélioration des outils de communication.
- Finaliser le projet de service autonomie mixte.
- Répondre au cahier des charges du service autonomie.
- Maintenir l'équilibre précaire financier du service.

2. LE MANDATAIRE

Dans le cadre du service mandataire, le particulier est l'employeur. Il est soumis à la convention collective du particulier employeur. L'Escale est mandatée par les usagers pour trouver du personnel et accomplir les formalités administratives.

	2022	2023
Ouverture	365/365	365/365
Amplitude horaire	24h/24h	24h/24h
Week-end ou jours fériés	Oui	Oui
Total d'heures :	1 133	321
Nombre d'heures de jour	1 133	321
Nombre d'heures de nuit	-	-
Nombre de contrats dans l'année	5	3
Nombre de salariés	4	2
Nombre de clients	5	3
Répartition par genre :		
• Hommes	-	-
• Femmes	5 femmes	3 femmes
• Dont couples	-	-
Répartition géographique :		
• La Rochelle	3	1
• CDA	2	2
Répartition par âge :		
• Moins de 60 ans	-	-
• 60 à 80 ans	1	-
• Plus de 80 ans	4	3

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

L'activité mandataire continue sa baisse depuis désormais 10 ans. Nous n'avons presté aucune heure en service de garde de nuit.

■ POINTS MARQUANTS 2023

Il n'y a eu aucune nouvelle demande sur le dispositif mandataire. Les prises en charge des personnes en perte d'autonomie sont orientées en mode prestataire, car il est plus adapté aux besoins. Etant donné qu'il n'y a aucun nouveau contrat, l'activité s'éteint peu à peu avec le départ des usagers.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Maintien des services pour les derniers clients mandataires et orientation vers un mode prestataire pour fermer ce service.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Accompagner les 5 derniers mandataires dans leur prise en charge.

LES SERVICES TECHNIQUES ET D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

LE CHANTIER D'INSERTION.....	P.116
1. La menuiserie.....	P.116
2. Le second œuvre.....	P.117
3. Le restaurant-traiteur traiteur <i>Planète Sésame</i>	P.118
4. L'Auberge, restaurant social.....	P.120
L'ENTREPRISE D'INSERTION.....	P.121
1. L'entretien des locaux, nettoyage.....	P.121
2. La blanchisserie.....	P.122
3. L'entretien des espaces verts.....	P. 123
4. La cuisine centrale <i>Escalatable</i>	P.124
BILAN SOCIAL IAE ET AVA.....	P.126
1. L'insertion par l'activité économique.....	P.126
2. L'adaptation à la vie active.....	P.128
LES SERVICES LOGEMENT ET MAINTENANCE.....	P.129
LE TRIPORTEUR, PORTAGE DE REPAS À DOMICILE	P. 130

Les différents dispositifs d'insertion (EI, ACI, CAVA), portés par le SIAE, apportent des réponses adaptées aux différents besoins des salariés en parcours, sur le plan social et professionnel, en lien avec des équipes pluridisciplinaires. Le SIAE compte aujourd'hui 10 activités différentes, toutes engagées sur l'accompagnement de personnes.

Les services proposés par le SIAE sont destinés à l'interne, aux autres structures de l'Escale et aux usagers positionnés sur les différents dispositifs portés par l'association, et à l'externe, aux particuliers, professionnels et collectivités du territoire.

LE CHANTIER D'INSERTION

Le chantier est l'un des 3 supports d'insertion portés par l'Association. Il a pour vocation d'accueillir et d'accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi et de les faire évoluer progressivement vers l'emploi durable. Ce dispositif est composé de 5 activités : la menuiserie, le second œuvre, la maintenance des bâtiments, les restaurants-traiteur Planète Sésame et le restaurant social l'Auberge.

1. LA MENUISERIE

La menuiserie de L'Escale, atelier historique du SIAE, fabrique et vend aux particuliers, aux professionnels et aux collectivités locales les produits suivants :

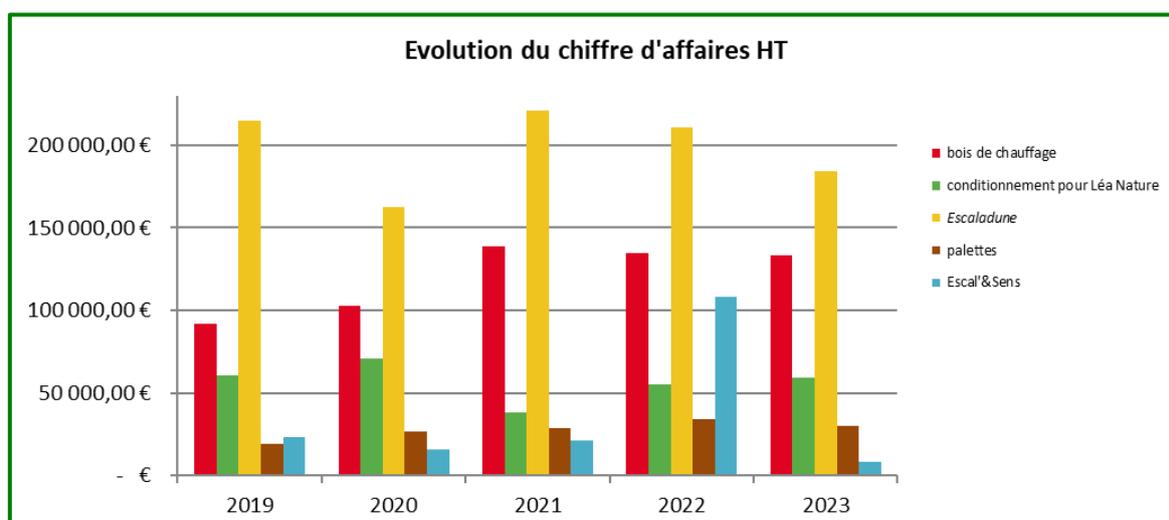
- Bois de chauffage en stères, en sacs de bûches ou en sacs d'allume-feu.
- Palettes produites à partir de bois de palette recyclé.
- Mobilier en mélaminé pour l'équipement de nos logements et bureaux.
- Sous-traitance du montage de boîtes de conditionnement en bois et carton pour le groupe Léa Nature.

La menuiserie porte également deux marques dont les produits peuvent être vendus en local ou expédiés dans la France entière :

- Chemins de bois déroulables *Escaladune*.
- Mobilier en bois de palettes recyclées *Escal'&Sens*.

La menuiserie intervient aussi sur une partie des nouveaux projets internes (cuisines et mobilier de la maison relais de Melle notamment) et les aménagements intérieurs sur nos différents sites.

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023



Depuis 2021, les ventes de bois de chauffage sont à des niveaux jamais atteints. Les demandes des clients nous arrivent désormais tout au long de l'année.

Les ventes *Escaladune* se maintiennent même si un léger fléchissement apparaît en 2023. La fabrication de palettes est constante. Après une année boostée par la fabrication des meubles et des cuisines de la maison relais de Melle, le niveau de ventes *Escal&Sens* revient à un niveau identique aux années précédentes.

Le partenariat avec Léa Nature sur le conditionnement de présentoirs est légèrement en hausse par rapport à 2022.

■ POINTS MARQUANTS 2023

La demande en bois de chauffage reste, depuis l'épidémie de COVID, à un niveau élevé. Cela oblige à produire des stères de bois de chauffage tout au long de l'année.

Après avoir fortement augmenté pendant deux ans, le prix des fournitures stagne en 2023.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Différents aménagements de bureaux de l'Association ont été réalisés par la menuiserie : bureaux du Siège Social ; espace pour les infirmiers à l'EHPAD ; ameublement des parties réunion de la maison relais de Melle.
- Continuité tout au long de l'année de l'activité de bois de chauffage face à une demande croissante et régulière.

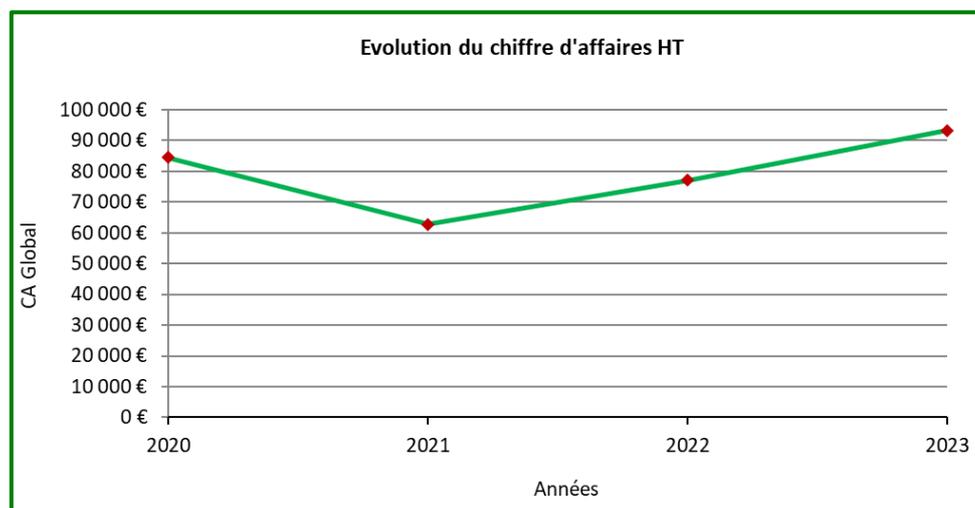
■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Remplacer l'encadrante qui après 17 ans de travail dans l'atelier quitte l'Association, tout en maintenant l'accueil et la formation des collègues en parcours d'insertion, mais aussi la qualité de la production.
- Diversifier les moyens de communications du produit Escaladune : site internet, support de communication.
- Créer des partenariats avec des secteurs de l'aménagement extérieur afin de développer les débouchés des chemins de bois Escaladune.
- Renforcer les compétences de l'équipe afin d'optimiser le suivi des demandes de devis et la fidélisation des clients.
- Maintenir une production de bois de chauffage tout au long de l'année pour répondre à la demande en continue.

2. LE SECOND OEUVRE

L'équipe intervient surtout dans la réalisation de travaux de plâtrerie, ainsi que dans la pose de menuiseries intérieures, de faux plafonds et de sols dans le cadre d'aménagements de bureaux ou d'appartements. Les interventions sont dirigées principalement vers l'Association et les particuliers.

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023



L'année 2023 a connu une progression par rapport à 2022. Cette évolution est notamment portée par les travaux réalisés dans le bâtiment du 105 avenue Saint Jean-d'Angély à Niort.

En 2023, des interventions internes ont été réalisées dans les établissements et services de l'Association :

- Travaux du 105 : l'ensemble des cloisons intérieures avec le soutien des équipes du chantier de Niort et la terrasse extérieure.
- Diverses clôtures sur le site de la MAHUT.
- Création de cloisons dans plusieurs appartements des services d'accueil de l'Association.
- Réalisation d'un bureau supplémentaire sur le site des Cordeliers pour le médecin.
- Aménagements intérieurs de l'ensemble des véhicules de l'équipe d'entretien des locaux.
- Création d'un bureau supplémentaire sur le Siège Social.

À cela s'ajoute quelques interventions pour des particuliers.

■ POINTS MARQUANTS 2023

La collaboration avec les collègues de Niort pour la réalisation de l'ensemble des travaux de placo intérieurs des nouveaux locaux du 105. Ce travail a été réparti en fonction des différentes compétences des

chantiers de La Rochelle et de Niort. Il a permis, en unissant les forces des équipes, de répondre à des appels d'offres comme celui du 105.

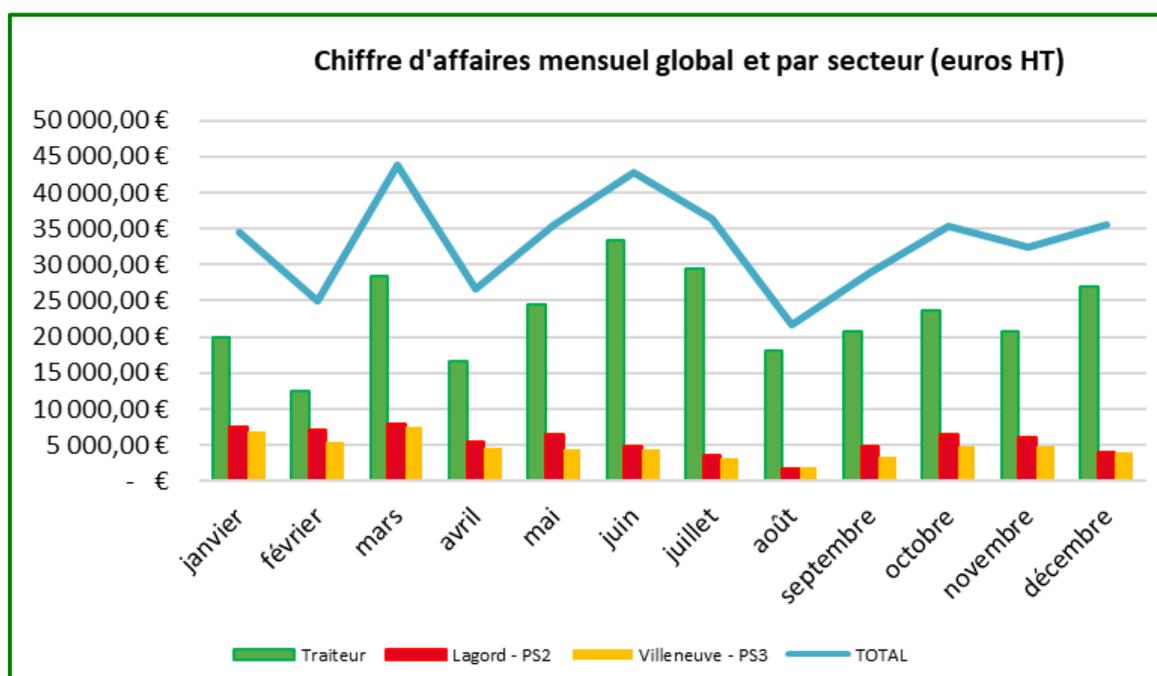
■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

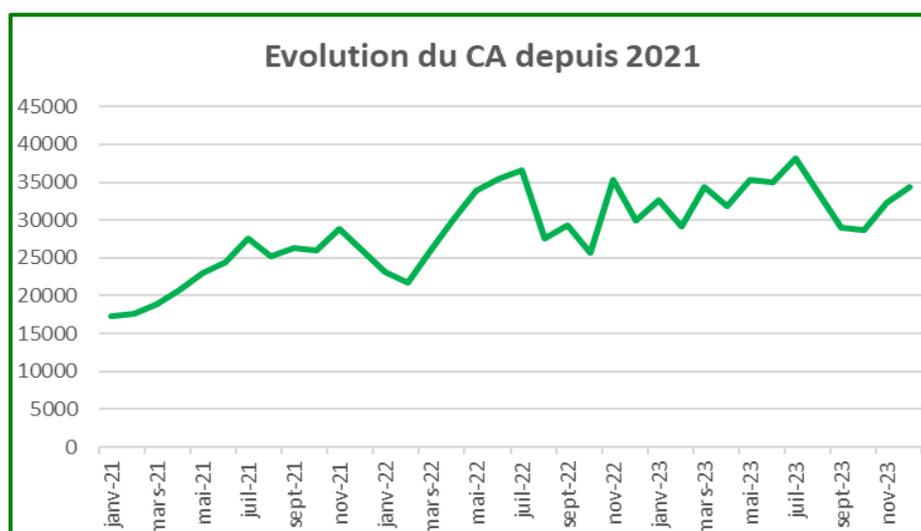
- Réaliser l'ensemble de l'aménagement intérieurs de la maison des adolescents à Rochefort.
- Réaliser les terrasses pour les sites de la maison relais d'Aytré et l'EHPAD de L'Escale.

3. LE RESTAURANT-TRAITEUR PLANÈTE SÉSAME

L'équipe de Planète Sésame a la particularité d'être composée essentiellement de femmes issues de l'immigration et/ou des quartiers prioritaires de la ville de La Rochelle. L'activité compte trois sites : deux à Villeneuve-les-Salines (lieu de production et de gestion, et un restaurant) et un restaurant à Lagord.

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023





■ POINTS MARQUANTS 2023

L'activité globale de Planète Sésame a augmenté en 2023 par rapport à 2022. Elle est notamment portée par :

- Un service traiteur en progression avec des volumes plus réguliers tout au long de l'année :
 - Anciens clients comme le festival des Francofolies de La Rochelle, Univ E5T à l'Espace Encan, Atlantic Aménagement pour l'inauguration de leur nouveau Siège Social.
 - Nouveaux clients comme le SDIS 17, le MEDEF, la préfecture de Charente-Maritime, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), l'Association des Paralysés de France (APF 17)
 - Prestations classiques aux particuliers (mariage, buffet, baptême...).

- En interne, Planète Sésame fournit tous les week-ends, les repas aux pôles MNA de La Rochelle et s'occupe de la préparation des plateaux repas pour des formations et réunions de l'Association.
- Depuis le mois septembre, une nouvelle activité a été lancée, la vente sur les marchés. Un premier emplacement hebdomadaire sur le marché de Lagord les vendredis a été alloué à Planète Sésame, puis un deuxième à Villeneuve-Salines les mercredis et enfin un troisième à Port-Neuf les jeudis. Les premiers chiffres sont en cohérence avec un lancement sur ce type d'activité.

L'activité des restaurants est stable avec une fréquentation très irrégulière.

Côté ressources humaines, l'arrivée à mi-temps d'une secrétaire apporte un soutien administratif.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Diversification de l'activité traiteur : cocktail, buffet, mariage, plateaux-repas.
- Mise en place d'un stand sur 3 marchés : Lagord, Villeneuve-les-Salines et Port Neuf.
- Structuration de l'équipe : arrivée d'une secrétaire en renfort sur la partie administrative.
- Investissement dans du matériel pour la production (cellule de refroidissement) et pour l'activité des marchés.
- Développement de la communication notamment via les réseaux sociaux ; refonte des outils de communication existants (site web, flyer, carte de visite) ; création de supports pour le marché (bâche, beach flag).

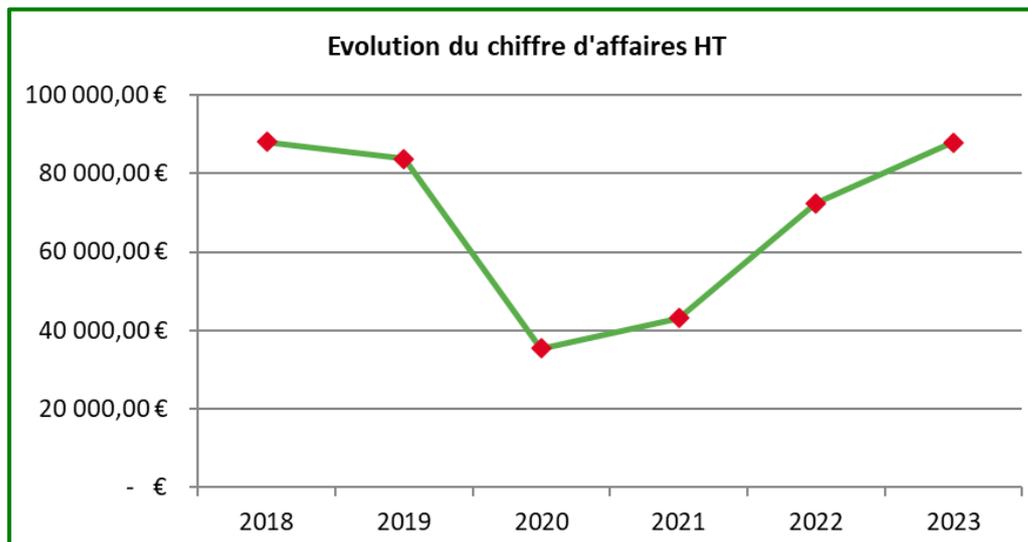
■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Pérenniser le poste administratif.
- Mettre en place un nouveau logiciel de traçabilité et former les équipes.
- Optimiser la période estivale pour maintenir la continuité du service traiteur en juillet et août.
- Développer le projet « Mon Dej au Bureau » : service de livraison de repas sur les lieux de travail.
- Faire monter en compétences les équipes encadrantes.

4. L'AUBERGE, RESTAURANT SOCIAL

L'Auberge est un restaurant social porté par l'Association depuis 2003. Il accueille tous types de clients notamment les personnes en situation de précarité. Cependant, la volonté de l'Association est de favoriser la mixité des publics. Ainsi le restaurant est ouvert à tous.

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023



La période de la crise sanitaire a eu un impact fort sur l'activité de l'Auberge mais la tendance est désormais inversée, comme l'illustre le graphique ci-dessus. Le chiffre d'affaires de 2023 est pratiquement égal à celui de l'année 2018 (à 40 euros HT près !).

■ POINTS MARQUANTS 2023

L'équipe s'est mobilisée afin d'assurer les services et la qualité de l'accueil malgré l'absence de l'encadrante. Son remplacement est prévu dans les meilleurs délais.

Le restaurant retrouve un niveau de fonctionnement correct. La présence de public jeune de moins de 25 ans tient cette année encore une part importante du chiffre d'affaires de l'Auberge.

■ INFORMATIONS DIVERSES

Lors des recrutements, une attention particulière est apportée pour veiller à ne pas mettre les collaborateurs en difficulté face au public accueilli. En effet, les salariés en insertion ont parfois du mal à prendre le recul nécessaire pour ne pas se « voir » ou se « revoir » à des étapes difficiles de leur propre parcours quand ils accueillent les clients/bénéficiaires.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- La CIP en charge de l'accompagnement des membres de l'équipe de l'Auberge fait le déplacement chaque semaine afin de rencontrer en fin de service un ou deux collègues et les accompagner dans la construction de leur projet professionnel.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Faire participer des collègues en parcours à l'Auberge aux projets menés par le pôle insertion comme des visites d'entreprises, les permanences du bus de la santé, ou les ateliers numériques (que faire face à messages frauduleux, entraînement à l'examen du code de la route, mise à jour de son espace CAF ou CPAM, etc.).
- Intégrer le futur encadrement de l'Auberge au travail d'accompagnement des collègues en parcours.

L'ENTREPRISE D'INSERTION

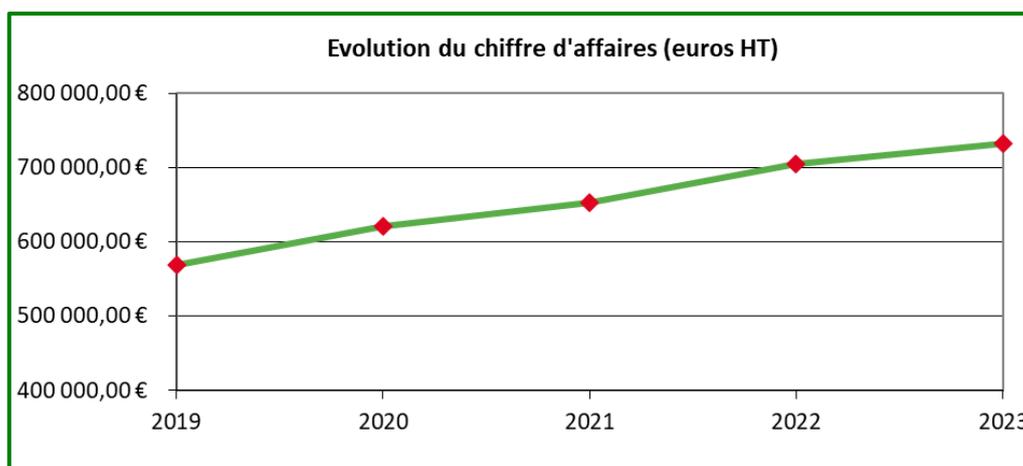
L'entreprise d'insertion est le 2^{ème} support d'insertion porté par l'Association. Les personnes recrutées sur ce dispositif sont souvent moins éloignées de l'emploi, plus autonomes, que celles accueillies sur le chantier d'insertion et sur le dispositif d'Accompagnement à la Vie Active (AVA). L'entreprise d'insertion est composée de 4 activités : l'entretien des locaux, la blanchisserie, l'entretien des espaces verts et la cuisine centrale.

1. L'ENTRETIEN DES LOCAUX, NETTOYAGE

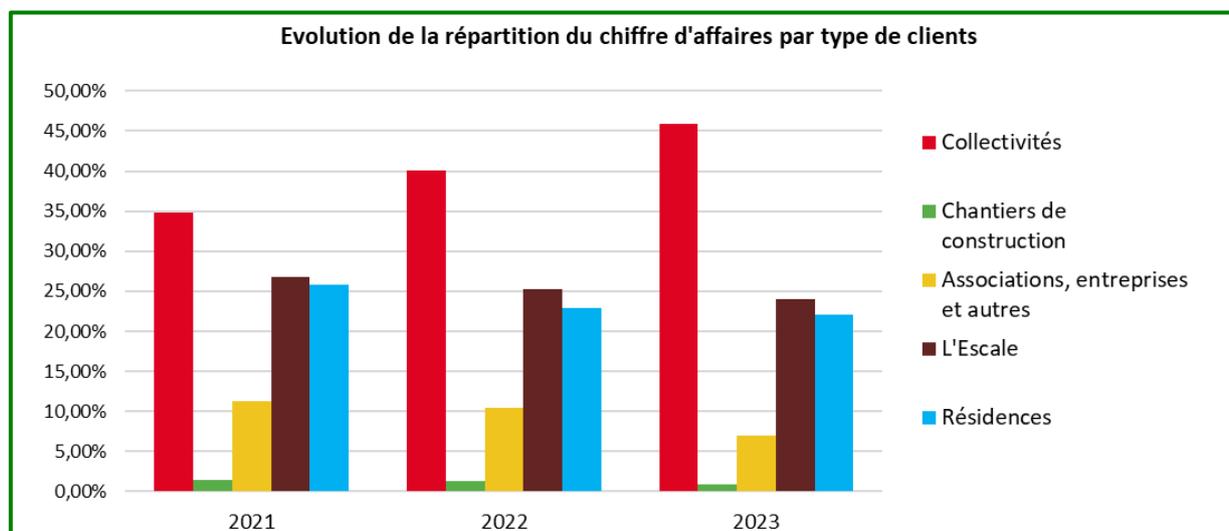
Les prestations proposées s'adressent uniquement aux professionnels (entreprises et collectivités) ainsi qu'aux établissements de l'Association. Elle représente le pôle le plus important en termes d'ETP d'insertion et de personnes accueillies sur le dispositif AVA. Des équipes sont en rotation de 5h à 20h du lundi au vendredi. Elles œuvrent également le samedi, le dimanche et les jours fériés sur l'ensemble de l'agglomération rochelaise sur 140 lieux d'intervention différents.

L'Association a fait le choix de fournir l'intégralité du matériel, des consommables et des produits à l'équipe, et de leur mettre à disposition des véhicules. C'est le service de blanchisserie qui s'occupe du lavage des serpillères et des chiffons utilisés quotidiennement. De ce fait, l'équipe dispose de tout le matériel nécessaire pour travailler dans de bonnes conditions.

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023



La progression se maintient en 2023 avec le renouvellement des contrats pour la ville d'Aytré ; la ville de La Rochelle et la CDA sur un périmètre plus large. La progression est constante depuis 2019.



■ POINTS MARQUANTS 2023

Le chiffre d'affaires est en progression. Il est porté par l'augmentation des volumes réalisés avec les collectivités locales. En effet, les partenaires de longue date, la Ville d'Aytré, la Ville de La Rochelle ainsi que la Communauté d'Agglomération de La

Rochelle ont renouvelé leur confiance en maintenant les prestations sur plusieurs lots d'entretien de locaux. Une belle illustration de l'ancrage territorial, mais aussi de la qualité des prestations réalisées.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- La structuration de la gestion des rotations de résidents dans les logements dans un contexte d'augmentation des entrées/sorties de résidents continue.
- Un travail plus large autour de la qualité et de la mise en place de procédures a été entamé en novembre. Participent à cette réflexion le Directeur du SIAE, la Cheffe de service en charge du ménage, mais également les 3 permanents mobilisés autour de l'accompagnement des collègues en insertion et de la qualité des prestations.
- Le lien avec les collectivités du territoire est renforcé grâce aux deux appels d'offres remportés.

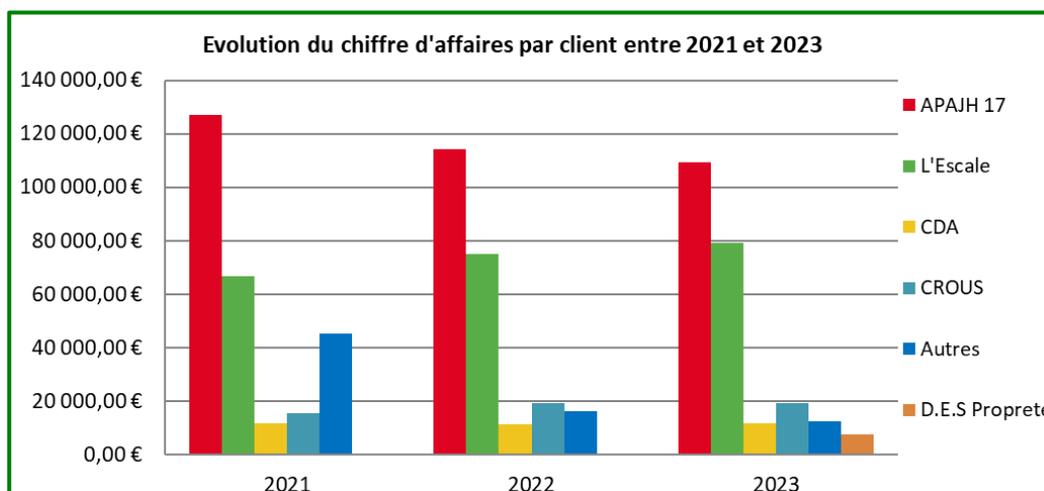
■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Renforcer les équipes d'encadrement, notamment avec les équipes du matin (5h-12h).
- Continuer le travail de structuration de l'activité telle qu'elle existe aujourd'hui.
- Rédiger et mettre en place les fiches-actions émanant des réflexions sur la qualité et l'organisation de l'activité.
- Séparer les interventions de ménage réalisées dans les logements du reste des prestations. L'objectif est de réussir à structurer la réponse aux commandes multiples des services (maintenance, ménage, linge, vaisselle), rationaliser les déplacements et le temps, mais aussi améliorer la qualité de l'accueil dans les logements.

2. LA BLANCHISSERIE

La blanchisserie traite à la fois des vêtements professionnels et du linge plat. Une partie non négligeable de l'activité de la laverie est tournée vers les logements et structures d'accueil de l'Association. L'équipe est composée de 6 personnes en contrat d'insertion (dont 1 chauffeur-livreur), de 2 personnes en Adaptation à la Vie Active (AVA), ainsi que d'une encadrante technique et d'une technicienne en CDI.

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023



Le chiffre d'affaires est globalement stable par rapport à celui de 2022 avec une légère hausse de 1.3%. La tendance à la baisse observée en 2022 pour l'APAJH 17 se confirme avec -5% en 2023. Les autres prestations ont également diminué, notamment à cause de l'arrêt des demandes pour les clients « maison d'hôtes ». En revanche,

les besoins pour les établissements de L'Escale ont augmenté. Cela est due à une hausse des entrées/sorties des résidents au sein des autres services de l'Association. Un nouveau client, DES Propreté, est arrivée à partir de 2023.

■ POINTS MARQUANTS 2023

L'arrivée d'une nouvelle encadrante au sein de l'activité.

Un nouveau client a fait son entrée dans le portefeuille, il s'agit de D.E.S Propreté. Cette entreprise de nettoyage réalise des prestations de nettoyage de villas entre deux locations saisonnières. La blanchisserie leur fournit du linge de lit.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Le travail engagé sur les conditions de travail a bien avancé. Du nouveau matériel ergonomique a été intégré dans la blanchisserie : chariots à fond mobile et tables de pliage en inox de hauteur variable.
- Acquisition d'une nouvelle machine à laver. Le parc est très récent puisque les plus anciennes machines datent seulement de 2016.
- L'arrivée de l'encadrante a donné un nouveau souffle à l'équipe, mais aussi un cadre et des méthodes de travail plus précis.
- La technicienne a participé à une session de formation à la méthode RABC, complétant ainsi les réflexions entamées avec l'encadrante et apportant encore davantage de professionnalisme au processus de production.

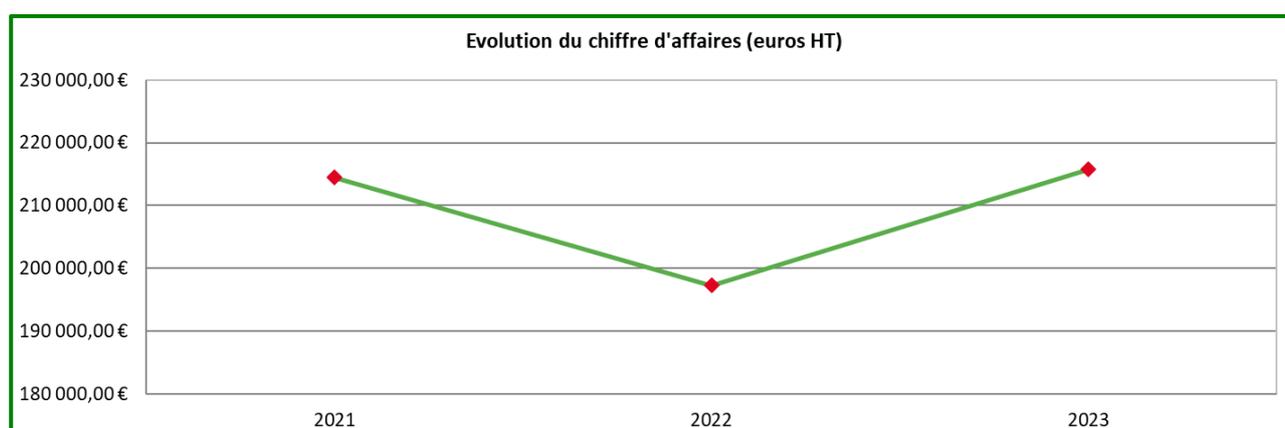
■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Finaliser le travail engagé sur les conditions de travail en abordant l'éclairage des différents espaces.
- Prolonger la modernisation du parc de machines en faisant l'acquisition d'une sècheuse-repasseuse (calandre) à gaz.
- Renouveler la convention de partenariat avec l'APAJH 17 serait l'occasion de renforcer les relations qui existent.

3. L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Les prestations d'entretien courant et d'aménagement paysager s'adressent autant aux particuliers qu'aux entreprises de l'agglomération rochelaise, aux collectivités et aux entreprises. L'équipe est composée d'un encadrant, de son adjoint en CDI et de 4 salariés en insertion.

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023



Après un ralentissement en 2022, le niveau du chiffre d'affaires de 2023 repart à la hausse pour arriver à un niveau encore jamais atteint, hausse de 8.5% au niveau de 215 000 €.

■ POINTS MARQUANTS 2023

Les aléas de recrutement ont été nettement moins marqués en 2023, par rapport à l'année précédente. Cela a très certainement joué dans le bon niveau du chiffre d'affaires.

Les contrats avec les collectivités (CDA et ville de la Rochelle) ou les professionnels (agences du Crédit Agricole, résidences Foncia, Square Habitat) sont maîtrisés dans leur suivi et leur réalisation.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Renouvellement de quelques appareils électroportatifs.
- Développement du chiffre d'affaires possible grâce à la complétude des équipes.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Remplacer la tondeuse auto-portée.
- Maintenir la tendance d'accroissement du chiffre d'affaires tout en garantissant la qualité de la relation client.
- Renouveler les marchés de la ville de la Rochelle.

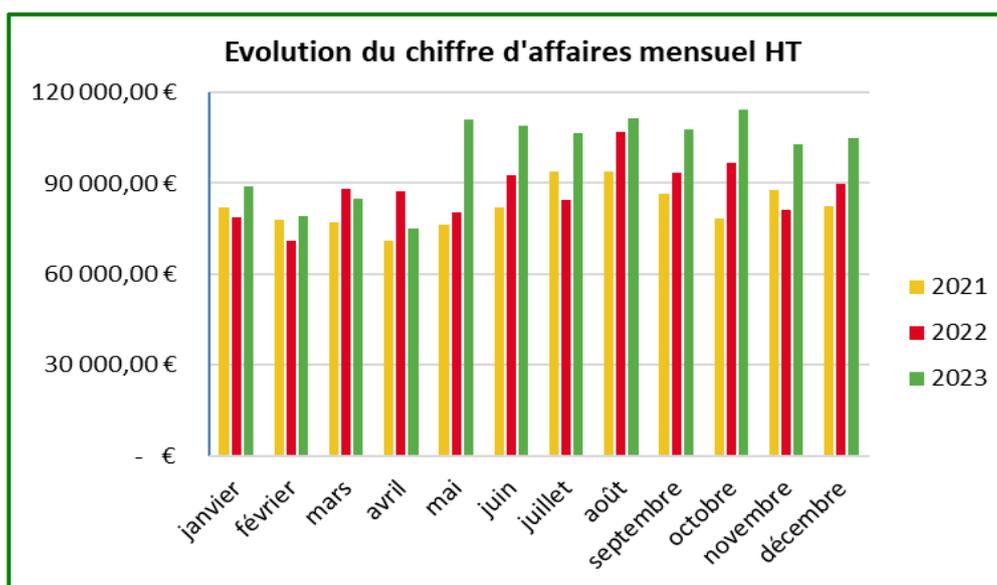
4. LA CUISINE CENTRALE ESCALATABLE

La cuisine centrale *Escalatable* fournit des repas aux différentes structures de L'Escale pour 8 services différents et l'équivalent de 350 repas/jours. Elle livre également les organismes de portage de repas à domicile (le Triporteur, l'ADMR de l'île de Ré, A2mains de Surgères, le CCAS d'Aigrefeuille, ADA 17) et des organismes du territoire comme APF (association des paralysés de France) et l'association pour enfants « Parle-moi ».

Régulièrement, elle propose des plateaux-repas livrés sur site ou des prestations complètes sous forme de buffet froid aux entreprises, sociétés ou associations (Rallye d'Automne, l'association « Les pieds dans les étoiles », association Emmanuelle...).

Escalatable offre une grande diversité de plats selon différents régimes alimentaires (diabétique, sans sel, mixé, coupé et haché) afin de s'adapter au mieux aux besoins des personnes. Cela induit évidemment un important travail technique : respect des grammages en fonction de l'âge, équilibre alimentaire et variété des mets.

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023



En 2023, on observe une augmentation de 13% des repas réalisés par rapport à 2022, avec 206 000 repas en 2023.

La part des ventes externes évolue en 2023 pour passer 35% du total des ventes. Evolution du CA de 1.05 M en 2022 à 1.19M en 2023

■ POINTS MARQUANTS 2023

De nouveaux clients externes ont fait appel à *Escalatable* : Association Parle-moi (50 repas/semaine) et Association des Paralysés de France APF : (65 repas/jours).

Un nouveau logiciel, Adonis, a été installé pour la gestion des clients de portage de repas.

Afin d'arrêter les barquettes collectives jetables, des bacs réutilisables ont été mis en place.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Actions pour l'optimisation des contenants notamment sur les contenants collectifs.
- Attention particulière sur les prix d'achats avec une inflation ralentie en 2023.
- Arrêt de la 4^{ème} gamme, à savoir, des légumes frais déjà épluchés et râpés.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Réaliser les travaux d'agrandissement et d'optimisation des espaces de travail de la cuisine.
- Intégrer la nouvelle encadrante cuisine.
- Maintenir les investissements de matériel (thermocelleuse, sauteuse, trancheuse).
- Développer le chiffre d'affaires en externe dans la continuité de 2023.

Stand Planète Sésame sur les marchés



1. L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

INDICATEURS	ACI	EI
Nombre de salariés en insertion		
Salariés en insertion dont les salariés en insertion agréés (flux sur l'année)	52	76
Salariés en insertion au 31/12/23	34	41
Nombre de salariés en insertion selon le sexe		
Hommes	37	42
Femmes	15	34
Nombre de salariés en insertion selon l'âge		
18 à 24 ans	4	18
25 ans	-	1
26 à 35 ans	20	19
36 à 45 ans	13	12
46 à 55 ans	9	19
56 à 59 ans	2	4
60 ans et +	4	3
Nombre de salariés en insertion selon leur situation professionnelle		
Demandeur d'emploi - 1an	17	40
Demandeur d'emploi ≥ 1an	8	14
Demandeur d'emploi ≥ 2ans	25	22
RSA	12	19
Travailleur handicapé	5	5
Nombre de salariés insertion selon la zone géographique		
Habitant en quartier prioritaire ville	21	28
Habitant en zone de revitalisation rurale	-	-
Nombre de salariés en insertion selon CSP		
Niveau 3 (ex V) et infra	38	56
Niveau 4 (ex IV)	11	15
Niveau 5 (ex III)	2	1
Niveau 6 (ex II) et supra	1	4
Nombre de salariés en insertion selon l'accompagnement		
Bénéficiaires d'un accompagnement sur les freins périphériques à l'emploi	50	69
Bénéficiaires d'un accompagnement professionnel :	48	66
• dont attestations de compétences ou d'expérience professionnelle	-	-
• dont PMSMP	6	5
Bénéficiaires de formations	14	3
Nombre de salariés en insertion selon les sorties		
Total de sorties dans l'année	18	35
Sorties emploi durable (ED)	2	3
Sorties emploi de transition (ET) :	4	1
• dont vers une autre SIAE	-	-
Sorties positives (SP) :	6	5
• dont vers la formation qualifiante	3	4
Autres sorties (dont parcours retraite)	6	14
Sorties avec une attestation de compétences ou d'expérience professionnelle	-	-

■ POINTS MARQUANTS 2023

Un marché de l'emploi et un territoire dynamique

Le début d'année a été marqué par une baisse des candidatures reçues et une proportion significative de contrats de travail en insertion rompus par anticipation, résultant probablement et en partie d'un marché de l'emploi dynamique. Les équipes se sont attachées à élargir les rencontres avec les partenaires sociaux du territoire. Le SIAE a, par ailleurs, ouvert ses portes et organisé un « petit-déjeuner partenaires » en octobre. Au cours de cette matinée ludique, près d'une trentaine de participants a pu mieux connaître le SIAE et échanger autour de saveurs gourmandes préparées par le service traiteur Planète Sésame. Depuis la fin d'année, les équipes sont au complet sur chaque service et les besoins en recrutement peuvent être relativement anticipés.

Composition de l'équipe d'insertion

L'équipe s'est recomposée et stabilisée durant l'année, avec l'arrivée d'une nouvelle Coordinatrice en mai et d'une nouvelle Conseillère en insertion durant l'été. Une stagiaire CIP a également été accueillie entre septembre et décembre. Chacun des rôles associés aux postes de travail ont pu être tenus. La conseillère numérique a pu assurer une

permanence d'accueil et d'accès aux droits en ligne tout au long de l'année, et a instauré des ateliers collectifs de diagnostic numérique permettant de proposer un accompagnement individualisé selon les besoins et attentes relevés.

Une ouverture marquée avec l'extérieur

Le programme de formation-action SEVE Emploi a été pérennisé marquant une nouvelle logique d'accompagnement et une dynamique d'équipe. La participation à des événements et actions pour l'emploi rythme désormais chaque parcours en insertion permettant de multiplier les opportunités d'atteindre un projet construit, souhaité et pérenne. Par ailleurs, chaque trimestre, la SIAE accueille sur son parking le Camion Santé, un dispositif de santé en mouvement dont l'objectif est d'améliorer l'accès aux soins et à la prévention.

Afin de diffuser au mieux toutes ces nouvelles informations, un travail majeur a été réalisé sur la communication en interne. Un groupe privé Facebook a été créé pour les salariés en insertion, des affiches ont été conçues pour une communication interne plus visuelle, une newsletter participative a été lancée pour relayer et valoriser les parcours des salariés.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Les Recrut'Escales mensuels ont été maintenus et le process RH mis à jour.
- Réalisation d'un travail de sécurisation plus marquée des parcours à la sortie.
- Mise en place d'un diagnostic numérique systématique et d'un accompagnement individualisé.
- Lancement d'une logique d'aller vers l'entreprise pour optimiser les opportunités d'immersion et d'emploi.
- Développement de l'implication et de la présence du SIAE sur le territoire Aytrésien en participant aux groupes de travail des partenaires sociaux.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Participer à une troisième année de programme SEVE Emploi pour maintenir l'équipe dans cette dynamique d'ouverture et d'œuvrer vers une sécurisation des parcours à la sortie pour le maintien dans l'emploi.
- Mutualiser des actions de formation et des ateliers avec les autres pôles de L'Escale et les autres SIAE du territoire.
- L'internaliser des actions linguistiques à visée sociale et professionnelle pour atteindre un plus large public, et proposer des actions pédagogiques innovantes associées au numérique.
- Faire paraître de façon trimestrielle la newsletter participative.
- Repenser la phase d'accueil et d'intégration avec la mise en œuvre de temps dédié chaque semaine.
- Pérenniser les espaces d'échange mensualisés pour chaque service entre la production et l'accompagnement afin d'améliorer les suivis des parcours.

2. L'ADAPTATION À LA VIE ACTIVE

Le dispositif d'Adaptation à la Vie Active (AVA) de L'Escale a été créé en 1999. Il est rattaché au service d'insertion professionnelle. Il accueille les usagers éloignés de l'emploi des services CHRS et CADA de l'Association, sur des activités protégées, principalement le ménage, l'entretien des locaux et la menuiserie. Encadrés par des professionnels, les bénéficiaires intègrent pleinement l'équipe en place dans une dynamique de travail à laquelle ils prennent part à la hauteur de leurs compétences et de leur motivation.

	PART (%)	EFFECTIFS
Effectifs accueillis durant l'année		
Femmes	14.1	9
Hommes	85.9	55
Total	100	64
Moyennes d'âge		
Femmes	30.4 ans	
Hommes	33.2 ans	
Répartition des effectifs selon les activités		
Menuiserie	26.6	17
Chantiers second œuvre	-	-
Cuisine	4.7	3
Blanchisserie	6.2	4
Ménage	42.2	27
Maintenance	9.4	6
Planète Sésame	1.6	1
Rénovation	6.2	4
Espaces verts	3.1	2
Structures prescriptrices		
CADA Escale	76.6	49
CHRS Escale	3.1	2
Maison Relais Escale	1.6	1
Veille sociale Escale	6.2	4
Altea Cabestan	10.9	7
DT La Rochelle Ré	1.6	1

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Le projet de service a été mis en sommeil en 2023 afin de structurer d'autres métiers et ainsi "préparer le terrain" à l'intégration des futurs collègues admis sur le dispositif du CAVA.
- Un premier travail a néanmoins été réalisé avec le CADA, facilitant ainsi le processus d'orientation et d'intégration de résidents sur le dispositif.

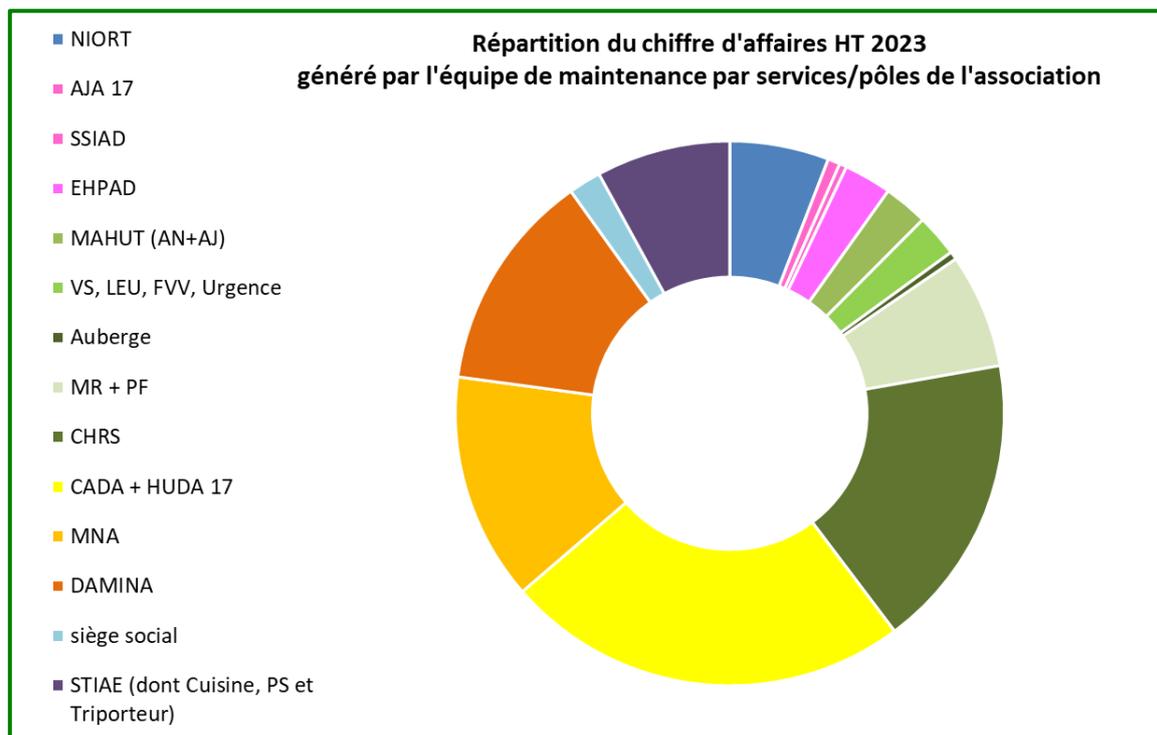
■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Proposer un accompagnement numérique en complément de celui des autres services prescripteurs.
- Mettre en place avec les services un temps d'échange sur les besoins et ainsi fluidifier les entrées au sein du CAVA.
- Finaliser le projet de service CAVA et rééquilibrer les origines des orientations des résidents (entre les pôles social et asile).

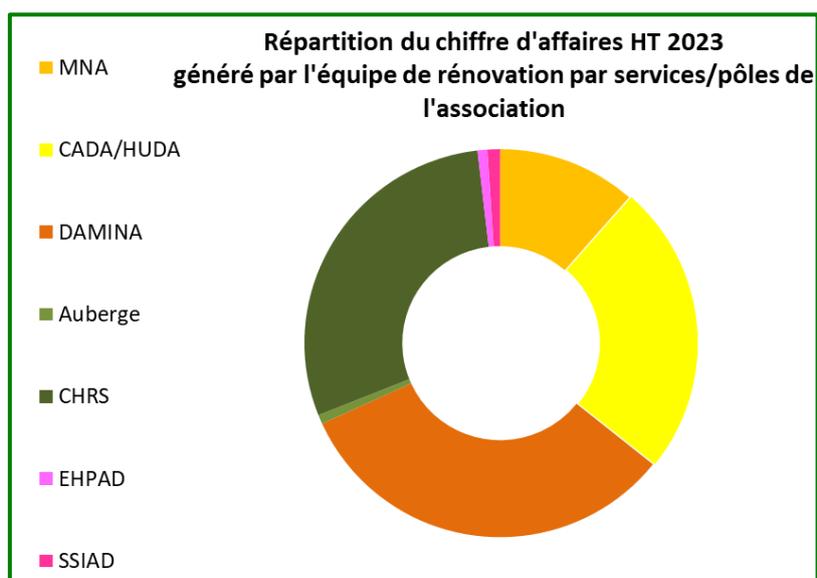
LES SERVICES LOGEMENT ET MAINTENANCE

Ces services sont incontournables dans le développement et l'entretien quotidien du parc de logements collectifs et diffus de l'Association, ainsi que pour les bureaux et espaces d'accueil du public. Le service intervient sur le département de Charente-Maritime, et des Deux-Sèvres pour certaines prestations, notamment les aménagements. C'est un service dédié exclusivement aux établissements et services de L'Escale. Au-delà des interventions de maintenance, ils sont également engagés dans des projets transverses à l'Association.

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023



Près de 50% des interventions de maintenance sont destinées au pôle asile. Les services du pôle social 17, quant à eux, représentent environ 25% de ces interventions. Cette répartition est relativement stable d'une année à l'autre.



La répartition des interventions de rénovation de logements est similaire à celle de la maintenance : le pôle asile est majoritaire.

■ POINTS MARQUANTS 2023

L'arrivée du nouvel encadrant en 2022 a eu un impact positif sur le travail quotidien des équipes de maintenance et de rénovation, gérée également par l'encadrant.

Une synergie intéressante s'est mise en place entre les deux métiers donnant des résultats de qualité.

■ INFORMATIONS DIVERSES

Les états des lieux d'entrée et de sortie, sont réalisés par la référente logement. Elle matérialise le point d'entrée des demandes d'intervention adressées aux différents métiers du SIAE. Ils peuvent entraîner des travaux de maintenance, de peinture, un réajustement de l'équipement mobilier, mais aussi une intervention de l'équipe de nettoyage et un mouvement de linge plat en provenance de la laverie avant l'arrivée des nouveaux résidents.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Le travail mené autour de la lutte contre les nuisibles s'est poursuivi en collaboration étroite avec la coordinatrice QSHE de l'Association. Une méthodologie globale est rédigée et des déclinaisons par pôle sont en cours.
- L'équipe de maintenance compte désormais un collègue en CDDI de plus.
- Un logiciel de gestion des interventions de maintenance est en cours d'élaboration avec le Siège Social. Il s'agit d'un outil permettant de centraliser l'ensemble des étapes de la demande d'intervention émanant des services jusqu'à la facturation.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Approfondir l'optimisation des achats entamée en 2023 et finaliser la méthode de gestion des stocks.
- Redessiner le service logement afin d'en optimiser le fonctionnement et donc d'améliorer la qualité de la prestation à destination des services et de leurs résidents.
- Finaliser la conception du logiciel de gestion des interventions et le mettre en place au sein des services.

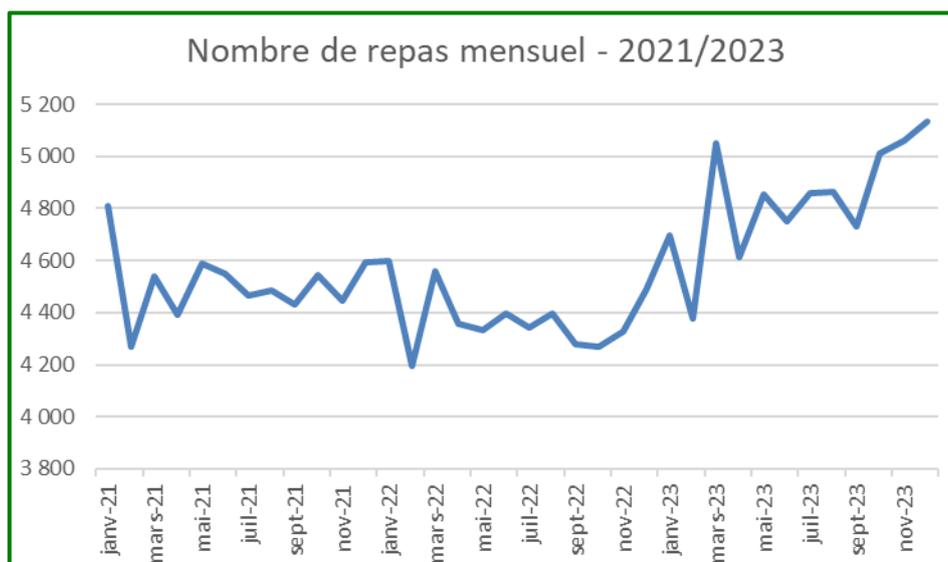
LE TRIPORTEUR, PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Le Triporteur est un service de portage de repas à domicile créé en 1998, qui a fusionné avec L'Escale en 2011. Il s'inscrit véritablement dans les services de proximité et de maintien à domicile, l'un des axes prioritaires de l'Association, favorisant une relation avec l'utilisateur, un lien avec les familles, les aidants (aides à domicile, auxiliaires de vie, voisins...) et les intervenants médico-sociaux (médecins, infirmiers, aides-soignants, assistantes sociales, tuteurs, curateurs...).

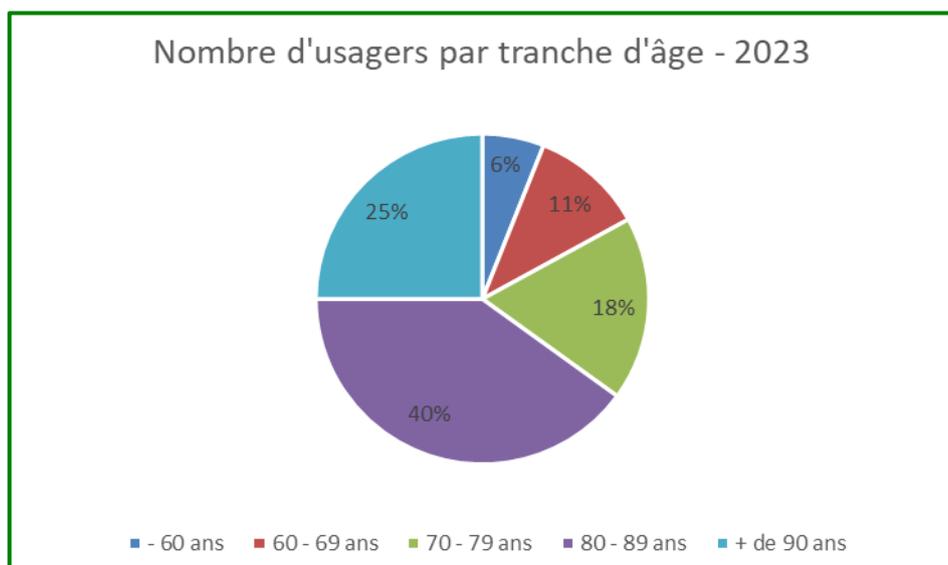
Les repas sont élaborés par la cuisine centrale *Escalatable*, ce qui permet une réactivité tant en termes d'intervention de livraison que de qualité de prestation (régimes spécifiques : diabétique, sans sel ajouté, mixé complet...).

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

	2022	2023	Evolution en %
Repas			
Nombre de repas livrés annuellement	52 544	58 007	+ 10.4%
Nombre de repas moyen livrés hebdomadairement	1 010	1 115	
% de repas accompagnés d'un dîner ou d'un potage	23.0%	22.7%	
Chiffre d'Affaires annuel (€ HT)	521 741	581 003	+11.4%
Bénéficiaires			
Nombre d'utilisateurs	350	394	+12.6%
Nombre de nouveaux utilisateurs	156	197	26.3%
Répartition géographique			
% de repas livrés hors La Rochelle	34%	38.5%	



Le Triporteur a livré 58 007 repas en 2023 et enregistre une progression d'un peu plus de 10% par rapport à 2022. C'est la conséquence d'une volonté de maintenir les prix client depuis quelques années.



La moyenne d'âge des usagers est tout proche de 81 ans. 65% ont plus de 80 ans, 25% sont âgés de plus de 90 ans, dont 2 personnes centenaires. A noter que 4% des usagers ont moins de 50 ans. Il s'agit de personnes partiellement autonomes.

Depuis toujours, *Le Triporteur* se démarque de ses concurrents par sa réactivité. La capacité de l'équipe à répondre très rapidement à une demande, parfois même le matin pour le midi, apporte une différence positive par rapport aux autres services de portage de repas. Cette qualité de prestation est possible grâce à la réactivité de la cuisine centrale *Escalatable* et de son équipe.

Depuis le démarrage de l'activité, 6 069 personnes ont bénéficié de ce service.

■ POINTS MARQUANTS 2023

La mise en place d'une relation client « à distance » pour les créations de dossier a permis une réactivité et un lancement du service plus rapide. Les visites au domicile sont maintenues selon les besoins des usagers.

La prise de poste et la montée en compétences volontaire de la nouvelle secrétaire sur les différents sujets : planification, relation client, facturation ...

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Mise en place, avec les équipes de la cuisine centrale, du logiciel client Adonis à partir de janvier 2023.
- Maintien des actions de communications sur différents supports (site internet, insertion dans un magazine locale, interview sur une radio locale...).

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Remplacer 2 véhicules au 1er semestre 2024.
- Faire bénéficier aux livreurs du Triporteur d'une formation à la conduite.
- Mettre en place la facturation via le nouveau logiciel et en collaboration avec les équipes du Siège Social.

Interview de RCF sur le portage de repas dans le cadre du maintien à domicile



LES ÉTABLISSEMENTS LA COLLINE

LA VEILLE SOCIALE.....P.134

1. L'accueil de nuit.....P.134
2. L'accueil de jour.....P.136
3. Le service d'accueil et d'orientation.....P.137
4. La domiciliation.....P.139

LE PÔLE HEBERGEMENT D'INSERTION.....P.140

1. Hébergement d'urgence et logement temporaire.....P.140
2. Hébergement d'insertion avec un accompagnement global, durable et renforcé...P.146

LES SERVICES DE SUITE.....P.149

1. L'intermédiation locative.....P.149
2. La maison relais.....P.151
3. L'accompagnement des bénéficiaires de la protection internationale.....P.155

LE CHANTIER D'INSERTION.....P.157

LE PÔLE MEDICO-SOCIAL.....P.159

1. Les lits halte soins santé.....P.159
2. Un chez soi d'abord.....P.161
3. Les accueils de jour autonomes dans la Vienne.....P.163
4. La plateforme d'accompagnement et de répit du Sud Vienne (PFR).....P.165

LA VEILLE SOCIALE

Le dispositif de veille sociale est « chargé d'accueillir les personnes sans abri ou en détresse, de procéder à une première évaluation de leur situation médicale, psychique et sociale et de les orienter vers une structure ou service qu'appelle leur état » (art 71, loi MOLLE du 5 mars 2009). Il regroupe 5 établissements et services ayant pour missions de :

- Protéger et mettre à l'abri sur des dispositifs d'accueil de nuit et d'accueil de jour.
- Évaluer, faciliter l'accès aux droits, accompagner, orienter par le biais du Service d'Accueil et d'Orientation (SAO) et de la Domiciliation.
- Proposer des activités, animations, ateliers sur le territoire pour compléter l'offre de service en faveur de l'insertion des plus démunis.

Le pôle veille sociale est animé par une équipe pluridisciplinaire : chef de service, agents polyvalents, travailleurs sociaux et veilleurs de nuit. L'organisation transversale des équipes facilite les passerelles entre les services, et des partenariats complètent l'offre de service en réponse aux besoins de 1^{ères} nécessité. Des concertations régulières avec les partenaires (SIAO, EMAPP, PASS, Mission locale, Caarud, LHSS, ACT, ...) ont lieu chaque semaine afin de proposer à toute personne accueillie un parcours personnalisé d'insertion.

ZOOM SUR LA DÉMARCHE QUALITÉ DU PÔLE VEILLE SOCIALE

L'évaluation a été réalisée par le cabinet Eliane Conseil, les 29, 30 novembre et 1^{er} décembre 2023. Le rapport final a été adressé début janvier 2024 à la DDETSPP des Deux-Sèvres. En ce qui concerne les établissements Accueil de jour, Accueil de nuit et SAO, la présentation du rapport final aura lieu en février 2024 et un comité de pilotage sera installé afin de définir, à partir des résultats du référentiel d'évaluation, un plan d'amélioration continue de la qualité, ainsi qu'un suivi des actions de ce plan.

1. L'ACCUEIL DE NUIT

L'accueil de nuit est un centre d'hébergement d'urgence qui accueille des personnes essentiellement orientées par le SIAO/115 afin de leur proposer une mise à l'abri et des prestations en réponse aux besoins fondamentaux (hébergement, alimentation, douche...). L'accueil de nuit offre une écoute, informe et oriente vers le SAO et/ou les partenaires pour mettre en place un accompagnement social.

	2022	2023
Ouverture	365/365	365/365
Amplitude horaire du service	17h45-8h30	17h45-8h30
Nombre de places habilitées	24	24
Taux d'occupation	89.13 %	92.71 %
Nombre d'usagers	832 + 1 enfant	812
Nombre de nuitées	7 807	8 126
Répartition par personne (adultes) par sexe :		
• Hommes	612	637
• Femmes	220	175
Composition du ménage par passage :		
• Adultes seuls	761	716
• Adultes seuls avec enfant(s)	1	-
• Couples seuls	29	46
• Couples avec enfant(s)	6	-

Répartition par âge :		
• < 18 ans (enfants accompagnés)	1	-
• 18-25 ans	141	171
• 25-35 ans	199	184
• 35-45 ans	196	161
• 45-55 ans	178	187
• > 55 ans	118	109
Durée moyenne de séjour	8.22 nuits	8.54 nuits

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

La fréquentation du jeune public et du nombre de jeunes couples est en hausse. Des observations croisées avec des partenaires comme la mission locale et le SAO confirment cette tendance du jeune public en errance, souvent en couple.

Le public féminin est en légère baisse sans que cela soit toutefois très significatif. Depuis 2021, ce public reste important passant de 15% à 30% de l'effectif total en moyenne.

La durée des séjours se maintient autour des 8 jours. Ce chiffre équilibré marque la régulation active effectuée en lien avec le SIAO et les autres centres d'hébergement du département.

De janvier à mars et de novembre à décembre 2023, une place d'hébergement a été dédiée aux maraudes. Un bilan sera réalisé à la sortie de la période hivernale en avril 2024.

■ POINTS MARQUANTS 2023

Les phénomènes de violences physiques ont été moins nombreux qu'en 2022. Moins de passages à l'acte et de recours aux forces de l'ordre ont été enregistrés. Il est inquiétant de constater que beaucoup d'usagers semblent souffrir de désordre psychique sans pouvoir vérifier s'il s'agit de pathologies psychiatriques. La possibilité de faire intervenir la psychiatrie demeure compliquée. L'équipe mobile (EMPP) présente les mardis soir et vendredis matin ne permet toujours pas l'accès à une consultation directe. Le service doit faire face régulièrement à ce type de situation. C'est un public

difficile à appréhender pour l'équipe qui est plus aguerrie aux profils précaires souffrant d'addiction.

Le public jeune, en augmentation cette année connaît des parcours d'exclusion souvent marqué par des ruptures familiales ou des expériences carcérales. C'est un public assez fuyant.

Le fonctionnement quotidien du service a été marqué par les mouvements du personnel de la veille de nuit (absence pour maladie notamment). Le partenariat avec la société ATHENA PROTECT a permis de faire face aux aléas et de maintenir le service ouvert 365j/an. L'équipe a travaillé sur certaines pratiques pour mieux les intégrer.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Les travaux de rénovation et du nouveau bâti sur le "105" ont pris du retard et seront terminés au premier trimestre 2024. Le SAO a pu néanmoins prendre sa place dans l'organisation globale avec des permanences en matinée. Il est devenu le régulateur des entrées et sorties de l'accueil de nuit en lien direct et quotidien avec le SIAO/115. Des pratiques nouvelles ont été initiées concernant la prise en charge des usagers et leur accueil dans une approche de la "réduction des risques" et dans la dimension de "santé mentale" pour éviter les ruptures de parcours. Le SAO joue un rôle de garant sur le respect des règles à observer sur le site et rencontre systématiquement les usagers qui font l'objet d'une suspension de séjour ou autre. Des protocoles et des procédures sont en cours d'écriture tout en tenant compte du besoin de mieux formaliser les pratiques. Le travail sur le Guide Technique sera réalisé dans le cadre de l'amélioration en continue à la suite de l'évaluation par la HAS prévue fin 2024.
- Le travail pour harmoniser les pratiques et engager l'écriture des fiches de poste devait s'élaborer avec les trois surveillants de nuits et n'a pas pu se concrétiser compte tenu d'une planification difficile et de longues absences.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Poursuivre la mise à jour du Guide Technique, avec les procédures et les protocoles.
- Reconstituer l'équipe des veilleurs et travailler sur les pratiques liées à la surveillance, l'anticipation des conflits et le travail en binôme. Evaluer la possibilité de mettre en place des réunions trimestrielles dédiées.
- Former le personnel sur les questions relatives au travail avec des personnes marquées par les souffrances psychiques et les troubles psychiatrique (formation secourisme en santé mentale).

2. L'ACCUEIL DE JOUR

L'accueil de jour est un centre d'hébergement d'urgence ouvert du lundi au vendredi, de 9h30 à 17h (sauf le jeudi après-midi). L'établissement accueille sur flux les personnes afin de leur proposer une mise à l'abri et des prestations en réponse aux besoins fondamentaux (alimentation, douche, hygiène vestimentaire, bagagerie, accès internet, orientation, écoute et accompagnement, socio esthétique, atelier numérique etc.).

	2022	2023
Ouverture : Du lundi au vendredi : 9h30-17h (Fermé le jeudi AM)	238/365 jours (pour les accueils en matinée) 193/365 jours (pour les accueils l'après-midi)	263/365 jours (pour les accueils en matinée) 248/365 jours (pour les accueils l'après-midi)
Nombre d'usagers	718	846
Nombre de passages en matinée	7 150	7 900
Nombre de passages en après midi	1 700	2 250
Passages pour le courrier en matinée	3 641	6 173
Passages pour le courrier en après midi	965	1 732
Douches	176	231
Buanderie	168	178
Moyenne des personnes reçues par jour	30 matin 10 après-midi	31 matin 9 après-midi
Repas de midi	3 332	3 682
Permanences SAO	238	263
Nombre entretiens réalisés sur ACJ	833	907
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre ateliers à thèmes réalisés (Socio esthétique, GQS, Numérique) • Nombre d'usagers 	35 136	79 350

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

Cette année le nombre de journées d'ouverture a été plus important. Cela explique en partie l'augmentation de la délivrance des prestations. L'activité connaît une hausse significative : +128 usagers soit une hausse de +18%; +750 passages en matinée soit une augmentation de +10.5%; +2 532 passages supplémentaires pour le courrier soit +69.5% d'augmentation.

L'activité liée au renforcement de l'accueil de jour (permanences SAO, ateliers thématiques) est également marquée par un accroissement de l'offre de services (263 permanences, soit +10%) et de la fréquentation.

■ POINTS MARQUANTS 2023

L'outil de suivi de la domiciliation ADILEOS offre une meilleure lecture de l'activité de domiciliation, notamment en matière de flux et de volume de la distribution du courrier. L'outil nous permet par ailleurs d'avoir une photographie plus précise de nos

bénéficiaires, et de mieux connaître ainsi les différents profils des personnes qui sollicitent le service.

Les activités d'animation proposées l'après-midi sont plus en adéquation avec les besoins et attentes du public, et de mieux en mieux préparées en amont, notamment par la sollicitation d'un réseau de

partenaires plus diversifié et dynamique. Malgré des espaces extérieurs réduits par la nécessité de sécuriser le chantier de la nouvelle construction, la fréquentation n'a pas baissé.

Les nouveaux locaux sont très attendus par les usagers et par l'équipe. Ces équipements de qualité

faciliteront les échanges et participeront pleinement au travail engagé auprès des usagers.

L'évaluation menée en fin d'année indique une bonne prise en charge de l'utilisateur mais il en ressort un besoin de mettre en place des pratiques formalisées par des procédures et des protocoles qui structurent le projet de service.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Le travail d'écriture sur les procédures et la refonte du guide technique s'est engagé. Toutefois l'évaluation par la HAS indique que ce travail passera également par la mise en œuvre de l'amélioration en continu. Groupe de pilotage et groupe de travail.
- Les travaux de modernisation de l'accueil de jour ont pris du retard et les nouveaux locaux seront livrés en mars 2024.
- L'animation a été élaborée et travaillée autour des besoins avec les usagers qui ont plus participé. Une activité autour de la médiation animale est devenue un temps fort avec la présence de personnes non-usagers de la veille sociale. La socio esthétique a diversifié son offre. Le nouveau projet sur l'estime de soi intégrant l'entreprise d'insertion "ACTIF" a donné une bonne satisfaction.
- Les personnels ont été sensibilisés régulièrement aux bons gestes et réflexes à adopter dans le cadre de la réduction des consommations d'énergie. Des mesures ont également été prises pour installer, dans la plupart des locaux, de nouveaux dispositifs tel que détecteur de mouvement, lampe LED, etc. Le système de chauffage a été modifié en reliant les radiateurs à des boîtiers de commande. Les usagers ont aussi été sensibilisés. Une stagiaire BTS ESF a profité de son stage sur la veille sociale pour proposer des outils de communication à cet usage.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Mettre en œuvre de manière effective la démarche qualité en continu pour formaliser les pratiques et constituer le nouveau guide technique : comité de pilotage, groupes de travail.
- Ouvrir les nouveaux locaux en mars 2024. Un travail de formalisation dès le premier trimestre doit déterminer le "qui fait quoi", et "comment", avec des procédures pour chaque prestation que délivre l'accueil de jour. Dans ce même temps, procéder à l'installation du SAO dans les nouveaux bureaux.
- Communiquer sur la nouvelle installation et la dimension "maison de la veille sociale" en y intégrant l'équipe, les usagers, les partenaires. Trouver la finalité de ce projet par un biais d'un évènement type "portes ouvertes" ou autre format. A travailler de façon transversale avec d'autres services.
- Former le personnel notamment sur les questions relatives au travail avec des personnes marquées par les souffrances psychiques et les troubles psychiatrique (formation secourisme en santé mentale).

3. LE SERVICE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION

Le Service d'Accueil et d'Orientation (SAO) assure l'évaluation, l'accompagnement, l'accès aux droits et l'orientation des personnes sans-abri, utilisatrices des services d'hébergement d'urgence (accueil de jour, accueil de nuit), et/ou domiciliées. Le SAO bénéficie également d'une convention avec le Conseil Départemental au regard des missions de référent RSA des personnes sans abri.

	2022	2023
Ouverture	238/365	263/365
Nombre de personnes rencontrées	746	789
Nombre d'entretiens réalisés sur ACJ sur 263 permanences	833	907
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de suivis RSA/SAO REF unique • Nombre de suivis RSA CHRS REF unique • Nombre d'entretiens réalisés 	145 26 518	141 21 505

Répartition par sexe :		
• Hommes	485	562
• Femmes	261	227
Répartition par âge :		
• 18-25 ans	64	114
• 26-35 ans	286	229
• 36-50 ans	329	298
• > 50 ans	67	148

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

Les données indiquent une augmentation de la fréquentation de près de 6%, soit 43 personnes différentes supplémentaires ayant bénéficié du SAO, avec une augmentation de près de 9% des entretiens réalisés. Les permanences du SAO sur l'accueil de jour montrent tous leurs intérêt travers ces chiffres sur la fréquentation.

Le nombre de références RSA désignées est stable. Le ratio d'entretien également.

Le public jeune et le public de plus de 50 ans connaît une augmentation notable avec un nombre qui double. Cette tendance est observée à la fois sur la domiciliation et sur le SAO.

■ POINTS MARQUANTS 2023

Le service a rencontré un public plus jeune, sortant de l'ASE ou de l'IME, qui n'avait aucun suivi extérieur et qui était en situation de rupture familiale ou en début de parcours d'errance installée. Le suivi s'engage mais avec des difficultés à définir un projet sur le moyen terme.

Concernant le public vieillissant, la problématique médico-sociale est repérée, sans toutefois qu'une demande de soin soit formulée.

Les difficultés perdurent pour accéder au logement. En cause, une tension locative qui freine considérablement la dynamique d'insertion. Dans ce contexte, la volonté de la politique du logement d'abord montre ses limites.

Les suivis auprès d'usagers souffrant de désordre psychique sont plus nombreux et nécessairement plus longs, notamment dans les renouvellements d'AAH.

Le SAO est confronté à un troisième groupe de public en dehors de la référence unique (CER) et de l'ACJ / SAO. Sont identifiés, les travailleurs sans logement, les

demandes d'AAH, les demandeurs de titre de séjour, les retraités, et bien sur des situations conjuguées.

De par ses liens étroits avec le SIAO, le service est désormais installé dans sa fonction de co-régulation de dynamique de veille sociale à Niort. L'évaluation HAS de fin d'année enregistre ce service comme étant celui qui assure la fluidité entre la mise à l'abri ou des solutions plus pérennes, en communiquant à la fois avec l'urgence et/ou le PHI via le SIAO. Le service devient un incontournable dans l'ensemble de la dynamique d'insertion, qu'elle soit en direction du logement, de l'activité économique ou de la santé, initiée à partir de l'urgence. Ces deux personnels sont de plus en plus sollicités, leur fonction régulatrice au sein de l'accueil de jour dans les nouveaux locaux reste à déterminer.

Le SAO a atteint ses objectifs en ce qui concerne la convention avec le Conseil Départemental, avec 141 suivis pour une valorisation de 98 points.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Le travail sur le partenariat avec l'équipe mobile de veille sociale du CCAS a fait l'objet d'échanges en début d'année, mais des difficultés sont constatés pour faire venir le public en squat sans couper la relation de confiance avec les maraudeurs. Cette action est à requestionner avec l'EMVS du CCAS.
- Le développement d'un travail collaboratif pour proposer une palette plus large d'ateliers sur l'estime de soi a donné de bons résultats sur le dernier trimestre et sera à poursuivre avec l'équipe d'animation.
- La migration du service dans ses nouveaux locaux sur le 105 a été anticipée. La livraison des nouveaux locaux est prévue en mars 2024.
- L'étudier en équipe de la dimension de la fonction de régulation du SAO au sein du dispositif de la veille sociale n'a pas été abordée.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Travailler avec l'ensemble de l'équipe à la fonction de régulation du SAO au sein de la maison de la veille sociale. Prévu dès le premier trimestre.
- Construire un partenariat avec le centre hospitalier de Niort de façon à ce que les permanences du SIAO soit rassemblées avec celles du SAO dans les locaux dédiés de la maison de la veille sociale.
- Organiser un évènement qui communique sur la "Maison de la veille sociale" auprès de l'ensemble des partenaires.

4. LA DOMICILIATION

L'Escale bénéficie d'un agrément préfectoral l'autorisant à domicilier les personnes sans domicile stable qui ne disposent pas d'une adresse pour recevoir et consulter leurs courriers de façon constante et confidentielle. La domiciliation permet de faire valoir les droits civils, civiques et sociaux et également de recevoir son courrier.

	2022*	2023
Nombre de personnes domiciliées	673	826
Nombre d'ayants droits	nc	40
Nombre de nouvelles domiciliations	nc	626
Nombre de renouvellements	nc	200
Nombre de passages pour le courrier	nc	8 116
Répartition par âge :		
• 18-24 ans	nc	114
• 25-34 ans	nc	229
• 35-49 ans	nc	298
• 50-64 ans	nc	149
• 65-74 ans	nc	22
• 75-99 ans	nc	6
Répartition par pays d'origine :	nc	
• France	nc	475
• Afrique	nc	198
• Asie	nc	103
• Europe	nc	46
• Amérique	nc	4

*Données 2022 non disponibles car acquisition du logiciel Adiléos fin 2022

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

Le nombre de personnes domiciliées a augmenté de près de 23%. Le nombre de renouvellement est stable.

Le nombre de passages pour le courrier a augmenté proportionnellement par rapport aux nouvelles domiciliations.

La typologie des âges marque les deux tendances évoquées à la fois sur le SAO et l'ACJ. Le jeune public et le public du troisième âge avec 22 personnes de plus de 65 ans et 6 qui relèvent du quatrième âge.

■ POINTS MARQUANTS 2023

Fin 2022, le service domiciliation se dotait d'un nouvel outil informatique (Adileos) et formait son personnel pour un meilleur service rendu auprès de l'usagers.

La domiciliation se réalise dans des conditions optimales avec des entretiens d'élection de domicile qui peuvent se réaliser quasi immédiatement par les permanences quotidiennes du SAO. La personne repart

avec son élection de domicile signée et enregistrée. La personne est informée via sa boîte mail, lorsqu'elle en possède une, du dépôt d'un courrier. Cela contribue à un climat plus serein dans la file d'attente.

L'enregistrement des données est plus précis et apporte des renseignements plus précis sur la typologie du public.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- La distribution du courrier est finalement restée hall d'accueil pour un meilleur service et plus sécurisé. La permanence du SAO sera réalisée dans ce bureau et assurera une bonne fluidité entre la prise de RDV et la réalisation d'une domiciliation.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Travailler sur le circuit du courrier qui demande à être amélioré entre le dépôt de la poste à Se PEZENNE et son enregistrement à la maison de la veille sociale.

LE PÔLE HÉBERGEMENT D'INSERTION

Ce pôle regroupe un ensemble d'établissements et de services d'hébergement et d'accompagnement. Il se décompose en deux axes :

- **Hébergement d'urgence et logement temporaire** pour l'accueil, en priorité, des femmes (dont des femmes victimes de violences) et des familles.
 - Hébergement d'urgence des femmes victimes de violences (5 places à Niort et à 6 à Bressuire).
 - Appartements temporaires pour familles monoparentales (3 appartements « ALT » pour 12 places d'accueil).
 - Hébergement d'urgence des familles (21 places à Niort et Bressuire).
- **Hébergement d'insertion, avec accompagnement global, durable et renforcé.**
 - Dispositif de Stabilisation (21 places en diffus à Niort).
 - Dispositif CHRS (56 places, à Niort).

Ce pôle gère un total de 121 places d'hébergement au sein de 41 appartements, dont 8 regroupés sur le site de Sainte Pezenne à Niort.

En 2021, l'établissement a fait le choix de réorganiser ses services, en renforçant ses dispositifs d'insertion et en intégrant les services de Stabilisation et d'Accueil d'Urgence Famille dans le Pôle Hébergement d'Insertion. C'est un positionnement fort pour L'Escale, qui inscrit ses services dans le champ du logement d'abord et pour l'équipe éducative qui s'engage dans une démarche d'accompagnement au plus près des besoins du public.

ZOOM SUR LA DÉMARCHE QUALITÉ DU PÔLE HÉBERGEMENT D'INSERTION

L'évaluation a été réalisée par le cabinet Eliane Conseil, les 29, 30 novembre et 1^{er} décembre 2023. Le rapport final a été adressé début janvier 2024 à la DDETSPP des Deux-Sèvres. En ce qui concerne les établissements du pôle Hébergement d'insertion, Stabilisation et CHRS, la présentation du rapport final aura lieu en janvier 2024 et un comité de pilotage sera installé afin de définir, à partir des résultats du référentiel d'évaluation, un plan d'amélioration continue de la qualité, ainsi que poursuivre les actions de ce plan.

1. HÉBERGEMENT D'URGENCE ET LOGEMENT TEMPORAIRE

1.1 Service d'accueil en logement temporaire (ALT)

Avec la création de 11 places dédiées à l'accueil des femmes victimes de violences conjugales à la fin de l'année 2021, le service a réorganisé son dispositif ALT de Niort qui est composé de 3 appartements T4, offrant une capacité d'accueil de 12 places. Ce service héberge et accompagne en appartement (financement Allocation Logement Temporaire) des familles monoparentales en situation de perte de logement.

	2022	2023
Ouverture	365/365	365/365
Nombre de nuitées à réaliser	4 380	4380
Nombre de nuitées réalisées	3 254	4359
Nombre de places habilitées	12	12
Nombre de personnes accueillies	20 personnes en 2022 + 17 personnes présentes depuis 2021, soit 17 ménages au total (9 ménages nouvellement en 2022 et 8 accueillis depuis 2021)	34 personnes (7 de 2022, 27 en 2023) 14 ménages (3 de 2022, 11 en 2023)
Taux d'occupation	74.29 %	99.52 %
Répartition par sexe :		
• Hommes	-	-
• Femmes	17	14
• Enfants	20	20
Composition des ménages accueillis dans l'année :	9 ménages	11 ménages
• Adultes seuls	4	4
• Adultes seuls avec enfant(s)	5	7
• Couples seuls	-	-
• Couples avec enfant(s)	-	-
Répartition par âge :		
• 18-25 ans	1	3
• 25-35 ans	3	3
• 35-45 ans	5	1
• 45-55 ans	-	4
• > 55 ans	-	-
Origine de l'orientation :		
• Conseil Départemental	-	3
• 115	6	5
• Justice, Police, Gendarmerie	1	-
• HUFVV La Colline	2	2
• CCAS	-	1
Durée moyenne de séjour :	5.27 mois	3.02 mois
Solutions à la sortie :		
• CHRS La Colline	2	1
• Structure médico-sociale (hors La Colline)	1	-
• Retour au domicile	1	-
• HUFVV	-	1
• Hébergement familial / amical	1	2
• Logement social	4	3
• Logement privé	-	2
• Intermédiation Locative	2	-
• Non communiqué	1	-
Nombre de personnes toujours présentes au 31/12	7 (1 femme seule & 2 femmes avec enfant)	5 ménages, soit 14 personnes (2 femmes seules & 3 femmes avec enfant)

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

Cette année, le taux d'occupation est élevé avec 99% mais la durée moyenne de séjour est en baisse de façon assez significative passant de 5 mois en 2022 à 3 mois en 2023.

Le service a accueilli plus de ménages qu'en 2022.

Ces quelques données traduisent l'évaluation de l'effectivité et l'efficacité de ce service particulièrement dynamique cette année. En termes d'évaluation de l'efficacité, les résultats en sortie sont également probants. À l'issue du parcours, 9 ménages sont sortis (64% de l'effectif accueilli) avec, pour chacun d'entre eux, une solution adaptée à sa situation. 5 ménages ont pu accéder à du logement social ou privé.

■ POINTS MARQUANTS 2023

Cette année 2 grandes fratries issues de la même famille ont été accueillies. La mère avec 4 enfants et l'une de ses filles avec 3 enfants. La situation de relogement a été complexe pour la mère, étant donné

la difficulté pour les bailleurs de proposer un logement suffisamment grand pour accueillir la famille.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- La totalité des ménages accueillis sur le service ALT de l'Association a subi des violences conjugales ou intra-familiales dans leurs parcours.
- Les liens avec le SIAO Insertion, la réactivité du chantier d'insertion de L'Escale la colline et la mobilisation de l'équipe éducative ont permis de maîtriser le taux d'occupation de L'ALT. La durée de séjour a également été maîtrisée.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Poursuivre la maîtrise du taux d'occupation et de la durée moyenne de séjour.
- Fluidifier les orientations aux sortir des dispositifs d'insertion (Stabilisation – CHRS)

1.2 L'Hébergement d'Urgences des Femmes Victimes de Violences (HUFVV)

En 2018, le Grenelle contre les violences faites aux femmes a donné lieu à un appel à projet pour augmenter le nombre de places d'hébergement dans le département. L'Association a obtenu une réponse favorable et a créé, en partie par redéploiement, 11 places sur le département : 5 à Niort et 6 à Bressuire. Le service a été pleinement mis en œuvre au 18 octobre 2021.

En 2023, l'Association a été sollicitée pour installer 7 nouvelles places sur l'agglomération niortaise via des financements d'hébergement d'urgence et via l'Allocation Logement Temporaire (ALT). Ces places seront effectives en totalité au premier semestre 2024.

Le service assure un accompagnement global dans l'ensemble des démarches liées à l'accès aux droits communs (santé, emploi, logement...). Il apporte également son soutien et aide dans les procédures urgentes relatives à l'exposition des violences.

Le service participe au réseau "Stop Violence" sur le bassin niortais, et co-anime le réseau Violences Intra familiales "stop violence 79" sur le bassin nord du département.

Le service propose également des actions collectives en partenariat avec les acteurs du territoire.

	2022	2023
Ouverture	365/365	365/365
Nombre de nuitées à réaliser	4 015	4 076
Nombre de nuitées réalisées	4 492	4 328
Nombre de places habilitées	11	11
Nombre de personnes accueillies	53 (25 ménages)	48 personnes (12 de 2022, 36 en 2023) 24 ménages (5 de 2022, 19 en 2023)
Taux d'occupation	111.88 %	106.18 %
Répartition par sexe :		
• Hommes	-	-
• Femmes	25	24
• Enfants	28	24
Composition des ménages accueillis dans l'année :	25 ménages	19 ménages
• Adultes seuls	9	8
• Adultes seuls avec enfant(s)	16	11
• Couples seuls	-	-
• Couples avec enfant(s)	-	-

Répartition par âge :		
• 18-25 ans	6	8
• 25-35 ans	9	7
• 35-45 ans	8	2
• 45-55 ans	2	1
• > 55 ans	-	1
Origine de l'orientation :		
• Conseil Départemental	6	4
• Association	1	1
• ALT La Colline	-	1
• CCAS	1	-
• 115	15	10
• Stabilisation	1	-
• Justice	-	3
• Demande individuelle	1	-
Durée moyenne de séjour :	3.55 mois	2.58 mois
Solutions à la sortie :		
• Retour au domicile	-	3
• Logement privé	2	-
• Logement social	2	3
• Intermédiation Locative	1	1
• CHRS La Colline	3	3
• ALT La Colline	2	2
• Hébergement familial / amical	4	2
• Autre service médico-social	6	1
• Inconnu	-	2
Nombre de personnes toujours présentes au 31/12	12 (5 ménages)	17 (7 ménages)

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

Le taux d'occupation est supérieur à 100% et traduit le dynamisme du service favorisé par une capacité supérieure aux places financées. Au-delà de l'activité quantitative, cette optimisation est d'abord qualitative et permet d'accueillir des ménages dont la composition est très variable (de femmes seules à des femmes avec plusieurs enfants). Dans un contexte budgétaire contraint, une analyse pluriannuelle par type de ménage permet de vérifier l'adaptation du parc à la demande des familles.

La durée moyenne de séjour est en baisse de 1 mois, ce qui, associé à la diversité des solutions de relogement, montre une réelle dynamique de parcours proposée aux ménages accueillis sur le dispositif.

■ POINTS MARQUANTS 2023

En partenariat avec la Gendarmerie "Maison des familles", l'ASG et l'association Intermède, des interventions sous forme d'ateliers ont été mis en place auprès des enfants de CM1 et CM2 au sein d'une école primaire à Bressuire. Le thème abordé concernait "la prévention des violences".

L'Escale la colline a obtenu un financement supplémentaire pour 7 places (2 en HU-FVV et 5 en ALT-FVV) qui seront progressivement, et entièrement installées au terme du premier semestre 2024.

Cette année, 10 ménages n'ont pas donné suite aux contacts et proposition d'accueil de l'équipe. Soit car ils avaient trouvé une autre solution d'hébergement, soit parce qu'ils ont souhaité finalement un maintien (ou retour) au domicile conjugal. Certains n'ont pas répondu aux messages. Ces différents points interrogent la dynamique d'orientation et de régulation des parcours vers le service HUFVV.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Le service à mis en œuvre des partenariats avec un cabinet médical de Bressuire. Les liens avec l'association Intermède perdurent, permettant la prise en charge des victimes, par l'appui d'une psychologue, de groupes de paroles, de lien parents-enfants. L'accès à l'emploi est également favorisé par le lien avec les agences intérim et par la rencontre avec le chantier d'insertion du Pins (atelier du Bocage).
- Cette année le partenariat s'est renforcé avec l'Intervenante Sociale en Gendarmerie du Sud et Nord du Département. La cellule HERA a été moins sollicitée. Une nouvelle rencontre aura lieu le 15 février prochain pour réactiver le partenariat. La cellule HERA est composée actuellement 3 gendarmes, qui viennent se former à tour de rôle pendant 4 mois et qui repartent dans les communes avoisinantes, favorisant ainsi la prise en charge spécifique de ce public. Ce turn-over demande une certaine vigilance et à rester en contact permanent pour maintenir un lien étroit et efficace.
- Une action avec le Comité Régional Equin, a été menée à Niort, mobilisant 7 femmes et 10 enfants. Cette action n'a pas pu être conduite à Bressuire faute de participantes, les personnes étant en situation d'emploi. Cette année, l'action auprès du centre équestre EQUINOXE de la commune de Saint Rémy, a été renouvelée en partenariat avec le Comité Régional d'Equitation. 7 séances ont été réalisées auprès des mamans et leurs enfants. La dernière séance s'est clôturée avec la réalisation d'un court métrage. Ce film présentait l'action mise en œuvre auprès des femmes victimes de violences et de leurs enfants. Il a permis de valoriser la parole des femmes, leur permettant notamment de retrouver leur pouvoir d'agir, reprendre les rênes, prendre une décision, retrouver l'estime de soi.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Poursuivre le développement partenarial avec les acteurs des territoires du Nord et Sud Deux -Sèvres.
- Mettre en œuvre les actions auprès du public FVV. Nouveau projet équithérapie et de socio-esthétique.
- Relancer le partenariat avec la Cellule HERA de Bressuire.
- Déménager le service HUFVV de Sainte-Pezenne aux Brizeaux en juin 2024.

1.3 L'Hébergement d'urgence généraliste en appartements (HUG)

Les appartements d'urgence ont vocation à accueillir en urgence et sur orientation du SIAO des familles en situation de grande précarité. Ce dispositif s'intègre dans le paysage de l'offre de service d'urgence en direction du public « famille » dont la demande augmente au fil des ans, notamment auprès des familles d'origine étrangère.

Les séjours sont régulés par le SIAO, en lien étroit avec le service qui assure, auprès des familles, l'hébergement et les prestations hôtelières (dont l'aide alimentaire), ainsi que l'accueil, le soutien, le conseil et l'orientation vers les partenaires selon leurs besoins.

Les appartements d'urgence se sont progressivement développés en 2018 « en tuilage » avec la fin annoncée du dispositif d'hébergement d'urgence des familles à droits incomplets, pour atteindre un rythme normal d'activité avec la location de 5 appartements, dont 2 à Niort et 3 à Bressuire.

	2022	2023
Ouverture	365/365	365/365
Nombre de nuitées à réaliser	7 665	7 665
Nombre de nuitées réalisées	6 576	7 825
Nombre de places habilitées	21	21
Taux d'occupation	85.79 %	102.09 %
Nombre d'usagers	119 ménages (143 adultes & 221 enfants)	163 ménages (201 adultes & 253 enfants)
Composition du ménage :		
• Enfants	221	253
• Familles monoparentales	93	119
• Couples sans enfant	-	4
• Couples avec enfants	24	34
• Femmes isolées (seules)	2	6
• Hommes seuls	-	-

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

En sur occupation cette année, le service a répondu aux attentes de ce dispositif d'urgence, notamment par plus de souplesse dans les accueils du lundi au jeudi, facilitant les mouvements dans les hébergements.

Un plus grand nombre d'usagers a été accueilli sur ce dispositif avec 44 ménages supplémentaires.

Le nombre d'enfants est en augmentation. Plus de 250 enfants sont concernés par l'hébergement d'urgence. Cette année, des familles monoparentales ont bénéficié d'une durée de séjour importante dans le même hébergement, due à la composition familiale (personne isolée + 4 ou 5 enfants), à la scolarité des enfants, ou à la demande du Département lorsqu'il doit effectuer une évaluation de la situation familiale (relation parent-enfant).

L'accueil de famille monoparentale est constant et représente le contingent le plus important de familles hébergées.

■ POINTS MARQUANTS 2023

L'accueil des familles est maintenant possible du lundi au jeudi. Cette année l'équipe a mis fin au séjour de 3 ménages à la demande de la DDEETS. 1 ménage a pu bénéficier d'un relogement en IML, les 2 autres ont pu trouver des solutions personnelles.

La captation d'un nouvel hébergement à Bressuire au mois de novembre, a permis de restituer le logement des Bleuets qui présentait une infestation chronique aux nuisibles, et d'accueillir dans de meilleures conditions les ménages.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Les références de parcours des personnes hébergées, ont été au nombre de 2 familles sur les hébergements d'urgence de Bressuire. Les réunions de service avec le 115 famille ont eu lieu tous les 15 jours en présentiel ou en visio, un mardi sur deux. Les comptes rendus de réunion sont réalisés par le 115 famille. Des difficultés de communication et d'interprétations des informations remontées entre les différents acteurs du Département, ont mis en difficulté les équipes éducatives sur des sorties sèches des établissements qui auraient pu être travaillées autrement en amont pour accompagner ces départs.
- Dans le cadre des mesures AVDL externe, du relogement des familles, des liens ont été créés entre les différents partenaires, AMS, bailleurs sociaux, association d'insertion du territoire Nord Deux Sèvres.
- L'accompagnement de proximité proposé par le service, a permis un regard attentif aux relations intrafamiliales. Des accompagnements santé, généraliste ou psychologique ont été menés en fonction des besoins identifiés avec les familles.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Maintenir un cadre d'accueil chaleureux, dans un environnement correct, en étant vigilant au bon entretien et suivi des travaux dans les hébergements d'urgence.
- Appuyer les comptes rendus des réunions partenariales chaque quinzaine, pour la bonne compréhension de chacun des intervenants, des situations exposées et pouvoir anticiper les sorties sèches à la demande de la DDEETS.
- Accentuer l'accompagnement des familles en situation régulière, non connues du Département, par le service de Bressuire.
- Signer une nouvelle convention avec le Centre socioculturel de Bressuire pour faciliter l'accès aux cours de français, atelier informatique et apprentissage du vélo aux ménages du dispositif.
- Mettre en œuvre un partenariat avec l'hôpital de jour de Bressuire.
- Renforcer les liens avec le Département pour la qualité d'accueil et d'accompagnement des enfants, notamment lorsque ceux-ci ont moins de trois ans.

2. HÉBERGEMENT D'INSERTION AVEC UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL, DURABLE ET RENFORCÉ

2.1 L'hébergement de stabilisation

La stabilisation est un dispositif d'hébergement en diffus, réparti dans la ville de Niort, permettant aux personnes en situation d'urgence sociale de trouver en priorité, repos et sécurité dans un appartement.

La stabilisation s'adresse aux personnes nécessitant un besoin premier de se poser, se restaurer, retrouver de la confiance en soi, recréer du lien social et retrouver les principaux droits sociaux. Le service propose un accompagnement social, axé sur l'accès aux droits et à la santé, en mettant en place, en priorité, des demandes de logements sociaux, et des actions d'animation et de prévention. L'équipe est composée d'une Monitrice éducatrice qui apporte son soutien et ses apprentissages dans les actes de la vie quotidienne. Deux référents sociaux sont chargés de l'accompagnement dans les démarches pour recouvrer les droits sociaux. La durée de séjour est limitée à deux mois, renouvelable une fois.

	2022	2023
Ouverture	365/365	365/365
Amplitude horaire du service	9h/19h00	9h/18h00
Nombre de places habilitées :		
• En appart de proximité	-	-
• En appartement diffus	21	21
Taux d'occupation	83.48 %	92.68 %
Nombre d'usagers	45 + 9 enfants	41 + 14 enfants
Nombre de nuitées	6 399	7 104
Répartition par sexe :		
• Hommes	24	24
• Femmes	21	17
Composition du ménage par passage :		
• Adultes seuls	37	32
• Adultes seuls avec enfant(s)	6	7
• Couples seuls	1	1
• Couples avec enfant(s)	-	-
Répartition par âge :		
• 18-25 ans	7	6
• 25-35 ans	13	6
• 35-45 ans	8	10
• 45-55 ans	12	8
• > 55 ans	5	11
Ressources :		
• Revenus d'activité	9	8
• Indemnités chômage	3	4
• Autre	5	2
• AAH	4	6
• RSA	12	12
• Retraite	1	2
• Formation / Stage	-	2
• Sans ressources	9	5
Durée moyenne de séjour (cumul des durées de séjour par pers)	6.26 mois	9.41 mois
Sorties :		
• Logement (public ou privé)	7	10
• Solutions intermédiaires (CHRS, famille, amis...)	12	6
• Décès	1	1
• Inconnu	12	4
Nombre d'utilisateurs stabilisation entrés sur le dispositif :		
• CHRS ou ALT ou IML	9	4

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

Le taux d'occupation est en nette hausse avec près de 93% contre 83% en 2022. La durée moyenne de séjour tend à augmenter de manière assez significative, traduisant le ralentissement de l'accès au logement. Toutefois, 50% des personnes sorties ont obtenu un logement pérenne, ce qui démontre le travail d'accession aux droits en direction d'un public fortement marqué par la précarité. La majorité des autres sorties s'est fait vers les dispositifs d'hébergement d'insertion.

Le nombre de personnes accueillies de plus de 55 ans, augmente de façon substantielle. Cela semble confirmer les tendances entrevues au cours des deux années précédentes. 3 personnes de plus de 70 ans ont été accueillies cette année, la plus âgée ayant 73 ans. La question de l'orientation de ce public vers les dispositifs d'hébergements et de logements spécialisés est complexe au regard de leurs ressources.

■ POINTS MARQUANTS 2023

Le service a été impacté par l'immobilisation d'un hébergement de type 4 pendant 2 mois et demi à la suite d'une invasion de nuisibles. Pour répondre à cette difficulté un hébergement supplémentaire a été capté en juin 2023, permettant de corriger le taux d'occupation au second semestre. Le dispositif de Stabilisation a ainsi montré son dynamisme et sa capacité d'adaptation.

Depuis le mois de juillet 2021, l'équipe éducative a subi plusieurs mouvements. Sur le second semestre 2023, elle a retrouvé de la stabilité et est au complet depuis le mois d'août. Cette nouvelle dynamique d'équipe a permis de finaliser le projet de service et redonner du sens au travail mené sur le service éducatif de la Stabilisation.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Le Projet de service de la Stabilisation a été finalisé cette année et les outils de la loi 2002.2 remis à jour. L'équipe éducative s'est reconstituée autour de 3 professionnelles : une Conseillère en économie sociale et familiale et 2 Monitrices éducatrices. Cette réorganisation a permis de monter en compétences en termes d'accompagnement social et dans la prise en compte des besoins de la personne accueillie. Une action collective sur la précarité alimentaire a été mise en place dans le cadre d'une convention avec l'IREPS de Nouvelle Aquitaine, en partenariat avec le centre de réadaptation Cherveux et l'association Vent d'ouest (jardins partagés de Niort). 2 ateliers avec SOLIHA concernant la gestion des énergies dans le logement, les "bons gestes à adopter" et le suivi des factures ont été menés cette année auprès de 7 personnes accompagnées. Des temps forts d'animations ont également été organisés auprès des publics (sorties plein air, bowling), parfois en lien avec le CHRS ou la maison de l'urgence (fête de fin d'année). Cela a contribué au travail sur le lien social et l'isolement.
- Le service de la Stabilisation, rattaché au pôle d'hébergement d'insertion, a participé à la réunion "partenaires" avec le CHRS, un mardi sur deux, permettant le partage d'expérience et la rencontre de nouveaux partenaires. Des liens ont été créés avec le service de l'EMPP, concernant les problématiques de santé mentale, mais également avec l'IREPS de Nouvelle Aquitaine, avec lequel l'équipe éducative a pu accompagner plusieurs usagers sur la thématique "santé-précarité" autour de la préparation de repas et des jardins partagés. L'accès à l'emploi a été favorisé en lien avec les partenaires dans le cadre de "l'accompagnement global" proposé. L'accès au logement était également un axe important. Les demandes de logement social ont été initiées dès l'entrée sur le service. L'accompagnement mis en œuvre a favorisé l'accès aux droits communs et la mise à jour de l'ensemble des pièces administratives pour la constitution des dossiers logements. L'équipe éducative était en lien avec les bailleurs sociaux, et a accompagné, le cas échéant les usagers chez les partenaires du logement.
- 4 personnes ont pu bénéficier d'une orientation vers le CHRS, permettant de poursuivre l'accompagnement initié sur le service et d'éviter une rupture de séjour en poursuivant la continuité du parcours de l'utilisateur. Le travail partenarial avec le SIAO Insertion a favorisé la fluidité des transmissions et l'organisation des diverses orientations vers les dispositifs du PHI ou des services de suite de l'Association. La durée de moyenne de séjour s'est accentuée cette année. Plusieurs situations sont bloquées, en attente de logement (orientations IML, et Chez soi d'abord toujours en attente).

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

Le service de Stabilisation est pleinement rattaché au pôle d'hébergement d'insertion. L'équipe déménagera dans le courant du 1^{er} trimestre 2024 dans les locaux de la rue Daguerre. L'objectif est de regrouper géographiquement l'équipe de Stabilisation et celle du CHRS donnant encore plus de cohérence à l'ensemble du pôle hébergement d'insertion. Cette proximité entre les professionnels devrait faciliter les parcours des personnes accueillies.

L'équipe éducative au complet depuis août 2023 a été renouvelée à 100% depuis juillet 2021. Le projet de service a pu être finalisé et ses objectifs redéfinis.

- Installer le service dans ses nouveaux locaux professionnels.
- Poursuivre le développement des partenariats auprès des acteurs de la santé. Reconduction des actions précarité-alimentaire avec l'IREPS, maintien des liens avec l'EMPP.
- Mettre en œuvre des projets liés à la prévention (santé - addictions).
- Poursuivre les liens avec les Centres sociaux. Développement d'actions liées aux démarches administratives. Connaissance des diverses administrations (France Service).
- Mettre en œuvre des actions sur la mobilité : connaissance des moyens de transports - Bus vélo lib....
- Maintenir une durée de séjour moyenne à 6 mois.

2.2 Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

Les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) assurent « l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social de personnes en grandes difficultés économiques, familiales, ayant des problèmes de logement, de santé et globalement des difficultés d'insertion, afin de leur permettre de retrouver une autonomie personnelle et sociale » (extrait du CASF). Ce dispositif de 56 places (21 logements) accueille tous publics (hommes ou femmes célibataires, couples, familles) confrontés à l'absence de solution d'hébergement et à une situation de précarité.

Un travailleur social référent est désigné pour chaque ménage accueilli. Il assure son accompagnement tout au long du séjour de 6 mois, renouvelable. Des entretiens individuels, des visites dans l'hébergement, des accompagnements dans les démarches et la mise en relation dans un réseau coordonné sont proposés dans le cadre d'un accompagnement global (santé, emploi, logement, gestion budgétaire, parentalité, justice...).

	2022	2023
Nombre de demandes d'hébergement	SO	SO
Nombre de personnes accueillies	62 (+42 présents 2021)	94 (dont 59 de 2022)
Taux d'occupation	108.17 %	91.65 %
Nombre de jours réalisés	22 125	18 733
Répartition par genre :		
• Hommes	27	26
• Femmes	37	31
• Enfants	40	37
Composition du ménage :		
• Hommes seuls	22	20
• Femmes seules	21	17
• Adultes seuls avec enfant(s)	11	12
• Couples seuls	-	-
• Couples avec enfant(s)	4	4
Durée moyenne de séjour	9.99 mois	9.38 mois
Sorties vers le logement :		
• Logement social	12	5
• Logement privé	2	1
• Logement (social et privé) en IML	5 (social)	10
• Maison relais	-	1
• Chez Soi d'Abord	1	-
• Structure médico-sociale	-	-
• Familles / amis	5	5
• Décès	-	-
• Sans solution	1	1
• Inconnu	2	2
Sorties vers l'emploi (nombre d'adultes)	25	5

**SO : la mise en œuvre d'une régulation centralisée des demandes d'hébergement (SIAO) rend sans objet cette statistique à notre niveau. C'est en effet le SIAO qui a la vue sur l'ensemble des demandes d'hébergement.*

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

La durée moyenne de séjour est sensiblement identique à 2022. Le nombre de sortie vers le logement pérenne est moins important. Un net ralentissement dans les attributions directes d'un logement social est à constater en comparaison avec l'année précédente. Cela peut s'expliquer par l'accueil et l'accompagnement de public en plus grande fragilité sociale sur le service et par le manque de disponibilité de logements sociaux sur le territoire niortais. Le nombre de jours réalisés est en forte baisse, notamment à cause des difficultés de cohérence des orientations via la plateforme SI SIAO. 15 d'entre elles n'ont pas abouti par manque de coordination en amont, au niveau des orienteurs. A noter également que des demandes d'hébergement d'insertion ne correspondaient pas aux missions de l'établissement (pas d'adhésion à l'accompagnement), impactant ainsi négativement les délais de vacances dans les logements.

■ POINTS MARQUANTS 2023

L'équipe éducative du CHRS a connu cette année des mouvements importants. 3 professionnels sur 4 ont quitté l'établissement pour mutation interne, rapprochement de conjoint et fin de CDD. L'équipe a fonctionné à 50% près de 3 mois mais a su faire face et remplir ses missions avec professionnalisme et sérieux.

L'accès au logement social est toujours sous tension. Les logements de type 5 ou de type 1, ne semblent pas être en nombre suffisant. L'accès au logement

privé est quasi inaccessible,. 1 seule sortie est enregistrée cette année. Les personnes bénéficiaires des minimas sociaux n'arrivent pas à capter ce type de logement, par faute de moyen financiers et par manque de garanties suffisantes. L'équipe accompagne plusieurs situations en attente d'une attribution logement, pour qui les missions du CHRS ont été remplis et qui ne permettent pas d'accueillir de nouvelles situations.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- 6 travailleurs sociaux du pôle hébergement d'insertion ont bénéficié de la formation proposée par le CRIAVS (jeux et créativité, ouverture face à la violence et au traumatisme). 7 autres ont suivi la formation " Psycho trauma" (généralités autour du psycho trauma). 5 autres ont pu bénéficier de la formation " Psycho trauma – Impact psychiques des violences sexuelles".

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Renouveler la formation prévention du risque suicidaire.
- Sensibiliser l'équipe sur les problématiques d'addiction. Effectuer une formation avec France Addiction "acquérir un regard social en addictologie".
- Maintenir un taux d'occupation à hauteur des attendus de la DDEETS.
- Maintenir la fluidité des échanges avec le SI SIAO Insertion

LES SERVICES DE SUITE

Ce dispositif comprend l'ensemble des établissements et services qui apportent une aide aux personnes dans leur logement. Les services de suite relèvent du droit locatif ordinaire et non pas de l'hébergement. Ils se composent de :

- l'intermédiation locative,
- la maison relais,
- l'accompagnement des bénéficiaires de la protection internationale.

1. L'INTERMEDIATION LOCATIVE

La mission du service d'Intermédiation Locative (IML) est « de permettre à un public défavorisé d'accéder à un logement ordinaire par le biais d'une sous-location avec accompagnement social, pendant une durée déterminée, avant de faire passer le bail à son nom (glissement de bail) » (extrait du PDALHPD).

Les mesures IML visent ainsi à sécuriser la relation entre un bailleur (public ou privé) et le locataire par une période de sous-location avec un objectif de glissement de bail sur une durée de 6 mois (reconductible).

Les publics sont confrontés à des problématiques d'accès ou de maintien en logement en raison de difficultés budgétaires et/ou de difficultés d'insertion sociale. Il peut s'agir de personnes fragilisées par des échecs locatifs passés, par des parcours de vie ayant conduit à des situations d'exclusion, de rupture. Elles sont demandeuses d'un soutien dans la phase d'accession et de maintien en logement.

Une convention partenariale avec les 3 bailleurs sociaux niortais est active pour la mise à disposition de logements HLM. L'équipe collabore avec les services du Conseil Départemental ou du CCAS pour le relais social.

Financement	2022			2023		
	DDETSPP	DDETSPP renforcées	CD79	DDETSPP	DDETSPP renforcées	CD79
Nombre de mesures habilitées	17 + 4 renouvellements	12	11	21+ 1 renouvellement	12	11
Nombre de mesures réalisées	15	7	7	31	6	8
Répartition par genre :						
• Hommes	17			21		
• Femmes	18			14		
• Enfants	15			28		
Composition du ménage :						
• Hommes seuls	11			15		
• Femmes seules	6			8		
• Adultes seuls avec enfant(s)	5			8		
• Couples avec enfant(s)	3			2		
• Couples	3			-		

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

En 2023, le service IML a été financé pour la mise en œuvre de 45 mesures (34 financées par l'Etat et 11 par le Département). La commission DDETSPP / CD 79 a orienté 43 mesures au service IML. 9 mesures ont été annulées par les demandeurs. 1 ménage a fait l'objet d'un refus par le service car se trouvant hors du département. 3 mesures ont été suspendues en raison de la nécessité d'un hébergement en CHRS au préalable.

Le service IML a déjà capté 20 logements au profit de ménages orientés en 2023. 10 autres logements ont été captés pour des mesures IML 2022 et 2 logements ont été captés pour les deux dernières mesures de 2021. Le service totalise 32 entrées en logement IML en 2023 dont 8 en bail privé. 10 ménages sont toujours en attente de captation depuis 2023. Tous les ménages en demande d'IML depuis 2022 ont été logés avant août 2023.

Il n'y a pas de mesure IML en échec cette année et 24 glissements de baux ont été réalisés en 2023 au profit des ménages orientés en 2021, 2022 et 2023.

■ POINTS MARQUANTS 2023

Renforcement de la tension locative

Les difficultés de captation de logement en bail privé comme public persistent en 2023. Les bailleurs sociaux ont ainsi noté une augmentation de 2 000 demandes de logement social sur le département en 2022 alors qu'ils enregistrent une baisse de 15% des préavis de départ. Si les commissions logement ont perduré

permettant d'étudier en présence des 3 bailleurs sociaux du département les demandes IML en cours, il est arrivé que les bailleurs n'aient pas de logement vacant au moment des échanges pour les T1 bis, T2 ou T5 à Niort.

Évaluation et réécriture du projet de service

Rédigé il y a 5 ans, le projet de service IML a été entièrement réévalué par l'équipe lors de réunions spécifiques au premier trimestre 2023. Ce projet a ensuite été actualisé pour tenir compte des évolutions du service (orientations externes, évolution des logiciels de suivi comptable et procédures diverses, développement départemental, étoffement de l'équipe et des modalités de supervision, etc.). L'équipe s'est appuyée sur le bilan annuel IML qui s'est déroulé en mars 2023 réunissant des ménages accompagnés, la DDETSPP 79, le CD 79 et les bailleurs sociaux et qui avait permis d'étudier des pistes d'amélioration continue de la qualité du service.

Logiciel de gestion locative et équipement SUM UP

L'Escale vient de se doter d'un logiciel comptable qui permet un meilleur suivi du parc locatif, des redevances locatives, des dépôts de garanties et des APL reçues. Afin de faciliter les paiements en carte bancaire lors des visites à domicile, le service s'est doté

d'appareils SUM UP et l'équipe a été formée à leur usage.

Réorganisation du service

Compte tenu de l'évolution du nombre de mesures IML / IML-BPI et AVDL et de la couverture du territoire concerné, l'organisation du service a évolué en 2023 vers une répartition des professionnels par secteurs géographiques nord et sud du département afin de limiter les déplacements et renforcer les temps d'échange en face à face avec les ménages. Cette organisation améliore la santé et la sécurité des professionnels en limitant les temps de trajet, l'impact environnemental et en réduisant les coûts en carburant. L'équipe évalue positivement ces modifications.

Évolution du service IML

Fin 2023, le service de l'Etat a annoncé que l'IML serait, en 2024, réservée aux accompagnements dans les logements du parc privé. L'AVDL servirait parallèlement l'accompagnement des ménages logés dans le parc social.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Création d'une nouvelle mesure d'accompagnement vers et dans le logement en direction des ménages recourant à la commission de médiation DALO ou en situation de difficultés locatives nouvelles. Ce nouveau service est venu compléter l'offre du pôle services de suite et modifier l'organisation du service IML en intégrant un nouveau travailleur social.
- L'Association s'est dotée d'un logiciel de gestion locative (GELOS, par Unisaas). L'ensemble de l'équipe a été formé à cet outil.
- Les personnels concernés par les mesures IML, AVDL et AL-BPI ont mutualisé leurs interventions en vue de créer des zones géographiques, quelles que soit les mesures d'accompagnement. Toutefois, la fin annoncée de l'action AL-BPI a amené à limiter en fin d'année cette organisation à seulement deux salariés.
- Reprise des bilans annuels présentiels rassemblant financeurs, bailleurs sociaux et privés, ménages accompagnés et partenaires pour poursuivre une démarche d'amélioration continue de la qualité du service rendu aux usagers. Le départ en année sabbatique de la cheffe de service a conduit à reporter cet objectif.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Revoir le projet de service afin qu'il puisse répondre aux décisions de la DDETSPP de réserver l'IML aux seuls bailleurs privés. Proposer un service de location/sous-location en direction des bailleurs privé mais sans glissement de bail, créant ainsi un sas intermédiaire qui permettra de faire face aux temps d'attente plus longs pour accéder au parc social.

2. LA MAISON RELAIS

La maison relais est une résidence sociale de 20 logements en habitat regroupé proposant des espaces partagés. Elle accueille des personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement voire d'exclusion lourde, et dont la situation sociale, psychologique et/ou psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire.

Ce service s'adresse de manière privilégiée aux personnes fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire et qui ne relèvent pas d'un CHRS ni d'un logement autonome.

Le 1^{er} novembre 2022, une Pension de Famille a ouvert ses portes à Melle.

2.1 La maison relais d'Aiffres

	2022	2023
Ouverture	365/365	365/365
Nombre de places habilitées	20	20
Nombre d'usagers	24	21
Taux d'occupation	97.5%	104.26%
Répartition par sexe :	(au 31/12)	
• Hommes	14	14
• Femmes	6	7
Répartition par âge :		
• 30 à 39 ans	2	3
• 40 à 49 ans	2	3
• 50 à 59 ans	11	9
• 60 à 69 ans	5	6
• 70 à 79 ans	-	-
Ressources :		
• Retraite	4	5
• Salaire	-	-
• Pension d'invalidité CPAM	-	1
• AAH	12	14
• RSA	2	-
• Indemnités chômage	2	1
Sorties :		
• Logement autonome	2	-
• EHPAD	-	-
• CHRS	-	-
• Etablissement sanitaire ou médicosocial	1	-
• Décès	-	1

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

Une seule sortie est à enregistrer, avec le décès d'un résident en fin d'année 2023. Le taux d'occupation est de 104.26% du fait de la présence d'un couple (21 résidents pour 20 places).

Il faut noter une forte présence de personnes connaissant des problèmes de santé invalidant, du fait de parcours de vie occasionnant un vieillissement précoce. Cela explique la forte proportion de personnes bénéficiaires de l'AAH.

■ POINTS MARQUANTS 2023

Des projets collectifs se sont poursuivis avec un renforcement de la présence des usagers et de l'équipe sur l'expression théâtrale dans le groupe Force Hébergée. D'autres projets ont également été menés : projet équestre sur l'île de Ré, poursuite d'un projet de secourisme, séjour de vacances sur l'île d'Oléron pour 7 résidents, sensibilisation à la lutte contre la précarité énergétique avec SOLIHA, sensibilisation aux gestes qui sauvent en lien avec la protection civile, séances de socio-esthétique avec le CSC Niort.

L'année a été marquée par la hausse importante des coûts énergétiques sur la maison relais d'Aiffres. La Direction et l'équipe ont multiplié les interventions et actions collectives sur cette thématique pour alerter sur les risques de surfacturation et rappeler

les bons gestes. La chaudière a été réglée à 19°C conformément aux préconisations gouvernementales. L'équipe a accompagné des résidents dans l'accès à des couvertures, couettes de lit et vêtements chauds. Malgré cela, deux ménages ont reçu des surfacturations importantes liées à l'usage de radiateurs électriques complémentaires et ce malgré les avertissements de l'équipe et de leurs mandataires judiciaires.

Des besoins de santé prédominants se font ressentir auprès d'une majeure partie de résidents. Dès l'admission d'un résident, l'équipe veille à l'accès à la médecine générale. À Aiffres, du fait du départ à la retraite d'un médecin généraliste, une douzaine de résidents se sont retrouvés sans médecin traitant. Cette situation apparaît très

critique pour beaucoup d'entre eux compte tenu de la fragilité de leur état de santé. La CPAM et l'ARS ont été alertés de cette situation. SOS médecin, la téléconsultation en pharmacie et certaines consultations relais hospitalières (CSNP) sont sollicités au besoin, notamment pour le renouvellement des ordonnances médicales. Malgré cela, le service maintient une belle densité de partenariat sur le sanitaire et le médico-social (IDE libéral, CSAPA, psychiatrie, psychogérontologie...).

Cette année encore, l'équipe de la maison relais d'Aiffres s'est appuyée sur l'expertise des professionnelles de la DAC-PTA venues pour 3 résidents. Leur intervention a été sollicitée pour évaluer l'évolution des capacités d'autonomie et des capacités cognitives de ces résidents, après

avoir observé des pertes de repère ou des difficultés dans le logement.

La PTA a pu soutenir l'équipe dans les orientations vers des EHPAD ou vers des soins en lien avec le médecin traitant. Ce partenariat est d'autant plus pertinent sur la maison relais d'Aiffres où un vieillissement précoce de certains résidents est observé.

De nombreuses animations pour lutter contre l'isolement et l'oisiveté sont régulièrement proposées par l'équipe qui reste extrêmement mobilisée, malgré l'état général des résidents (sortie, repas collectif, théâtre, shopping, accompagnement aux courses alimentaires, loisirs créatifs, sport adapté, ...)

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Le contexte inflationniste s'est traduit par une forte augmentation des charges de fonctionnement qui n'a été que très partiellement maîtrisé. L'équipe a tenté de réduire les consommations électriques notamment en faisant évoluer les comportements et en modifiant les réglages sur les chaudières, mais les hausses de prix sont restées trop importantes. L'équipe n'a pas directement la main sur les autres facteurs (charges d'emprunts notamment) ce qui l'oblige à être très rigoureuse dans les dépenses. Un projet d'extension de places externalisées (appartements) a été déposé afin de pouvoir jouer sur les recettes.
- L'ouverture de la pension de famille de Melle a été soutenu par l'équipe d'Aiffres, qui a activement participé à la formation des nouveaux salariés recrutés, partagés les pratiques, les documents, etc...
- La coopération avec l'association Ekiden et Courir Atout Cœur construite par la cheffe de service est aujourd'hui au point mort du fait du congé sabbatique pour motif personnel pris en cours d'année, pour un an. Son retour courant 2024 permettra de réengager le processus partenarial.
- La réalisation de l'évaluation et la réécriture du projet social de la maison relais ont été reportés du fait du congé sabbatique de la cheffe de service. Sa remplaçante ne pouvait légitimement pas mener à bien cet objectif. Celui-ci pourra être repris sans que cela n'occasionne de désagrément en 2024 ou 2025, les projets étant bien assis sur une pratique longuement éprouvée.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Maîtriser les coûts en 2024 reste une exigence forte. Pour cela, les actions d'animation entre les deux résidences vont être mutualisées (projets communs tels que le sport adapté, poursuite du projet autour des femmes, un séjour vacances, des ateliers cuisine et sorties diverses liées aux loisirs et à la culture).
- Réaliser des temps de travail, et d'analyse de la pratique avec l'ensemble du personnel des maisons relais de L'Escale.
- Porter une attention particulière aux profils des candidats afin de conserver les équilibres nécessaires à la bonne dynamique du projet de la maison relais. L'équipe sera particulièrement vigilante concernant les questions relatives aux besoins de soins et de coordination de soin, ainsi qu'aux personnes en situation de handicap.
- Reconsidérer le projet d'extension de places (appartement soleil) en prenant en compte les difficultés de captation de logements qui puissent être conventionnées au titre des maison relais.

2.2 La pension de famille de Melle

	2022	2023
Ouverture	Ouverture le 1 ^{er} novembre 2022	365j/365
Nombre de places habilitées	20	20
Nombre d'usagers	13	24
Taux d'occupation	37.10%	101.18%
Répartition par sexe :		(au 31/12)
• Hommes	9	15
• Femmes	4	5
Répartition par âge :		
• 20 à 29 ans	1	-
• 30 à 39 ans	-	1
• 40 à 49 ans	9	10
• 50 à 59 ans	2	6
• 60 à 69 ans	1	5
• 70 à 79 ans	-	-
Ressources :		
• Retraite	1	1
• Salaire	-	-
• Pension d'invalidité CPAM	1	2
• AAH	7	13
• RSA	4	3
• Indemnités chômage	-	-
Sorties :		
• Logement autonome	-	2
• EHPAD	-	-
• CHRS	-	-
• Etablissement sanitaire ou médico-social	-	-
• Autres maison relais	-	1
• D2C2S	-	1

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

10 logements étaient encore vacants au 1^{er} janvier 2023. Les commissions d'admission de 2022 avaient validé l'accueil progressif de 7 résidents pour le premier trimestre 2023. 4 sorties ont été comptabilisées en 2023. La moyenne d'âge est de 44 ans, ce qui est plus jeune qu'à Aiffres. Cela se ressent dans la gestion d'un collectif avec davantage de mobilité et de capacité à s'impliquer dans les tâches quotidiennes liées à l'entretien des espaces collectifs par exemple.

■ POINTS MARQUANTS 2023

L'année a été marquée par la montée en charge de la pension de famille qui a accueilli son 20^{ème} résident dès le mois d'avril 2023. Tout en accueillant les résidents et en faisant vivre le projet social, il a fallu réaliser un suivi très important de la finalisation des travaux, et faire lever par les entreprises un certain nombre d'anomalies. Cette situation qui peut être perçue comme normale pour une construction neuve de cette ampleur, a impacté le fonctionnement de la pension de famille et mobilisé les ressources, notamment sur le suivi de la maîtrise d'ouvrage au Siège Social de l'Association.

L'équipe note la très forte prévalence de personnes avec des problèmes de santé importants, sans que cela n'a pu être identifié au moment des commissions

d'admission. Comme à la maison relais d'Aiffres, l'équipe a été particulièrement mobilisée par la prise en soin des résidents. Après de longs parcours de rue, plusieurs résidents ont leur état de santé qui s'est gravement dégradé. Cela peut être lié à une forme de relâchement, de « décompensation », après des mois, voire des années, de négligence sur l'axe sanitaire. Ainsi, deux résidents ont reçu des diagnostics de maladies graves et engagés des soins spécialisés qui ont beaucoup mobilisé l'équipe. Un résident est décédé dans son logement en août 2023 à la suite de soins en oncologie. L'équipe a pu s'appuyer sur un médecin généraliste de Melle qui a accepté d'accompagner 15 nouveaux résidents, et sur la mise en place de soin HAD.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- La maison relais était complète en avril 2023 et enregistre sur l'année un taux d'occupation supérieur à 100%.
- Installation de la nouvelle équipe dans ses fonctions et développement des coopérations et mutualisation d'activités avec l'équipe de la maison relais d'Aiffres.
- La coopération avec l'association Ekiden et Courir Atout Cœur construite par la cheffe de service est aujourd'hui au point mort du fait du congé sabbatique pour motif personnel pris en cours d'année, pour un an. Son retour courant 2024 permettra de réengager le processus partenarial.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

Commun à maison relais d'Aiffres

3. L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DE PROTECTION INTERNATIONALE

En 2018, l'Association a créé un dispositif d'accompagnement des Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI) en Deux-Sèvres, sur la base de 30 mesures de 3 à 12 mois. L'ouverture de ce service donne suite à un appel à projet lancé en 2018 par les services de l'État (DDCSPP). Un second projet a permis dans le cadre du programme 104 de compléter l'offre en s'adressant plus spécifiquement aux jeunes de moins de 25 ans.

En 2022 il existe ainsi deux services complémentaires financés par deux appels à projets distincts :

- L'Accompagnement vers le Logement des BPI (BOP177) : 24 mesures dont 10 réalisées sous la forme d'intermédiation locative avec bail glissant.
- L'Accompagnement vers l'Emploi et le Logement des BPI (Bop104) : 12 mesures

3.1 L'Accompagnement dans le Logement des BPI (AL-BPI)

Ce service a pour missions :

- De soutenir l'action des bailleurs sociaux dans le relogement des personnes BPI en proposant un accompagnement social global et de proximité.
- D'accompagner dans l'accès effectif aux droits sociaux et aux soins.
- D'aider à la gestion locative et à la bonne prise en main du logement.
- De favoriser la signature rapide du Contrat d'Intégration Républicaine (OFII) qui donnera accès à des prescriptions de formation civique et linguistique.
- De favoriser la transition vers les actions éventuelles des travailleurs sociaux qui pourraient intervenir en relais.

	2022	2023
Nombre de mesures habilitées	24	24 (dont 10 en IML)
Nombre de ménages	25 (dont 7 IML)	21 (dont 7 en IML)
Nombre d'usagers	42	35
Répartition par genre :		
• Hommes	17	18
• Femmes	7	5
• Enfants	18	12
Composition du ménage :		
• Hommes seuls	15	15
• Adultes seuls avec enfant(s)	-	-
• Couples seuls	-	-
• Couples avec enfant(s)	2	2
• Famille monoparentale	4	3
• Femmes seules	2	1

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

La convention avec la DDETSPP prévoyait la réalisation de 24 mesures, dont 10 en IML. Le service ALBPI a mis en œuvre 100% des mesures orientées par la DDETSPP 79, soit 21 mesures.

■ POINTS MARQUANTS 2023

Le conventionnement avec l'État prévoyait 24 mesures à réaliser. Les ménages sont orientés via une commission pilotée par la DDETSPP. Cette année, seulement 21 ménages ont été orientés vers le service.

En cours d'année il a été signalé la probable fin du financement de ces mesures, du fait de la future création de la plateforme AGIR 79. Par précaution, et pour ne pas s'engager sur des accompagnements que le service ne pourrait assumer, les admissions ont été

gelées dans l'attente de précisions. Le dispositif devra bien s'arrêter en 2024, avec toutefois un engagement de l'État à poursuivre les financements sur le 1^{er} semestre afin de mener à terme les accompagnements engagés sur la deuxième partie de l'année 2023.

Sur l'axe IML/BPI, les objectifs de relogement des BPI/IML ont été atteints avec la captation de l'ensemble des logements des 7 ménages orientés en 2023, dont 6 en bail privé.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Collaboration avec des étudiants en BTS économie sociale et familiale (ICSA de Niort) pour développer des ateliers collectifs favorisant les apprentissages locatifs, la prévention et le bien-être. Cet objectif n'a pas pu être atteint.
- Renouveau de la collaboration avec France Terre d'Asile autour de l'organisation conjointe de la journée mondiale des réfugiés. D'autres associations et services soutenant des BPI dans le 79 ont été associés à cette journée. Malheureusement, les conditions météo n'ont pas permis le déroulement de l'ensemble des actions prévues dans le cadre de cette manifestation.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- L'année 2024 marquera la fin de ce service, du fait de la mise en place de la plateforme AGIR. Le service s'engage à finir les accompagnements débutés et espère un soutien des services de l'État sur 6 mois.

2.2 L'Accompagnement dans l'Emploi et le Logement des BPI (AEL-BPI)

Ce service met en œuvre des prestations de sous-location sans glissement de bail, avec la mise à disposition d'un logement en colocation sur le niortais ou le bressuirais, et la mise en œuvre d'un accompagnement socio-professionnel jusqu'à l'accès au logement autonome. La convention de 2023 prévoit la réalisation de 16 mesures à destination des jeunes de 18-25 ans sortis de structures asiles, insolubles pour accéder au logement, et en voie d'accès à l'emploi.

La fin de l'année 2023 est marquée par l'incertitude quant à la poursuite des missions de ce service à l'aube de la création de la plateforme AGIR 79. La prudence a conduit le service à informer les jeunes d'une éventuelle fermeture du service au 31 décembre 2023. Dès septembre, l'équipe a recherché des solutions d'hébergement ou de logement pour la sortie de l'ensemble des jeunes à la fin 2023. Il semble néanmoins que le service devrait voir son financement se poursuivre en 2024.

	2022	2023
Nombre de places habilitées	12	16
Nombre de ménages	22	23
Nombre d'utilisateurs	23	23
Répartition par genre :		
• Hommes	20	21
• Femmes	2	2
• Enfants	1	-
Composition du ménage :		
• Hommes seuls	20	21
• Adultes seuls avec enfant(s)	1	-
• Femmes seules	1	2

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

L'année 2023 est marquée par le départ de 15 usagers et l'entrée de 10 nouveaux jeunes sur le dispositif AELBPI, soit un taux de rotation de 78.12%. Après deux ans de fonctionnement, le service parvient à faciliter les sorties vers le logement, principalement via l'IML faute de garanties locatives suffisantes à présenter aux bailleurs privés. 3 personnes ont accédé directement à un relogement en bail social, et une femme en bail privé.

Sur le plan de l'emploi, les jeunes présents en 2023 étaient engagés dans un projet professionnel puisque 4 poursuivaient les cours d'alphabétisation prescrits par l'OFII et bénéficiaient d'un accompagnement de la mission locale ; 4 étaient salariés en chantier d'insertion à Bressuire ; 2 travaillaient en intérim dans le secteur du bâtiment ou de l'agro-alimentaire ; 1 était salariée nouvellement en CDI dans la restauration ; 3 autres étaient en formation qualifiante avec ou sans apprentissage dans les secteurs de l'hôtellerie et le BTP. Seul 1 jeune a été en échec dans son insertion professionnelle du fait de son comportement impulsif non compatible avec le travail d'équipe et ce malgré plusieurs tentatives d'intégration en chantier d'insertion ou en intérim.

■ POINTS MARQUANTS 2023

Le fort turn-over de 2023 démontre un aboutissement réussi des parcours d'insertion par l'emploi et le logement, validant ainsi la plus-value du dispositif pour des jeunes BPI de moins de 25 ans.

Les jeunes sont en grande partie en situation d'emploi. Cela s'explique d'une part, par leur forte mobilisation et leur investissement en milieu professionnel, et d'autre part, par le(s) maillage(s) entre les différents acteurs socio-économiques qui rendent le territoire attractif en termes d'emploi et de formation. Les freins à l'insertion socio-professionnelle auxquels le service est confronté sont liés à la non-maitrise de la lecture et de l'écriture, au

manque de mobilité des jeunes et à la tension du parc locatif.

Cette année a été marquée par la mise en place d'un projet de médiation équine. Ce dernier a été financé en partie par le Comité Régional Equestre afin d'évaluer l'impact que le cheval peut avoir sur le bien-être et l'estime de soi des jeunes réfugiés. L'implication des jeunes a été grande et tous se sont rapidement approprié les règles de sécurité et les consignes pour rapidement monter à cheval et progresser. Tous ont exprimé un bien-être de par ce retour à un environnement rural en centre équestre et le lien à l'animal apportant tendresse, calme.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- La recherche de solutions de relogement pour l'ensemble des jeunes accueillis a conduit à solliciter les résidences habitat jeune du département (Escale, Pass'Haj, Toit Etc) pour permettre aux jeunes en emploi de maintenir leur activité et d'accéder à un studio à bas prix. Le CPH de Toit en Gâtine a été sollicité ainsi que le SIAO 79 pour trouver une solution aux jeunes non solvables, terminant leur formation linguistique. Les bailleurs sociaux se sont mobilisés à Bressuire et Niort.
- Les freins à l'insertion socio-professionnelle auxquels le service est confronté sont liés à la non-maîtrise de la lecture et de l'écriture, au manque de mobilité des jeunes et à la tension du parc locatif. Cet objectif de mobilité autonome reste très difficile à atteindre dans le temps imparti.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Poursuivre le dispositif et l'articulation/coopération avec la nouvelle plateforme AGIR.
- Mettre en place la nouvelle organisation à Bressuire, du fait des mouvements du personnel, en lien avec les recrutements sur la plateforme AGIR.

LE CHANTIER D'INSERTION

Le chantier d'insertion, conventionné par l'État et le Conseil Départemental, accompagne les personnes éloignées de l'emploi pour les faire évoluer progressivement vers l'emploi ordinaire et/ou la formation.

Ce dispositif est composé de 3 grandes catégories de support de travail et d'insertion :

- L'entretien des locaux et la livraison (linge, repas, produits divers...).
- La maintenance des bâtiments : petites réparations (serrurerie, petits travaux d'électricité et de plomberie, entretien de pelouse, retouches peinture...).
- La rénovation des bâtiments, emménagements/déménagements, installations, réhabilitation intérieure (peinture, pose Placoplatre, pose de toile à peindre).

	Effectif total	Dont public RSA
Nombre total de salariés en insertion	32	16
Nombre de nouveaux salariés	14	9
Répartition par genre :		
• Hommes	24	12
• Femmes	8	4
Répartition par âge :		
• Moins de 26 ans	3	1
• Entre 26 et 49 ans	17	10
• 50 ans et plus	12	5
Reconnaissance travailleur handicapé	1	0

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

Les résultats d'insertion sont très satisfaisants cette année avec 4 emplois durables (2 CDI et 1 CDD de + 6 mois et une création d'entreprise), dépassant l'objectif énoncé lors du dialogue de gestion. Le chantier d'insertion compte également 1 emploi de transition (cdd de moins de 6 mois), et 6 sorties positives (embauche dans un autre SIAE, entrée en formation). 11 sorties dynamiques sur 14 sorties au total ont été réalisées.

L'agrément initial a été porté à 13,8 ETP grâce à la bourse au poste, pour une réalisation annuelle de 13,3 ETP.

Les bénéficiaires du RSA représentent 50% de l'effectif total et 56.25% des personnes nouvellement embauchées dans l'année (objectifs Conseil départemental atteint).

■ POINTS MARQUANTS 2023

En 2023, le Chantier d'insertion a pu maintenir et développer ses activités principales en soutenant des projets à forte utilité sociale.

Soutenir L'Escalé dans le nécessaire contrôle de maîtrise des dépenses d'énergie : L'augmentation des coûts de gaz et d'électricité a amené le Chantier à être mobilisé pour accompagner les établissements dans la réduction de l'usage des énergies.

Soutenir la réponse de L'Escalé en termes d'accès au logement des personnes déplacées d'Ukraine : Le chantier a joué un rôle logistique essentiel dans la poursuite de l'accueil et de l'hébergement des familles ukrainiennes, de l'accueil d'urgence (SAS) à la mise à disposition de logements pérennes.

Soutenir le déploiement des activités d'hébergement et de logement sur les secteurs du Bressuirais et du Mellois : L'installation de places d'accueil pour les femmes victimes de violences à Bressuire et l'ouverture de la maison relais à Melle.

Participer à l'amélioration de l'accueil et de l'hébergement du Centre d'accueil des demandeurs d'asile et du pôle MNA : Le chantier a pu poursuivre la réhabilitation complète de logements CADA et MNA afin de garantir une qualité d'accueil dans les appartements.

Le chantier a été retenu concernant le lot peinture pour la construction d'une extension de son accueil de jour à Niort ainsi que pour faire l'ensemble des bandes pour le placo. Le chantier a trouvé un artisan qui a formé l'équipe et l'a accompagnée avec l'encadrant technique. Cela a permis une vraie amélioration des compétences des salariés, la découverte de nouveaux supports, une estime de soi renforcée par une reconnaissance de la qualité de leurs travaux.

Renforcement des partenariats existants et création de nouveaux : Riche de la satisfaction des partenaires en 2022, les partenariats avec Soliha se sont développés avec des demandes de devis plus

importantes en 2023. L'équipe est intervenue sur des chantiers plus conséquents et plus variés et a commencé à développer des activités de ménage

annualisé dans des locaux de partenaires tel que Raivalor, ainsi que pour des bailleurs sociaux ou privés sans solution pour les communs.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- L'agrément a évolué pour atteindre 13,8 ETP (grâce à la bourse au poste). L'indice de réalisation de l'objectif à 96.4% (13,3 ETP réalisés) reste tout à fait satisfaisant compte tenu des problématiques diverses de recrutement, d'absences sans motif sérieux, de suspension des contrats pour favoriser des périodes d'essai dans des entreprises
- Une étude a été menée pour augmenter l'encadrement technique d'insertion mais sa mise en place ne pourra pas être réalisée en 2024.
- Afin de renforcer les fonctions d'aide technique il a été envisagé de passer en CDI d'insertion une personne actuellement en CDDI. Des problématiques informatiques indépendantes de la volonté du service (plateforme de l'inclusion) n'ont pas permis d'atteindre cet objectif. Toutefois le CDI inclusion a pu être signé début 2024.
- Pour faire face aux besoins, le temps de travail du secrétariat a été porté à 1 ETP (contre 0,8 actuellement).

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Renforcer l'organigramme et augmenter le ratio d'encadrement technique d'insertion pour faire face à l'accroissement prévu de l'activité.
- Accompagner le projet d'implantation de L'Escale sur la résidence des Brizeaux.
- Faire évoluer le dispositif de numérisation des bons de travaux.
- Développer la fonction achat au sein du chantier, ainsi qu'une fonction de magasinier (gestion du stock).
- Développer le projet de service, sur la partie accompagnement socioprofessionnel, en vue de renforcer les coopérations entre la Conseillère d'insertion et les encadrants technique.
- Déployer une activité de lutte contre les nuisibles grâce à des formations spécifiques, des protocoles et du matériels adaptés (Hygiène et sécurité).

LE PÔLE MEDICO-SOCIAL

1. LES LITS HALTE SOINS SANTÉ

Les Lits Halte Soins Santé (LHSS) sont des structures médico-sociales qui offrent une prise en charge d'hébergement aux personnes sans domicile présentant des problèmes de santé bénins.

S'appuyant sur un hébergement adapté en pension complète, les LHSS proposent un suivi thérapeutique et une coordination des soins, un accompagnement social, une offre de prestations d'animation voire une éducation sanitaire. Ce dispositif est financé par l'Agence Régionale de Santé, pour 10 places.

ZOOM SUR LA DÉMARCHE QUALITÉ AU SEIN DES LHSS

L'évaluation a été réalisée par le cabinet Eliane Conseil, les 7 et 8 septembre 2023. Le rapport final a été adressé début décembre 2023 à la Délégation Départemental de l'ARS des Deux-Sèvres.

La présentation du rapport final aura lieu en janvier 2024 et un comité de pilotage sera installé afin de définir, à partir des résultats du référentiel d'évaluation, un plan d'amélioration continue de la qualité, ainsi qu'un suivi des actions de ce plan.

	2022	2023
Ouverture	365/365	365/365
Amplitude horaire du service	24/24	24/24
Nombre de places habilitées	5 puis 8 (à compter de septembre 2022)	10
Taux d'occupation	80%	77.72%
Nombre d'usagers	24	36
Nombre de nuitées	1 757	2 837
Répartition par sexe :		
• Hommes	15	24
• Femmes	9	12
Composition du ménage par passage :		
• Adultes seuls	24	36
• Adultes avec enfant(s)	-	-
• Couple	-	-
• Couple avec enfant(s)	-	-
Répartition par âge :		
• 18-25 ans	1	4
• 25-35 ans	5	5
• 35-45 ans	7	6
• 45-55 ans	1	8
• > 55 ans	10	13
Ressources :		
• Indemnités chômage	4	
• AAH, pensions	5	4
• RSA	8	11
• Sans ressource	2	6
• Rentes, retraite	5	13
• ATA	-	2
Origine géographique :		
• Département	22	24
• Région	-	-
• UE	-	1
• Hors UE	2	11
Durée moyenne de séjour (cumul des durées de séjour par personne)	73.20 jours	78.8 jours
Sorties :		
• Accueil d'urgence	2	9
• CHRS	1	2
• Retour en famille ou amis	5	4
• Hospitalisation	-	-
• Retour à la rue ou situation inconnue	2	-
• 1 Chez-Soi D'Abord	-	3
• Maison relais	4	-
• Logement privé	2	-
• EHPAD	2	-
• Décès	2	1
• Toujours présent	2	17
Refus d'admission faute de places disponibles	-	-

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

Le taux d'occupation moyen sur l'année est assez faible. Cela s'explique en partie par les deux premiers mois de l'exercice avec l'installation sur le site des Brizeaux et des taux très bas en janvier (22.9%) et février (56.07%). Les chiffres remontent à partir du mois de mai et affichent un retour à un niveau très positif au mois de juin avec 109.6% et jusqu'en fin d'année à plus de 90%.

■ POINTS MARQUANTS 2023

L'installation de l'extension des 5 places obtenues en cours d'année 2022 a pu être entièrement finalisée début 2023 avec l'ouverture de 4 appartements et un bureau sur le site des Brizeaux. L'organisation et les temps de présence de l'équipe étant différents sur les sites de Ste Pezenne et des Brizeaux, la gestion des admissions a contraint le service à effectuer une évaluation de l'autonomie et des pathologies des personnes orientées pour répondre au mieux aux besoins identifiés. Il faut souligner le caractère temporaire de cette organisation, le service étant amené à se réunir sur un seul site courant juin 2024.

L'évaluation HAS menée en septembre 2023 a mis en lumière la qualité de la prise en charge en même temps qu'un certain nombre de points qui méritent d'être améliorés. Ce temps d'évaluation, a notamment mis en évidence le besoin et la nécessité de travailler sur la formalisation des pratiques, mais également sur le recueil, l'analyse et le traitement des incidents, des plaintes et réclamations ou encore des références aux pratiques sur la bientraitance. Un comité de pilotage au niveau de la gouvernance associative a été mis en

place pour proposer des documents (chartes) sur lesquels les établissements pourront s'appuyer.

Cette année, deux publics se sont distingués. Un public souffrant de pathologies lourdes, dégradées et sombres. De longs parcours d'errance se stoppent à l'apparition de pathologies chroniques touchant le système neuronal notamment (cérébraux-lésés, KORSKOV débutant, néoplasie...). L'autre public souffrant de problèmes de santé bénins, plus en relation avec la mission du service (vulnérabilité, altération de l'état général).

L'équipe a été de plus en plus sollicitée par les services de tutelle pour des personnes dont l'état de santé se dégradait fortement, dans des situations de précarité dans leur logement, entraînant une remise à la rue potentielle.

L'équipe a constaté également des demandes provenant de la psychiatrie, sur des prises en charges psychologiques en sorties d'hôpital. Le service LHSS peut répondre à certaines situations mais reste vigilant quant à des profils lourds et chroniques.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- L'augmentation de l'agrément de 2 places supplémentaires portant à 10 places au total les LHSS est effective avec l'installation des places sur le site des Brizeaux.
- Le service LHSS est installé sur 2 sites (Ste Pezenne et Les Brizeaux), toutefois le fonctionnement sur deux sites est chronophage et restreint la possibilité d'accueil de personnes nécessitant une présence plus forte des équipes (cf. Les points marquant sur l'évolution des publics).
- Le développement de la promotion de la santé sur les services internes et développer les actions partenariales avec les acteurs de la santé du bassin niortais : IREPS, EMAPP, CARRUD, AIDES, ... a été engagé par la chargée de mission santé sur plusieurs niveaux tels que l'approche de la réduction des risques avec la veille sociale, ou un programme de prévention et de santé sexuelle avec l'IRPES et le planning familial. La personne recrutée sur ce poste est partie en octobre 2023, et n'a pas été remplacée, dans l'attente d'une réflexion sur le projet de service à venir.
- Le projet de service est en cours de réécriture. Ce point a fait l'objet d'une remarque au cours de l'évaluation qualité. Il devra être atteint en 2024.
- L'évaluation qualité, nouvellement réformée, a été réalisée avec la participation de l'ensemble de l'équipe. L'évaluation a révélé une bonne prise en charge des résidents et l'engagement des professionnels à tous les niveaux mais il en ressort également la nécessité de formaliser les pratiques.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Réunir les 10 places du LHSS sur un seul site, celui de Ste Pezenne.
- Ecrire le nouveau projet de service en tenant compte de l'évaluation.
- Installer une équipe LHSS "hors les murs" (nouveau développement autorisé par l'ARS en 2024).

2. UN CHEZ SOI D'ABORD

Le dispositif « Un chez soi d'abord » permet aux personnes sans-abri les plus fragiles, celles qui souffrent de troubles psychiques et cumulent les plus grandes difficultés, d'accéder directement à un logement ordinaire et d'être ainsi accompagnées vers la réinsertion.

Le dispositif s'est d'abord inscrit dans le cadre d'une expérimentation nationale et régionale menée par l'ARS et la DIHAL et portant sur la transférabilité des méthodes inscrites dans les ACT « Un chez soi d'abord » dans des villes de taille moyenne. Ce dispositif est reconduit chaque année par l'ARS sur des crédits non reconductibles. Dès l'origine du projet La DDETSPP a accompagné le service pour déployer des places de Chez soi d'abord pour les très grands précaires. Aujourd'hui le financement de l'Etat représente 12 places auxquelles s'ajoutent 4 places sous financement de l'ARS.

	2022	2023
Nombre de personnes accompagnées	19	22
Répartition par sexe		
Hommes	13	14
Femmes	6	8
Mouvements		
Entrées	6	7
Sorties	4	6
Logements occupés	15	15
Glissement de bail	2	1
Répartition par âge		
• < 25 ans	1	1
• 25-34 ans	6	8
• 35-44 ans	7	6
• 45-54 ans	2	4
• > 55 ans	3	3
Ressources		
• AAH	11	15
• RSA	8	6
• Retraite	-	1
• Autre (pension, etc.)	-	-
Bénéficiaires d'une mesure de protection :		
• UDAF	7	4
• ATI	3	3
Orienteurs :		
• SAO	2	1
• EMAPP	-	-
• Croix Rouge	-	-
• Secteur sanitaire/Psychiatrie	2	2
• Escale Veille sociale	1	1
• CHRS	-	-
• Mission locale	-	-
• UDAF	1	1
• Résidence Beau Soleil	-	1
• CCAS	-	1

Hébergement avant l'entrée sur le dispositif :		
• Squat	1	1
• Hébergé par un tiers	2	2
• Hébergement d'urgence	1	-
• Service d'hébergement	1	2
• Milieu hospitalier	-	1
• IML	-	-
• Maison relais	1	-
• Logement autonome	-	1

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

22 personnes ont été accompagnées sur le dispositif. Toutes sont originaires de Niort.

7 sorties ont été enregistrées, dont 1 glissement de bail et 16 accompagnements sont en cours. 15 personnes ont été accompagnées en logement.

7 candidats ont été orientés et retenus pour rentrer dans le dispositif.

■ POINTS MARQUANTS 2023

La tension locative impacte directement le dispositif. La recherche de logement est très longue, sur plusieurs mois. Cette durée influe sur la motivation des candidats à rester sur le dispositif. Ceux-ci peinent à maintenir les liens avec l'équipe accompagnante. Le travail autour du rétablissement personnel est difficile à mettre en œuvre dans cette période importante, avant la signature du bail.

L'équipe de Niort n'a pas pu bénéficier des séances

d'analyse de la pratique (navigation Esper) avec l'équipe de WFX Formation car celle-ci était en restructuration. Les séances reprendront en 2024.

L'EMPP du centre hospitalier de Niort ne coopère plus avec le dispositif. L'EMPP était en pleine restructuration de son effectif. Une rencontre a eu lieu avec les cadres du service qui n'ont pas donné suite pour l'instant.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- La coopération souhaitée avec l'équipe de l'EMPP n'a pas pu se réaliser cette année.
- La présentation du dispositif lors de l'entretien de préadmission avec l'orienteur a été retravaillée et présente dorénavant un support écrit pour mieux comprendre le rétablissement. Le dispositif est désormais mieux compris.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Poursuivre et renforcer la formation avec WFX formation pour la mise en place du programme de Navigation Esper (analyse de pratique orientée rétablissement).
- Travailler la captation de logement sur une zone plus élargie.
- Revoir le partenariat avec l'EMPP selon l'évolution de leur service et de leur équipe.

3. LES ACCUEILS DE JOUR AUTONOMES DANS LA VIENNE

L'Accueil de Jour Autonome (AJA) propose un accompagnement relationnel thérapeutique individualisé visant prioritairement à préserver le plus longtemps possible les capacités restantes et ainsi à améliorer la qualité de vie de la personne accueillie. Toutes les activités thérapeutiques non médicamenteuses permettent aux personnes accueillies de prendre conscience de leurs capacités préservées. Elles se sentent valorisées à leurs propres yeux et au regard de leur entourage.

L'Escale compte 21 places d'accueil de jour dans le sud Vienne, réparties en 2 sites : Lusignan et Lussac-les-Châteaux. Les deux équipes sont constituées d'AMP et d'aides-soignantes encadrées par une directrice. Les accueils de jour sont ouverts 5 jours par semaine, du lundi au vendredi. L'équipe propose le transport aller/retour entre le domicile et l'accueil de jour.

La population :

	2022			2023		
	LUSIGNAN	LUSSAC	CUMUL	LUSIGNAN	LUSSAC	CUMUL
Hommes	23	29	52	26	29	55
Femmes	24	19	43	24	20	44
Age moyen	82.66	82.14	82.4	81.42	80.40	80.91

Répartition des personnes par Groupe Iso Ressource

	2022			2023		
	LUSIGNAN	LUSSAC	CUMUL	LUSIGNAN	LUSSAC	CUMUL
Gir1/Gir2	8	8	16	12	8	20
Gir3/Gir4	32	38	70	33	36	69
Gir5/Gir6	-	-	-	2	-	2
MDPH	1	1	2	2	-	2
Pas de GIR	6	1	7	1	5	6

L'activité :

	2022			2023		
	LUSIGNAN	LUSSAC	CUMUL	LUSIGNAN	LUSSAC	CUMUL
Nombre d'usagers accueillis dans l'année	47	48	95	50	49	99
Nombre d'entrées	28	26	54	22	20	42
Nombre de sorties	21	24	45	22	26	48
Nombre de journées effectuées	1 462	1 669	3 131	1 824	1 672	3 496
Nombre de journées d'absence	256	180	436	154	140	297
Taux d'occupation	58.71	61	59.90	68.11	65.66	66.9

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

Le taux d'occupation a augmenté en 2023, passant de 59.9% à 66.9%. Les mouvements sont nombreux au sein des accueils de jour. Les journées d'absence des personnes accueillies sont en baisse.

■ POINTS MARQUANTS 2023

Une nouvelle collègue a été accueillie et en fin d'année, la cheffe de service a été promue directrice du pôle soin et répit de la Vienne.

De nombreuses activités en partenariat ont été organisées :

À **Lusignan** : ateliers cuisine ; médiation animale ; ateliers de réminiscence avec le CHU de Poitiers sur le site de Lusignan ; exposition sur les objets anciens à

Rouillé ; visite du musée de la maison d'Autrefois, de la brasserie à Sainte-Eanne et de l'élevage d'ânes à Jazeneuil ; concert à la médiathèque de Poitiers ...

À **Lussac** : sorties à la médiathèque ; après-midi danse avec l'association France Alzheimer ; pique-nique ; sorties à l'étang de Lussac ; sorties au bowling ; visite du musée de la seconde guerre mondiale à Tercé ; participation au téléthon...

■ INFORMATIONS DIVERSES

Les équipes proposent des activités quotidiennes avec les usagers : la préparation du repas (éplucher et émincer les légumes, pâtisser...), les tâches domestiques (étendre le linge, laver, essuyer et ranger la vaisselle...) et des animations autour du jardin (nourrir les poules, nettoyer le poulailler, désherber les allées, entretenir les massifs...).

Les accueils de jour poursuivent également l'objectif d'offrir un cadre stimulant et ouvert sur leur environnement pour maintenir en bonne santé à travers :

- des ateliers à visée cognitive : petit bac, histoires de vie, cartes de vœux, proverbes, écriture de la gazette, quizz musical, écriture de poèmes, jeux de société, informatique.
- Des ateliers manuels : couture, nichoir, ballotin de lavande, pêle-mêle photos...
- Des activités physiques adaptées : danse, parcours adapté, jeux d'adresse, mini-golf...
- Des activités ludiques et de bien-être.

Les AJA offrent une prise en charge personnalisée. Chaque personne accueillie possède son cahier de vie individualisé comprenant une photo personnelle, une page « histoire de vie » propre à chacun et le ressenti vis-à-vis de l'accueil de jour, une description de chaque journée avec les activités proposées et illustrées par des photos. Ce cahier est apprécié des usagers, des aidants et des partenaires. Il sert de support à la discussion, d'aide-mémoire et aide à l'orientation. Il donne une illustration concrète de la participation effective des usagers lors des divers ateliers. Il alimente le lien intergénérationnel au sein des familles.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

La communication s'est poursuivie avec la participation à des groupes de travail et la diffusion des nouvelles plaquettes d'information.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Continuer à mettre en avant les dimensions « soins et prévention » pour parler de l'activité.
- Poursuivre la démarche qualité.
- Développer de nouveaux partenariats notamment avec l'association Unapei.

4. LA PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE REPIT DU SUD VIENNE (PFR)

À la suite d'un appel à projet de l'ARS publié en 2018, L'Escale a fait acte de candidature et a déposé un projet, retenu par l'autorité administrative le 12 août 2019. Adossé à l'accueil de jour, la PFR déploie ses services sur le territoire Sud Vienne, en direction de tous les aidants soutenant des personnes atteintes de maladies neurodégénératives ou en perte d'autonomie. Les PFR, ont été créés à l'origine pour aider les proches qui accompagnent au quotidien une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer. Depuis 2021, elles ont étendu leur soutien à l'ensemble des proches qui accompagnent :

- une personne âgée en perte d'autonomie,
- une personne atteinte d'une maladie neurodégénérative (Alzheimer et maladies apparentées, Parkinson et sclérose en plaques) ou par une autre maladie chronique invalidante (cancer) quel que soit l'âge.

La plateforme de répit du Sud Vienne a pu mettre en œuvre sa mission dès l'année 2020, au début de la crise sanitaire, c'est donc une jeune PFR.

	2022	2023
Nombre total d'aidants ayant bénéficié du répit :		
• Domicile	5	33
Nombre d'heures de répit effectuées	60	418
File active des aidants	149	225

Nombre de signalements par partenaire :	98	124
• DAC	37	20
• VAC	3	16
• FA	-	14
• AJA	18	13
• Médecins et professionnels libéraux	7	4
• ESA	4	8
• Bouche-à-oreille, flyer	10	20
• Site internet	5	2
• Hôpital, Hôpital de jour	5	7
• Origine inconnue et autres	9	20
Pathologies :		
• Alzheimer	62	61
• Corps de Lewy	7	4
• Parkinson	8	16
• SEP	4	5
• AVC	9	5
• Démence mixte vasculaire	2	6
• Cancer	-	5
• Autres pathologies chroniques	4 MND sans troubles + 4 autres	22
Rencontres des aidants :		
• Dans le bureau de la PFR	2	3+1 dans les locaux VAC
• Lors de la visite de l'AJA	-	-
• À domicile	84	103 (58 par la coordinatrice + 45 par AMP de la PFR)
Heures totales action Passerelle :		144
• Nombre de passerelle vers du répit		32
• Vers accueil de jour		16
• Répit à domicile		12
• Passerelle relai toilette		3
• Accompagnement vers une activité extérieure		1

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2023

En 2023, sur les 273 aidants suivis par la PFR il y a eu 38 sorties. Au 31 décembre 2023 la file active de la PFR comptait 225 personnes suivies. Il y a eu 124 nouveaux suivis contre 98 en 2022.

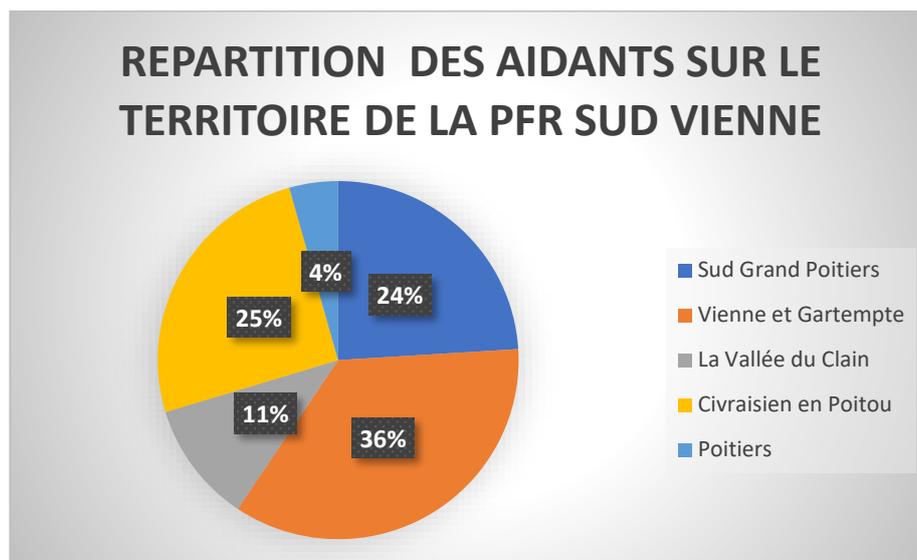
Le travail engagé auprès du DAC de la Vienne en 2022 n'a pas permis une augmentation des signalements par l'intermédiaire de l'outil PAACO Globule.

Une baisse des signalements est à constater. De 37 signalements en 2022, on passe à 20 en 2023.

Le bon partenariat avec France Alzheimer a permis d'enregistrer 14 orientations de personnes en 2023. De nouveaux partenaires ont fait des signalements et 20 personnes ont contacté la PFR grâce au bouche-à-oreille.

Les orientations sont souvent tardives, les partenaires pensent à la PFR quand l'aidant est épuisé et a du mal à se saisir des propositions qui lui sont faites. Les équipes travaillent pour encourager une prise en charge plus précoce.

Répartition géographique des aidants dans les communautés de communes :



La PFR a pour objectif de se développer sur la ville de Poitiers où pour le moment l'activité représente seulement 4%.

Orientations des aidants vers les partenaires

La PFR a réorienté directement avec leur accord 20 personnes vers le DAC-PTA ou le VAC en fonction des critères d'admission. Il s'agissait d'aidants avec des problématiques de santé, ou une dégradation de l'état de santé de la personne aidée et la nécessité de réévaluer les aides en place. La PFR a orienté directement 49 aidés vers les équipes ESA du territoire.

Les visites à domicile (VAD)

Au total 103 VAD ont été proposées aux aidants soit par la coordinatrice ou l'AMP. Seulement deux rendez-vous se sont déroulés dans les bureaux de la PFR à Lussac et un dans les bureaux de la MDS de Montmorillon avec le VAC. Depuis l'arrivée de la PFR sur le secteur de Poitiers, les aidants sont reçus dans le nouvel établissement « L'Escale des Aidants ».

■ POINTS MARQUANTS 2023

En janvier 2023, les territoires couverts par les deux PFR de la Vienne ont été modifiés avec un redécoupage validé par l'ARS et le département. Désormais, la PFR sud Vienne intervient à Poitiers et la CAP au sud de Poitiers.

Elargissement du champ d'intervention des PFR pour les proches de ceux qui traversent un cancer.

Ouverture de L'Escale des aidants au 209 route de Gençay à Saint Benoit

Renforcement de la PFR avec l'arrivée de l'AMP à temps plein, en juin 2023, pour répondre au besoin de répit des aidants en proposant des temps de relayage par tranche de 2 à 7h au domicile.

Répit à domicile

418 heures de répit ont pu être proposées aux aidants soit pour se rendre à un RDV médical ou simplement pour se reposer ou prendre du temps pour soi, contre 60h en 2022. Ce sont 33 aidants qui ont pu bénéficier de ces temps de répit. Les répits sont très souvent suivis d'une action Passerelle.

Action Passerelle

32 Passerelles ont été faites auprès de binômes aidant-aidé par l'AMP de la PFR, soit un total de 144 heures. Cette action est proposée gratuitement aux aidants. 16 passerelles ont permis à l'AMP d'accompagner les binômes sur des visites d'Accueil de jour du territoire. Pour ceux qui habitent à proximité, ils ont pu visiter les deux AJA de L'Escale. 12 passerelles ont été menées pour travailler sur la mise en place du relai de l'aidant à domicile, 3 pour travailler sur la mise en place d'une aide à la toilette et relai par SAD et 1 pour accompagner la personne aidée vers des activités extérieures, l'aidant encore en activité.

Partenariat PFR/DAC

A la demande de la PFR, la coordinatrice ou l'AMP de la PFR sont présentes dans les locaux du DAC une fois par mois pour échanger autour de situations complexes aidants-aidés avec les salariés du DAC mais aussi pour permettre une meilleure connaissance des missions des deux services avec pour objectif de fluidifier le parcours aidant/aidé. Cela renforce le travail partenarial engagé avec le DAC depuis 2022 et l'utilisation de l'outil PAACO -GLOBULE pour les signalements aidants et aidés.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Poursuite du Relai Mélusin à Lusignan. Ouvert en 2021 en partenariat avec le CCAS de Lusignan, le CH de Lusignan, la Fédération ADMR et France Alzheimer et l'Accueil de jour L'Escale.
- Poursuite du Relai Civraisien des Aidants. Ouvert en mai 2022, en partenariat avec le CCAS de la ville de Civray qui accueille la PFR dans les locaux de la résidence Autonomie Des Coudrais et la Fédération ADMR.
- Organisation de deux sessions d'Éducation Thérapeutique auprès de personnes souffrant d'une pathologie neurodégénérative. 5 personnes ont bénéficié des 3 séances proposées dans les locaux de l'AJA à Lussac et 6 personnes dans les locaux de L'Escale des aidants à Poitiers.
- Pour répondre à la demande des aidants, un module destiné aux aidants des personnes malades qui bénéficiaient de l'ETP a été mis en place.
- Dans le cadre de la journée des aidants, organisation d'une croisière sur la Charente avec pour les aidants/aidés qui le souhaitaient. 3 minibus sont partis de Lussac, Lusignan et Civray. Le transport et l'accompagnement sur la journée a été proposé par les professionnels de la PFR.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Poursuivre le développement de l'activité de L'Escale des aidants à Poitiers, information, écoute, accueil du public, halte relais. Souhait d'étendre la permanence du mardi et d'ouvrir au public du lundi au vendredi pour développer l'activité à Poitiers.
- Maintenir les conditions d'accueil des partenaires France Alzheimer à L'Escale des Aidants pour leurs actions à destination des aidants (groupe de Paroles et sophrologie), la permanence du DAC et de la ligue contre le cancer.
- Accueillir des actions de nouveaux partenaires à L'Escale des aidants.
- Organiser deux sessions de formations sur 5 modules à destination des aidants.
- Poursuivre les temps de présence des professionnels de la PFR dans les locaux du DAC.
- Organiser une journée pour les aidants et aidés dans le marais Poitevin avec la PFR Nord Vienne.
- Reconduire le Relai Mélusin avec une demande de financement auprès de la Conférence des financeurs.
- Accompagner France Alzheimer dans la démarche de reprise du relai Civraisien.
- Poursuivre le développement et la construction de la PFR en assurant la continuité du travail partenarial engagé depuis plusieurs années sur le Sud Vienne.
- Développer des partenariats sur le territoire de Poitiers intra-Muros et les 20 communes de la communauté urbaine de Grand Poitiers (extension de territoire validé par l'ARS).
- Former la coordinatrice et l'AMP avec le pôle cancérologie de Poitiers pour améliorer l'accompagnement des aidants.
- Utiliser les statistiques du dossier aidant PAACO.

Flyer L'Escale des aidants



LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

A	
AAH	Allocation aux Adultes Handicapés
L'ABRI-MIE	Mise à l'ABRI des Mineurs Etrangers
ABRIMINA 2S	Mise à l'ABRI des Mineurs Non Accompagnés en Deux-Sèvres
ACI	Atelier et Chantier d'Insertion
ACT	Appartement de Coordination Thérapeutique
AD	Aide à Domicile
ADA	Allocation Demandeur d'Asile
ADMR	Aide à Domicile en Milieu Rural
ADPP	Action D'aide aux Personnes Protégées
AEMO	Action Éducative en Milieu Ouvert
AFGSU	Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence
AFVV	Accompagnement des Femmes Victimes de Violences
AHI	Accueil, Hébergement et Insertion
AIS	Acte Infirmier de Soins
AJ	Accueil de Jour
AJA	Accueil de Jour Autonome
ALBPI	Accompagnement dans le Logement des Bénéficiaires de la Protection Internationale
ALPMS	Agence Locale Prévention Médiation Sociale
ALT	Allocation Logement Temporaire
AM	Agent de Maîtrise
AME	Aide Médicale d'Etat
AMI	Acte Médical Infirmier
AMIE	Accueil des Mineurs Isolés Etrangers
AMP	Aide Médico-Psychologique
AMS	Antenne Médico-Sociale
AN	Accueil de Nuit
ANPAA	Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie
APAJH	Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés
API	Allocation Parent Isolé
ARS	Agence Régionale de la Santé
ARV	Aide au Retour Volontaire
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
AS	Aide-Soignant
ASLL	Accompagnement Social Lié au Logement
ASR	Accompagnement Social Renforcé
AT	Accueil Temporaire
ATA	Allocation Temporaire d'Attente
ATI	Association Tutélaire et d'Insertion
AULT	Accueil d'Urgence et de Logement Temporaire
AVA	Adaptation à la Vie Active
AVC	Accident Cardio-Vasculaire
B	
BG	Bail glissant

BPI	Bénéficiaires de la Protection Internationale
BSI	Bilan de Soins Infirmiers
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
C	
CA	Chiffre d'Affaires
CAARUD	Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques des Usagers de Drogues
CACES	Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité
CADA	Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CAL	Commission d'Attribution des Logements
CAO	Centre d'Accueil et d'Orientation
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CASNAV	Centre Académique pour la Scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs
CAVA	Centre d'Adaptation à la Vie Active
CCAPEX	Commission de Coordination des Actions de Prévention des EXpulsions locatives
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CD	Conseil Départemental
CDA	Communauté D'Agglomération
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CDDI	Contrat à Durée Déterminée d'Insertion
CeGID	CEntres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic
CESF	Conseillère en Economie Sociale et Familiale
CESU	Chèque Emploi Service Universel
CFA	Centre de Formation des Apprentis
CH	Centre Hospitalier
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CIDFF	Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CIP	Conseiller en Insertion Professionnelle
CI	Chantier d'Insertion
CJM	Contrat Jeune Majeur
CLAT	Centre de Lutte Anti Tuberculeuse
CLH	Commission Locale pour l'Habitat
CLIC	Centre Local d'Information et de Coordination
CLLAJ	Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
CMP	Centre Médico-Psychologique
CMPP	Centre Médico-Psycho-Pédagogique
CMU	Couverture Maladie Universelle
CMU-C	Couverture Maladie Universelle Complémentaire
CNDA	Cour Nationale du Droit d'Asile
CNSA	Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPH	Centre Provisoire d'Hébergement
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

CSAPA	Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
CSE	Comité Social et Économique
CSI	Centre de Santé Infirmier
CSP	Catégorie Socio-Professionnelle
CSSCT	Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail
CVS	Conseil de la Vie Sociale
D	
DALO	Droit au Logement Opposable
DAMINA	Dispositif d'Accueil de Mineurs Isolés Non Accompagnés
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DIHAL	Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement
DIMA	Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance
DIRECCTE	Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DNA	Dispositif National d'Accueil
DPC	Développement Professionnel Continu
DRJSCS	Direction Régionale Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DS	Délégué Syndical
DSF	Diagnostic Social et Financier
DT	Direction Territoriale
E	
ED	Emploi Durable
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EI	Entreprise d'Insertion
EMA	Equipe Mobile Alzheimer
EMAPP	Equipe Mobile Action Psychiatrie Précarité
EMPP	Equipe Mobile Psychiatrie Précarité
ESA	Equipe Spécialisée Alzheimer
ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ET	Emploi de Transition
ETP	Education Thérapeutique du Patient
ETP	Equivalent Temps Plein
F	
FAJ	Fonds d'Aide aux Jeunes
FDE	Foyer Départemental de l'Enfance
FDI	Fonds Départemental d'Insertion
FDS	Fiche de Données Sécurité
FIPD	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
FJT	Foyer de Jeunes Travailleurs
FNAVDL	Fonds National pour l'Accompagnement Vers et Dans le Logement
FSL	Fond de Solidarité Logement
FVV	Femmes Victimes de Violences
G-H	
GIR	Groupe Iso-Ressources

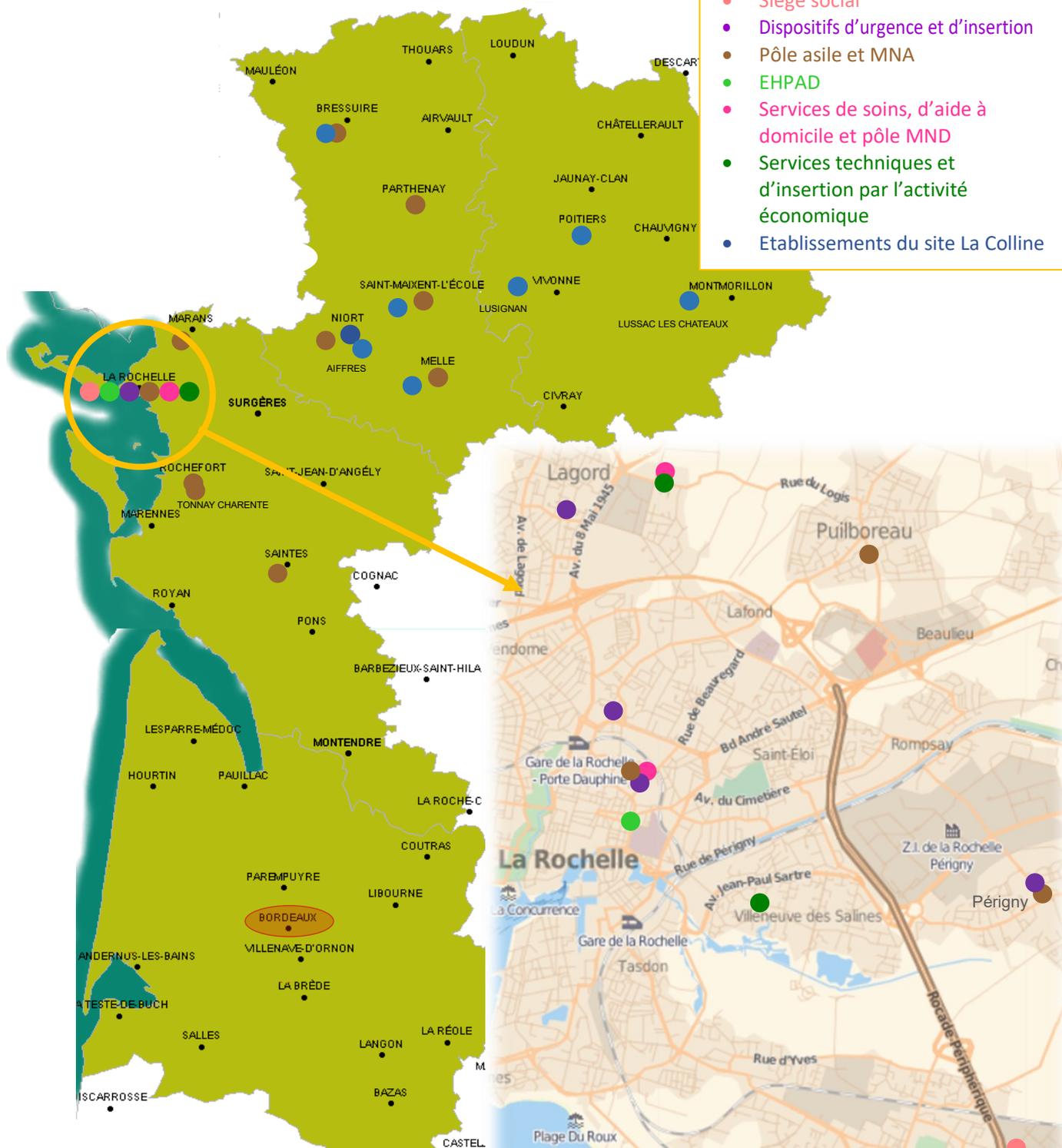
GMP	GIR Moyen Pondéré
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
GUDA	Guichet Unique pour Demandeurs d'Asile
HACCP	Hazard Analysis and Critical Control Point (analyse des dangers et points critiques à maîtriser)
HAD	Hospitalisation A Domicile
HLM	Habitation à Loyer Modéré
HUDA	Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile
HT	Hors Taxe
I-J-K	
IAE	Insertion par l'Activité Economique
IDEC	Infirmier Diplômé d'Etat Coordinateur
IDEFF	Info Droits Égalité Femmes Familles
ICSSA	Institut Catholique Supérieur Saint André
IFSI	Institut de Formation en Soins Infirmiers
IML	InterMédiation Locative
IREPS	Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé
L	
LAM	Lit d'Accueil Médicalisé
LEU	Logement d'Extrême Urgence
LHSS	Lit Halte Soins Santé
loi ALUR	Accès au Logement et un Urbanisme Rénové
M	
MAHUT	Maison d'Accueil et d'Hébergement d'Urgence et Temporaire
MAIA	Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades Alzheimer
MALA	Mise A L'Abri
MCAD	Mention Complémentaire de l'Aide à Domicile
MDE	Maison Départementale de l'Enfance
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MECS	Maison d'Enfants à Caractère Social
MLS	Moyen et Long Séjour
MNA	Mineurs Non Accompagnés
MND	Maladie Neuro-Dégénérative
MR	Maison Relais
MST	Maladie Sexuellement Transmissible
N-O	
NGAP	Nomenclature Générale des Actes Professionnels
NSA	Non Scolarisé Antérieurement
OFAS	Office des Aînés de Surgères
OFII	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
OFPRA	Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
OPHLM	Office Publique de l'Habitat à Loyer Modéré
P-Q	
PA	Personne Agée
PAQI	Pôle d'Accompagnement à la Qualification et à l'Insertion
PARSA	Plan d'Action Renforcé en direction des personnes Sans Abri

PASS	Permanence d'Accès aux Soins de Santé
PATHOS	Outil d'Évaluation des Besoins de Soins Techniques pour les Personnes Âgées
PDALPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
PEC	Parcours Emploi Compétences
PF	Pension de Famille
PFR	PlateForme de Répit
PH	Personne Handicapée
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PLIE	Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi)
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PMSMP	Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel
PNL	Programmation Neuro-Linguistique
PPSPS	Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé
PRADHA	PRogramme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile
PTA	Plateforme Territoriale d'Appui
QHSE	Qualité Hygiène Sécurité Environnement
R	
RH	Ressources Humaines
RHJ	Résidence Habitat Jeune
RPS	Risques Psycho-Sociaux
RSA	Revenu de Solidarité Active
S-T	
SAD	Service d'Aide à Domicile
SAMENA	Service d'Accueil des Mineurs Etrangers Non Accompagnés
SAME	Service d'Accueil pour les Mineurs Etrangers
SAO	Service d'Accueil et d'Orientation
SDF	Sans Domicile Fixe
SI SIAO	Système d'Information du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SIAE	Service d'Insertion par l'Activité Economique
SIAO	Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SP	Sortie Positive
SPASAD	Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile
SPIP	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
SSI	Système de Sécurité Incendie
SSIAD	Service de Soins Infirmiers à Domicile
SOLIHA	SOLIdaires pour l'HABitat
SYPLO	SYstème Priorité LOgement
TO	Taux d'Occupation
U-V-W-X-Y-Z	
UAULT	Unité d'Accueil d'Urgence et de Logement Temporaire
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
UE	Union Européenne
UNSS	Union Nationale du Sport Scolaire
UPE2A	Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants
VS	Veille Sociale

PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS

LEGENDE :

- Siège social
- Dispositifs d'urgence et d'insertion
- Pôle asile et MNA
- EHPAD
- Services de soins, d'aide à domicile et pôle MND
- Services techniques et d'insertion par l'activité économique
- Etablissements du site La Colline



Siège social : 23 rue Pascal 17440 AYTRE
 Tél. 05.17.83.46.57
escale@escale-larochelle.com

LES FINANCEURS



Cette action est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités**



**PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de
l'emploi, du travail, des solidarités
& de la protection des populations**



Communauté
d'**Agglomération** de
La Rochelle



CCAS
Centre Communal
d'Action Sociale **La Rochelle**
Engagés & Solidaires



ASSOCIATION L'ESCALE

23 rue Pascal - 17440 Aytré

05.17.83.46.57

escale@escale-larochelle.com

www.association-escale.fr

